

# De Lyon à Budapest



**And now what are you waiting for?**  
CEC and its Mission in a Changing Europe  
Budapest, Hungary, 3–8 July 2013

# De Lyon à Budapest

© 2012 Conférence des Églises européennes  
en coopération avec l'Église Suédoise.

P.O. BOX 2100 – 150 route de Ferney

CH – 1211 Geneva 2, Switzerland

[www.ceceurope.org](http://www.ceceurope.org)

ISBN: 978-91-86781-21-7

# Table des matières

<b>Introduction du président</b> .....	5
<b>Chapitre 1 : Rapport du secrétaire général</b> .....	9
<b>Chapitre 2 : Rapport du groupe de travail pour la révision</b> .....	59
<b>Chapitre 3 : Réflexions sur le thème de la 14e Assemblée de la KEK</b> .....	65
<b>Chapitre 4 : Rapport d'activité : Commission pour les Églises en dialogue</b> .....	71
<b>Chapitre 5 : Rapport d'activité : Commission Église et Société</b> .....	91
<b>Chapitre 6 : Rapport d'activité : Commission des Églises pour les migrants en Europe</b> .....	141
<b>Chapitre 7 : Rapport du Comité de préparation de l'Assemblée</b> .....	161
<b>Chapitre 8 : Rapport sur le personnel et les ressources humaines</b> .....	166
<b>Chapitre 9 : Rapport du Comité budgétaire</b> .....	173
<b>Annexes</b> .....	193
1. Bilan consolidé KEK Genève, CSC, CEME.....	195
2. Conférence des églises européennes détails des comptes de charges / produits.....	196
3. Contributions des Églises membres pour Genève et Bruxelles.....	198
4.1 Contributions des organisations associées – 2009–2010 Genève.....	206
4.2 Contributions des organisations associées – 2009 – 2010 Bruxelles et Strasbourg.....	207
5.1 Contributions des organisations associées – 2011-2012 Genève.....	208
5.2 Contributions des organisations associées – 2011-2012 Bruxelles et Strasbourg.....	209
6. Membres des organes dirigeants de la KEK, des commissions et des groupes de travail.....	210
7. Organisations associées à la KEK (36).....	221
8. Églises membres de la KEK.....	222
9. Abréviations.....	228



# Introduction du président

Rendons grâce à Dieu, et à tous nos frères et sœurs qui ont contribué à la mission de la KEK ! Ce rapport d'activité met l'accent sur les principaux aspects de notre action, et sur la période comprise entre 2009 et 2012 en particulier. Il se veut avant tout un moyen d'identifier les priorités et d'offrir aux participants de l'Assemblée un aperçu de nos activités au cours de cette période de transition. Étant donné la nature de l'action décrite et notre volonté d'exhaustivité, ce document couvre un éventail d'activités du Secrétariat général, du Comité central, des commissions et de certains groupes de travail sans pour autant entrer dans tous les détails.

Les trois documents suivants sont complémentaires et dressent un tableau plus complet de notre action : « De Lyon à Budapest », « Les rapports annuels des commissions », et le « Rapport d'Uppsala ». L'ensemble de ces ressources permet d'évaluer nos activités de manière plus complète. Le rapport intitulé « De Lyon à Budapest » illustre les activités et énumère les résultats des décisions arrêtées lors de l'Assemblée de Lyon. Les rapports annuels d'activité des commissions fournissent plus de détails sur certains aspects spécifiques du programme, à savoir quels projets ont été mis en œuvre, à quel moment et dans quel domaine d'activité. S'agissant du renforcement de l'organisation, l'Assemblée de Budapest fera une large place au document du groupe de travail de révision inclus dans le rapport d'Uppsala.

Ce document élaboré par le groupe de travail de révision développe les questions relatives au processus de révision et contient des remarques plus générales ainsi qu'une évaluation de l'impact de notre action. À la lumière de ce rapport, notre rôle en tant que Conférence des Églises européennes apparaît clairement :

- une KEK qui transmet avec courage le beau message de Jésus-Christ aux citoyens du XX<sup>ème</sup> siècle ;
- une KEK dont le message l'emporte sur l'érection de barrières ;
- une KEK qui traduit le message chrétien dans notre quotidien pour l'associer à notre réalité concrète ;
- une KEK qui défend les valeurs sociales fondamentales du christianisme ;
- une KEK qui s'intéresse aux problèmes et aux personnes que le reste de la société semble avoir oubliés ;
- une KEK qui se tourne résolument vers le service ;
- une KEK qui est appelée à bâtir un avenir dans lequel nos vies spirituelles seront renforcées ;
- une KEK qui appelle les Églises à maintenir le dialogue avec Dieu et à vivre ensemble en Europe, autour du partage des joies et des peines.

Notre fonctionnement pourra être amené à changer après l'Assemblée de Budapest car nos espoirs et nos aspirations évoluent, mais le message derrière notre action restera le même :

*Ne sais-tu pas ? N'as-tu pas entendu ? C'est le Dieu d'éternité, l'ÉTERNEL, qui a créé les extrémités de la terre. Il ne se fatigue point, il ne se lasse point ; on ne peut sonder son intelligence. Il donne de la force à celui qui est fatigué, et il augmente la vigueur de celui qui tombe en défaillance. Les jeunes gens se fatiguent et se lassent, et les jeunes hommes chancellent ; mais ceux qui se confient en l'ÉTERNEL renouvellent leur force. Ils prennent leur vol comme les aigles ; ils courent, et ne se lassent point ; ils marchent, et ne se fatiguent point.*

(Ésaïe 40:28-31)

Que Dieu nous donne la force spirituelle d'accomplir nos rêves et nos projets, et que Sa Grâce soit avec nous pour l'Assemblée à venir.

Le métropolitain Emmanuel de France

Président de la KEK





# De Lyon à Budapest

## 1. Introduction

La grande aventure de l'Europe n'est pas un phénomène récent ; ses racines sont profondément ancrées dans des siècles d'histoire, dont nos récents efforts de construction européenne représentent la dernière expression. Jean Monnet déclarait ainsi que « la prospérité de notre communauté européenne [était] indissolublement liée au développement des échanges internationaux ». Ces échanges sont non seulement économiques et financiers, mais également politiques, culturels, humains et religieux. Monnet résume ses espoirs par ces mots : « Nous ne coalisons pas les États, nous rassemblons les hommes ». Il parlait bien entendu de l'Union européenne, mais le travail de la KEK ne contribue-t-il pas lui aussi à la découverte de l'identité de notre continent, continent à propos duquel Jacques Delors demandait dans les années 1990, « qu'est-ce que l'âme de l'Europe ? ».

L'histoire de l'Europe n'est pas celle d'une idée unique qui aurait donné naissance à une tradition monolithique, mais *au contraire* l'histoire d'une tradition qui a permis l'émergence de nombreuses idées d'émerger. Quelle est, dans ce cas, la caractéristique distinctive de cette histoire et, par conséquent, la destinée de l'Europe ? Karl Popper opterait pour la raison critique, le pluralisme et la tolérance. Nous ajoutons : les racines chrétiennes. D'un point de vue historique comme culturel, comme l'avaient d'ailleurs souligné les pères fondateurs de l'Union européenne, l'Europe chrétienne n'a rien à voir avec une Europe des confessions. Les idéaux européens ne sont pas confessionnels mais axés sur la chrétienté, raison pour laquelle, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, ces pères fondateurs ont eu le courage d'imaginer l'Europe autrement.

Cette Europe est actuellement en pleine mutation, notamment du fait de la sécularisation de l'Europe occidentale, une évolution qui n'est pas sans conséquences. Beaucoup de gens perdent leur identité religieuse et quittent l'Église et la chrétienté ; c'est pour cette raison que nous devons être en mesure de dialoguer avec le monde séculaire et de répondre aux attentes suscitées par ce dialogue. À l'évidence, les perceptions de la situation et les solutions proposées divergent. En Europe de l'Est, bon nombre d'Églises ont dû œuvrer dans un environnement déchristianisé ; leur parcours est donc différent. Elles connaissent d'expérience les tactiques et les stratégies de la propagande antireligieuse, avec tous ses stéréotypes et ses clichés à l'encontre de « l'obscurantisme religieux ». En Europe occidentale, les médias se focalisent plus souvent sur les scandales moraux ; l'Église et la chrétienté donnent donc plus l'impression d'être les reliques obsolètes d'un lointain passé, des forces s'opposant à tout ce qui est neuf, créatif et vivant. Les différences sociales, les différences de mentalités, les différences régionales, les différences liées aux confessions et au sexe, mais également le fait que les processus aient lieu à des moments différents dans des pays différents, ne deviennent perceptibles que si l'on écoute longuement et attentivement. Entre les lignes, il y a toujours plusieurs couches de texte invisibles. C'est dans ces différences que se trouve la richesse de l'Europe. La sagesse de la KEK est sa récompense pour avoir su écouter ce texte invisible alors que l'on préfère parfois parler. La chose la plus importante en matière de communication n'est-elle pas d'entendre ce qui n'est pas dit ?

En 2004 déjà, le Conseil social et économique des Nations Unies déclarait :

*« La chrétienté subit également les pressions d'une forme de sécularisme, en particulier en Europe. (...) La tendance à favoriser l'imposition de restrictions vis-à-vis de toutes les formes de religion engendre un refus de l'expression visible de toute religion. Il semble également que l'on ait peur de laisser la religion jouer un rôle au sein de la vie publique, peur qui s'explique apparemment par une aversion « rationaliste » à l'égard de la religion, perçue comme la représentation de l'irrationnel, ainsi que par une tradition séculaire qui refuse aux religions la possibilité, sinon le droit, de jouer un rôle dans la vie publique. »*

*(Conseil économique et social des Nations Unies, rapport soumis par le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, M. Doudou Diène, 13 décembre 2004)*

Le fait qu'il existe des différences signifie que nous devons engendrer une réflexion et un dialogue fructueux partout en Europe. Confrontées à la féroce opposition de la société, les Églises de toutes confessions doivent coopérer et répondre à l'unisson au lieu de se focaliser sur leurs différences. Insulter le sentiment religieux des croyants ne constitue-t-il pas une violation des droits de l'homme ? Ne nous montrons-nous pas trop complaisants vis-à-vis des discriminations dont sont victimes les chrétiens dans certaines régions d'Europe, alors que nous possédons les moyens de repousser ces attaques ? Exclure la religion de notre société, n'est-ce pas enfreindre la plus importante des libertés humaines et mettre à mal l'authentique pluralisme de notre civilisation ? La liberté de religion n'est que l'une des facettes du prisme que constitue la liberté humaine, mais si on l'obscurcit, ce prisme ne peut briller. Les Églises doivent s'autoriser à énoncer clairement le point de vue des chrétiens ainsi qu'à mettre en avant les cadres et les concepts fondateurs présents dans la Bible dont tout le monde a besoin pour chercher le bonheur.

En cette période de crise économique profonde, on se dit généralement, à raison, qu'il est trop facile de parler de solutions simples. La crise mondiale possède des éléments structurels et contextuels, des aspects politiques et économiques. L'incroyable accélération des modes de vie fait également évoluer les relations entre les personnes, notamment grâce à internet et à la mondialisation de la communication ; le revers de la médaille est que ceux-ci accroissent également les sentiments de solitude et d'isolement. T.S. Eliot nous dit que lorsque toutes les valeurs ont péri, seules demeurent « l'usure, la luxure et le pouvoir ». La longue chaîne de la tradition chrétienne ne peut être préservée que par des hommes et des femmes qui font coïncider le monde des valeurs avec leur propre vie ; ainsi seulement les valeurs pourront-elles convaincre et devenir vecteurs de changement.

Entre 2009 et 2012, les communautés chrétiennes d'Europe ont également attiré l'attention des autorités sur certains aspects troublants des changements identitaires qu'entraînent les migrations en faisant de 2010 l'Année des migrations. Il est en effet indéniable que les migrations engendrent des tensions et des conflits entre peuples de cultures et de traditions différentes. Comment la KEK pourrait-elle encourager l'Europe à adopter une politique d'immigration équilibrée, juste et proactive alors même que les attitudes sociétales et politiques vis-à-vis des migrations se durcissent ? L'Année

européenne s'est clôturée à Vienne par une conférence sur les droits des migrants et la publication d'une déclaration intitulée « Ensemble, et non séparément, célébrons la diversité ». Telle a été l'approche adoptée tout au long de l'Année. Les défis sont nombreux, mais comme l'identité n'est pas une chose fixe et dépend de « l'autre », nous avons suivi les enseignements de la Bible : accueillir l'étranger et ne pas le maltraiter (Lévitique 19:33-34). Notre raison d'être est biblique.

*La Conférence des Églises européennes est une communauté œcuménique d'Églises d'Europe qui confesse le Seigneur Jésus Christ comme Dieu et Sauveur conformément aux Écritures et par conséquent cherche à répondre à l'appel commun à la gloire de Dieu, seul et unique, Père, Fils et Saint-Esprit.*

La question de savoir comment des gens de fois et de traditions culturelles différentes peuvent vivre ensemble, dans la paix, au sein des sociétés européennes est actuellement l'une des plus urgentes et des plus débattues qui soient. Il y a dix ans, la Charta Œcuménica, dans sa section 8, disait : « Il appartient à la réconciliation de favoriser la justice sociale, dans et entre tous les peuples [...]. Nous voulons ensemble contribuer à ce que les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile soient accueillis dignement en Europe. » Cette mission pour l'Europe, la KEK la partage. Notre engagement vise le long terme ; il repose sur notre compréhension de la dignité de chacun, quel que soit son statut social, son origine ethnique, sa religion ou l'état de son compte en banque. Nous, membres de la Conférence des Églises européennes, croyons que le Saint-Esprit descend sur terre sous la forme d'une énergie spirituelle dans un esprit de justice et d'amour infinis.

La KEK a-t-elle un plan pour l'Europe ? Probablement pas. Nous n'avons pas de solutions, mais en travaillant ensemble, nous parviendrons au moins à identifier les problèmes et à tout mettre en œuvre pour qu'on ne les ignore pas. L'heure n'est pas au défaitisme. Il est important de persévérer dans la recherche d'un terrain d'entente pour faire en sorte que les voix des minorités se fassent entendre au sein de notre organisation. Nous devons faire attention à ce que ce ne soient pas les majorités qui décident quels problèmes ont la priorité en Europe, une tâche particulièrement difficile dans la mesure où les minorités géographiques sont parfois des majorités confessionnelles. Nous ne pouvons nous contenter de nous

accommoder amicalement des minorités européennes ; la prise en compte des Églises minoritaires est l'un de nos défis internes. Sans elle, nous pourrions tout autant considérer le travail de la KEK comme inutiles. Si nous nous restructurons et réfléchissons aux objectifs de notre organisation, c'est parce qu'en tant qu'Églises, nous savons une chose : nous ne sommes responsables que de ce que nous sommes capables de faire, et ce que nous sommes capables de faire est ce que nous pouvons faire *ensemble*. Notre objectif est d'apporter notre contribution à la construction de l'Europe afin d'en faire un lieu où tout le monde puisse s'épanouir.

Même si nous ne parvenons pas à susciter de changements à grande échelle, il n'en reste pas moins utile d'avoir dit tout haut la vérité, d'avoir pris la défense des plus faibles et d'avoir proclamé la foi chrétienne : « *Et maintenant, qu'attendez-vous ?* »

## 2. Une Europe en mutation

### « IL A RENVERSÉ LE MUR »

L'objectif de l'instrument œcuménique qu'est la KEK n'a pas changé au cours de ses 50 ans d'existence : abattre les murs qui subsistent dans les cœurs et les esprits, les barrières d'hostilité et de soupçon que saint Paul nous rappelle dans son épître aux Éphésiens :

*Car c'est lui qui est notre paix, lui qui des deux peuples n'en a fait qu'un : il a renversé le mur de séparation, l'inimitié, ayant abrogé par l'immolation de sa chair la loi des ordonnances avec ses rigoureuses prescriptions [...]*

Éphésiens 2

Nous avons beaucoup pensé aux murs dans les mois qui ont suivi notre réunion à Lyon. Le lundi 9 novembre 2009, nos collègues se sont réunis dans les jardins du Centre œcuménique de Genève, autour d'une section du mur de Berlin qui avait été léguée par le gouvernement de transition de la République démocratique d'Allemagne en remerciement à la KEK, qui, dès le début, avait exprimé la nécessité de faire régner la paix et la justice en Europe centrale et orientale. Ils ont chanté, prié et allumé des bougies afin d'exprimer leur reconnaissance en ce 20<sup>ième</sup> anniversaire de la chute du mur. De nombreuses autres personnes, bien entendu, se sont réunies au long de l'ancien site du mur pour affirmer leur

gratitude à l'égard de cet événement. Nous n'oublions toutefois pas qu'aujourd'hui encore, il reste bien trop de murs dans le monde.

### **LA KEK DANS UNE EUROPE EN PLEINE ÉVOLUTION**

Entre Lyon et Budapest, les murs ont également continué à tomber au niveau politique. Il apparaît clairement que depuis que l'Europe a mis fin à ses divisions, les Églises semblent plus écartelées que jamais par leurs divergences théologiques et par leurs intérêts confessionnels. Sur le plan politique, le Traité de Lisbonne, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2009, a doté l'UE d'institutions plus modernes et lui a permis d'optimiser ses méthodes de travail et, ce faisant, d'aborder plus efficacement les défis du monde actuel. Pour les 27 nations qui forment l'Europe (28 en 2013), la mise en œuvre de ce traité, après tant d'année d'âpres négociations, représente un jalon essentiel dans le processus d'intégration européenne. Les termes du Traité de Lisbonne offrent à la KEK l'opportunité de continuer son important travail de témoin en relation avec les institutions européennes, afin qu'émerge une UE qui ne s'entoure pas de hautes murailles si aptes à cacher à nos cœurs tous ceux qui vivent au-delà des frontières du continent, mais également ceux qui y vivent et qui, ne faisant pas partie de l'Union, sont affectés par nos décisions. La question centrale est de savoir comment la KEK et ses membres peuvent aider les institutions européennes à se connecter aux valeurs spirituelles et aux vies des citoyens européens.

Bien entendu, les préoccupations de la KEK s'étendent au-delà des frontières de l'UE. Dans les domaines tels que les droits de l'homme ou la bioéthique, nous nous focalisons non seulement sur les institutions européennes, mais également sur le Conseil de l'Europe, l'OSCE et même l'ONU.

En tant qu'Églises européennes, nous nous trouvons au beau milieu de la crise financière, des changements écologiques, de l'évolution des cadres de référence de nos sociétés, et nous avons par conséquent un rôle primordial à jouer dans la construction de l'avenir de l'Europe, tant au sein de l'UE qu'en dehors de celle-ci. En cette période tumultueuse de l'histoire, alors que le paysage économique évolue au quotidien, la KEK voit parfois ce rôle remis en question ; elle est pourtant plus nécessaire que jamais. Le Traité de Lisbonne a ajouté une nouvelle dimension à l'UE, celle de la démocratie participative (aux côtés de la démocratie représentative sur laquelle a été fondée l'Union européenne), dans le but de la rapprocher de ses

citoyens en soutenant la multiplication des débats transfrontaliers sur les questions européennes.

*Le Traité de Lisbonne a ajouté une nouvelle dimension à l'UE, celle de la démocratie participative (aux côtés de la démocratie représentative sur laquelle a été fondée l'Union européenne), dans le but de la rapprocher de ses citoyens en soutenant la multiplication des débats transfrontaliers sur les questions européennes.*

Le 16 février 2011, le Conseil de l'Europe a adopté l'Initiative citoyenne européenne, l'une des principales innovations apportées par le Traité de Lisbonne, qui permet aux citoyens de demander à la Commission de présenter des propositions législatives si les pétitionnaires sont au nombre d'au moins un million et proviennent de suffisamment d'États membres. Lorsqu'une initiative est enregistrée, ses organisateurs ont 12 mois pour réunir le million de signatures requises. Ils doivent également donner des informations relatives à son financement et à son soutien.

Les développements qu'a connus le monde œcuménique au cours de cette période nous ont également rappelé à quel point les murs peuvent se montrer tenaces. Le dialogue avec la Communion de Porvoo suite aux décisions prises au sein du Synode de l'Église de Suède ; les échanges entre l'Église orthodoxe russe et l'EKD ; l'adoption d'une constitution apostolique pour les anglicans désenchantés au sein de l'Église catholique ; tout cela nous rappelle que les cloisons qui nous séparent encore ne sont pas prêtes de s'effondrer.

Cela démontre la nécessité de préserver la force et la vivacité de la KEK, afin que celle-ci puisse continuer à soutenir ses Églises membres dans leurs efforts de dialogue bilatéral et multilatéral et à aider, de manière créative, les Églises d'Europe à se faire entendre dans les lieux où sont prises les décisions qui affectent les individus et les communautés de notre continent et d'ailleurs. Il est important de se rappeler qu'historiquement, l'Europe a toujours été à la fois un lieu de divisions entre Églises et un vivier pour le développement de la communauté œcuménique. Les Églises européennes ont donc la responsabilité de dynamiser le progrès œcuménique, de promouvoir une vision de celui-ci caractérisée par les rencontres, les échanges, le dialogue et la remise en question mutuelle, dans le but



de vivre dans la communion qui nous a été donnée par le Seigneur, dans la reconnaissance de l'autre.

Au lendemain de la chute du mur de Berlin et d'autres barrières, l'Europe est à la fois plus ouverte et, sur certains plans, bien plus fermée. L'Église doit par conséquent *écouter* et avoir le courage d'aborder avec honnêteté l'état de la foi dans le monde contemporain. En tant qu'Églises, cela nous oblige à agir plus, notamment pour défendre les plus faibles et les plus vulnérables. Nous avons pour notre monde la même envie de respect, de justice, de responsabilité et de préoccupation d'autrui que bon nombre de croyants de foi différente. Les similarités qui unissent les personnes sont bien plus importantes que leurs différences. La tâche de l'Église consiste à créer l'équilibre au sein de la communauté et à unir l'humanité autour du bien commun.

*Au lendemain de la chute du mur de Berlin et d'autres barrières, l'Europe est à la fois plus ouverte et, sur certains plans, bien plus fermée. L'Église doit par conséquent écouter et avoir le courage d'aborder avec honnêteté l'état de la foi dans le monde contemporain.*

La KEK, en tant qu'organisation, reste une lanceuse de ponts. Toutefois, ceux qu'elle a bâtis par le passé font partie de son histoire ; aujourd'hui, nous cherchons à en construire de nouveaux, d'autres types, à aller dans de nouvelles directions, car nous reconnaissons que nous vivons dans une Europe différente et dans un contexte mondial différent.

Pour y parvenir, nous devons également faire attention aux murs qui existent en notre sein. Le Comité central a adopté le concept d'une KEK plus recentrée et plus cohérente, dont toutes les parts travailleraient de concert, avec une vision et des objectifs communs, chacune s'attelant à la tâche qui lui est confiée. Au-delà des divergences ecclésiastiques, les Églises ont en commun d'être plongées dans le monde et d'être affectées par ses problèmes. D'un point de vue biblique, l'Église n'est pas identique au monde et n'en fait pas partie, mais elle y est néanmoins implantée, et sa tâche est de le transformer.

*D'un point de vue biblique, l'Église n'est pas identique au monde et n'en fait pas partie, mais elle y est néanmoins implantée, et sa tâche est de le transformer.*

### 3. La 13<sup>e</sup> Assemblée de la KEK

#### ÉVALUATION DE LA 13<sup>e</sup> ASSEMBLÉE DE LA KEK

La KEK a deux rôles : faire entendre la voix des chrétiens au niveau européen et être un lieu où les Églises, et en particulier les Églises minoritaires, peuvent se faire entendre et trouver le soutien. L'engagement de ses fondateurs était d'établir, non une structure, mais un espace de dialogue et de débat. Au cours des jours qui ont précédé les changements politiques qu'a connus l'Europe en 1989-1990, les Églises membres ont débordé d'enthousiasme et d'activité au sein de la KEK. Malgré les difficultés politiques, elles étaient presque toutes représentées aux assemblées. À l'inverse, 23,5 pour cent des membres étaient absent de la 13<sup>e</sup> Assemblée de la KEK à Lyon.

L'examen de cette dernière a déjà commencé le dernier jour de l'événement, lorsque les participants ont rempli les formulaires d'évaluation puis les ont remis aux organisateurs. Une évaluation en ligne a ensuite eu lieu en septembre et octobre 2009. Les résultats ont montré qu'il était très difficile de mener la pluralité des chrétiens sur le chemin de l'unité, en particulier lorsqu'il est question de tâches administratives. Il est aussi devenu évident, à l'Assemblée de Lyon, que la KEK se devait de réviser sérieusement ses structures et ses textes juridiques. Les structures de la KEK et le règlement de l'assemblée devaient être simplifiés. De manière générale, les commentaires ont indiqué que l'assemblée consacrait beaucoup trop de temps à discuter des équilibres et des quotas relatifs à l'élection du Comité central et pas assez à la participation œcuménique.

Ils ont également montré que le centre de conférence choisi pour la 13<sup>ième</sup> Assemblée de la KEK avait été apprécié pour sa beauté et son caractère sophistiqué, mais décrié pour son prix. Excellent d'un point de vue organisationnel, accessible et offrant de très bonnes conditions de travail, il a été perçu comme trop luxueux et hors budget pour la KEK par certains délégués. Il a donc été conseillé de trouver un lieu moins cher et plus simple pour les prochaines réunions et assemblées.

Les participants ont beaucoup apprécié les accomplissements exceptionnels de tous les organisateurs au cours de l'Assemblée de Lyon. Beaucoup ont exprimé leur reconnaissance et se sont dits satisfaits du travail du Secrétariat général et du bureau de l'assemblée. Ils ont apprécié les interactions du personnel avec les invités,

la collaboration entre le personnel (coopté ou non) et les gérants et ont indiqué que, sur ce plan, l'assemblée s'était très bien déroulée. Parallèlement, les participants ont parfois ressenti les divergences d'opinion entre les membres de la KEK.

Le personnel du bureau de documentation a travaillé extrêmement dur ; il s'est montré dévoué et responsable. Malheureusement, il ne disposait pas des outils nécessaires (papier, photocopieurs) pour toujours livrer son travail à temps. Cela s'est particulièrement ressenti lors des séances plénières, où la documentation est parfois arrivée trop tard, ainsi que dans les comités de l'assemblée qui ont eu des contacts significatifs avec le bureau. Deux points positifs ont été le service de traduction et d'interprétation, qui a fonctionné sans failles, et les relations avec la presse. Le site web de l'assemblée a joué un rôle très important dans la communication relative à l'événement ; l'opération presse a été moderne et a fait appel aux nouveaux moyens de communication. N'oublions pas que si la technologie a modifié la manière dont nous percevons le monde, elle a également transformé la manière dont nous apprenons à le connaître : l'arrivée d'Internet a radicalement changé l'état des connaissances humaines. Associé à l'importance accrue que l'on accorde à l'image, ce média a engendré une nouvelle approche de l'information : instantanée, épisodique et mondialisée.

### **IMPACT FINANCIER DE LA 13<sup>ÈME</sup> ASSEMBLÉE DE LA KEK**

Il s'est avéré difficile d'obtenir des chiffres financiers précis avant l'événement, raison pour laquelle la 13<sup>ème</sup> Assemblée de la KEK s'est soldée par un déficit substantiel. Les raisons de cette déconvenue sont complexes et liées à plusieurs facteurs, parmi lesquels un niveau de dépenses inattendu au Palais des Congrès de Lyon et des dépassements de budget dans plusieurs domaines. D'une part, les besoins, et donc le coût des installations lyonnaises, n'ont cessé de changer ; de l'autre, l'absence de revenus attendus de la part des autorités locales et régionales françaises a eu un effet multiplicateur. Trois organismes devaient normalement subventionner l'événement à hauteur de 100 000 euros chacun. Ce montant a ensuite été réduit de moitié et, au final, les 100 000 derniers euros ont dû être remboursés. En réaction, la KEK a dû adopter une stratégie financière afin d'absorber un déficit financier de 3 50 789,97 euros.

Le Comité budgétaire intérimaire a mené une enquête approfondie sur les raisons de cette escalade des coûts et sur la manière dont ce

déficit a été contracté. Son rapport donne une description du rôle des parties impliquées dans le processus : le (précédent) Comité central, le présidium, le Secrétaire général, le Comité budgétaire et le Comité de préparation de l'Assemblée. Il narre également les différentes phases de ce processus. Dans ses conclusions, on apprend que l'on a accordé trop de crédit à des promesses informelles de soutien financier faites par les autorités locales. Cette confiance mal placée a poussé la KEK à décider de signer un contrat avec le Palais des Congrès alors que la somme à déboursier était plus élevée que ne l'avaient laissé entendre les négociations initiales. Les différentes parties de l'organisation de la KEK n'ont pas suffisamment communiqué entre elles lorsque des décisions cruciales ont dû être prises dans l'urgence. Par conséquent, des décisions ont été prises sans avoir préalablement consulté le Comité de préparation de l'Assemblée, le présidium ou le Comité central. Les rôles du Président et du Secrétaire général se sont avérés complexes, et il n'est pas toujours clair quand et à quel titre certaines décisions ont été prises. La somme d'argent nécessaire pour organiser une assemblée est désormais connue : il en faut toujours un peu plus que ce que l'on ne pense. Mais y a-t-il quiconque qui connaisse l'histoire de la KEK qui se rappelle une époque où les temps n'étaient pas durs et où l'argent ne manquait pas ?

### **MODÉRATION ET SESSIONS**

De nombreux participants ayant commenté l'assemblée ont complimenté les modérateurs pour leur travail, leur efficacité, leur ouverture et leur attitude amicale. Ils ont toutefois peu apprécié les changements de programme et d'agenda qui se sont produits dès le premier jour, ont rendu l'assemblée trop politique et ont gâché le timing de l'événement tout entier. Les nouveaux venus, en particulier, ont été anéantis par la longueur des débats consacrés aux structures de la KEK. Ils ont été déçus par le manque de vision d'ensemble, de finalité et de direction, ainsi que par la quantité et l'inanité des « jeux politiques » qui ont eu lieu sur scène. Ils ont considéré l'assemblée comme un forum exceptionnel, un lieu d'unité et d'engagement vis-à-vis des questions qui leur importent lorsqu'ils rejoignent leur paroisse, mais la majorité des participants a surtout vu en la séance plénière une occasion manquée, au point que l'on puisse se demander dans quelle mesure la politique influe sur la vie de la KEK. Quelle incidence a-t-elle sur nos décisions ? La KEK est-elle une instance au sein de laquelle les jeux politiques ont un impact trop important sur les choix effectués et les décisions prises ? Si c'est

le cas, dans quelle mesure et sur quelles questions ? Et où se situe la limite entre les questions théologiques et les questions politiques ?

*Fidèle aux Évangiles, la KEK cherche à apporter une contribution commune à la mission de l'Église, à la préservation de la vie et au bien-être de toute l'humanité.*

Profession de foi de la KEK

## 4. Après la 13<sup>e</sup> Assemblée de la KEK

### COMITÉ CENTRAL

Le nouveau Comité central s'est mis au travail dès la fin de la 13<sup>e</sup> Assemblée. L'équipe, composée à 75 % de membres nouvellement élus, a rapidement découvert que les réunions du Comité central étaient des événements clés dans la vie de la KEK, dans la mesure où ils sont autant d'occasions de passer en revue les activités de l'organisation. Un Comité exécutif temporaire, nommé conformément au règlement du Comité central, a activement soutenu et supervisé le travail de la KEK au lendemain de l'assemblée. Modéré par le pasteur Thomas Wipf, il s'est réuni à une occasion et ses membres ont eu des contacts téléphoniques fréquents jusqu'à ce que le Comité central prenne ses fonctions.

En décembre 2009, au nom du groupe confessionnel orthodoxe, le métropolite Emmanuel de France a été proposé comme président de la Conférence des Églises européennes tandis que, au nom du groupe confessionnel protestant/anglican, l'Oberkirchenrätin Cordelia Kopsch (protestante) et le très révérend Christopher Hill, Évêque de Guildford (église anglicane) ont été nommés vice-présidents.

La mémoire étant l'agenda que nous transportons tous avec nous, il est utile de rappeler qu'un président orthodoxe et un vice-président anglican avaient été élus en 1987 ; un président anglican et des vice-présidents orthodoxe et protestant en 1992 ; un président orthodoxe et deux vice-présidents protestants en 1997 ; et un président protestant et des vice-présidents orthodoxe et protestant en 2003. Le présidium continue à compter dix membres. Le présidium sortant était composé de quatre représentants d'Églises membres orthodoxes et six d'Églises membres non orthodoxes ; cet équilibre confessionnel est maintenu dans la nouvelle version.

Le présidium de la KEK s'est réuni à Varsovie (Pologne) du 25 au 27 avril 2010 ; à Soesterberg (Pays-Bas) les 20 et 21 septembre 2010 ; à Aghios Nikolaos (Crète) du 27 au 30 avril 2011 ; à Prague (République tchèque) les 20 et 21 septembre 2011 ; à Genève (Suisse) le 23 janvier 2012 ; à Chania (Crète) le 12 septembre 2012 et à Budapest (Hongrie) les 17 et 18 décembre 2012. Outre les rapports périodiques des commissions et le rapport du groupe de travail de révision (GTR), les principaux points à l'ordre du jour du présidium ont été la mission de la KEK dans le monde d'aujourd'hui, les buts et les objectifs stratégiques du programme de travail de la KEK, les finances et le personnel.

Tout membre du Comité central démissionnant en cours de mandat devant être remplacé par ce même Comité central, plusieurs membres issus de la même confession et de la même région que les membres démissionnaires ont été élus pour terminer les mandats de ces derniers. Le pasteur Thomas Wipf ayant pris sa retraite de ses fonctions de président de la Fédération des Églises protestantes de Suisse, cette dernière a nommé Mme Charlotte Kuffer pour prendre son siège au Comité central ; elle s'est par conséquent retirée du GTR. Mme Kuffer a également pris la place de M. Wipf au présidium, sur nomination du Comité central.

Suite au décès de Son Éminence le métropolite Michel d'Autriche en octobre 2011, son Église a désigné Son Éminence le métropolite Arsenios d'Autriche ; le Comité central lui a confié le reste du mandat du métropolite Michel d'Autriche.

Son Excellence l'évêque Andrej de Remesiana, mandataire permanent de Son Excellence l'évêque Grigorije de l'Église orthodoxe de Serbie, l'a remplacé en qualité de membre permanent du Comité central en 2012.

*Dans de nombreuses organisations, un comité est un organe qui fait des comptes-rendus et perd du temps. Les réunions de comité sont souvent le symptôme d'une mauvaise organisation. Pas au sein de la KEK.*

Dans de nombreuses organisations, un comité est un organe qui fait des comptes-rendus et perd du temps. Les réunions de comité sont souvent le symptôme d'une mauvaise organisation. Pas au sein de la KEK. Le Comité central a pris des décisions sur des sujets importants et difficiles tels que la prochaine assemblée générale de Budapest, le processus de révision et le travail des commissions. Il s'est réuni à Genève (Suisse) du 16 au 19 décembre 2009 ; à Soesterberg (Pays-Bas) du 21 au 24 septembre 2010 ; à Prague (République tchèque) du 21 au 24 septembre 2011 ; à Genève (Suisse) les 24 et 25 janvier 2012 ; et à Chania (Crète) du 12 au 16 septembre 2012.

*Notre foi commune en Jésus Christ nous force à nous engager à promouvoir les droits de l'homme en tant qu'expression de la dignité humaine, laquelle est un don inaliénable de Dieu.*

La Charta Œcumenica indique qu'en cas de conflit entre Églises, comme pour tout conflit, il convient d'entreprendre des efforts de médiation et de paix et/ou de les soutenir tant que faire se peut. Parce que les portes que nous ouvrons et fermons chaque jour décident de la vie que nous menons, le Comité central s'est particulièrement préoccupé de nos frères et sœurs de Syrie et du Proche-Orient en général. Les communautés chrétiennes de la région ont été durement affectées par les conflits complexes qui s'y sont déroulés et ont éprouvé des difficultés croissantes à y demeurer. La situation internationale n'était pas moins inquiétante et beaucoup ont craint que la région toute entière ne soit la proie des flammes. Quand une situation est sur le point d'exploser, seul le dialogue peut la désamorcer ; il est essentiel que les chrétiens restent au Proche-Orient, car la paix ne pourra se faire sans eux. Notre foi commune en Jésus Christ nous force à nous engager à promouvoir les droits de l'homme en tant qu'expression de la dignité humaine, laquelle est un don inaliénable de Dieu. En 2011, le Comité central a dû observer qu'en dépit de certains progrès concernant la situation juridique des minorités, l'exclusion sociale, les stéréotypes et la discrimination se perpétuent. Nous avons encouragé nos Églises membres à rendre leur ministère en faveur des minorités roms plus visibles et à prendre de plus amples mesures en vue de surmonter les barrières entre communautés minoritaires et majoritaires. Lorsque la législation sociale change, il convient en effet d'appliquer le principe d'égalité entre celles-ci afin d'éviter toute dérive.

Le Comité central a également débattu de la crise financière et obligataire qui affecte de plus en plus d'Européens et provoque des souffrances particulièrement intenses en Grèce. Les systèmes économiques ne fonctionnent pas en vase clos, libres de toute contrainte religieuse ou morale ; l'Église n'est donc pas à l'abri de ces contraintes. Les soins de santé et la sécurité sociale, qui font traditionnellement partie des moyens par lesquels l'Europe administre la vie communautaire, ont dans bien des cas cessé de fonctionner correctement, et il est même arrivé que l'accès aux services médicaux soit devenu impossible. Parallèlement, le chômage des jeunes a atteint des niveaux inacceptables, ce qui a non seulement des effets immédiats pour les jeunes générations mais aussi des conséquences tragiques à plus long terme, dans la mesure où cela altère radicalement leur vision de l'avenir. En Grèce et dans d'autres pays d'Europe, l'impact de la crise actuelle va se faire ressentir pendant des années. En cette période de récession économique profonde et, semble-t-il, durable, notre foi nous donne la force de faire face au chômage, à la pauvreté et à l'angoisse, non seulement en tant qu'individus mais aussi en tant que communauté possédant une mémoire éthique ancrée dans les Écritures. La KEK estime que la crise ne se limite pas à l'économie et à la finance : les Églises d'Europe, et de Grèce en particulier, pleurent la mort de ces trop nombreuses personnes qui cherchent refuge à l'étranger en tentant de traverser la mer Méditerranée.

### **SECRETARIAT GÉNÉRAL**

Lorsque j'ai pris mes fonctions de Secrétaire général, je me suis rapidement rendu compte que la KEK et ses commissions sont le résultat du travail, de l'imagination et de la créativité des nombreuses personnes qui nous ont précédé, et ce, pendant des décennies. L'histoire de la KEK démontre que les personnes les plus importantes pour une organisation ne sont pas celles qui font des promesses et des plans, mais bien celles qui offrent fidèlement leurs services pour les petites choses. Il serait impossible de faire état des contributions de tous ceux qui ont soutenu le développement de la KEK et de ses commissions de Lyon à Budapest ; mais il serait extrêmement ingrat de ne pas reconnaître celle du Secrétaire général qui m'a précédé. Dire merci, c'est bien plus que faire preuve de bonnes manières ; c'est faire preuve de spiritualité.



*Priez comme si tout dépendait de Dieu. Travaillez comme si tout dépendait de vous.*

Saint Augustin

Je tiens donc à souligner tout particulièrement le rôle essentiel que mon prédécesseur, le Vénérable Colin Williams, a joué dans l'histoire de la KEK. Il s'agit là d'un homme qui savait qu'il était parfois dur d'échouer, mais qu'il était bien pire de n'avoir jamais essayé de réussir. Il a quitté son poste en juillet 2010 pour raisons de santé, non sans avoir d'abord, le 29 juin 2010, organisé une cérémonie de départ au Centre œcuménique ainsi que, le soir-même, un dîner à l'attention du personnel de la KEK à Genève. Aujourd'hui, Monsieur Colin Williams est *Team Rector Designate* du Ministère d'équipe de Ludlow, dans le diocèse de Hereford (Église d'Angleterre), à proximité de la frontière avec le Pays de Galles, où il dirige une équipe de 10 personnes et mène une vie heureuse et épanouissante. Son départ a provoqué certaines incertitudes, non seulement pour le personnel de la KEK, mais aussi en ce qui concerne les relations que la KEK entretient avec ses Églises membres. Nous sommes par conséquent très reconnaissants que le professeur Viorel Ionita, en sa qualité de Secrétaire général par intérim, ait permis à la Conférence de poursuivre son travail. Le professeur Ionita dirige depuis très longtemps la commission de la commission CiD et a donc toute la gratitude du Comité central pour avoir accepté d'assumer le double fardeau que représente ce poste et celui de Secrétaire général par intérim jusqu'à sa retraite. Lors de sa réunion du 21 au 24 septembre 2010, le Comité central a formé un Comité de recherche chargé de trouver un nouveau Secrétaire général à temps plein. En février 2011, un avis de poste à pourvoir a été publié ; j'ai été nommé au poste le 1<sup>er</sup> janvier 2012, avec un mandat courant jusqu'au 31 décembre 2015.

Celui qui choisit la voie à suivre choisit la destination ; ce sont les moyens qui déterminent la fin. « Avant de commencer, prépare-toi avec soin », disait Marc Aurèle. En tant que Secrétaire général entrant, je savais qu'il était facile de commencer et parfois bien plus dur de continuer, mais tout voyage, fût-il long de plusieurs milliers de kilomètres, commence par un simple pas. Le développement institutionnel de la KEK au cours de ces dernières années (elle a commencé par une commission, puis deux et maintenant trois avec la commission des Églises pour les migrants en Europe, CEME) doit nous pousser à réfléchir à la vision globale de la KEK ainsi qu'à son fonctionnement et aux instruments de collaboration et de dia-

logue entre Églises membres qu'elle propose. Il est indéniable que les textes juridiques doivent être réécrits. Lors de cette opération, il faudra porter une attention toute particulière à la cohésion de l'organisation, au degré d'interaction entre ses différentes parties et à la mesure dans laquelle le Secrétaire général doit les coordonner ; il sera également nécessaire de renforcer la cohérence globale de la Conférence tout en honorant la distinction entre gouvernance et administration, le premier rôle étant joué par l'instance dirigeante, le second par le Secrétaire général. La démarcation est nécessaire pour éviter que les deux organes ne s'effondrent. La situation actuelle de la KEK souligne la dynamique qui unit l'inéluctabilité de l'avenir et la temporalité axée sur l'avenir, laquelle requiert de la part du Secrétaire général une approche plus pragmatique, sachant que « ce qui est courbé ne peut se redresser, et ce qui manque ne peut être compté » (Écll. 1:15).

### **PRIORITÉS POUR 2009-2013**

L'Assemblée de Lyon nous a montré que la KEK se devait de mieux choisir ses priorités. Le processus de consultation qui l'a précédée a prouvé à quel point il était difficile de laisser de côté certains domaines, en raison de la multitude d'intérêts que compte la communauté de nos membres et de la nécessité de maintenir la diversité de celle-ci. Un thème revenait néanmoins sans cesse dans nos débats : nous avons trop de priorités.

Une matrice, établie par le Comité central, et un programme de travail y relatif pour chacune des années entre 2010 et 2013 fut proposée. Il s'est avéré particulièrement gratifiant de voir, pour la première fois, les priorités de l'ensemble de la KEK réunies au sein d'un même document. Il s'agissait d'un défi. Nous l'avons relevé et, ce faisant, nous sommes parvenus à réduire nos priorités à cinq objectifs accompagnés de propositions de mise en œuvre concrètes formulées par le Secrétariat général et les trois commissions. Ce programme de travail général concerne l'organisation dans son ensemble ; en aval, chaque commission (au travers de son assemblée générale) a mis au point son propre programme, plus élaboré et centré sur ses activités. Pour présenter l'intégralité du travail de la KEK, il y a donc divers modèles, perspectives et approches. Le programme général reflète la nature de la direction de la KEK mais également sa culture, avec ses commissions et son environnement complexe. Nous aborderons cet aspect des choses, en même qu'une planification stratégique plus « organique » tout en détaillant la

vision et les valeurs de la KEK et débattons les documents préparés par le GTR durant l'assemblée.

Nous avons entamé cette initiative de planification par objectifs en 2010 en nous recentrant sur la mission de la KEK et en mettant en relation nos projets avec les objectifs stratégiques ainsi qu'avec, pour l'année en cours, des objectifs plus spécifiques. Les cinq objectifs stratégiques qui ont émergé de l'Assemblée de Lyon, de même que les objectifs spécifiques, n'ont pas changé pour l'année 2013 :

- Promouvoir l'unité des églises au niveau de la théologie, de la mission et du témoignage ;
- Promouvoir la Charta Œcumenica ;
- Être la voix commune des Églises vis-à-vis des institutions européennes ;
- Encourager les communautés intégratrices, accueillir les étrangers ;
- Promouvoir la cohérence et les objectifs stratégiques dans la KEK en général et faire naître des synergies au sein de la KEK pour assurer la mise en œuvre de ces objectifs stratégiques.

Certains plans ont pu être réalisés dans l'année, beaucoup d'autres ont été étalés sur deux ou trois ans. Toutefois, le processus même de développement des objectifs stratégiques nous a aidé à clarifier les plans de la KEK et à faire en sorte que tous les membres de l'équipe de direction soient sur la même longueur d'onde.

Malheureusement, aucun plan n'est parfait : la matrice, par exemple, n'indiquait pas suffisamment bien comment le Secrétariat général et les commissions coopéraient sur les différents projets. La mise en œuvre de ce plan implique une série de petits mouvements qui, pris dans leur ensemble, permettent à la KEK de tenir le cap sans dévier de son itinéraire. Certains se sont plaints que cette liste, présentée comme une liste de cinq objectifs stratégiques à atteindre, représente un plan stratégique mais ne semble en pratique jamais s'avérer utile lorsque la KEK doit prendre une décision majeure et difficile, par exemple comment réorganiser son travail en interne, choisir la personne ou la commission la mieux à même d'atteindre un but donné ou expliquer pourquoi tel ou tel projet se retrouve confié à telle ou telle personne ou commission. Pour reprendre une métaphore, au sein de la KEK, il ne suffit pas d'avoir les bonnes personnes dans le bus ; il faut également qu'elles soient assises à

la bonne place, place choisie non seulement d'après leurs performances passées, mais également en fonction de leur capacité à atteindre les objectifs stratégiques que nous nous sommes fixés.

Autre objection à laquelle a dû faire face le plan stratégique : il n'aide pas à la KEK à affronter l'avenir s'il n'a pas de réalité budgétaire, tant au niveau global que des commissions. Comme toute autre organisation, la KEK aura bien du mal à accomplir quoi ce soit de stratégique si l'un de ses composants sombre dans l'insolvabilité. Il est un fait que les commissions exécutent leurs propres programmes au sein de leur propre environnement, à Bruxelles, à Strasbourg et à Genève ; mais elle font simultanément partie d'une organisation globale. On se demande alors comment elles peuvent rester en relation si, par exemple, elles ont des budgets et des comptes distincts qui ne sont consolidés qu'au niveau du bilan. Le Secrétaire général et les membres de l'équipe de direction travaillent de concert pour assurer la cohérence et la synergie de tous les efforts de la KEK. Il nous manque toutefois une tradition « d'entrelacement » des diverses actions et initiatives que nous entreprenons, raison pour laquelle l'identification et l'exploitation des opportunités qu'elles présentent reste un défi. La KEK se doit donc de former un mouvement plus serré et plus ouvert à la collaboration. Comme le dit l'adage : « *Lorsque vous avez des défauts, n'ayez pas peur de les abandonner.* »

La matrice nous a, de fait, fourni une vue d'ensemble des différents domaines dans lesquels il y avait du travail à accomplir. Il reste à voir comment continuer à l'améliorer dans les années à venir, au sein d'une organisation parapluie renouvelée. Étant donné que la KEK et ses « filiales » (commissions) collaborent très étroitement et doivent faire face à des défis communs en 2013 et en 2014, nous continuerons à améliorer notre collaboration, en dépit de conditions financières peu engageantes et souvent houleuses. Nous nous attendons à ce que bon nombre des défis existants persistent en 2013 et au-delà et nous les affronterons sans détour, avec foi, espoir et intégrité, sans perdre de vue nos objectifs.

### **FINANCES DE LA KEK**

La KEK est financée par les contributions de ses Églises membres et les dons, ou subventions, de tiers. Les Églises membres étant soumises à de nombreuses pressions les forçant à resserrer leurs finances et à réexaminer leurs priorités ainsi que leurs méthodes

de travail, la Conférence a été confrontée à une baisse de ses ressources. Au quotidien, la KEK est parvenue à maintenir un budget équilibré, mais le bureau de Genève a dû réduire une part significative de ses frais de salaires entre 2009 et 2012, et nous entrevoyons d'autres réductions budgétaires à l'horizon. Le Secrétariat financier de la KEK à Genève a, des années durant, employé un secrétaire exécutif à temps plein et un assistant administratif à temps partiel. En 2010, le présidium a décidé, au vu de la nécessité d'une restructuration financière de l'institution, de ne pas renouveler le contrat du secrétaire financier afin d'accorder la priorité au travail à accomplir. Les réductions budgétaires ont des conséquences : certains programmes ne peuvent pas être mis en œuvre, la communication souffre et par conséquent les performances et la visibilité de la KEK diminuent.

À ce stade, la question essentielle est la suivante : que fait la KEK, que personne d'autre ne fait ? Il est temps de nous demander comment nous allons, à l'avenir, allouer nos ressources. Dans cette perspective, le Comité central a rédigé des budgets annuels et des plans d'effectifs concernant le Secrétariat général, mais le caractère limité des ressources a rendu son travail plus difficile que d'habitude. Au vu de l'évolution de la crise financière mondiale et de la réalité de la récession économique en Europe, les pressions financières que subissent la KEK et ses Églises membres ne vont faire que s'intensifier à partir de 2013. Pour cette raison, le Comité central a formulé des propositions concrètes concernant les cotisations de membres et rappelle que sa constitution prévoit qu'une Église puisse être exclue de la KEK ou se voir restreindre dans l'exercice de ses droits de membre si elle persiste à ne pas respecter ses obligations en la matière. L'Organisation des Nations Unies, qui compte pratiquement tous les pays du monde parmi ses membres, repose sur le principe de l'égalité de tous les êtres humains ; ce principe vaut également pour la KEK et ses Églises et organisations membres. Toutefois, les cotisations représentent la contrepartie de la qualité de membre ; il s'agit donc d'un privilège surchargé de conditions. Le Comité budgétaire a décidé de fixer la cotisation minimale à 500 euros et de ne plus subventionner les frais de déplacement aux réunions et aux activités déboursés par les représentants d'Églises dont la cotisation est en souffrance. La KEK ne peut accomplir son travail que si elle dispose de ressources correctes. Vous pouvez trouver de plus amples informations sur ce sujet dans le chapitre consacré aux finances.

## **PERSONNEL DE LA KEK**

Je tiens à souligner l'importance du rôle que joue le personnel des bureaux de Genève, de Bruxelles et de Strasbourg : tout ce que la KEK cherche à accomplir, elle l'accomplit grâce aux personnes qui travaillent pour elle et en son nom. Au moment où je rédige ces lignes, cela ne fait encore que quelques mois que je travaille avec les membres du personnel et chaque jour elles m'apprennent de nouvelles choses. Au cours de ces derniers mois, j'ai sans cesse été frappé par les réactions positives des membres du personnel aux nouveaux défis que rencontre la KEK. Certains se sont cependant montrés assez inquiets du manque d'information concernant les évolutions internes de l'institution ; j'ai par conséquent décidé de publier un bulletin interne visant à les informer des changements que subit la Conférence. La réussite de la KEK dépend des performances de son personnel. Or, ces dernières années, en raison des évolutions internes, celui-ci a bien souvent été tiraillé de toutes parts. Il nous appartient de communiquer clairement et d'annoncer nos objectifs sans ambiguïté. Les nombreux changements de personnel qui sont intervenus récemment sont abordés dans un autre chapitre.

## **CONTACTS AVEC LES ÉGLISES MEMBRES DE LA KEK**

Les contacts personnels avec les Églises membres et les organisations liées ou non au monde ecclésiastique représentent une part importante du travail du Secrétaire général. Ces contacts sont toujours susceptibles de déboucher sur des opportunités pour les deux parties, en termes d'aide ou de conseil ; ils peuvent également nous motiver à aller de l'avant.

Le Secrétaire général par intérim Viorel Ionita, et après lui le pasteur Guy Liagre, ont rendu visite à de nombreuses Églises membres de la KEK. Toutes ces visites comportaient des réunions avec les dirigeants des dites Églises et des discussions intenses à propos des relations les unissant à la KEK. Ces contacts et ces rencontres ont grandement facilité les échanges, apporté de nombreuses informations et rapproché la KEK de ses membres. Ils ne servent pas seulement à promouvoir la KEK, mais également à créer, à établir et à nourrir des relations avec les Églises, leurs dirigeants et les organisations qui les entourent, à renforcer la crédibilité et la confiance de notre institution et à mettre en avant le travail que nous accomplissons.

Les Secrétaires généraux ont également participé à plusieurs réunions rassemblant les secrétaires généraux des organisations

œcuméniques basées à Genève : Conseil œcuménique des Églises (COE), Fédération luthérienne mondiale (FLM), Communion mondiale d'Églises réformées (CMER), ACT Alliance et la KEK. Ces réunions sont autant d'excellentes plates-formes d'échange sur les évolutions de ces organisations et offrent la possibilité de prendre des décisions concernant le Centre œcuménique de Genève.

## **MEMBRES**

Une organisation peut être structurée de bien des manières, mais elle n'est rien sans ses membres. Malheureusement, la question du nombre de membres que compte la KEK a causé bien des soucis : lors du processus de réflexion sur la révision de l'institution, certains ont décidé de nous quitter. Certaines organisations et Églises ont soulevé des questions relativement au statut de membre associé, qui a une incidence sur le degré d'implication dans le travail de la KEK. Alors que certaines Églises et organisations se retirent de la Conférence, d'autres demandent à en devenir membres ou membres associés ; certaines attendent une réponse depuis 2009 en raison de l'ambiguïté du statut de membre associé.

En 2010, le Comité central a recommandé que la catégorie des membres associés soit gelée et que les commissions soient encouragées à impliquer dans leur travail les organisations candidates lorsque cela s'avérait approprié. Depuis, la KEK n'a cependant rien communiqué d'officiel à ces organisations. Il y a de bonnes raisons à la prise de cette décision, mais à l'avenir, la KEK se doit d'être plus claire, plus efficace et plus attentive à sa communication et à ses structures. Quatre candidatures étaient en attente pour le statut de membres associés : le Réseau européen des aumôneries d'hôpitaux (ENHCC), le Réseau rural d'Églises en Europe (CERN), la Fédération des Organisations religieuses évangéliques d'Espagne (FEREDE) et la Mission évangélique luthérienne finlandaise (FELM).

Nous avons été informés en mars 2012 du fait que la Fédération des Églises évangéliques luthériennes en Suisse et la Principauté du Liechtenstein avaient décidé de renoncer à leur statut de membres associés de la KEK. La première a informé le Secrétaire général par intérim de sa décision en expliquant qu'elle ne se sentait pas impliquée dans la vie et le travail de la KEK car cette dernière ne lui avait jamais indiqué pourquoi elle ne l'avait pas acceptée comme membre à part entière.

Le 30 août 2012, le Secrétariat général a été informé de la fusion entre l'Église de la convention missionnaire de Suède, l'Union baptiste de Suède et l'Église méthodiste de Suède sous la bannière temporaire de JOINT FUTURE ; cette nouvelle structure a pris la place des trois anciennes Églises au sein de la KEK. Le 10 octobre 2012, l'Église évangélique luthérienne de France et l'Église réformée de France ont informé le Secrétariat général de la KEK du fait que la fusion de leurs organisations au sein de l'Église protestante unie de France avait abouti légalement et que son premier synode aurait lieu au printemps 2013.

D'autres Églises ont quitté la KEK pour raisons financières, à savoir l'Église épiscopale d'Écosse, l'Église morave en République tchèque et l'Église méthodiste unie en Estonie. La Fédération protestante de France nous a indiqué qu'elle ne pourrait plus apporter son soutien financier à la Commission Église et Société et le Forum œcuménique de femmes chrétiennes d'Europe nous a appris que son Comité de coordination avait décidé de ne payer que la moitié de sa contribution. Le Gustav-Adolf-Werk, une fondation associée à la KEK, nous a aussi indiqué formellement que son conseil d'administration avait décidé de retirer sa contribution à partir de 2011 en raison de la crise financière. En avril 2010, le Conseil œcuménique des Églises en Hongrie nous a demandé de résilier sa participation, chacune des églises membre du concile étant déjà membre à part entière de la KEK.

Deux organisations associées ont mis un terme à leurs activités. Le 15 octobre 2012, le Groupe européen pour l'action sociale œcuménique a appris à la KEK qu'il disparaîtrait à la fin du mois et a invité l'Assemblée générale de la KEK à Budapest à reconnaître « l'Association Josef Cardijn pour la formation des ouvriers » comme son successeur. Le 29 octobre 2012, le Secrétariat général a été informé de la disparition de l'organisation associée Ecumenism in the Nordic Region.

Bien qu'il n'y ait aucun signe immédiat d'un retour de l'Église orthodoxe russe à une pleine participation à la vie de la KEK on a noté une nette amélioration des relations entre les deux institutions. La KEK a demandé par voie épistolaire si un accord entre les deux Patriarcats de Russie et de Constantinople pourrait être réalisé ; le Comité central a décidé de différer l'examen de la question jusqu'à ce que les membres aient eu la possibilité de l'étudier pleinement,



éventuellement avec l'aide d'un petit groupe constitué de leurs représentants, l'objectif étant de procéder à un vote lors d'une réunion du Comité central. Ce processus n'a toutefois pas abouti. La situation est complexe et affaiblit la position de la KEK ainsi que son efficacité en tant qu'agent de réconciliation. Parallèlement, le Comité central (dont le président est orthodoxe) est conscient du fait que les Églises membres, orthodoxes en particulier, attendent de la KEK qu'elle fasse en sorte que la voix de l'orthodoxie se fasse entendre clairement au sein de l'organisation.

## 5. Communication

### COMMUNICATION

Saint Augustin disait : « On ne croit en rien si l'on ne croit d'abord que c'est crédible. » La chrétienté doit incarner le cadre culturel dans lequel elle s'insère, et la culture actuelle passe par la communication de masse. Le monde de communication de masse et de la technologie offre non seulement de nouvelles formes d'expériences sociales, mais aussi un réseau global de signification qui pénètre profondément dans les structures du psychique. En créant un écosystème technologique, les médias eux-mêmes façonnent la conduite et les mentalités des masses : les médias modernes fournissent et construisent simultanément les connaissances de la société, ce qui fait évoluer le cadre cognitif global. Les médias et internet unissent croyants et non-croyants dans la recherche des réponses aux questions fondamentales et constituent une source commune de sens personnel et collectif. Les innovations technologiques risquent fort d'attiser bon nombre des débats éthiques d'aujourd'hui, débats qui appellent une réponse des Églises.

*On ne croit en rien si l'on ne croit d'abord que c'est crédible.*

Saint Augustin

Les Églises chrétiennes d'Europe doivent par conséquent se demander ce qui se passera lorsque la seule source d'informations sur le monde sera les médias. Si le christianisme en est réduit à la promotion sociale et amputé de son rôle de construction de l'identité et de la pensée, que signifiera « être au côté des pauvres » lorsque les populations d'Europe auront été appauvries de sens ? En analyse finale : que faut-il montrer au monde ? Le rôle de l'Église est simplement de démontrer qu'il existe de la vie et de l'espoir au nom

de celui qui est tout et en tous, et rien de plus. À ce titre, le rôle de l'Église se situe également hors d'elle-même.

Les efforts en vue d'atteindre cet objectif sont souvent desservis par un manque de communication professionnelle capable de faire percevoir le christianisme de manière positive. Bien entendu, nous devons également prendre conscience du fait que les conditions socioculturelles dans lesquelles doit communiquer l'Église ont fondamentalement changé : dans une société multiculturelle et multi-religieuse, chaque Église doit faire face à une concurrence accrue sur le « marché de l'offre de sens », ce qui les oblige à adopter de nouvelles stratégies pour maintenir leur présence sur la scène publique.

La KEK a tendance à oublier de communiquer. Sans communication, pourtant, il est impossible de faire connaître sa vision et son travail aux membres et autres parties intéressées, raison pour laquelle plusieurs personnes ont demandé un état de la situation communicationnelle au sein de la KEK. Et cette situation est la suivante : il est essentiel de commencer à communiquer, régulièrement et dès maintenant, et de sélectionner les informations transmises en fonction du public visé. Il est important que la KEK et ses commissions publient des informations d'ordre général afin de raviver les relations qu'elles nouent avec les Églises et organisations membres. Nous souffrons de l'absence d'un secrétaire chargé de la communication et de l'information : le Bureau des communications continue à fonctionner avec un assistant administratif à temps partiel qui se charge du travail général de la KEK et des commissions et un employé à 30 % qui s'occupe spécifiquement des affaires de la CSC. La communication étant une nécessité, car nous l'utilisons pour tisser notre réseau, diffuser nos idées et promouvoir notre travail actuel et à venir, ce point est particulièrement à déplorer. La communication est vitale pour la réussite future de notre organisation, car nous avons besoin de contacts pour accomplir notre mission.

Durant l'Assemblée de Lyon, une pétition a circulé concernant le poste de responsable de la communication, qui avait été gelé pour raisons financières par le Comité central d'avant Lyon, au même titre que tous les nouveaux engagements d'effectifs. Certains avaient le sentiment que cette décision avait été prise à la hâte, et à tort, raison pour laquelle la pétition demandait au Comité central de rouvrir le poste. Dès la première réunion du Comité central à Lyon, certains ont exprimé leurs inquiétude vis-à-vis de l'incidence que

pouvait avoir l'absence d'un responsable de la communication employé à temps plein sur la visibilité du travail de toute la KEK. Cette même inquiétude a depuis été répétée par, entre autres, le Réseau des chargés de presse des Églises européennes (PONEC) et l'Association mondiale pour la communication chrétienne (AMCC). Malheureusement, 2010 a été l'une de nos années les plus noires en matière de communication, premièrement au bureau de Genève en raison de l'absence du Secrétaire général et deuxièmement à cause de celle d'un Secrétaire à la communication. Le Secrétariat général a fonctionné presque normalement, mais la communication avec les Églises a pâti de ces manques.

Nous devons prendre en compte les implications à court et à long terme de la communication. Lors de la réunion de l'équipe de direction de novembre 2011, il a été suggéré d'envoyer par e-mail une newsletter en anglais au Comité central et aux Églises membres afin de les tenir aussi informés de nos activités. Étant donné que Ruthann Gill, l'assistante de communication, devait normalement prendre sa retraite le 1<sup>er</sup> août 2012, des mesures ont été prises afin d'assurer la continuité de son travail. Elle a gracieusement accepté de travailler à mi-temps jusqu'à la fin 2012, ce qui nous a permis d'envoyer régulièrement un bulletin d'information à nos Églises membres et membres associés.

*Communiquer à propos des activités de l'Église est quelque chose qui sort de l'ordinaire et il convient de le faire dans le plus profond respect de l'Évangile, mais cela ne nous empêche pas d'utiliser des termes et des stratégies provenant du monde des affaires. Ceux-ci sont des moyens nous permettant d'arriver à nos fins.*

Il est un fait que la KEK doit mieux faire état de la valeur de son travail. Le paysage ecclésiastique, œcuménique et politique européen a profondément évolué depuis la fondation de notre organisation, raison pour laquelle elle doit faire plus d'efforts pour rappeler à ses membres la valeur de leur adhésion : celle-ci permet aux voix des Églises de se faire mieux entendre en Europe et d'avoir plus de poids car elles s'expriment collectivement. Notre but est de faire entendre la voix des Églises dans les débats culturels, sociaux et politiques européens et de mettre en place une plate-forme œcuménique permettant la tenue de débats théologiques et éthiques, mais également de vivre ensemble dans la spiritualité.

Notre communication vis-à-vis des Églises ne doit pas se limiter aux rapports de réunions : nos membres doivent avoir l'occasion de participer aux dialogues concernant les processus en cours et avoir la possibilité d'agir. Cela implique d'adopter de nouvelles formes de partage et d'échange d'expériences, d'améliorer notre communication interne et, ce faisant, d'accroître l'influence de nos membres. Il convient également d'attirer l'attention du public sur les sujets que ne couvrent pas les médias.

### **ECUMENICAL NEWS INTERNATIONAL (ENI)**

Comme nous l'avons déjà souligné, les Églises commencent à se rendre compte que les nouveaux médias ne sont pas de simples gadgets mécaniques destinés à créer des mondes illusoires, mais des nouveaux langages possédant des pouvoirs d'expression uniques. Lorsqu'une Église se plaint de la presse, c'est comme si un capitaine se plaignait de la mer, car toute personne capable d'utiliser les médias de manière professionnelle peut façonner la société : elle peut la vulgariser, la brutaliser, ou contribuer à l'élever. Les médias se sont substitués au vieux monde, c'est un fait qu'il faut accepter. Même si nous voulions restaurer cet ancien monde, nous ne pourrions le faire que par l'étude intensive des moyens par lesquels les médias l'ont englouti. La KEK a par conséquent décidé de devenir l'un des partenaires fondateurs d'Ecumenical News International (ENI), une agence de presse lancée en 1994 en coentreprise avec d'autres organisations œcuméniques. Plus récemment, les principaux donateurs d'ENI (le COE et la FLM) ont réduit leurs contributions, ce qui a entraîné une réduction considérable de ses activités. L'assemblée avait étudié une proposition de structure à long terme pour ENI, basée sur des centres éditoriaux plutôt que sur un bureau physique et accompagnée d'un plan d'affaires exhaustif et bien documenté prévoyant un budget annuel d'environ 600 000 francs suisses. En 2011, les organisations partenaires de l'ENI y ont injecté 311 000 francs suisses (dont les 25 000 de la KEK), ce qui lui a permis de fonctionner à un niveau minimal. Les principaux donateurs ont toutefois indiqué qu'ils réduiraient encore leur participation en 2012 ; il n'était donc pas certain que les fonds engagés pour cette année (avec ou sans la contribution de la KEK) suffissent à faire tourner le réseau.

Au sein de la KEK, plusieurs arguments ont été présentés en faveur et à l'encontre de la poursuite du soutien de l'ENI au-delà de 2012. Il faut toutefois savoir que l'agence de presse ne répondait pas (et

ne pouvait pas répondre) aux besoins de la KEK en matière de communication et qu'il n'y avait aucune certitude que le nouveau plan d'affaires serait couronné de succès. Par conséquent, et en dépit de sa loyauté de longue date envers l'ENI, le Comité central de la KEK a décidé à l'unanimité de retirer son soutien à l'organisme en 2011.

## 6. Le monde œcuménique

### RÉUNIONS DES CNEE

La réunion des Secrétaires généraux des Conseils nationaux d'Églises (CNE) en Europe, organisée par le Secrétariat général de la KEK en collaboration avec le Conseil œcuménique polonais, s'est tenue du 4 au 7 avril 2010 à Varsovie, avec pour thème principal la sécularisation, l'un des plus graves problèmes auxquels sont actuellement confrontées les Églises. En Europe, l'expérience de la sécularisation varie, allant de l'anticléricalisme militant à la coopération et au respect mutuel. Elle constitue une menace pour les Églises, mais leur présente également des opportunités telles que la possibilité de faire redécouvrir et de partager leur dimension communautaire essentielle et le rôle des chrétiens dans la société, ou encore d'entamer une réflexion théologique et d'interpréter ce que tradition et inclusion signifient dans le contexte actuel. Elle nous oblige par ailleurs à apprendre à réévangéliser les fidèles, à renforcer notre sens de la communauté et à aider les croyants à avoir suffisamment confiance en eux pour exprimer leur foi. Nous ne devons pas non plus oublier d'engager la conversation avec les jeunes sur les thèmes qui comptent le plus pour eux aujourd'hui (l'environnement, la justice, la liberté), et pas seulement sur les questions religieuses traditionnelles.

*Le processus de sécularisation émerge, non pas d'une perte de foi, mais d'une perte d'intérêt social envers le monde de la foi. Il commence dès l'instant où les hommes estiment que la religion n'a plus aucune pertinence vis-à-vis de leur mode de vie et que la société en tant que telle n'a plus rien à voir avec les vérités enseignées par la foi.*

Christopher Henry Dawson

Un groupe de représentants des mondes religieux, politique, académique et de la société civile en Pologne a expliqué clairement aux CNE les difficultés et le potentiel de réconciliation de l'Europe de

l'Est à l'heure actuelle. Les participants ont souligné l'importance des repères dans une société démocratique, respectueuse des droits de l'homme et fondée sur l'état de droit.

Sur invitation de Churches Together in Britain and Ireland (CTBI), en partenariat avec Action of Churches Together in Scotland (ACTS), la réunion 2012 des Secrétaires généraux des Conseils nationaux d'Églises en Europe (CNE) s'est déroulée à Édimbourg du 17 au 20 avril. La conférence a eu pour thème : « Église et culture contemporaine : menace ou opportunité ». Dix-sept CNE étaient représentés par leurs secrétaires généraux respectifs, aux côtés d'un groupe régional (CTBI) et de membres du personnel de la CSC et du COE. Les participants ont commencé par une présentation de leur contexte national et international ainsi que de leurs expériences. Le programme était conçu pour stimuler les conversations, le partage et la réflexion, et a comporté une visite du Parlement écossais ainsi qu'une « conversation » portant sur un passage de la Bible choisi pour son rapport au contexte, à savoir Matthieu 15:21-28 : la rencontre de Jésus avec la Cananéenne. Les représentants du Scottish Churches Parliamentary Office se sont joints à notre groupe pour une partie de la matinée et ont répondu à nos questions concernant leur travail. La visite s'est terminée sur une présentation du ministre de la Sécurité et des affaires juridiques, chargé de combattre le sectarisme.

## **COE**

La KEK n'est pas le seul acteur impliqué dans la vie œcuménique en Europe : à l'automne 2009, une réunion des secrétaires généraux des organisations œcuméniques établies à Genève et du Conseil de la communion des Églises protestantes en Europe a révélé l'impatience croissante des participants face à l'absence de direction commune claire adoptée par les organismes œcuméniques d'Europe, qui devraient collaborer de manière plus cohérente. Comme l'indique le rapport du GTR, ce point va être l'une des tâches les plus urgentes que nous devons accomplir au cours des prochaines années. Dans ce cadre, la KEK et le COE ont abordé le travail et le rôle des anciennes tables rondes du COE en Europe de l'Est.

Parvenir à une plus grande cohérence entre les travaux de la KEK et ceux du COE en Europe fait partie d'un agenda de plus grande envergure visant à clarifier les rôles respectifs du COE et des organisations œcuméniques régionales (dont fait partie la KEK) au

sein du mouvement œcuménique mondial. Le COE a démontré son attachement à ce point spécifique de la reconfiguration œcuménique. Dans le même contexte, le COE, la KEK et les deux organisations œcuméniques régionales nord-américaines ont publié une déclaration commune partiellement basée sur la déclaration de la 13<sup>ème</sup> Assemblée de la KEK, concernant les armes nucléaires qui restent implantées en Europe.

Dans son rapport, le GTR indique que la question de savoir comment l'Europe compte raviver ses modèles économiques et sociaux de manière à lier solidarité, responsabilité et compétitivité représente un défi à long terme qui appelle une réponse de la KEK et de ses Églises membres. Pour cette raison, une délégation commune de la KEK et du COE s'est rendue en Grèce du 18 au 21 novembre 2012 afin de témoigner sa solidarité avec le peuple grec en cette période de crise économique. Cette délégation, à laquelle ont participé les secrétaires généraux des deux organisations, le président de la KEK et le président européen du COE, a rencontré des membres de l'Église de Grèce, de l'Église évangélique en Grèce et du gouvernement grec.

### **LES RELATIONS ENTRE LA KEK ET LE CCEE**

Lors de sa réunion tenue en Crète du 12 au 16 septembre 2012, le Comité Central a appris que le cardinal Carlo Maria Martini était décédé le 31 août à l'âge de 85 ans. Le cardinal Martini avait été Président du Conseil des Conférences épiscopales d'Europe (CCEE) de 1987 à 1993. Fidèle à sa devise « Pro veritate adversa diligere » (affronter les situations difficiles pour l'amour de la vérité), il a joué un rôle décisif dans le mouvement œcuménique. C'est dans la Parole, en particulier dans la prière de saint Ambroise, que le cardinal Martini puisait son élan pastoral : « Seigneur, donne toujours à ton peuple des pasteurs qui troublent la fausse paix des consciences ».

Le Comité Central rend hommage à l'homme de dialogue, au pasteur déterminé à briser les barrières, poursuivant inlassablement sa quête d'ouverture et d'œcuménisme, qu'était le cardinal Martini. En tant que Président du Conseil des Conférences épiscopales d'Europe, le cardinal Martini a été l'un des principaux moteurs du premier rassemblement œcuménique européen tenu à Bâle en 1989, qui a réuni des milliers de personnes issues de toutes les confessions. Il aimait à souligner que l'œcuménisme ne visait pas nécessairement

la conformité des points de vue de toutes les Églises, mais avant tout le dialogue afin de progresser ensemble sur le chemin menant à Dieu. Le débat œcuménique poursuit justement cet objectif. Il vise essentiellement à garantir le dialogue entre les Églises, entre tradition et problèmes actuels. La Parole de Jésus doit aujourd’hui se révéler avec le courage d’écouter et de confesser. Pour cela, nous devons nous tourner vers l’avenir, croire en une perspective à long terme et aux bienfaits du dialogue œcuménique. Le cardinal Martini a préféré favoriser le dialogue plutôt que se replier timidement sur lui-même. La Conférence des Églises européennes garde un souvenir inoubliable de sa présence en son sein.

*Seigneur, donne toujours à ton peuple des pasteurs qui troublent la fausse paix des consciences.*

Saint Ambroise

Le rôle du Comité mixte du CCEE et de la KEK, créé en 1972, consiste à superviser la coopération entre ces deux organes. Tout comme les Secrétariats généraux de ces deux organisations, le Comité mixte comprend sept membres du CCEE et sept de la KEK.

Au mois de novembre 2009, une lettre commune du CCEE et de la KEK sur le sujet du changement climatique a été adressée aux Églises d’Europe. Le changement climatique est une problématique qui nous concerne tous et dont les répercussions touchent la vie de la planète dans son ensemble. La Terre et ses écosystèmes sont un cadeau précieux que nous avons reçu de Dieu. Face aux crises mondiales (économiques, écologiques et de toute autre nature), nous sommes appelés à adopter un mode de vie qui témoigne de la foi, de l’espoir et de l’amour que nous portons à Dieu, ainsi que de notre respect envers la création divine. La KEK, le CCEE ainsi que de nombreuses Églises d’Europe sont convaincus que l’Union européenne doit intensifier ses efforts en vue de reconnaître la responsabilité mutuelle des États membres dans le combat contre le changement climatique. Cette lettre encourageait les églises et les chrétiens d’Europe à prendre les mesures nécessaires pour faire face à la problématique du changement climatique. Elle invitait au dialogue, au partage d’initiatives et de méthodes efficaces permettant de prendre soin de la création divine, dans le respect des recommandations du troisième rassemblement œcuménique européen tenu en 2007 à Sibiu, en Roumanie. La KEK et le CCEE y avaient encouragé



les Églises à prier ensemble, à faire preuve de solidarité vis-à-vis des victimes des répercussions négatives du changement climatique

et à s'efforcer de modifier nos modes de vie inadaptés avec sagesse et persévérance.

La première rencontre de la KEK et du CCEE s'est tenue à Istanbul du 7 au 10 mars 2010 sur l'invitation de Sa Sainteté le Patriarche Œcuménique Bartholomée 1<sup>er</sup>, qui appela le Comité mixte à approfondir les relations entre la KEK et l'Église catholique romaine et à concevoir de nouveaux modes de coopération afin de donner naissance à un instrument œcuménique uni en Europe. Le Comité mixte décida d'étudier le phénomène de l'immigration sous plusieurs aspects, notamment culturels, sociaux et économiques. Dans le cadre du projet « 2010 KEK-CEME Année européenne des Églises pour la migration 2010 », le Comité mixte a intégré un projet destiné à accroître la visibilité de l'engagement des Églises en faveur des étrangers et à promouvoir une politique d'intégration des migrants par un travail pour et avec les migrants, les réfugiés et les minorités ethniques, tant au niveau national qu'europpéen. Les politiques et les projets des gouvernements turc et grec, en particulier au sujet des demandeurs d'asile et des réfugiés, furent présentés lors de cette réunion. De plus, les prétendues valeurs que certains représentants de l'UE avaient tenté de propager jusqu'alors dans plusieurs pays à travers la législation européenne, notamment en matière d'éducation, de rôle de la religion, de mode de vie, de famille traditionnelle et d'identité même de la personne, soulevèrent de graves questions.

La deuxième rencontre annuelle, organisée à Belgrade du 17 au 20 février 2011 sur invitation de Son Excellence Mgr Stanislav Hocevar, Archevêque Métropolitain de Belgrade et Président de la Conférence épiscopale internationale Sts Cyrille et Méthode, se concentra en priorité sur la contribution des chrétiens à la construction de l'identité nationale et de l'intégration européenne. L'ordre du jour de cette réunion comprenait notamment une discussion sur la présence de gens du voyage (peuple rom – Sintés, Tsiganes, etc.) en Europe de l'Est, un bilan sur l'œcuménisme dix ans après la signature de la Charta Oecumenica, ou encore un aperçu des relations entre chrétiens et musulmans en Europe. Le rassemblement se conclut notamment sur les paroles suivantes : « L'identité d'une personne, d'une ville ou d'une nation ne demeure pas immuable tout au long de sa vie. De nouveaux éléments susceptibles de modi-

fier cette identité, soit en l'enrichissant, soit en créant des tensions, apparaissent sans cesse. C'est précisément la raison pour laquelle l'identité est une expérience profonde qui nous appelle à nouer un dialogue avec nos frères et sœurs venus de loin et à œuvrer ensemble au bien commun ».

*«Les Églises et les communautés religieuses sont d'importants prestataires de services sociaux dans les États membres de l'Union. Pour combattre la pauvreté avec efficacité, il est essentiel de s'inspirer de leur longue et vaste expérience dans ce domaine.»*

Manuel Barroso

Concernant le dialogue mené sur le sujet principal, le Comité mixte décida d'envoyer à la baronne Catherine Ashton, Haute représentante pour la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE, une lettre demandant que la problématique de la protection de la liberté religieuse et des chrétiens dans le monde soit traitée lors d'une réunion des ministres des Affaires étrangères de l'UE. Cette lettre sollicitait également un signal clair relatif aux décisions en matière de politiques communes témoignant d'un engagement de l'Union européenne en faveur de la protection de la liberté religieuse de toutes les fois dans le monde. Le sujet de la présence des peuples roms en Europe de l'Est fut également abordé et le Comité mixte envisagea la possibilité d'une coopération entre les deux organisations sur ce sujet difficile.

En conclusion de la Semaine mondiale de prière pour l'unité des chrétiens, le Comité mixte se rassembla à Genève au centre de conférence John Knox, du 26 au 28 janvier 2012. Les participants à cette réunion abordèrent le thème du témoignage des Églises en se concentrant sur les réponses théologiques et pratiques à la situation actuelle en évolution constante dans le monde, en s'inspirant d'expériences pastorales et locales. Lors de ce rassemblement, les participants rencontrèrent également les secrétaires généraux et les représentants du Conseil œcuménique des Églises (COE), de la Fédération luthérienne mondiale (FLM), de la Communion mondiale d'Églises réformées (CMER) et de l'ACT Alliance, ainsi que les représentants des Églises locales de la région de Genève. Ils furent reçus par Mgr Silvano Tomasi, Nonce apostolique et Observateur permanent du Saint-Siège auprès des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève. L'ordre du jour prévoyait

également un échange de vues sur les thèmes de la présence des peuples roms, du dialogue avec les musulmans en Europe et de la situation politique et économique actuelle de l'Europe. Les participants conclurent qu'il était nécessaire de créer une Église évangélique qui ne devrait pas craindre d'entrer dans le domaine public. Seuls le témoignage de chrétiens dans leur environnement professionnel et personnel ainsi que la présence de l'Église dans la sphère publique seraient susceptibles de garantir la création d'une telle Église évangélique. Le Comité mixte souligna la nécessité pour l'Église d'exploiter les opportunités qui s'offraient à elles, notamment en coopérant avec les médias laïques, en s'intégrant aux domaines de l'éducation et de la culture et en trouvant des modes de démonstration de la foi chrétienne par des actions diaconales. Comme disait un philosophe, les seuls grands hommes sont ceux qui ont rendu de grands services à l'humanité.

Le Comité mixte de la KEK et du Conseil des Conférences épiscopales d'Europe travaille dans le respect de certaines lignes directrices afin de superviser et d'encourager la coopération dans des domaines spécifiquement définis. Le document « Lignes directrices pour la collaboration KEK/CCEE » fut signé en 2000 afin de soutenir la coopération entre la KEK et le CCEE. En 2009, la KEK suggéra de réviser le document à la lumière du développement de la réflexion sur l'œcuménisme en Europe. Le CCEE opta pour une adaptation du contenu de certains articles qui n'étaient alors plus d'actualité. En raison de modifications intervenues au sein de la KEK, il ne fut pas possible d'adopter ces recommandations. Une question demeure donc : faut-il développer ces lignes directrices ?

Luca Negro accepta d'achever la révision du rapport Sibiu 2007. Toutefois, en raison de sa démission, le CCEE et la KEK ne parvinrent pas à publier un nombre limité de copies de ce rapport avant la fin de l'année 2010 comme ils l'espéraient.

La KEK et l'Église catholique romaine coopèrent également à d'autres niveaux. La KEK-CSC et la COMECE (la Commission des évêques de la Communauté européenne, composée d'évêques délégués par les 26 conférences épiscopales catholiques de l'Union européenne) participèrent à plusieurs réunions avec des responsables ecclésiastiques et les trois présidents des institutions européennes au sujet de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que sur d'autres thèmes. La coopération de la

KEK et de la COMECE est efficace. Ces deux organisations partagent des initiatives telles que la conférence sur la politique sociale tenue à Gdansk, en Pologne. La coopération de la KEK et du CCEE dans le contexte du Réseau chrétien européen pour l'environnement (ECEN) a mené à la rédaction d'une lettre conjointe adressée aux Églises et aux conférences épiscopales membres visant à encourager le dialogue avec les gouvernements nationaux et régionaux en prévision du sommet de Copenhague (Danemark) sur le climat.

*Avant d'accomplir toute tâche, posez-vous toujours trois questions : quelles raisons me poussent à faire cela ? Quels pourront être les résultats de mon action ? Vais-je réussir ? N'exécutez ce travail qu'après avoir mûrement réfléchi et trouvé des réponses satisfaisantes à ces questions.*

### **LES RELATIONS AVEC LES MUSULMANS EN EUROPE**

Il est indispensable d'avoir une compréhension profonde de ses propres croyances et engagements religieux afin de comprendre et de respecter véritablement les valeurs et les croyances religieuses des autres. Instaurer un dialogue interconfessionnel n'implique en aucun cas de dénigrer sa propre foi ou tradition religieuse. Le dialogue interconfessionnel ne peut en effet être constructif qu'à condition que les participants à cette discussion gagnent une assise solide dans leurs propres traditions religieuses et acquièrent ainsi la volonté d'écouter et de respecter les croyances d'autres religions. Ce dialogue interconfessionnel constitue l'un des défis auxquels les Églises européennes doivent aujourd'hui faire face. La KEK ne peut pas se permettre d'éluder ce sujet si les populations, les nations et les cultures européennes doivent cohabiter en paix. Ce dialogue s'oppose à l'idée que l'Europe puisse s'épanouir seule dans le progrès et la coopération économiques. Les religions européennes doivent favoriser des perspectives de coexistence réussie dans un contexte de grave manque de solutions à de nombreux conflits susceptibles de devenir de plus en plus violents, y compris dans les villes et les régions européennes.

La KEK doit se demander dans quelle mesure les religions peuvent être de réelles sources de conflits au sein de la société. Ce n'est pas un hasard si cette question est au cœur de nombreuses discussions interconfessionnelles sur la paix, la justice et les droits de l'homme. Relier la religion à des cultures nationales majoritaires peut parfois favoriser un sentiment de supériorité et d'exclusivité et faire passer

les autres religions et cultures pour étrangères et inférieures. Sans les inhibitions morales qui doivent être inhérentes à tout message religieux, on a vite fait d'isoler certaines personnes, de les priver de leurs droits, de les chasser voire, dans le pire des cas, de les assassiner. La principale question de la KEK est, et a toujours été, la suivante : comment faire pour que le message religieux de paix se propage et puisse être exploité afin de favoriser la coexistence des peuples ? En tant qu'institutions ecclésiastiques d'Europe occidentale extrêmement organisées, avons-nous suffisamment conscience des problématiques que le dialogue interconfessionnel soulève dans l'objectif de façonner activement la société ? Comment les Églises peuvent-elles travailler ensemble par l'intermédiaire de la KEK afin de traiter les inquiétudes et les questions relatives à la nécessité de trouver un mode de coexistence pacifique sans négliger les défis soulevés par cette coexistence ?

La Charta Oecumenica affirme que les musulmans vivent en Europe depuis des siècles. Or, dans certains pays européens, ils constituent de fortes minorités. Alors que les musulmans et les chrétiens ont eu pendant longtemps, et ont toujours aujourd'hui, beaucoup de bons contacts et des relations amicales, on constate des deux côtés de forts préjugés et réserves, ancrés dans des expériences douloureuses subies tout au long de l'histoire, y compris récente. Il convient de s'efforcer toujours plus de développer les relations entre chrétiens et musulmans en Europe. Une structure de coopération permanente entre la KEK et le CCEE n'était donc plus indispensable, même si le travail conjoint dans ce domaine n'a pas pour autant cessé. Il fut donc décidé de suspendre le Comité pour les relations avec les musulmans en Europe (CRME). Ce comité visait principalement à conseiller les Églises et les conférences épiscopales européennes sur les moyens de traiter le problème des relations avec les musulmans en Europe. Ainsi, il a tout d'abord porté le nom de comité « Islam en Europe » et rédigé de nombreux documents. En 2001 et 2008, il organisa les Conférences européennes christiano-musulmanes, qui réussirent à concrétiser avec une grande efficacité la coopération entre les deux communautés de foi au niveau européen. Lors de la phase de clôture du comité, il devint de plus en plus difficile d'en structurer les travaux et de les communiquer aux Églises et aux conférences épiscopales d'Europe, les relations entre chrétiens et musulmans en Europe s'étant considérablement développées au niveau local dans de nombreux pays européens. Par conséquent, la KEK et le CCEE eurent de plus en plus de difficultés à maintenir une

structure permanente par le biais du CRME, qui parvenait certes à organiser des conférences, mais pas ses travaux courants.

Lors d'une réunion spéciale tenue à Paris les 26 et 27 avril 2012, la KEK et le CCEE préparèrent des recommandations pour la coopération future dans le domaine des relations entre musulmans et chrétiens en Europe afin de les présenter à leur Comité mixte. La KEK et le CCEE s'accordèrent à dire que le travail commun en matière de relations avec les musulmans en Europe pourrait continuer sous forme de consultations et de conférences spécifiques sur des sujets importants, organisées avec les institutions musulmanes.

### **LES RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS ŒCUMÉNIQUES RÉGIONALES**

L'un de nos objectifs consiste à améliorer la cohérence entre le travail de la KEK et celui des organisations œcuméniques régionales (OOR) hors de l'Europe. Nous travaillons en permanence avec d'autres assemblées œcuméniques régionales : la Commission Église et Société poursuit ainsi sa collaboration avec le Conseil des Églises d'Amérique latine (CLAI) sur de nombreux projets. La KEK et le CLAI travaillent ensemble sur une base permanente afin de traiter la problématique de la mondialisation économique et poursuivront cette collaboration.

### **LA PARTICIPATION DE LA JEUNESSE**

Que doit faire aujourd'hui la jeunesse ? Beaucoup de choses, bien entendu. Mais le plus grand défi auquel sont confrontés les jeunes gens consiste à former des communautés stables, car si ce sont bien souvent les personnes plus âgées qui déclarent la guerre, le combat et la mort reviennent à la jeunesse. Le groupe de travail sur la participation des jeunes (YPWG) instauré par le précédent Comité Central a élaboré une stratégie de coopération entre la KEK et certaines organisations européennes de jeunes. À la lumière du travail accompli par le YPWG, un mémorandum de coopération entre la KEK, le Conseil œcuménique de la jeunesse en Europe et la Fédération universelle des associations d'étudiants (région d'Europe) visant à renforcer la coopération entre la KEK et certaines organisations œcuméniques de jeunes fut élaboré lors de la réunion du Comité Central en novembre 2007 à Vienne (Autriche).

*Le petit garçon et le vieil homme*

*« Parfois, je fais tomber ma cuillère », dit le petit garçon.*

« *Cela m'arrive aussi* », répondit le vieil homme.  
 « *Parfois, je mouille ma culotte* », murmura le petit garçon.  
 « *Cela m'arrive aussi* », rit le vieil homme.  
 « *Souvent, je pleure* », dit le petit garçon.  
 « *Moi aussi* », admit le vieil homme.  
 « *Mais le pire, dit le petit garçon, c'est que j'ai l'impression que les adultes ne me prêtent pas attention.* »  
 Il sentit alors la chaleur d'une vieille main ridée :  
 « *Je comprends* », répondit le vieil homme.

Shel Silverstein

Suivant l'une des recommandations de ce mémorandum, un comité mixte fut créé entre la KEK et les organisations de la jeunesse (JCCYO), comprenant des représentants du Conseil œcuménique de la jeunesse en Europe (COJE), de la Fédération universelle des associations chrétiennes d'étudiants (FUACE Europe), de l'UCJF Europe, de l'Union chrétienne de jeunes gens d'Europe (UCJG Europe) et de Syndesmos. La KEK y était représentée par le Secrétaire général, le Secrétaire de l'Assemblée de Lyon, le coordinateur du programme pour la jeunesse et trois jeunes membres du Comité Central. La préoccupation centrale de ce comité consistait à déterminer un mode de participation active des organisations de la jeunesse à l'Assemblée de Lyon. Finalement, seules deux organisations signèrent le mémorandum : la FUACE Europe et le COJE. Depuis l'Assemblée de Lyon, rien n'a été prévu pour poursuivre cette coopération. Toutefois, nous avons invité ces organisations à assister aux réunions du Comité Central aux frais de la KEK. Au sein du Comité Central, une certaine inquiétude s'est exprimée au vu du fait que le sujet de la participation de la jeunesse était renvoyé systématiquement d'un organe dirigeant à l'autre, comme une balle de ping-pong.

## 7. Les commissions de la KEK

### KEK-CEME

En conséquence du bilan de l'Assemblée de Lyon, la Commission des Églises pour les migrants en Europe (CEME) décida d'interrompre les étapes légales finales visant à modifier les statuts de la CEME pour ne plus en faire un organe indépendant de droit belge et à achever ainsi l'intégration complète de la KEK et de la CEME. La CEME devait initialement devenir membre de la KEK à part entière. Ce projet a été remis en question en raison du vaste man-

dat accordé au GTR afin d'élaborer une structure permettant à la KEK de ne pas travailler par l'intermédiaire de commissions. Il convient toujours de faire preuve d'une grande attention à Budapest vis-à-vis de l'intégration de la CEME et de la façon dont celle-ci sera concrétisée.

La CEME fut créée en 1964 par le COE. Elle est constituée d'Églises anglicanes, orthodoxes et protestantes, ainsi que de conseils d'Églises et d'agences affiliées à l'Église. En 1999, les trois organes signèrent un accord de coopération à l'issue d'un processus de consultation déclenché par la décision prise en 1998 par le Comité Central de la KEK de fermer son bureau consacré aux réfugiés. L'évaluation de cet accord entraîna le processus d'intégration de la CEME et de la KEK. Ce processus débuta après la 12<sup>ème</sup> assemblée de la KEK à Trondheim (Norvège), lorsqu'il fut décidé que l'immigration constituait le principal sujet de préoccupation des Églises d'Europe. D'après l'Assemblée de la KEK, l'intégration de la KEK et de la CEME devait être envisagée sur le modèle de la précédente intégration de la KEK et de la Commission œcuménique européenne Église et Société (remplacée aujourd'hui par la Commission Église et Société de la KEK).

Ce processus fut entravé par plusieurs obstacles, tels que le remplacement de certains membres du groupe de négociation, ou encore les discussions relatives à la refonte du mouvement œcuménique international et à la restructuration de la KEK elle-même. Les critères d'adhésion constituèrent l'un des principaux objets de débats. Ces critères ainsi que les relations de travail entre l'organisation et ses membres sont en effet très différents au sein de la KEK et de la CEME. La CEME est un réseau actif d'organisations disposant à Bruxelles d'une unité d'organisation très restreinte, mais efficace et poursuivant des objectifs à l'intérieur et à l'extérieur des Églises. La KEK, quant à elle, est une communauté d'Églises travaillant principalement avec ses membres, bien que certains changements aient été mandatés à la suite de l'intégration de la KEK et de la Commission œcuménique Église et Société. L'Assemblée de la CEME organisée à Londres en 2005 s'est déclarée en faveur de l'intégration avant de confirmer sa position par des décisions plus détaillées prises lors de son Assemblée de 2008. Étant donné ces décisions et l'issue du processus de négociation, la CEME a continué d'exprimer sa volonté d'intégration décidée à la suite de l'Assemblée de la KEK de Lyon.



L'adhésion de 125 Églises et de nouvelles organisations associées à la KEK élargira largement le mandat de la CEME et fournira de nouvelles opportunités de renforcement de la coopération entre les deux organes. L'Assemblée de la CEME tenue en 2008 à Protaras (Grèce) a adopté les modifications apportées aux statuts de la CEME à condition que les détails mentionnés dans le mémorandum de compréhension « Des histoires différentes – un avenir commun », adopté par le Comité Central de la CEME et le Comité exécutif de la CEME lors de leurs réunions à Vienne en novembre 2007, soient mis en application et que la révision des critères d'adhésion à la KEK soit engagée à l'issue de la 13<sup>ème</sup> Assemblée de la KEK.

Après l'Assemblée de Lyon, la situation peut être qualifiée de transitoire. Si la CEME a décidé de rejoindre la KEK, elle n'a pas encore déposé ses statuts révisés et adoptés auprès des autorités belges. Il s'agit certes d'une formalité, mais elle est très importante : sans déposer les révisions, les nouveaux statuts ne peuvent être validés. La CEME est théoriquement associée à la KEK, mais la procédure légale liée à l'inscription doit encore être mise en œuvre afin de compléter le processus d'intégration. La CEME est théoriquement associée à la KEK, mais la procédure légale liée à l'inscription doit encore être mise en œuvre afin de compléter le processus d'intégration.

L'Assemblée de la KEK à Lyon a adopté la motion visant à réviser l'organisation de la KEK, en matière de constitution comme de structure. Comme l'ont montré les discussions tenues à Lyon, ce processus est très ouvert et certaines propositions vont même jusqu'à modifier la structure de la KEK en supprimant les commissions au profit de départements. Même si la CEME soutient la décision de réviser la constitution et les méthodes de travail de la KEK et espère que des solutions satisfaisantes et efficaces pourront être trouvées, la commission a souligné que certains des changements proposés pourraient provoquer l'abandon de la méthode efficace de travail en réseau sur le terrain adopté par la CEME. L'un des principaux sujets d'inquiétude de la commission doit être souligné : le passage du système actuel de la KEK, reposant sur des commissions, à une structure en départements, dans la situation telle qu'elle est actuellement, priverait la CEME de deux tiers de ses membres et probablement de la moitié de ses recettes.

Lors de l'Assemblée de Lyon, la CEME a affirmé à deux reprises que la situation actuelle n'avait pas été prévue et qu'en raison de ces nouvelles circonstances, il était nécessaire que son Comité exécutif demande un nouveau mandat à l'Assemblée de la CEME. Toutefois, le processus restant pour l'instant plutôt ouvert, il n'est pas clair quel type de mandat devra être envisagé par l'Assemblée de la CEME.

Par conséquent, le Comité exécutif actuel ne peut pas inscrire les modifications des statuts de la CEME adoptées sans une décision de la prochaine Assemblée de la KEK. En un mot, cela signifie que le processus d'intégration officiel et légal restera interrompu jusqu'à ce que l'Assemblée de la CEME procède à la révision et au renouvellement de son mandat.

La CEME est une organisation en réseau efficace et souhaite conserver cette nature. Toutefois, elle craint que la suppression des commissions ne compromette le travail qu'elle a accompli depuis plus de 40 ans. En conclusion, les aspects déterminants de la mise en application de la motion adoptée lors de l'Assemblée de Lyon restent flous et ne seront précisés qu'une fois la révision de la KEK achevée. En raison de ce manque de clarté, la CEME ne peut pas poursuivre son intégration : le processus légal reste donc en suspens. Les nouveaux statuts de la CEME, élaborés en raison du travail du groupe de négociation et des décisions prises par l'Assemblée de la CEME en 2008, n'ont pas été déposés aux autorités comme l'exige la loi belge. La nomination et la désignation de nouveaux membres de la CEME au sein par la KEK constituent l'un des principaux thèmes de ces nouveaux statuts. Tant que ces statuts ne seront pas officiellement déposés, le Comité Central de la KEK ne disposera d'aucune base légale lui permettant de désigner des membres de la CEME.

La CEME a donc demandé au Comité Central de désigner une commission provisoire de la CEME, comme le prévoyait le mémorandum de compréhension rédigé en 2008 (chapitre 9.4), ainsi qu'un nouveau groupe de négociation chargé de discuter des modifications à apporter aux deux organisations dans les années à venir.

Toutefois, le mémorandum de compréhension de 2008 prévoyait que la CEME devienne l'une des commissions de la KEK.

Après l'Assemblée de Lyon, la KEK et la CEME continuèrent à travailler en étroite collaboration. Conformément à la proposition avancée par l'équipe de direction de la KEK, le Comité Central désigna 24 membres de la CEME provisoire en décembre 2009. Ces membres ont été régulièrement informés du travail accompli par la CEME. Ils furent invités à divers événements organisés pendant l'Année européenne des Églises pour la migration 2010 et conviés à participer à l'Assemblée de la CEME tenue en 2011 à Bucarest (Roumanie). Les organisations membres de la CEME s'assurèrent que tous les membres de la commission désignés par le Comité Central de la KEK disposaient des droits de vote requis et donc d'un droit de participation à l'assemblée.

L'Année européenne des Églises pour la migration 2010 fut mise en place afin de souligner publiquement l'intégration de la KEK et de la CEME. Elle appuyait l'engagement des églises en faveur des immigrants, réfugiés, minorités ethniques, victimes d'injustice raciale et de la traite. Ce programme fut lancé à Budapest à la fin du mois de novembre 2009. Lors de la première réunion du Comité Central de la KEK, du 16 au 19 décembre 2009, un discours fut prononcé sur le sujet des migrants et des réfugiés en Italie. En préparation de l'Année européenne des Églises pour la migration 2010, le Comité Central de la KEK complimenta les Églises italiennes pour leur témoignage concernant de la société italienne et les assura de sa solidarité et de ses prières. Les Églises d'Europe appelèrent le gouvernement italien ainsi que d'autres gouvernements européens à respecter les droits fondamentaux des migrants en situation irrégulière. Si traverser les frontières illégalement constitue une infraction, les peines se doivent d'être proportionnelles : les demandeurs d'asile et les personnes qui les aident ne doivent pas être traités comme des criminels.

Les Églises d'Europe ont dénoncé la détérioration des droits des migrants et de leurs conditions de vie à de multiples reprises. En 2010, la KEK et la CEME ont tenté de donner les moyens à des Églises et à des organisations membres de se pencher sur ces questions dans leur propre contexte en introduisant une discussion dans un "Focus" mensuel sur les thèmes propres aux migrations.

Lors de sa réunion tenue à Prague (République tchèque) du 21 au 24 septembre 2011, le Comité Central de la KEK rencontra des représentants des Églises de République tchèque afin d'évoquer

avec eux, entre autres sujets, la situation de la minorité rom. De nombreux Roms vivent en effet dans des ghettos et font l'objet de violences, en particulier de la part de groupes extrémistes.

## KEK-CID

### **LE POSTE DE CHARGÉ DE RECHERCHE POUR LA MISSION EUROPÉENNE**

Le poste de Chargé de recherche pour la Mission européenne de la KEK a été créé en tant que fonction de conseil. Il dépend donc exclusivement du financement supplémentaire des partenaires de mission de la KEK. Le pasteur Darell Jackson fut le premier à occuper ce poste entre 2004 et 2006. Mme Kyriaki Avtzi lui succéda pour une période de deux ans à compter du début 2009. Le renouvellement du contrat de Mme Avtzi a été reporté jusqu'à ce que le financement du poste soit précisé et garanti et une liste réaliste de priorités établie. En juin 2011, la Commission des Églises en dialogue évalua le travail accompli. Un groupe de travail ad-hoc effectua une évaluation plus approfondie du poste de Chargé de recherche pour la Mission européenne lors d'une réunion tenue les 9 et 10 septembre 2011, avant de synthétiser ses résultats dans un rapport adressé aux partenaires de mission et au Comité Central. Malheureusement, ce poste ne reçut pas le financement nécessaire pour l'année 2011 en raison d'un manque d'évaluation des trois années précédentes. La KEK ignorait donc le type de nouvelle structure qui aurait pu en résulter. De plus, la KEK n'était pas en mesure de déterminer clairement le mode de mise en application de la mission sur le plan institutionnel.

Si les partenaires de mission de la KEK ne souhaitent plus financer ce poste, ils étaient toutefois disposés à poursuivre cette coopération en adoptant un système basé sur des projets.

### **LA COMMISSION CID**

Le personnel de la CiD a fait l'objet de plusieurs modifications. Tout d'abord, Mme Kyriaki Avtzi occupa le poste de Secrétaire de direction (Chargée de recherche pour la Mission européenne) du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 mars 2011, date à laquelle son travail fut achevé. Le poste de Mme Avtzi au sein de la KEK était assuré par un financement supplémentaire des partenaires de mission de la KEK : Church Mission Society, l'Église de Suède, Churches Together in Britain and Ireland (Églises réunies en Grande-Bretagne et Irlande),

Evangelisches Missionswerk, Finnish Evangelical Lutheran Mission, l'organisation Kerk in Actie et Norwegian Mission Society. Afin d'évaluer la coopération entre la KEK et ses partenaires de mission depuis 2007 et de fixer ainsi les tâches de la KEK en matière de mission et d'évangélisation dans l'Europe actuelle, la commission CiD organisa une consultation à Genève en 2011. Son Éminence le métropolitain Gennadios de Sassime, modérateur de la commission CiD, assura le rôle de modérateur lors de cette consultation. Les participants à cette réunion étaient des représentants de tous les partenaires de mission de la KEK.

Après avoir identifié le rôle que devait jouer la KEK en matière de mission en Europe, les participants s'interrogèrent sur la façon dont ce rôle pouvait se concrétiser : soit par le maintien d'une fonction de conseil, soit par le biais d'autres formes de coopération à déterminer. Dans la perspective du processus de révision qu'entreprend actuellement la KEK, la question de la mission ne doit pas être négligée. Les partenaires de mission de la KEK recommandèrent vivement l'intégration du bureau chargé de la mission au sein dans le budget de base de la KEK. Tous soulignèrent la nécessité de réviser la structure du poste de Chargé de recherche pour la mission européenne. Cela prouve que la mission constitue la priorité absolue des organes dirigeants de la KEK. Pendant cette réunion, les partenaires de mission de la KEK exprimèrent leur volonté de financer le poste de Chargé de recherche pour la mission européenne jusqu'à la fin du mois de mars 2011, mais pas après. Par conséquent, le contrat de Mme Avtzi avec la KEK s'acheva le 31 mars 2011. À compter du 1<sup>er</sup> avril de cette année, le personnel de la CiD comptait son directeur et un secrétaire adjoint à mi-temps.

Le deuxième changement intervenu au sein du personnel de la CiD concernait son directeur. Conformément au mandat du Comité Central, le présidium désigna, lors de sa réunion d'avril 2011, en tant que directrice intérimaire de la CiD, la pasteure Kaisamari Hintikka, qui prit ses fonctions auprès de la KEK à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011 pour une période de deux ans et demi. À cette date, le professeur Viorel Ionita laissa sa place de directeur de la CiD à la pasteure Kaisamari Hintikka, mais continua à exercer ses fonctions de Secrétaire général intérimaire de la KEK jusqu'à sa retraite, le 31 octobre 2011. La pasteure Kaisamari Hintikka n'arriva pas au terme de son contrat avec la KEK et quitta son poste le 13 août 2012.

L'équipe d'administration connut encore un autre changement. Mme Elke Peyronne, qui avait travaillé pendant trois ans pour la commission, accepta de remplacer Mme Lucette ten Hoeve, qui avait achevé son travail pour la KEK, à un poste du Secrétariat général à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2011. Mme Thérèse Pache lui succéda donc et travailla pour la KEK pendant une longue période avant de prendre sa retraite en octobre 2012. Le nouveau Secrétaire général apporta du dynamisme au travail de la commission, qui fut contrainte de poursuivre ses activités sans une équipe de personnel.

### **LA CHARTA OECUMENICA**

La Charta Oecumenica, qui s'appuie sur la deuxième recommandation du 2<sup>ième</sup> rassemblement œcuménique européen à Graz (Autriche) du 23 au 29 juin 1997, fut signé par les présidents de la KEK, Son Éminence le Métropolitite Jérémie de France, et du CCEE, le Cardinal Miloslav Vlk de Prague, au nom de leurs organisations respectives le 22 avril 2001, dans le contexte de la Rencontre œcuménique européenne de la KEK et du CCEE. Depuis lors, les Églises et les conférences épiscopales d'Europe se sont efforcées de continuer à travailler avec cette charte en se l'appropriant. La charte a été traduite jusqu'ici en 30 langues. De nombreuses Églises et organisations œcuméniques l'utilisent afin d'améliorer leurs engagements œcuméniques. La 3<sup>ième</sup> Rencontre œcuménique européenne (Sibiu, Roumanie, du 4 au 9 septembre 2007) et la 13<sup>ième</sup> Assemblée de la KEK (Lyon, France, du 15 au 21 juillet 2009) ont toutes deux vanté la Charta Oecumenica, reconnaissant en elle un outil décisif de promotion du dialogue œcuménique. Afin de célébrer le 10<sup>ième</sup> anniversaire de la signature, en 2001, de cet instrument capital pour le dialogue œcuménique, la KEK et le CCEE organisèrent de nombreux événements en vue d'évaluer la portée qu'avait eue jusque-là la charte dans différents contextes et de s'appuyer sur ces résultats pour élaborer des projets relatifs à son utilisation future.

La CiD a donc organisé, seule ou en coopération avec le CCEE, les réunions suivantes :

1. La réunion du Comité mixte KEK-CCEE (du 17 au 20 février 2011 à Belgrade), qui aborda brièvement le bilan de la Charta Oecumenica dix ans après sa signature. Les membres du Comité mixte affirmèrent reconnaître en ce document un processus plutôt qu'une déclaration, et déclarèrent qu'un tel processus était en évolution constante.

2. La réunion des Secrétaires généraux des Conseils œcuméniques nationaux d'Europe, organisée conjointement par la CiD et le Conseil œcuménique de Pologne du 4 au 7 avril 2011 à Varsovie, prévoyait elle aussi à son ordre du jour un bilan de la Charta Oecumenica dix ans après. Les participants à cette réunion soulignèrent que la charte offrait une vision innovante des relations entre les églises d'Europe et avec la société civile. Les théologiens et les responsables ecclésiastiques utilisent ce texte comme un moyen d'engagement personnel envers leur travail œcuménique. Lors de cette réunion, les participants indiquèrent notamment qu'un label œcuménique avait été créé en Suisse pour identifier des projets susceptibles de servir d'exemples et qu'un service œcuménique permettant d'affirmer une nouvelle fois ses vœux de baptême avait vu le jour en Écosse. S'inspirant de la Charta Oecumenica, plusieurs Conseils œcuméniques nationaux ont instauré la célébration de journées ou de mois pour la création.
  
3. Le 9 mai 2011, la KEK, le CCEE ainsi que l'Institut d'études œcuméniques de l'université de Fribourg (Suisse) organisèrent un colloque sur ce même sujet. Aux yeux des participants de ce rassemblement, la Charta Oecumenica représentait un outil capital pour la coopération continue entre les Églises d'Europe, ainsi qu'un instrument de dialogue plutôt qu'un objectif en soi. Ainsi, ils jugèrent indubitablement nécessaire de réfléchir à la Charta Oecumenica et à sa mise en application concrète au sein des Églises.

La charte a offert une vision innovante des relations entre les Églises d'Europe et avec la société civile. La Charta Oecumenica doit donc rester le document fondamental de la KEK pour la promotion du dialogue œcuménique en Europe. Au sujet de l'importance de la Charta Oecumenica, Sa Sainteté le Patriarche Œcuménique Bartholomée déclara lors de l'Assemblée de Lyon : « Je recommande vivement et chaleureusement aux organes de la KEK concernés de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour promouvoir sa réception (receptio) et favoriser la compréhension de ce qui a été conjointement décidé. » Afin de soutenir l'esprit de ce document et d'en favoriser la réception par les différentes Églises, les trois commissions furent conviées à participer à un processus de consultation.

*Je recommande vivement et chaleureusement aux organes de la KEK concernés de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour*

*promouvoir la réception (receptio) de la Charta Oecumenica et favoriser la compréhension de ce qui a été conjointement décidé.*

Sa Sainteté le Patriarche Œcuménique Bartholomée

### **KEK-CSC**

La Commission Église et Société de la KEK est inscrite en Belgique sous le statut légal d’AISBL (Association internationale sans but lucratif). La législation belge relative aux AISBL ayant été modifiée, la Commission Église et Société a été légalement contrainte de modifier ses statuts. Au vu du processus général de révision de la KEK, le Comité exécutif décida de n’apporter aux statuts de la commission que les modifications absolument nécessaires. La version modifiée des statuts de la CSC fut présentée au Comité plénier et central de la CSC en 2012 en vue de son adoption.

La nouvelle loi ne permettait plus le partage des compétences et des pouvoirs entre les ONG belges et étrangères, qui était encore admis lorsque la Commission œcuménique européenne pour l’Église et la Société (EECCS) avait rejoint la KEK pour former la Commission Église et Société en 1999 et que la constitution actuelle avait été acceptée. L’adaptation des statuts était donc nécessaire afin d’éviter d’éventuelles difficultés susceptibles de survenir si la CSC s’était retrouvée dans une position d’irrégularité, étant donné les modifications qu’une telle situation aurait pu provoquer sur le processus de révision. La KEK avait tout intérêt à ce que la CSC, partenaire dans le cadre du processus de révision, soit parfaitement en règle.

Quatre articles furent donc modifiés. En conséquence de ces adaptations, la nécessité de l’autorisation ou de l’accord de la KEK en cas de décisions relatives au personnel ou à d’autres sujets fut supprimée, rendant la CSC seule responsable des décisions, même si l’opinion de la KEK restait à prendre en compte. Ainsi, aux yeux de la loi, les membres du personnel de la CSC sont désormais directement employés sous contrat par la CSC, bien que leurs mandats soient fixés par la KEK.

Étant donné que le secteur d’activités de la CSC devient de plus en plus compétitif et que de nombreuses organisations parviennent très clairement à définir leur objectif et à identifier leurs points forts, mais aussi s’attachent à promouvoir leurs intérêts propres, la KEK se doit de démontrer sa valeur dans ce contexte fluctuant.



## OBSERVATIONS FINALES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Notre passé ne saurait nous dicter notre avenir lorsque nous mettons ce dernier entre les mains de Dieu. Il nous faut parfois oublier ce que nous sommes afin de devenir ce que nous serons. Entre temps, nous devons nous pencher sur le présent que nous façonnons, car celui-ci doit déjà être à l'image de l'avenir dont nous rêvons. La KEK reste le seul organe œcuménique d'Europe à rassembler les Églises de tradition protestante, anglicane, orthodoxe et vieille-catholique. Aujourd'hui, le contexte ecclésiastique et œcuménique dans lequel se situe la KEK est bien différent d'il y a 20 ans. Alors que l'œcuménisme institutionnel et multilatéral paraît confronté à une crise, les relations bilatérales semblent se développer. La croissance des Églises pentecôtistes et libres constitue une autre caractéristique du nouveau paysage ecclésiastique européen, qui s'accompagne d'une nouvelle forme de confiance en soi de la part de la communauté chrétienne. L'œcuménisme est en pleine évolution. Une nouvelle génération d'œcuménistes se rapproche de plus en plus de mouvements tels que les communautés de Taizé, d'Iona, des Focolari, ou encore de Sant'Egidio, plutôt que de rester fidèles à l'œcuménisme traditionnel. Cette nouvelle génération fonctionne par réseau et relie les organisations et les mouvements autour d'une cause commune. L'œcuménisme prôné par la KEK doit s'ouvrir à l'innovation et au changement, dans la conscience que le débat autour de ces défis au sein des cercles œcuméniques est sans fin et continuera à se répercuter sur la vie de la KEK dans les années à venir. Il faut avancer. Ce chapitre appartient désormais au passé. Ne fermons pas le livre : il suffit de tourner la page.

## REMERCIEMENTS

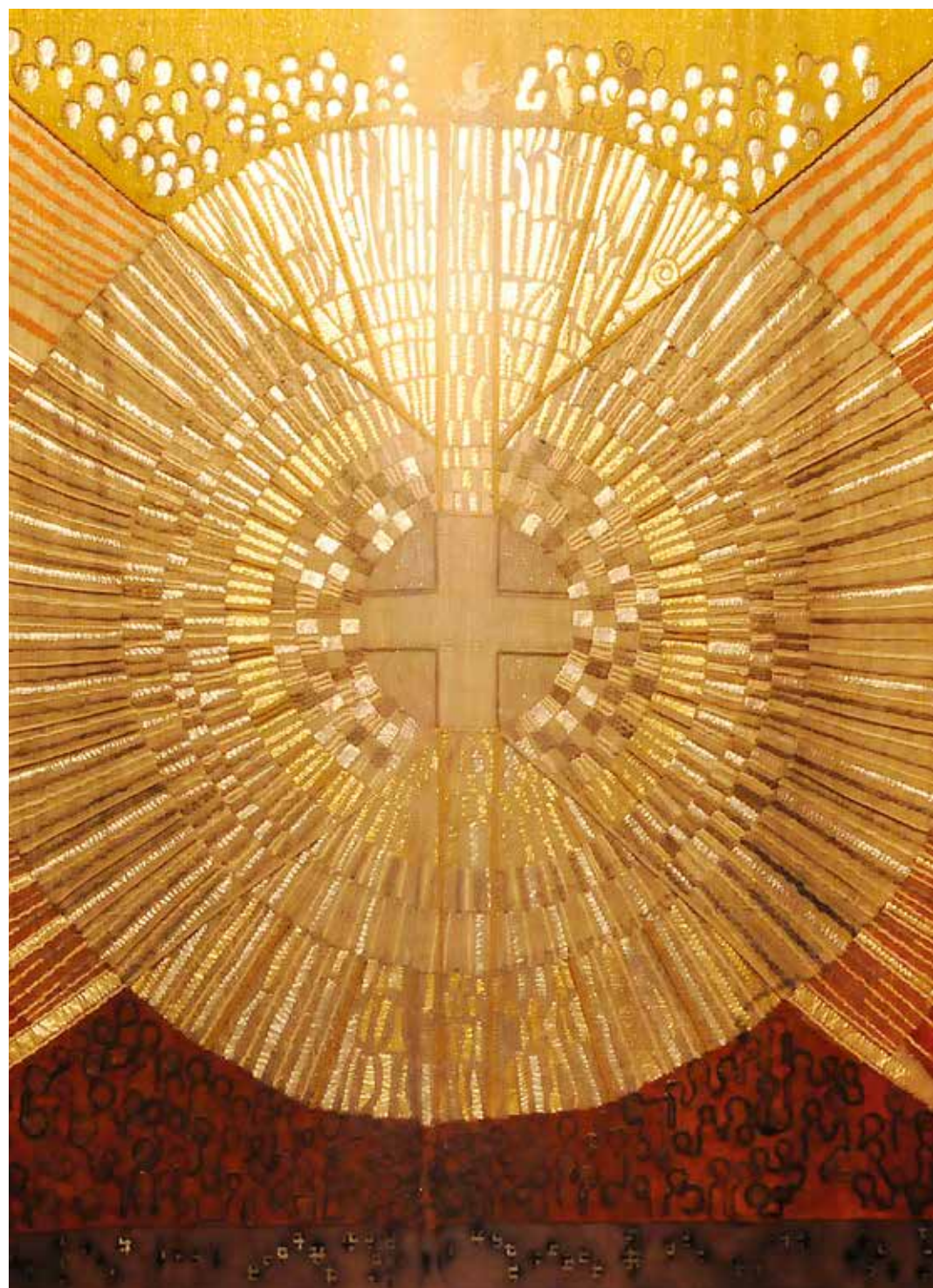
La gratitude silencieuse n'est utile à personne. Par conséquent, au vu du travail accompli par le Secrétariat général de la KEK, j'aimerais tout d'abord rendre grâce à Dieu pour toutes Ses bénédictions. J'adresse mes remerciements à l'ensemble de la KEK pour son engagement envers sa mission, ainsi qu'aux membres de nos organes dirigeants pour leurs conseils et leur soutien. Enfin, je souhaite remercier tous les responsables des Églises membres de la KEK qui ont encouragé et soutenu le travail de notre Conférence, ainsi que tous les frères et sœurs d'Europe et du monde qui nous ont aidé de diverses façons à développer notre mission commune au service de l'Église de Dieu dans le monde d'aujourd'hui.

Les Églises membres de la Conférence aspirent, par la grâce du Dieu trinitaire, à avancer ensemble sur la voie menant à une meilleure compréhension conciliaire, l'objectif qu'elles se sont fixé. Dans le respect de la parole de Dieu telle que consignée grâce aux témoignages des Écritures Saintes et transmises au sein des Églises et entre elles par le pouvoir du Saint-Esprit, les Églises membres de la Conférence souhaitent continuer à croître dans une communauté (koinonia) de foi, d'espoir et d'amour. Conformément à cette parole divine, elles désirent également apporter une contribution commune à la mission de l'Église, à la sauvegarde de la vie et du bien-être de l'humanité entière.

Dans cet engagement envers l'Europe dans son ensemble, la Conférence continuera à aider les Églises européennes à renouveler leur vie spirituelle, à renforcer leur témoignage et leur service communs et à promouvoir l'unité de l'Église et la paix dans le monde. L'Assemblée de la KEK se doit d'être une plate-forme de dialogue et de rencontre entre les Églises européennes, ainsi que l'un des principaux canaux de réflexion et de réception du travail accompli par le personnel de la KEK. C'est avec une grande fierté que je conclurai ce rapport en rendant une fois encore hommage au travail accompli par les membres du personnel et par tous les bénévoles au sein des commissions et des groupes de travail, ainsi que par les présidents et les modérateurs des commissions. Il est rassurant de savoir que la KEK peut compter sur l'engagement de nombreux collègues, amis, frères et sœurs. Je les remercie tous, car la gratitude est essentielle à la promotion de notre organisation ecclésiastique.

L'un des apprentissages les plus difficiles consiste à reconnaître les ponts à traverser et ceux qu'il convient de détruire. L'Assemblée de Budapest porte une grande responsabilité vis-à-vis de l'avenir de la KEK. Je terminerai donc par ces mots :

*Que le Seigneur te bénisse et te garde.  
Que le Seigneur fasse rayonner sur toi Son visage  
et t'accorde Sa grâce.  
Que le Seigneur porte sur toi Son regard  
et te donne la paix.*



# Rapport du groupe de travail pour la révision

Nous avons l'honneur de présenter le rapport demandé par l'Assemblée générale de la KEK à l'occasion de la réunion de Lyon en juillet 2009. Le mandat, sous la forme d'une motion, est exposé ci-dessous. Dans le cadre de la formulation du mandat, le groupe de travail de révision (GTR) c'est réunie 8 fois à Helsinki en Finlande (5-6 novembre 2009), à Berlin en Allemagne (5-7 février 2010), à Budapest en Hongrie (1-3 octobre 2010), à Paris en France (4-6 mai 2011), à Genève en Suisse (9-11 mai 2011), à Manchester au Royaume-Uni (21-24 octobre 2011), à Genève en Suisse (13-16 septembre 2012) et à Uppsala en Suède (9-11 novembre 2012). Nous sommes extrêmement reconnaissants envers les Églises membres et les organes de la KEK qui ont invité et accueilli le GTR.

## **MOTION**

Suite aux discussions lors de la session plénière concernant le renouvellement de la KEK, l'Assemblée propose – sur la base de la proposition du Comité des nominations – un groupe de travail constitué de 15 membres afin de procéder à une révision de la KEK dans son ensemble. Cela englobe sa vision et sa finalité, la définition d'objectifs stratégiques, ainsi que les structures nécessaires pour servir ces objectifs de façon optimale, conformément aux désirs et aux besoins des Églises membres. Durant ce processus, il est important de tenir compte du statut actuel de l'Assemblée générale, du Comité central et des Commissions.

La révision doit inclure les aspects constitutionnels, juridiques et décisionnels jugés nécessaires. Ce groupe de travail est responsable devant le Comité central et doit rédiger un premier avant-projet à remettre le 31 décembre 2011 au plus tard, suite à quoi les Églises membres et les Commissions doivent être consultées.

Le Comité central doit soumettre une proposition finale à une assemblée générale constituante anticipée qui doit se tenir au cours de l'été 2013.

### **MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL**

1. Le groupe de travail doit veiller à ce que cette révision tienne compte de la nécessité de disposer d'un ensemble concis et cohérent de procédures et de dispositions constitutionnelles, juridiques et décisionnelles faciles à gérer.
2. Il est établi comme un groupe d'intervention spécial. Étant donné que ses travaux seront menés entre les assemblées, il ne constituera pas un comité au sens de SO 8.12, mais plutôt un groupe d'experts représentatifs des régions, des familles confessionnelles et des Églises majoritaires et minoritaires au sein de la KEK. Il doit présenter un rapport sur l'état d'avancement de ses travaux à chaque réunion du Comité central pour discussion, et tenir compte des recommandations de ce dernier. Le Président et les deux Vice-présidents peuvent, à titre consultatif, prendre part aux réunions du groupe de travail.
3. Le groupe de travail doit se réunir dans les cinq mois qui suivent la clôture de cette Assemblée. Le groupe doit s'auto-constituer et adopter des règlements en conformité avec le cadre juridique général de la KEK afin de régler des procédures plus détaillées. Le Secrétariat général doit assurer le soutien logistique demandé par les responsables.
4. Le Comité central doit transmettre la proposition finale à toutes les Églises membres au plus tard six mois avant l'Assemblée constituante, comme le stipulent les règlements.
5. Le groupe de travail présente la proposition finale soumise par le Comité central à l'Assemblée constituante et l'informe de la faisabilité et/ou de l'impact, sur l'ensemble des textes révisés, des amendements éventuels à sa proposition soumise à cette Assemblée.
6. Lors de la convocation de l'Assemblée générale constituante en 2013, le Comité Central doit tenir compte de la date et du lieu de l'Assemblée générale du COE, ainsi que des conséquences financières pour la KEK et ses Églises membres.

Le GTR a élu deux co-moderateurs : M. Colin Ride (Église méthodiste de Grande-Bretagne) et Mme Katerina Karkala (Église de Grèce).

Le rapport « Le renouvellement de la KEK » est le fruit du travail d'un groupe hétérogène d'individus aux priorités et intérêts divers qui reflètent bien la diversité de la KEK. C'est le résultat de longs débats et discussions et d'une vaste consultation de l'ensemble des Églises membres, des commissions et des organisations associées. Il représente à la fois le consensus et le compromis.

Les bouleversements subis par la KEK depuis l'Assemblée générale de Lyon ont rendu la tâche du GTR plus difficile mais pas moins urgente. Celui-ci est resté résolument concentré sur la mission qui lui a été confiée : « procéder à une révision de la KEK dans son ensemble, en englobant sa vision et sa finalité, la définition d'objectifs stratégiques, ainsi que les structures nécessaires pour servir ces objectifs de façon optimale, conformément aux désirs et aux besoins des Églises membres. »

Le GTR a diffusé un communiqué après chacune de ses réunions pour informer la KEK et les Églises membres de ses travaux. Le GTR a mis en place, avec l'aimable assistance de l'Église luthérienne danoise, un site Web (<http://www.ccrevision.dk/>) qui permet aux Églises membres et aux parties intéressées de faire part de leurs réflexions et suggestions au GTR.

Des communications ont été envoyées par Anthea Sully, membre de l'Église méthodiste de Grande-Bretagne et du Comité central de la KEK, par la CEME, ainsi que par l'Église d'Angleterre et l'Église évangélique en Allemagne (EKD), l'Église orthodoxe en Grèce et le Patriarcat œcuménique. Les organisations associées de la KEK ont également apporté une contribution, l'Église Orthodoxe de Grèce ainsi que le Patriarcat de Constantinople.

Au cours de ses travaux, le GTR a rencontré les directeurs des Commissions de la KEK, le Secrétaire général par intérim de la KEK, M. Wolfgang Lenz (Oikosnet) et M. Arne Kasten (gestionnaire de ressources par intérim de la KEK). Le GTR a également bénéficié de la participation active à ses réunions du Président et des Vice-présidents de la KEK, du Secrétaire général, le pasteur Guy Liagre (deux dernières réunions), et de son prédécesseur, le pasteur Colin Williams (première réunion).

Comme l'avait demandé l'Assemblée de Lyon, le GTR a fourni au Comité central des rapports réguliers sur l'état d'avancement de ses travaux. Les co-moderateurs ou d'autres membres du GTR étaient présents aux réunions du Comité central. Une vue complète de l'état d'avancement a été fournie à l'occasion de la réunion du Comité central de septembre 2011 avec une présentation PowerPoint, et à nouveau en septembre 2012 lorsque le Comité central s'est réuni en petits groupes et a répondu à un certain nombre de questions soulevées par le GTR.

Au départ, le rapport *Le renouvellement de la KEK* était proposé sous la forme d'un document de consultation accompagné d'un questionnaire que le Comité central de la KEK a envoyé aux Églises membres pour recueillir leurs remarques en janvier 2012. Le GTR remercie chaleureusement tous ceux qui ont répondu. Au total, il a reçu 65 réponses. Les Églises méthodistes et vieilles-catholiques, en dépit de la diversité de leurs membres, ont fourni des réponses communes. Le GTR a ajouté en annexe une vue d'ensemble des principales conclusions de cette consultation et une explication sur la façon dont il a modifié le rapport final à la lumière de ce processus.

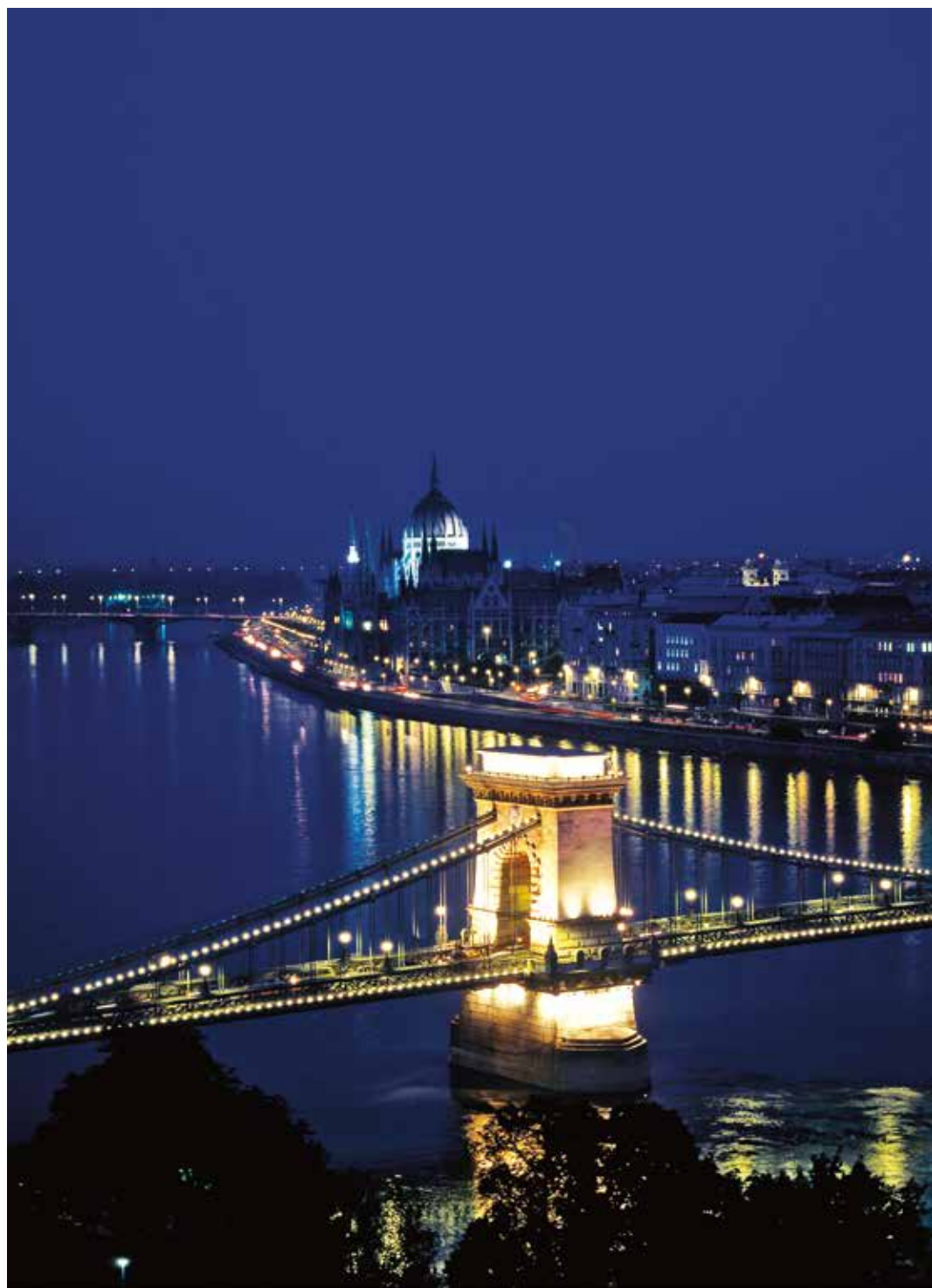
Les réponses données par les Églises membres montrent sans équivoque que ce dont la KEK a besoin à l'heure actuelle est une vision novatrice, des objectifs clairs et un modèle organisationnel plus cohérent. Le processus de consultation fournit quelques précisions concernant le chemin à parcourir et indique clairement que les Églises membres souhaitent entreprendre ce voyage ensemble.

Le rapport final, ou *rapport d'Uppsala*, se divise en deux parties. La première partie présente les propositions du GTR pour l'avenir de la KEK. La seconde partie indique les aspects méthodologiques sur lesquels reposent ces propositions. Ensemble, elles constituent un compte rendu complet des délibérations du GTR au cours des trois dernières années.

Les membres du GTR sont prêts à expliquer les principes qui sous-tendent ce rapport aux Églises membres qui se réuniront à l'occasion de l'Assemblée générale de 2013. Le GTR continue à penser que l'une de ses tâches est d'expliquer les propositions plutôt que de les défendre.







# Réflexions sur le thème de la 14e Assemblée de la KEK

*Une Assemblée de la KEK (Conférence des Églises européennes) est avant tout une rencontre œcuménique. L'une des principales attentes des participants est de rencontrer des personnes d'horizons différents pour apprendre à les connaître, partager des expériences, discuter de leurs activités œcuméniques et établir des contacts. Pouvoir dialoguer avec des personnes aux traditions et aux cultures différentes, avec des conceptions diverses de la mission de l'Église, est l'un des aspects les plus bénéfiques d'une Assemblée pour un grand nombre de participants...*

(Un participant à l'Assemblée de Lyon de 2009)

## « ET MAINTENANT, QU'ATTENDEZ-VOUS ? »

Au cours des trois dernières années, la KEK s'est efforcée de remplir la mission confiée par l'Assemblée de Lyon. Les discussions autour de l'impact des bouleversements mondiaux sur le mouvement œcuménique et la vision future de la KEK ont figuré parmi ses priorités. Le thème de cette Assemblée a été choisi sous l'éclairage suivant : « *Et maintenant, qu'attendez-vous ?* »

Le sujet que nous allons aborder au cours de cette Assemblée est assez périlleux : l'avenir de la KEK. Il nous faut tout d'abord nous poser quelques questions. L'avenir de quelle KEK ? À la vie de quelle KEK souhaitez-vous prendre part ? Préparer l'avenir de la KEK à l'occasion de cette Assemblée implique naturellement une réflexion sur la transmission, une question qui ne concerne pas seulement la KEK mais l'ensemble des institutions : églises, familles, écoles et médias.

Nous devons réfléchir à la façon dont la prochaine génération, dans son contexte culturel, peut renouer avec la tradition chrétienne et se familiariser pleinement avec elle au point de se l'approprier. De cette manière, nous pouvons échapper à une logique de reproduction et de perpétuation du passé. La transmission va de pair avec la réception, ce qui soulève une autre question. Si l'on s'en réfère au passé, ce sont les chocs plutôt que les facteurs de stress qui sont susceptibles d'être les principaux moteurs du changement mondial dans les décennies à venir.

À l'heure où le recul de la pratique religieuse entraîne la fermeture d'églises et la restructuration de paroisses et de communautés et où les faiblesses du mouvement œcuménique commencent à transparaître, on pourrait penser que la KEK a peu d'avenir dans notre société ou, si elle en a un, que l'avenir est impossible à prévoir et que, dans ces conditions, nous devons nous contenter d'attendre passivement notre heure.

Ne pas attendre passivement notre heure est précisément ce que propose le groupe de travail de révision de la KEK dans son rapport présenté à cette Assemblée. En l'absence d'objectifs clairement définis, nous faisons preuve d'une étonnante fidélité envers l'accomplissement d'actes quotidiens anodins. Ainsi, le rapport nous invite à analyser tous les faits disponibles sur la démographie, l'évolution des pratiques, les changements sociaux, ainsi que la situation des églises et des communautés religieuses. À la lecture de ce rapport, c'est à une question véritablement biblique que nous devons répondre : « *Et maintenant, qu'attendez-vous ?* »

### **PRÉPARER L'AVENIR**

La KEK doit soigneusement étudier son passé et dans le même temps accepter d'être remise en question par les aspirations, les attentes, les caractéristiques fondamentales, ainsi que les mouvements intellectuels et spirituels du monde dans lequel elle évolue. Enfin, préparer l'avenir de la KEK implique d'accorder un rôle important à la Parole de Dieu et à l'Esprit Saint. Préparer l'avenir de la KEK, c'est réfléchir à la présence de l'Église en Europe et redéfinir le rôle des structures et des institutions confessionnelles dans une Europe en mutation. À l'instar de n'importe quelle autre institution, la KEK doit être en mesure de se réformer et de s'adapter aux nouveaux défis en permanence.

## ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

Il faut également tenir compte du désir de visibilité qui s'est emparé des Églises dans certaines régions d'Europe depuis plusieurs dizaines d'années. Plusieurs raisons expliquent ce phénomène. Il y a les chiffres en baisse. Rien d'étonnant au fait que la conscience des minorités dans certaines régions d'Europe ait accentué le besoin de mobilisation afin d'exister, afin de mettre en évidence des idées dont la portée va au-delà du nombre de chrétiens convaincus. La généralisation de la sécularisation est un défi auquel nous devons répondre.

Les autres réalités sociales sont le pluralisme social et religieux, ainsi que le besoin de points de référence dans une société en quête de repères. Il ne faut pas négliger le fait que cette quête d'identité dans un climat d'insécurité générale (chômage, crise sociale, violence, instabilité des gouvernements) peut aisément mener à un repli sur soi-même.

*« Faute de vision, le peuple périt. »*

Proverbe 29.18

## L'IMPORTANCE DU MESSAGE DE L'ÉVANGILE

Alors que tout semble s'effondrer, ne faut-il pas prendre un nouvel élan en misant sur ce qui assure la continuité et la force de la mission des Églises européennes : le message de l'Évangile ?

On peut dire sans hésitation que la KEK n'a un sens que si elle témoigne de l'Évangile. En effet, si la KEK reste repliée sur elle-même, son message aura un impact très limité et elle négligera sa mission spécifique. Elle ne peut pas s'y résigner. Ce serait oublier que la KEK est là pour servir les Églises dans leur témoignage, et non dans ou pour elle-même. Se positionner en tant que communauté théologique est une partie essentielle de la contribution de la KEK à la société européenne, tout comme son témoignage de l'amour réconciliateur de Jésus-Christ.

*Vous êtes grand, Seigneur, et infiniment louable ; grande est votre puissance, et il n'est point de mesure à votre sagesse. Et c'est vous que l'homme veut louer, chétive partie de votre création.*

Saint Augustin

C'est dans ce contexte de service aux Églises et de visibilité accrue que l'Assemblée de la KEK aura pour tâche d'approfondir le sens à donner à son orientation future. En cela, la KEK n'est pas désarmée ni condamnée au désespoir. Elle ne puise pas dans sa propre force mais dans celle de l'Évangile, et c'est dans l'Évangile qu'elle retrouve toujours le chemin qu'elle doit suivre. Cette priorité remet les problèmes institutionnels de la KEK à leur juste place. La KEK est subordonnée à cette priorité dont elle tire son énergie et les critères qui guident son action. L'Évangile est une parole de vie, c'est-à-dire une parole qui apporte la vie, pas parce qu'elle est peu exigeante mais parce qu'il s'agit d'une activité créatrice. L'Évangile n'est pas simplement un ensemble de bonnes idées ou opinions parmi d'autres. C'est, à l'exemple de Jésus, un engagement dans un certain mode de vie. Par ailleurs, servir l'Évangile exige impérativement d'apporter la Parole de Dieu auprès de ceux auxquels elle est destinée. Pour notre Assemblée, la question sera de savoir si nous accordons trop d'importance aux structures de la KEK, au détriment de la spiritualité et de la foi qui rassemblent les Églises au sein d'une organisation unique.

### **PLURALISME RELIGIEUX**

Comme nous l'avons déjà évoqué, la foi chrétienne existe dans un contexte de pluralisme religieux. D'un côté, la diversité religieuse est là sous nos yeux. De l'autre, le pluralisme religieux et l'extrémisme religieux sont devenus des réalités sociales. C'est dans ce nouveau contexte où la laïcité ouverte fait face à la crainte de l'extrémisme que s'inscrit le travail de la KEK.

Le dialogue théologique œcuménique et interconfessionnel est au cœur même des activités et des programmes de la KEK. Par le biais de la Commission des Églises en dialogue, la KEK étudie la spécificité des différentes Églises et religions en Europe et les moyens qu'elles emploient pour apporter des réponses aux questions les plus fondamentales de l'existence humaine. Le respect des droits de l'Homme, la démocratie et l'autorité de la loi sont d'autres domaines d'intervention importants. Grâce au travail de la Commission Église et Société de la KEK et de sa Commission des Églises pour les migrants en Europe, des actions communes en faveur de la paix et de la dignité humaine sont encouragées. Par exemple, les programmes de la KEK accordent à l'heure actuelle une très grande place à la réflexion sur la bioéthique et sur la mondialisation.

*En l'absence de justice, qu'est-ce que la souveraineté sinon un vol organisé ?*

Saint Augustin

Quelle conception de l'avenir de la KEK sommes-nous en train de forger pour pouvoir poursuivre cette tâche fondamentale ? Quels moyens de communication modernes souhaitons-nous employer ? Quelles ressources nous donnons-nous à cet égard ?

### **L'IMPORTANT DU DÉBAT**

Il semble impossible de progresser sur ces questions sans laisser de la place au débat durant l'Assemblée 2013. Comme le dit l'adage : *Quod omnes tangit, ab omnibus tractari et approbari debet* (« ce qui touche tout le monde doit être considéré et approuvé par tous »). Si l'Assemblée se veut productive, la KEK doit dès maintenant apporter une réponse ferme aux besoins de la société, à ses centres d'intérêt, à ses questionnements, à ses craintes et à ses raisons d'espérer.

On parle effectivement de la crise de la pratique religieuse, des restrictions budgétaires et du démantèlement progressif du mouvement œcuménique. Mais n'existe-t-il pas un moyen de réinventer ensemble la pertinence de nos Églises et de notre Conférence des Églises européennes au sein de la culture contemporaine ? Mieux encore, avons-nous vraiment exploré toutes les possibilités ? Sommes-nous certains qu'il n'existe pas un autre mode de gestion plus moderne, plus responsable, vivant et attrayant pour le bienfait de tous ?

Pour finir, rappelons que l'action de l'Esprit Sain et l'ingéniosité des Églises et des organisations membres constituent un capital de renouvellement, et donc des motifs d'espérance concernant l'avenir de la KEK et plus particulièrement l'avènement du Royaume de Dieu.

Aucune route n'est trop longue pour lui car il avance lentement et sans hâte, et aucun objectif n'est hors de sa portée car il s'arme de la patience nécessaire pour y parvenir. Puisse l'Esprit de Dieu nous guider et nous orienter et puissions-nous nous acquitter de nos responsabilités avec sagesse.



RAPPORT D'ACTIVITÉ :

# Commission pour les Églises en dialogue

## 1. Mandat de la Commission

### ENJEUX ET MOYENS

Au lendemain de l'Assemblée de Lyon en 2009, la Commission Églises en dialogue (CiD) s'est attachée principalement à terminer les projets en voie d'achèvement de la précédente commission et à préparer les travaux de la nouvelle commission nommée par le Comité central lors de sa réunion de décembre 2009.

Après l'Assemblée de Lyon, la CiD s'est vue fortement touchée par des dispositions exceptionnelles en matière de responsabilités du personnel et par de nombreux changements de postes. En l'absence d'un secrétaire général de la Conférence des Églises européennes (KEK) à compter de décembre 2009, le directeur de la CiD, le révérend Viorel Ionita, a assumé les responsabilités de secrétaire général de novembre 2011 à mai 2012 en sus de ses fonctions de directeur de la CiD. Le directeur par intérim de la CiD était donc en charge de certains des dossiers qui, dans des circonstances normales, auraient été de la responsabilité du secrétaire général.

Début septembre 2011, il a passé la main à la révérende Kaisamari Hintikka, qui, à son tour, a remis sa démission en avril 2012, avec prise d'effet à compter du 12 août 2012. Après cela, la KEK n'a pas été en mesure de nommer une nouvelle personne à ce poste et le nouveau secrétaire général a dû assumer cette fonction. Fin mars 2011, le poste de chercheur à la mission européenne, dont le financement était assuré par des partenaires missionnaires de la KEK, a été supprimé. De plus, en août 2011, Mme Elke Peyronne, adjointe



administrative de la Commission de la CiD depuis 2008, a été affectée au secrétariat général ; son mi-temps à la CiD a alors été repris par Mme Thérèse Pache.

Malgré cette instabilité, la Commission Églises en dialogue a réussi à poursuivre les activités du programme, à lancer de nouveaux projets, à étendre ses réseaux de coopération et à collecter des fonds.

Le programme de travail de la CiD a été encadré par des réunions plénières annuelles organisées à Bossey, en Suisse, en 2010, à Budapest, en Hongrie, en 2011, et à Turku, en Finlande, en 2012. À chaque réunion, le programme des prières a été organisé et préparé par les membres de la commission selon leurs propres traditions liturgiques. Les réunions annuelles de la CiD ont principalement porté sur l'ordre du jour en cours de la commission et ont gardé le principe de l'organisation d'une consultation sur un sujet d'actualité pour la discussion théologique œcuménique et sur ses propres méthodes de travail.

À l'occasion de sa première réunion en 2010, la CiD a élu le métropolitain Gennadios de Sassima (Patriarcat Œcuménique) comme modérateur et la chanoinesse Elizabeth Fisher (Église d'Angleterre) comme vice-modératrice. Pendant la période d'activité en cours, le modérateur a été le seul membre de la CiD à occuper également un poste au Comité central de la KEK. Comme ce dernier n'a pu participer concrètement à aucune des sessions de travail des réunions de la commission, le directeur de la CiD était en charge de la circulation des informations entre la CiD et le Comité central. Le poids de la commission et des questions théologiques dans les travaux du Comité central s'en est vu affaibli, de même que le processus de prise de décision de la KEK.

Sur recommandation du comité mixte de la Conférence des Églises européennes et du Conseil des Conférences épiscopales d'Europe, aucun observateur permanent de l'Église catholique romaine ne participait aux réunions de la Commission, contrairement à la tradition.

## 2. Principaux axes de travail de la CiD

S'appuyant sur les recommandations du rapport du Comité d'examen des directives de l'Assemblée de Lyon, la commission a confir-

mé à l'occasion de sa première réunion en Suisse, en 2010, les quatre priorités suivantes :

1. mettre en avant la question de l'unité de l'Église ;
2. mettre en avant l'esprit de la Charta Oecumenica ;
3. parler d'une seule voix aux institutions européennes ;
4. promouvoir les communautés sans exclusive.

## 2.1 Promouvoir la question de l'unité de l'Église

### Consultations théologiques sur l'unité

La CiD a conservé la méthode de travail adoptée par la commission précédente consistant à ouvrir ses réunions annuelles sur une consultation théologique. Dans ces consultations, conduites en 2011 et en 2012, les membres de la commission et les experts en théologie œcuménique invités ont abordé le thème de l'unité à partir de différents points d'entrée et selon des traditions théologiques diverses.

### Visions de l'unité

Avant la réunion de la Commission à Budapest, en 2011, la CiD a organisé une consultation sur le thème « Visions de l'unité dans nos églises – points de convergence ». Cinq documents abordant ce sujet selon les perspectives anglicane, luthérienne/réformée, méthodiste, orthodoxe et catholique romaine ont permis de lancer la discussion.

La consultation s'est conclue par l'adoption d'une déclaration finale identifiant huit points de convergences :

1. L'Unité de l'Église nous est donnée par Dieu, c'est un don de l'Esprit Saint. Nous n'en sommes pas les créateurs mais, en même temps, elle exige notre engagement pour répondre à l'appel de Dieu d'être un en parole comme en acte.
2. L'Unité doit s'exprimer dans le monde et dans notre mission. Notre quête d'unité doit toujours être replacée dans le contexte d'un monde perdu et brisé auquel l'Église est appelée à apporter la Bonne Nouvelle de Jésus Christ. Dans nos divisions, il nous faut les structures et les réseaux adéquats pour y parvenir.
3. Il existe un lien organique entre communauté ecclésiale et eucharistique et il faut éviter de les séparer. L'unité de l'Église et l'unité dans l'Eucharistie doivent aller de pair. Un certain nombre

d'étapes peuvent y mener mais elles ne doivent pas se substituer à l'objectif final qu'est l'unité.

4. Les identités chrétiennes sont d'ineestimables dons de Dieu qui doivent être partagés avec les autres. Il nous faut résoudre la question du rapport entre la conservation de nos identités ecclésiales particulières et la recherche de l'unité visible dans l'Unique Église du Christ.
5. La recherche de l'unité s'inscrit toujours dans un contexte particulier. Nous devons déterminer comment notre recherche d'unité s'articule avec le temps de Dieu et avec les exigences de la mission, à tout moment et dans toute situation. La patience est le fruit de l'Esprit (Gal. 5), et nous devons en faire preuve lorsque nous réfléchissons aux manières de faire progresser l'agenda œcuménique, sans confondre le temps de Dieu avec le nôtre.
6. « Une, Sainte, Catholique et Apostolique », tel est le point de départ de la réflexion théologique sur l'unité. L'unité de l'Église doit se traduire par une catholicité s'appuyant sur la confession commune de la foi apostolique, une liturgie/culte commun, et une vie et une mission partagées.
7. L'unité de l'Église nécessite également tant la communion conciliaire que la réception mutuelle des décisions conciliaires par les Églises. Il nous faut disposer de structures qui nous permettent de recevoir les textes œcuméniques et d'y réfléchir, notamment les enjeux mentionnés précédemment dans les points de convergence.
8. L'emploi de termes identiques ne reflète pas toujours une compréhension commune ou n'y conduit pas systématiquement. À l'inverse, des termes différents peuvent masquer une compréhension commune. Nous devons donc continuer à dialoguer en prêtant une grande attention à la manière dont les mots sont utilisés et interprétés, ce qui nécessite de l'humilité et une capacité à écouter et à recevoir. Les différences d'interprétation peuvent, cependant, être un moyen d'enrichissement spirituel tant que l'écoute est présente.

*L'éducation est une sorte de dialogue permanent, et un dialogue suppose différents points de vue.*

Les participants à la consultation ont conclu leur déclaration par une citation de la Charta Oecumenica et indiqué que : « Nous aspirons à l'unité de l'Église et prions en ce sens, transcendant les divisions historiques entre l'Orient et l'Occident, entre Catholiques et Protestants. Nous considérons qu'il s'agit de l'objectif commun à tous ceux qui suivent le Christ d'explorer avec nos frères chrétiens comment nos huit points de convergence s'incarnent dans nos traditions respectives et de comprendre dans la pénitence et l'espérance comment les obstacles entre chrétiens, qui empêchent cette vision d'une Église pleinement réalisée, peuvent être éliminés à la plus grande gloire de Dieu afin que les divisions entre le peuple de Dieu soient apaisées comme le signe, l'instrument et l'avant-goût de ce jour où toutes choses, celles qui sont dans les cieux et celles qui sont sur la terre, seront unis en Dieu par Jésus Christ (Eph. 1:10) ».

#### Mission et unité

Avant de se réunir à Turku en Finlande, en 2012, la commission a organisé une consultation sur le thème « mission et unité » en s'appuyant sur les travaux relatifs à la première consultation sur l'unité et en lien avec la coopération de la CiD avec différentes organisations missionnaires européennes.

Les documents présentés lors de la consultation abordaient le thème du point de vue des traditions théologiques anglicane, évangélique, luthérienne, orthodoxe, réformée et catholique.

La consultation a permis d'identifier un certain nombre de thématiques communes relatives à l'unité et à la mission. Les Églises s'accordent sur le fait que la mission de l'Église est ancrée dans l'unité d'un Dieu trinitaire : par amour pour le monde, le Père envoie le Fils, et le Fils envoie l'Esprit Saint qui guide l'Église pour porter témoignage dans le monde entier. La mission est avant tout l'action de Dieu ; la mission de l'Église est de participer au généreux don de soi de Dieu (la *missio Dei*) pour sauver le monde.

La mission est holistique, et en tant que don de Dieu à l'humanité, elle commence par notre conversion par et vers Dieu ce qui se traduit, à son tour, par la conversion de nos voisins puis du monde. La mission holistique s'exprime dans l'annonce de l'Évangile, le baptême et la formation de disciples en l'Église, l'amour concret agissant pour ceux qui sont dans le besoin, l'action pour la paix et la justice et l'invite à prendre soin de la création.

Il a été clairement affirmé que la mission engage l'Église entière partout dans le monde et à tout moment (« de tout lieu en tout lieu » et de génération en génération). Elle passe par le témoignage et le dialogue avec les cultures et les religions dans des formes appropriées aux spécificités locales. Dans le cadre de ce témoignage et de ce dialogue se développe une spirale herméneutique dans laquelle notre compréhension et notre pratique de la foi s'approfondissent dans le partage du message de l'Évangile avec d'autres et dans l'écoute de l'action de Dieu dans leurs vies.

Les membres de la consultation ont fait observer que l'annonce de l'Évangile dans des formes appropriées aux spécificités locales pouvait conduire au syncrétisme. Pour éviter cela, les Églises et les chrétiens ont été appelés à revisiter sans cesse la base de la foi chrétienne telle que révélée par les Écritures et explicitée dans la tradition de l'Église. En outre, les participants à la consultation ont souligné que mission et unité nécessitent de prier, de grandir en humilité, d'aimer Dieu comme son prochain, et d'œuvrer et servir en commun. Ils ont également rappelé que l'unité de l'Église suppose l'unité dans la foi et dans la vie sacramentelle, et que la légitime diversité est différente de la division.

Les membres de la consultation ont indiqué en quoi mission et unité sont distinctes quoiqu'inséparables :

- Toutes deux trouvent leur origine, leur pouvoir et leur but en Dieu. La mission exprime l'unité donnée par Dieu. La mission provient de l'unité de Dieu et a vocation à unir les Hommes en Dieu (Eph. 1:3, 10).
- L'unité donne de la crédibilité à la mission. L'Église ne peut proclamer la réconciliation des Hommes avec Dieu et avec les autres, de manière crédible, que si cette réconciliation est rendue visible dans la propre vie de l'Église. (Jn. 17:20, 21).
- L'Église est le signe, l'instrument et l'avant-goût de l'unité de la nouvelle création et de la vie de la Cité Sainte de Dieu (Apoc. 21, 1-2)
- Là où les chrétiens restent dans la division, l'unité de l'Église comme signe et avant-goût de la nouvelle création peut être menacée.
- La mission et l'unité impliquent toutes deux un profond engagement dans la foi, à vivre une vie de chrétien, et à consacrer

l'effort nécessaire au soutien de la communion qui est le don de Dieu à son peuple.

Enfin, les membres de la consultation ont précisé que, parmi les futurs thèmes d'étude qui sont apparus au cours des débats, ceux qui portent sur l'unité dans la foi, sur le degré nécessaire d'accord, sur la nature des sacrements et sur la question de savoir si l'unité et la mission de l'Église exigent des formes spécifiques de ministère tel que l'épiscopat, demandaient à être approfondis. Au vu de l'estimation des besoins d'études complémentaires, la CiD a décidé de lancer une troisième consultation sur l'unité sur le thème « Évêque, Épiscopat et unité de l'Église » qui se tiendra juste avant sa réunion annuelle en 2013.

La question de l'unité et le rôle de la KEK dans la promotion de l'unité était une question centrale sur laquelle la CiD souhaitait mettre l'accent durant ses discussions et dans ses commentaires concernant le rapport intérimaire du groupe de travail de révision de la KEK. La KEK est, ou devrait être, en premier lieu, un organe œcuménique à la recherche de l'unité visible des chrétiens.

## 2.2 Mettre en avant le dialogue bilatéral

Lors de sa première réunion en 2010, la CiD a décidé de continuer à soutenir et à faciliter le dialogue entre les Églises orthodoxes et les autres Églises membres de la KEK. Deux pistes sont à l'étude dans ce domaine. La première concerne le dialogue entre les Églises orthodoxes membres de la KEK et la Communion d'Églises Protestantes en Europe (CEPE), qui se sont réunies quatre fois, en 2002, 2004, 2006, et 2008 et ont examiné les questions de l'ecclésiologie et du baptême. Conformément à l'accord préliminaire entre la CiD et la CEPE, la Commission a décidé de poursuivre les séries de consultations « après l'Assemblée de la CEPE en 2012 ».

Deuxièmement, tirant profit des expériences positives du dialogue « orthodoxe-CEPE », un processus identique a été lancé entre les Églises orthodoxes orientales membres de la KEK et la Communion d'Églises de Porvoo. Les deux parties se sont rencontrées à deux reprises, en 2005 et en 2008, sur des sujets ecclésiologiques. Selon les recommandations de la première consultation entre orthodoxes de la KEK et Porvoo, les thèmes abordés à l'avenir devraient porter sur le ministère, apostolicité et mission, ainsi que sur l'Esprit Saint et la création, et la croissance dans et hors l'Église.

Malgré les fortes recommandations des membres des deux consultations engageant à poursuivre ce processus et en dépit de nombreuses tentatives et initiatives de la part des directeurs de la CiD, il n'a pas été possible d'organiser une troisième consultation entre orthodoxes et Porvoo en raison de l'agenda très chargé de la Communion de Porvoo. Il existe, cependant, un accord de principe visant à poursuivre le processus sur l'un ou l'autre des thèmes susmentionnés, après l'Assemblée de la KEK de 2013.

Une autre explication des hésitations à nouer le dialogue est son caractère non officiel. Le fait que les participants n'aient pas été officiellement désignés comme délégués représentant leurs Églises respectives a créé une atmosphère particulière propice à un dialogue œcuménique ouvert et fructueux. Malgré le caractère officieux des conversations – ou peut-être pour cette même raison – les deux dialogues ont accordé une attention particulière à s'assurer de la réception des discussions et des documents finaux, notamment en publiant des communiqués et les textes présentés lors des dialogues.

### 2.3 Coopération avec les organismes œcuméniques mondiaux, régionaux et locaux

Parmi les organismes œcuméniques mondiaux et les communions chrétiennes mondiales, les plus importants partenaires de coopération de la CiD ont été la Commission Foi et Constitution du Conseil œcuménique des Églises et le Forum chrétien Mondial (FCM). La coopération avec la première doit beaucoup au fait que le directeur de la CiD jusqu'en 2011, le révérend Viorel Ionita, était membre de la Commission permanente Foi et Constitution et assurait les fonctions de co-moderateur de son groupe de travail sur l'ecclésiologie. Grâce à ces liens, la CiD a pu suivre de près les études majeures de la Commission et y contribuer ; la plus importante, pendant la période 2009-2013, ayant été consacrée aux travaux préparatoires d'un document de convergence ecclésiologique, « L'Église », publié en 2012. Le professeur Viorel Ionita a également pris part aux travaux du groupe de travail sur l'Unité, la Foi et la Constitution.

*Les deux parties sont disposées à évoluer, dans le cadre d'un vrai dialogue.*

Concernant le Forum chrétien mondial (FCM), la CiD a collaboré, notamment, au processus préparatoire d'une réunion nordique-baltique organisée en septembre 2010 à Helsinki, en Finlande. La

coopération entre la CiD et la région Europe du FCM a fourni à la CiD l'une des plus belles occasions de faire progresser l'objectif de création de nouveaux espaces œcuméniques en Europe. La CiD a également coopéré avec un autre organisme œcuménique mondial, la Commission de mission mondiale et d'évangélisation.

Dans la région européenne, l'un des plus importants réseaux permettant à la CiD de nouer des contacts avec les organismes œcuméniques locaux est la réunion annuelle des secrétaires généraux des Conseils nationaux des Églises. Le directeur de la CiD a assisté à ces réunions.

## 3. Mettre en avant l'esprit de la Charta Oecumenica

### 3.1 Recherche et coopération sur la mission européenne

Les missions de consultance établies en 2004 entre la CiD et les agences missionnaires européennes (Church Mission Society, Church of Sweden, Churches Together in Britain and Ireland, Evangelisches Missionswerk, Finnish Evangelical Lutheran Mission, Kerk in Actie et Norwegian Mission Society) dans le domaine des missions et de l'évangélisme se sont poursuivies pendant la période d'activité en cours. Depuis 2007, la personne en charge de ce dossier, le chercheur sur les missions en Europe, avait pour mandat de :

- suivre tout le domaine de l'activité missionnaire en cours en Europe en s'intéressant principalement aux développements récents dans le domaine de la mission et de l'évangélisme et en indiquant comment et où une communication accrue, la constitution de réseaux, et l'attribution de ressources pourraient et devraient être mises en place au niveau européen, et en précisant dans quel domaine le rôle de coordination de la KEK serait le plus efficace ;
- rédiger un rapport à la fin de la période de consultance, soumis pour examen et décision à la KEK et aux organisations partenaires concernées.

Mme Kyriaki Avtzi, qui s'est vu attribuer le poste de chercheur sur les missions en Europe en janvier, poursuit son travail dans ce domaine à la suite de son prédécesseur, Darrel Jackson. Parmi les



activités du chercheur sur les missions en Europe figurait la création de contacts au sein des réseaux missionnaires existants en Europe, par exemple en participant aux consultations. Par ailleurs, ce chercheur a créé de nouveaux moyens de communication entre les différents réseaux de recherche missionnaire en Europe. Le poste de chercheur sur les missions en Europe était financé exclusivement par les partenaires missionnaires de la KEK. En janvier 2011, une consultation entre la KEK et les agences missionnaires recommandait que la coopération dans le domaine des missions européennes devait se poursuivre mais sous une autre forme que les activités de recherche. Suite à cette décision, en mars 2011, il fut mis fin au contrat du chercheur sur les missions en Europe.

Dans ce contexte, la CiD et les partenaires missionnaires de la KEK organisèrent une consultation à Budapest, du 19 au 21 août 2011, sur le thème « Défis et opportunités pour la mission des églises en Europe aujourd'hui ». L'un des principaux objectifs de la consultation était de trouver des voies plus adéquates pour poursuivre la coopération entre la CiD et les partenaires missionnaires en vue de renforcer la coopération et la recherche sur la mission européenne. 20 participants prirent part à la consultation, notamment Mme Katerina Dekanovska, M. Édouard Kibongui Kanza, la révérende Mette Ladefoged et le révérend Tapani Rantala du Comité central de la KEK, des représentants des partenaires missionnaires de la KEK, un représentant du Conseil œcuménique des Églises et un groupe d'experts dans le domaine mission et évangélisme. À l'ouverture des travaux, la consultation fut accueillie par Son Excellence le cardinal Péter Erdő, président du Conseil des conférences épiscopales d'Europe (CCEE).

Cette consultation a abordé le thème de la mission européenne sous l'angle de l'orientation œcuménique, de la sécularisation, des églises de migrants en Europe, des relations interconfessionnelles et de l'éducation théologique. Un rapport final assorti de recommandations portant sur le rôle de la KEK en matière de soutien à la mission en Europe a été adopté :

1. La KEK doit se doter des moyens permettant d'étudier la manière dont les Églises en Europe peuvent élaborer une terminologie et une compréhension de la mission commune.

2. Tout en appréciant la précieuse contribution des partenaires missionnaires à l'activité missionnaire de la KEK, la KEK doit s'employer à renforcer les structures de coopération dans le cadre d'un protocole d'accord. Pendant la période de transition, à mesure que les nouvelles structures se développent, la CiD et les partenaires missionnaires devront continuer à organiser une consultation annuelle des missions (qui pourrait comprendre des thèmes comme « mission et pouvoir », « éducation missiologique et théologique », et « réponses missionnaires des Églises à la sécularisation »).
3. La CiD doit encourager un engagement plus marqué vis à vis des déclarations œcuméniques actuelles sur la mission, tels que la Charta Oecumenica, l'Appel commun d'Édimbourg, et « le témoignage chrétien dans un monde multi-religieux ». Ceci pourrait consister à favoriser l'éducation œcuménique formelle des pasteurs et des prêtres mais également l'éducation informelle des laïcs. Enfin, à cet égard, les participants ont recommandé que la KEK encourage les églises à mettre en œuvre ces déclarations. Ils ont aussi recommandé de compiler les exemples de bonne pratique pour étudier la façon dont ces déclarations peuvent être mises en œuvre au niveau des paroisses et des congrégations, notamment en les traduisant et en ayant recours aux media sociaux.
4. La KEK, au vu des nouvelles réalités œcuméniques et des abondantes évolutions ecclésiales qui façonnent un espace œcuménique en expansion, doit élaborer une plateforme adéquate favorisant le plus vaste engagement œcuménique et chrétien possible en matière de questions relatives à la mission en Europe.
5. La présence des Églises de migrants en Europe est un don qui enrichit la vie de l'Europe et, donc, présente un intérêt pour la richesse de la vie de la KEK. Les participants ont recommandé la création d'un espace et de mécanismes appropriés au sein de la CiD afin de faciliter le dialogue théologique et missiologique en coopération avec la Commission des Églises auprès des migrants en Europe (CEME), par exemple sur le thème de la migration en Europe. Ils ont également recommandé que la KEK envisage l'élaboration d'un code de conduite pour les relations avec les Églises de migrants en Europe.

6. Les participants à la consultation ont reconnu que la relation entre mission et pouvoir était un sujet pertinent pour le dialogue au sein de la KEK mais qui pouvait prendre des formes différentes selon les niveaux : politique, ecclésial, et spirituel. ils ont recommandé que le débat sur mission et pouvoir soit intégré à l'une des consultations annuelles proposées.
7. La CiD doit prendre des mesures concrètes afin d'établir des relations plus étroites avec les réseaux missiologiques européens existants et ainsi de renforcer la formation et l'éducation missiologique conjointes en Europe.

La consultation de Budapest a fourni aux représentants du Comité central de la KEK la première occasion de rencontrer en personne les partenaires missionnaires de la KEK pour s'entretenir sur le rôle de celle-ci sur la mission en Europe. Il a été jugé essentiel que cette réunion marque le début d'une coopération durable et constructive.

La KEK, au travers de la Commission Églises en dialogue, est perçue par de nombreuses organisations partenaires et agences missionnaires comme un acteur et un coordonnateur naturel en matière de mission en Europe. Bien que les partenaires missionnaires apportent volontiers leur soutien à ce rôle de la KEK, y compris financièrement, la KEK n'a pas été en mesure de trouver un moyen d'intégrer la mission en Europe dans ses structures permanentes. Cet objectif devra être pris en compte lorsqu'il s'agira de fixer la vision et la mission de la nouvelle KEK.

### 3.2 Coopération entre les facultés de théologie en Europe

Le rôle déterminant des facultés de théologie dans les futures relations œcuméniques en Europe a été clairement affirmé par l'Assemblée de Lyon. S'appuyant sur les deux consultations des facultés de théologie précédentes (en 2002 et en 2006 à Graz, en Autriche) et au vu des nouveaux défis découlant du contexte européen pluraliste, la CiD et l'Université Karl Franzens de Graz ont organisé, en juillet 2010, la troisième consultation des facultés de théologie en Europe. Le sujet de la consultation était « Menacée ou en demande ? La théologie universitaire en Europe entre éducation, science et recherche ». Les principaux intervenants de la consultation, S.E. le métropolitain Emmanuel de France (KEK), l'évêque Michael Bünker (Communion d'Églises protestantes en Europe) et le cardinal Karl Lehmann ont abordé le thème de la consultation selon leurs tra-

ditions théologiques respectives. Outre les discours liminaires, les présentations proposées lors de la consultation portaient sur la recherche, la formation inter-religieuse et la perspective œcuménique globale pour l'enseignement théologique européen. Divers réseaux d'enseignement théologique supérieur au niveau européen et mondial ont également été présentés.

Dans le prolongement du processus de Graz, la CiD, le programme du Conseil œcuménique des Églises pour l'éducation et la théologie œcuménique, et l'Institut de théologie d'Oslo ont organisé, en juillet 2012 à Oslo, une conférence intitulée « L'avenir de la théologie dans le paysage en mutation des universités en Europe et ailleurs ». Le directeur par intérim de la CiD était l'un des trois modérateurs. Faisant suite aux trois consultations de niveau européen, la consultation d'Oslo a analysé les tendances en matière d'enseignement théologique supérieur à l'échelle mondiale.

Les trois consultations de Graz et la conférence d'Oslo ont toutes souligné la question des moyens de garantir l'importance de la théologie et de l'enseignement théologique supérieur pour l'Église, la société et la communauté universitaire. Evidemment, comprendre comment et par quels moyens la théologie est en lien avec ces différentes instances varie considérablement, non seulement au plan mondial mais aussi en Europe. Les enseignants dans les facultés de théologie des universités d'État ont souvent une vision du rôle de la théologie radicalement différente de celle de leurs collègues qui enseignent en institut privé. Les étudiants des instituts œcuméniques de théologie développent une conception différente de celle de leurs pairs qui étudient dans les instituts à forte identité confessionnelle.

### 3.3 Promouvoir la formation œcuménique en Europe

#### 3.3.1 Étude sur la formation théologique œcuménique en Europe

Pour mesurer l'impact de la formation théologique œcuménique sur la conception des étudiants en théologie, la CiD a décidé de lancer une étude en juillet 2012, « Initiative du processus de Graz : projet de recherche sur la formation théologique œcuménique en Europe » afin d'amener les thèmes du processus de Graz au niveau local. L'objectif principal de l'étude était d'évaluer les principes œcuméniques pour la formation œcuménique dans un échantillon de facultés et d'instituts théologiques en Europe. L'étude consistait en questionnaires et en entretiens avec des étudiants et avec le personnel enseignant des quatre instituts de théologie participants – à Oxford (R.U.),

à Joensuu (Finlande) et à l'université catholique de Leuven (Belgique). Ils portaient sur les principes de formation œcuménique dans leurs instituts de théologie respectifs. Il est prévu que l'étude fournisse un modèle d'auto-évaluation au profit des facultés théologiques et des instituts œcuméniques afin d'évaluer et de critiquer la formation œcuménique dans le cadre de l'enseignement théologique.

Bien qu'il n'y ait pas de directeur de la CiD depuis le mois d'août, les membres de la Commission de la CiD ont convenu de lancer le nouveau projet de recherche en s'appuyant entièrement sur l'activité et sur la responsabilité d'un groupe de travail composé de six membres de la commission. Le fait que les membres de la commission soient disposés à s'engager dans les travaux de la CiD et à garantir la poursuite de l'œuvre théologique de la CiD mérite d'être signalé et salué.

Les travaux du projet reposent sur les rencontres virtuelles du groupe de travail dont la première s'est déroulée en juillet 2012. Le projet est relativement dense et devrait être achevé pour la prochaine réunion de la commission annuelle de la CiD en juin 2013.

### 3.3.2 Manuel d'enseignement de l'œcuménisme en contexte orthodoxe

Depuis 2011, la CiD participe à un projet commun avec le programme du Conseil œcuménique des Églises pour l'éducation et la théologie œcuménique et avec l'Académie Volos (Grèce), dont le but est de publier un manuel d'œcuménisme au profit des facultés et des instituts de théologie orthodoxes. Nous avons grand besoin d'une publication de haut niveau présentant le mouvement œcuménique et la théologie œcuménique du point de vue de la tradition orthodoxe par des théologiens orthodoxes. La publication de ce manuel et la création d'un site web associé devraient permettre de combler ce manque et de privilégier une approche positive du mouvement œcuménique au sein des Églises orthodoxes membres de la KEK et de leurs instituts de théologie.

Le directeur de la CiD est membre consultatif de l'équipe éditoriale et membre de l'équipe de coordination du projet de publication. Les 15 et 16 octobre 2011, un atelier a été organisé à l'Académie Volos au profit d'un groupe consultatif de 30 théologiens spécialisés dans la théologie orthodoxe et le mouvement œcuménique et représentant des horizons orthodoxes différents. L'atelier s'est accordé sur une structure et une thématique centrale pour le livre. Le manuel

sera complété par un site web avec une information publique plus dense sur les églises orthodoxes et le mouvement œcuménique. La liste détaillée des contributeurs établie par le groupe consultatif a permis à l'équipe éditoriale de communiquer avec les auteurs et ainsi de perfectionner la structure de l'ouvrage à l'occasion de deux réunions organisées à Genève, la première, les 29 et 30 novembre 2011, et la seconde, les 2 et 3 juillet 2012.

Mme Aikaterini Pekridou, membre à la fois de la Commission CiD et de l'équipe éditoriale du manuel, a donné son accord pour servir de point de contact entre la KEK et l'équipe d'élaboration du manuel, après le départ du directeur de la CiD.

Le processus éditorial durera jusqu'à l'été 2013 et le livre devrait être publié fin 2013.

## 4. Parler d'une seule voix aux Institutions Européennes

### Rencontre entre chrétiens et musulmans en Europe et ailleurs

La KEK et le Conseil des Conférences Episcopales d'Europe (CCEE) ont une longue tradition de coopération dans le domaine des rencontres entre chrétiens et musulmans en Europe. Pendant de nombreuses années, un groupe de travail sur l'Islam en Europe s'est penché sur ce sujet, apportant son expertise et soumettant des propositions aux Églises sur le sujet de l'Islam en Europe. Lors de sa réunion de 2009, le comité mixte (avec les catholiques) a décidé de ne pas poursuivre cette coopération dans le cadre d'un groupe de travail permanent mais de le remplacer par des rencontres thématiques.

Entre-temps, la CiD a commencé à développer et à renforcer le réseau d'experts et de points de contact des Églises membres en matière de dialogue chrétien-musulman. À l'automne 2010, un questionnaire a été adressé aux Églises membres leur demandant d'identifier les bons interlocuteurs, de définir les enjeux dans le domaine des rencontres entre chrétiens et musulmans dans leur communautés respectives, et de recueillir leurs expériences et leurs attentes sur le sujet. Les réponses ont servi d'informations de référence et les personnes nommées par les Églises membres ont été

employées comme personnes ressources dans les activités ultérieures engagées par la KEK dans le domaine des rencontres entre chrétiens et musulmans.

Parallèlement à la présence grandissante de communautés musulmanes en Europe et au besoin croissant de rencontres entre chrétiens et musulmans, non seulement à l'échelon local mais aussi au niveau européen, diverses parties ont entrepris une démarche auprès de la KEK pour qu'elle joue un rôle plus actif dans ce domaine. Pour assurer une plus large participation conjointe des diverses traditions chrétiennes, la KEK doit s'appuyer sur les relations interconfessionnelles afin de forger des vues communes avec les autres organismes chrétiens en Europe tels que le CCEE et l'Alliance évangélique européenne. En 2011 et en 2012, des mesures préliminaires visant à renforcer la coopération ont été décidées avec l'Alliance évangélique européenne, et de nouvelles voies de coopération avec le CCEE au sujet des rencontres entre chrétiens et musulmans ont été proposées par un groupe de travail ad-hoc mis sur pied par la Commission mixte KEK-CCEE.

Le groupe de travail ad-hoc s'est réuni à Paris fin avril 2012 et a préparé des recommandations pour la future coopération entre la KEK et le CCEE visant à promouvoir une évolution positive des relations entre chrétiens et musulmans en Europe. Ces recommandations sont destinées essentiellement aux secrétaires généraux des deux organisations et ont vocation à préparer la future coopération avec la Commission mixte KEK-CCEE qui sera alors en mesure de prendre des décisions plus concrètes concernant ce dossier. La conception commune dégagée lors de la réunion du groupe ad-hoc était qu'il est urgent de proposer une vision chrétienne commune et des actions plus claires vis-à-vis des communautés musulmanes en Europe, d'autant que la tradition de coopération entre la KEK et le CCEE dans le cadre du groupe de travail sur l'Islam en Europe en fait des partenaires naturels dans ce domaine. N'oublions pas pour autant que d'autres organismes chrétiens, par exemple l'Alliance évangélique européenne et le Conseil œcuménique des Églises, mériteraient d'être entendus dans le cadre de la préparation de cette coopération.

## Consultation sur les rencontres chrétiens-musulmans en Europe et au Moyen-Orient

La question des minorités religieuses et de leur marginalisation est accentuée par la résurgence des nationalismes et par différentes formes d'extrémisme religieux ou de racisme à caractère politique, que ce soit en Occident ou en Orient. Au-delà des troubles régionaux et des menaces induites et exacerbées par ces conflits, ils traduisent un brutal recul des droits de l'homme et sont un coup porté aux siècles d'efforts qui ont conduit à une coexistence harmonieuse des religions. En conséquence, des évolutions très importantes ont marqué les relations entre chrétiens et musulmans, au cours des dernières années, dans divers pays européens comme le Danemark, la Suisse et l'Allemagne, principalement aux niveaux social et politique. Ces évolutions creusent un fossé toujours plus profond entre l'Europe et le Moyen-Orient, ce qui a pour conséquence de renforcer les stéréotypes des deux côtés. Une telle situation peut inciter les musulmans arabes à prendre parti pour les minorités musulmanes en Europe, et inversement, conduire les chrétiens d'Europe à prendre fait et cause pour les communautés chrétiennes au Moyen-Orient, alors que la réalité est bien plus complexe. Quelle sera la place de l'Islam (et quel Islam) dans les processus constitutionnels des pays d'Afrique du nord, et à terme dans un avenir proche, dans les pays du Moyen-Orient et d'Europe ?

Il est urgent pour les Arabes et les Européens, pour les musulmans comme pour les chrétiens, de se réunir et de partager leurs propres perceptions afin d'aboutir à une compréhension commune propice à une acceptation mutuelle et à une cohabitation harmonieuse des peuples et des communautés religieuses au Moyen-Orient comme en Europe.

Cela soulève des questions sur les processus en cours mais également sur la capacité épistémologique et culturelle des Européens à comprendre ces processus et à les accompagner. Dès lors, un dialogue inter-religieux entre chrétiens et musulmans dans une perspective euro-arabe est non seulement pertinent mais surtout urgent. Ce dialogue inter-religieux est une tâche importante, mais qui se révèle être souvent très délicate.

Le dogmatisme pèse lourdement au sein des grandes institutions et attise les divisions idéologiques et les tensions sociales. Le dialogue, auquel le KEK apporte son soutien, peut sembler futile au regard



des grandes organisations religieuses. Une raison, cependant, de poursuivre dans cette voie est que la KEK est bien placée pour faciliter la compréhension mutuelle et favoriser les réseaux de réflexion commune comme moyen d'augmenter les retombées de la pensée innovatrice mise en œuvre dans ce domaine.

Début juillet 2012, la CiD de la KEK a organisé avec la fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme, basée en Suisse, une réunion, à l'Institut œcuménique de Bossey, entre le groupe de dialogue musulman-chrétien du Moyen-Orient et des représentants des communautés chrétiennes et musulmanes d'Europe afin d'aborder le sujet.

## 5. Promouvoir les Communautés sans exclusive

### Guérir les mémoires

S'appuyant sur une décision du présidium de la KEK et de la Communion d'Églises protestantes en Europe (CEPE), un projet commun intitulé « Guérir les mémoires » a été lancé entre les églises luthérienne, réformée et orthodoxe de Roumanie. Le processus s'appuie sur un modèle créé à l'origine en Afrique du Sud, puis repris plus tard en Irlande du Nord, pour traiter les atteintes aux personnes et aux communautés provoquées par des politiques injustes et par les tensions entre sphères confessionnelles et culturelles historiques dans l'État roumain actuel. La KEK était chargée de l'administration de la seconde phase du processus (2008-2009), et, par conséquent, le coordonnateur du projet, le Révérend Dieter Brandes, faisait partie du personnel de la CiD même s'il était employé par l'Église évangélique du Wurtemberg. Dans sa dernière phase, le projet a mis l'accent sur l'organisation de séminaires au profit des représentants de diverses traditions religieuses et Églises afin de favoriser le respect mutuel et la coopération œcuménique par le partage d'expériences issues de leurs traditions respectives liées à leurs conceptions culturelle, religieuse et historique.





# Commission Église et Société

## 1. Vivre et agir ensemble en tant qu'Églises en Europe – message reçu !

La question de savoir à qui appartiennent les travaux de la KEK au service de ses Églises membres ainsi que celle de la cohérence de ces travaux ont été au centre du débat lors de la 13<sup>e</sup> Assemblée de la Conférence des Églises européennes (KEK), qui s'est déroulée à Lyon (France) en 2009. Le rapport final adopté par l'assemblée, intitulé « Vivre et agir ensemble en tant qu'Églises en Europe », identifiait trois grands axes qui devaient déterminer la politique de la KEK à l'avenir :

- dialogue et renforcement des relations ;
- cohérence et visibilité ;
- témoignage et responsabilité.

Ce rapport explique comment la Commission Église et Société de KEK (CSC) a tenté, dans le cadre global de la KEK, a tenté de mettre en œuvre les recommandations spécifiques telles que décrites dans le rapport final de l'assemblée.

Ce rapport rappelle aussi le mandat spécifique de la CSC, élaboré en 1999 et intégré dans l'accord ayant abouti à la fusion entre la KEK et la Commission œcuménique européenne pour Église et Société

(EECCS), après plus de 40 ans de coexistence. Le mandat de la CSC est énoncé comme suit :

- étudier et examiner les questions d'Église et de société d'un point de vue socio-éthique, dans la lignée de l'action antérieure de l'EECCS et de la KEK (par exemple : paix, justice, intégrité de la création, réconciliation ou encore Églises et gouvernements) ;
- surveiller l'action des institutions européennes (Union européenne, Conseil de l'Europe, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) sur des thèmes tels que le processus d'intégration européenne, la démocratisation, l'état de droit, les droits de l'homme et la question des minorités, la sécurité en Europe, les questions socio-économiques, etc. ;
- gérer la responsabilité spécifique des Églises des États membres de l'Union européenne dans la politique internationale de l'UE.

## 2. Cohérence et gouvernance

Lors de sa première réunion en décembre 2009, le Comité Central de la KEK a cherché comment présenter, discuter et adopter un programme de travail annuel cohérent en accord avec les recommandations de l'Assemblée. Dans les réunions de suivi, il a adopté une matrice de cinq objectifs stratégiques permanents et des buts variables auxquels la KEK accordera une certaine priorité en fonction de ses objectifs de travail respectifs. Ces cinq objectifs stratégiques sont :

- promouvoir l'unité des Églises au niveau de la théologie, de la mission et du témoignage (engagement avec les Églises membres) ;
- promouvoir la Charta Oecumenica ;
- être la voix commune des Églises vis-à-vis des institutions européennes ;
- encourager les communautés sans exclusive, accueillir les étrangers ;
- promouvoir la cohérence et les objectifs stratégiques dans la KEK en général (faire naître des synergies au sein de la KEK pour assurer la mise en œuvre des objectifs stratégiques).

Lors de la préparation de la matrice annuelle, l'équipe de direction a réfléchi à la cohérence globale du travail de la KEK et a recherché des synergies. Le Comité Central a finalement adopté le programme de travail de la KEK et reçu les rapports annuels sur la mise en œuvre de ce programme.

En décembre 2009, le Comité a également désigné les commissions. La Commission Église et Société, composée de 25 membres, a été instituée en mai 2010 et s'est réunie trois fois dans la période couverte par ce rapport : à Haguenau (France) en mai 2010, à Bruxelles (Belgique) en mai 2011 et à Novi Sad (Serbie) en mai 2012. Une quatrième réunion est prévue au printemps 2013. Lors de sa première session plénière, la CSC a élu les membres de son Comité exécutif et ses modérateurs : le pasteur Serge Fornerod (modérateur), le pasteur Jan Dus et Mme Katarina Karkala-Zorba (vice-modérateurs). Le Comité exécutif de la CSC s'est réuni à neuf reprises au cours de la période rapportée.

La session plénière de la CSC a défini les paramètres de travail de la Commission dans le cadre général délimité par le Comité Central de la KEK et par l'Assemblée, évalué chaque année les travaux de la commission et rédigé les programmes de travaux à venir pour adoption par le Comité Central de la KEK.

Le Comité exécutif de la CSC a guidé et orienté les travaux du personnel. Il a préparé les séances plénières de la Commission et évalué les propositions de projets ainsi que les rapports de mise en œuvre au vu de leur pertinence pour les Églises membres et de leur caractère représentatif de la voix commune des Églises vis-à-vis des institutions européennes. Le comité exécutif a aussi préparé la réponse de la CSC au processus de révision de la KEK, qui a finalement été adoptée par la CSC en 2011 à l'occasion de sa session plénière.

Un point particulier figurait à l'ordre du jour : dans la période entre Lyon et Budapest, la CSC a dû amender ses statuts d'association internationale de droit belge en raison d'un nouveau cadre juridique en Belgique. Le processus a été soigneusement piloté par le modérateur et le Comité exécutif, en étroite consultation avec les secrétaires généraux respectifs de la KEK et avec le présidium de la KEK. Les statuts révisés ont finalement été adoptés par le Comité Central de la KEK et l'assemblée extraordinaire de la CSC en novembre 2012.

À une époque où tout évolue rapidement, riche en nouveaux défis, en incertitudes internes et externes mais aussi en attentes, comme formulé par l'Assemblée de Lyon et le processus de révision de la KEK, la session plénière et le Comité exécutif de la CSC ont piloté la transition en toute transparence et en liaison totale avec les organes dirigeants de la KEK. Ceci contribue à faire de la KEK une organisation cohérente et efficace dans le sens des directives de l'Assemblée de la KEK et des objectifs fixés par le Comité Central. Ni les réunions annuelles de la Commission ni celles du Comité exécutif deux à trois fois par an ne suffisaient à obtenir un tel résultat. Les membres de la Commission représentaient la voix des Églises membres et ont participé à la mise en œuvre du programme de travail. Le Comité exécutif a aussi guidé le personnel entre les réunions, pris ses propres initiatives, et échangé avec les autres comités pendant la période couverte par ce rapport.

## 3. Dialogue et renforcement des relations

### 3.1 Relations avec les Églises membres

Le renforcement des relations avec les Églises membres au-delà des relations bâties par le Secrétariat général et les organes dirigeants de la KEK a été l'une des principales tâches de la CSC.

À cet égard, l'implication des Églises membres dans le travail de l'organisation a été un élément crucial. Toutes les Églises membres ont désigné des représentants pour les groupes de travail permanents de la Commission. Sur cette base, le Comité exécutif de la CSC a établi, autant que possible, des groupes de travail équilibrés par expertise, confession, région, sexe et âge. En dehors de ces mécanismes de travail permanents, de nombreuses Églises membres ont délégué des représentants aux consultations de la CSC, comme les séminaires de dialogue avec les institutions européennes ou les consultations sur des sujets spéciaux.

À plusieurs occasions, la CSC s'est concertée avec les Églises membres sur certaines questions politiques, comme pour l'élaboration d'un document sur la politique de la famille en Europe.

La réunion annuelle des Secrétaires Église et Société des Églises européennes, dont la tradition remonte à 2002, est un grand moment de communication et de dialogue entre les Églises membres. Malheureusement, une seule réunion de ce type a eu lieu pendant la période entre Lyon et Budapest, en raison des contraintes financières pesant sur la KEK.

Le travail en réseau est une autre méthode utilisée pour renforcer les relations entre les Églises membres. La CSC organise et facilite le travail du Réseau chrétien européen pour l'environnement (ECEN) et du réseau CALL (Church Action on Labour and Life). De façon plus informelle, des consultations destinées aux avocats et aux professionnels du secteur des droits de l'homme dans les Églises membres européennes ont débouché sur des interactions entre les spécialistes ainsi mis en réseau.

Pendant la période couverte par ce rapport, la CSC a aussi adopté une approche géographique pour développer une relation particulière avec les Églises de diverses régions européennes. Les présidences hongroise et polonaise de l'UE en 2011 ont été l'occasion d'organiser plusieurs réunions avec les Églises d'Europe centrale. La session plénière de la CSC à Novi Sad en 2012 a marqué le début d'une étroite collaboration avec les Églises du sud-est de l'Europe (Balkans occidentaux). Autre exemple de coopération : les cours de formation aux droits de l'homme dans les Balkans occidentaux en novembre 2012.

Deux autres éléments méritent aussi de figurer en bonne place dans ce rapport : la CSC remercie les Églises et les organisations d'Églises membres pour les relations de travail spéciales tissées, dont certaines ont abouti à détacher du personnel auprès de la Commission. Jusqu'en juillet 2011, la CSC a mené une coopération spéciale avec l'Église évangélique luthérienne de Finlande et l'Église de Suède sur les questions touchant aux institutions européennes, coopération qui a débouché, entre autres, sur le détachement d'Elina Eloranta auprès de la CSC. Depuis plusieurs décennies déjà, l'Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine, conjointement avec la Conférence des Églises Riveraines du Rhin, a fourni un soutien, y compris en détachant du personnel au bureau de la CSC à Strasbourg. La CSC et la Conférence des Églises Riveraines du Rhin coopèrent dans de nombreux domaines, notamment ceux liés aux institutions européennes basées à Strasbourg. Enfin, la CSC a



poursuivi et renforcé sa coopération avec la Communion d'Églises protestantes en Europe (CEPE). Le pasteur Frank-Dieter Fischbach a succédé au pasteur Dieter Heidtmann en qualité de représentant de la CEPE et de Secrétaire exécutif du personnel de la CSC. Depuis 2009, la CSC et la CEPE ont coopéré dans de nombreux domaines, comme l'amélioration humaine ou les droits de l'homme.

La coopération rapprochée avec les représentations des Églises à Bruxelles et à Strasbourg s'inscrit aussi dans cet ensemble de relations spéciales. La CSC a consulté les Églises à de nombreuses reprises, notamment au sujet de la mise en place du dialogue « ouvert, transparent et régulier » avec les institutions européennes. Katrin Hatzinger, conseillère senior, coordonne le groupe de travail de la CSC sur la législation européenne pour toutes les Églises membres de la KEK. Des réunions consacrées aux droits de l'Homme ont été organisées conjointement avec les représentants de l'Église de Chypre à Bruxelles.

Il ne faut pas non plus oublier les nombreuses visites d'Églises dans les bureaux de la CSC à Bruxelles et à Strasbourg. Les visiteurs incluaient aussi bien des responsables ecclésiastiques que des représentants de diocèses, des groupes d'intérêt et des organisations locales. Ces visites offrent des opportunités bienvenues d'écouter ce que les Églises ont à dire et de communiquer sur le travail de la KEK.

Enfin, nous ne pouvons pas clore ce chapitre sans évoquer la perte immense que représente pour la CSC la décision de l'Église orthodoxe russe de suspendre son adhésion à la KEK. La voix de l'Église orthodoxe russe aurait été particulièrement appréciée sur des sujets tels que le compagnonnage des Églises ainsi que le dialogue œcuménique au sujet des institutions européennes. La CSC a fait tout son possible pour rester en contact avec l'Église orthodoxe russe et ses représentants. Des coopérations ont été possibles dans les domaines des droits de l'homme (consultation Bad Boll), du désarmement nucléaire et de la mondialisation (conférence de Budapest). Les réunions dans le cadre des institutions européennes fournissent aussi une opportunité de communication bienvenue.

### 3.2 Coopération avec les organisations associées et partenaires

La coopération étroite et fiable avec les organisations associées à la KEK ainsi qu'avec d'autres partenaires a été un complément indis-

pensable du travail de la Commission depuis sa création. La période entre les Assemblées de Lyon et de Budapest n'a pas dérogé à la règle. Pendant cette même période, de nouveaux candidats ont postulé au statut d'organisation associée. Même si le Comité Central de la KEK ne pouvait pas y répondre favorablement, il a recommandé à la Commission de travailler avec ces organisations. Le nombre d'organisations associées ou semi-associées qui gravitent autour de la CSC a donc augmenté.

Il est impossible de mentionner toutes ces relations de travail dans le présent rapport et de rendre justice aux nombreuses organisations associées et partenaires qui contribuent au succès des travaux de la Commission. Par exemple, la CSC a développé une très étroite relation avec la Commission des Églises pour les Migrants en Europe (CEME). La CSC et la CEME possèdent conjointement le Centre œcuménique de Bruxelles (174 rue Joseph II) et ont coopéré sur tous les sujets liés à la KEK, sur les questions institutionnelles et celles des droits de l'Homme. La CEME et son personnel ont apporté une contribution considérable au séminaire de dialogue avec les institutions européennes sur l'intégration des Roms ainsi qu'au manuel des droits de l'Homme.

La CSC a aussi développé une relation structurée avec Eurodiaconia, sous l'égide d'un mémorandum de compréhension. La collaboration s'est développée dans le domaine social, en particulier à l'occasion de l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La publication commune « Tu ne porteras point atteinte au droit du pauvre » est un bon exemple de ce travail en commun.

La coopération avec diverses organisations affiliées à l'Église dans le domaine de l'éducation est aussi indispensable à la CSC. Peu après l'Assemblée de Lyon, la CSC a adopté une stratégie pour l'éducation, dont le développement et la mise en œuvre auraient été très compliqués sans le soutien sans faille apporté par la Commission intereuropéenne sur l'Église et l'école.

Parmi nos autres partenaires, citons APRODEV pour les sujets liés au changement climatique et à la mondialisation, Oikosnet Europe, Église et paix (réconciliation, désarmement, droits de l'Homme), les organisations de jeunesse participant à de nombreux groupes de travail de la CSC, ainsi que les Conseils nationaux d'Églises.

Outre ces organisations associées ou semi-associées, la CSC a aussi des partenariats avec d'autres organisations de premier plan. Le principal partenaire de la CSC dans l'Église catholique romaine est la Commission des Episcopats de la Communauté européenne (COMECE). La COMECE est et demeure le principal partenaire pour les questions institutionnelles et les initiatives conjointes menées avec les institutions européennes dans l'esprit de la Charta Oecumenica. Un grand travail fondamental d'œcuménisme et de rapprochement fut nécessaire afin de mettre en place le dialogue « ouvert, transparent et régulier » avec les institutions. La CSC et la COMECE ont ensemble rendu visite aux gouvernements des pays ayant assuré la présidence de l'UE et ont organisé plusieurs séminaires de dialogue avec les institutions européennes. Le personnel s'est réuni à deux reprises pour partager et comparer les objectifs respectifs.

La CSC a aussi (re)développé des relations avec un autre partenaire catholique, le Centre social jésuite, ex-OCIPE. Là aussi, une réunion entre le personnel des deux organismes a permis de découvrir des objectifs communs et des opportunités de coopération.

À l'échelle mondiale, le Conseil œcuménique des Églises (COE) reste une organisation sœur importante dans de nombreux domaines, tout comme le Conseil des Églises d'Amérique latine (CLAI) pour la mondialisation. Enfin, notamment dans le contexte des bouleversements profonds qui se déroulent dans le monde arabe, le Conseil des Églises du Moyen-Orient et la Communauté des Églises protestantes du Moyen-Orient ont été des partenaires majeurs.

Dans la période entre Lyon et Budapest, de plus en plus de communautés de diverses confessions et d'organisations inter-religieuses sont venues à Bruxelles et à Strasbourg pour coopérer avec la CSC et la KEK. C'est peut-être avec le Conseil européen de leaders religieux (en coopération avec la Conférence mondiale des religions pour la paix) que la coopération a été la plus étroite. Le directeur de la CSC est conseiller permanent auprès du Conseil.

Le CSC entretient aussi une coopération rapprochée avec des partenaires non religieux. Certains des travaux réalisés avec le Conseil de l'Europe se déroulent dans le cadre de la communauté des ONG strasbourgeoises. Au sein de l'Alliance européenne pour le dimanche, par exemple, la CSC coopère entre autres avec les syndi-

cats et d'autres organisations représentant la société civile. Dans la période entre Lyon et Budapest, la collaboration entre la CSC et le Réseau des droits de l'Homme et de la démocratie (HRDN) d'une part, et la Plate-forme européenne contre l'intolérance et la discrimination religieuses (EPRID) d'autre part, a amélioré la circulation de l'information et débouché sur quelques initiatives communes avec les institutions européennes, notamment le Service européen pour l'action extérieure (SEAE).

Enfin, la CSC est la seule organisation n'appartenant pas à l'Église catholique romaine à faire partie de l'Association Chapelle de la résurrection (Van Maerlant) à Bruxelles. La chapelle offre un lieu de spiritualité et de prière au milieu des institutions européennes. Elle a accueilli de nombreuses manifestations, certaines organisées par la CSC, qui ont rassemblé des représentants des courants religieux, des institutions européennes, et du grand public. La chapelle Van Maerlant a célébré son 10<sup>e</sup> anniversaire en 2011.

### 3.3 Relations avec les institutions européennes

La KEK ayant pour mission de construire des passerelles entre les diverses religions d'Europe, le travail de la CSC ne se limite pas à l'Union européenne et à son territoire. La KEK, au travers de la CSC, est et continuera d'être une communauté d'Églises et une organisation œcuménique régionale :

- ayant un statut consultatif auprès des Nations Unies (ECOSOC) ;
- travaillant en étroite collaboration avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ;
- dotée du statut participatif au Conseil de l'Europe ;
- entretenant un dialogue avec les institutions de l'Union européenne.

La principale nouveauté dans les relations avec les institutions européennes a eu lieu au niveau de l'Union européenne. Peu après la dernière assemblée de la KEK en décembre 2009, l'Union européenne a défini une nouvelle base juridique dans le traité de Lisbonne qui, pour la première fois, comprend un article sur les relations avec les Églises, les associations religieuses et les associations non confessionnelles. L'article 17 du TFUE énonce ce qui suit : «

1. L'Union respecte et ne préjuge pas du statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les Églises et les associations ou communautés religieuses dans les États membres.
2. L'Union respecte également le statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les organisations philosophiques et non confessionnelles.
3. Reconnaisant leur identité et leur contribution spécifique, l'Union maintient un dialogue ouvert, transparent et régulier avec ces Églises et organisations. »

Pendant de nombreuses années avant la dernière assemblée de la KEK, tant la KEK que la CSC et la COMECE avaient exercé des pressions sur la Convention européenne et les présidences suivantes pour faire figurer un tel article dans le traité.

Après l'entrée en vigueur de l'article 17 du TFUE, la CSC/KEK et la COMECE ont élaboré un document commun sur la mise en œuvre de cet article. Les trois institutions et les dirigeants de l'UE discutent depuis de cet article, mais aucun résultat final n'est encore en vue. Les institutions semblent suggérer une intensification des relations en vertu de l'article 17 mais ne développent pas de structures supplémentaires au-delà de celles qui existent déjà.

Pendant ce temps, les relations structurelles existantes entre la CSC, le Parlement européen, la Commission européenne et le Conseil de l'Europe se sont poursuivies. Chaque année depuis l'Assemblée de Lyon, environ 25 dirigeants religieux rencontrent les présidents des trois institutions européennes pour discuter de sujets tels que le combat contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le respect des droits de l'homme ou encore l'instauration de la démocratie en Europe et dans le reste du monde.

La CSC, avec la COMECE et les Églises membres des pays respectifs, continuent de rencontrer régulièrement la présidence de l'UE, qui change tous les six mois. Depuis Lyon, les délégations ecclésiastiques ont rencontré les premiers ministres belge et hongrois ainsi que les ministres des cultes polonais et chypriote.

La série de séminaires de dialogues organisés entre la CSC, la COMECE et le Bureau des conseillers de politique européenne

(BEPA) s'est également poursuivie. Depuis Lyon, cinq de ces séminaires ont déjà été l'occasion d'évoquer le changement climatique, la lutte contre la pauvreté, l'intégration des Roms, la liberté religieuse et l'économie sociale de marché. Ces séminaires de dialogue constituent une opportunité remarquable pour le CSC et les représentants des Églises membres de dialoguer avec les institutions européennes de sujet de préoccupations communes, souvent en relation avec un domaine de compétence de l'UE.

Laurens Hogebrink, consultant de la CSC aux Pays-Bas, a étudié pour la CSC les relations structurées avec l'UE.

Toutefois, au-delà de ces réunions, le plus important reste la relation de travail permanente entre la CSC, les membres du Parlement européen et les fonctionnaires européens. Ces relations, basées sur une confiance mutuelle, la fiabilité et l'expertise des partenaires, sont souvent ce qui fait la différence. Ceci ne vaut pas uniquement pour l'UE mais pour toutes les institutions avec lesquelles la CSC est en relation.

La Commission européenne et le Parlement européen ont ouvert un « Registre de transparence » pour les organisations en relation permanente avec les institutions européennes. Les Églises n'ont pas besoin de s'enregistrer en tant que telles pour interagir avec ces institutions. En outre, la CSC, la COMECE et toutes les autres organisations d'obédience ecclésiastique relèvent d'une catégorie spéciale de ce registre. La CSC attachait une très grande importance à être reconnue comme une organisation à but religieux pour se distinguer de nombreuses associations de lobbyisme qui relèvent également de ce registre.

Depuis 2010, le Conseil de l'Europe, basé à Strasbourg, a également subi des mutations en profondeur qui n'ont pas été sans affecter les ONG avec statut participatif. Les relations avec la KEK/CSC sont toutefois demeurées stables. La CSC possède toujours un siège d'observateur au Comité directeur pour la bioéthique du Conseil de l'Europe, et participe activement à la préparation des réunions annuelles des communautés de foi et de convictions avec le Comité des Ministres. Elle observe toujours une large palette d'activités dans le cadre du Conseil de l'Europe, y compris l'Assemblée parlementaire du Conseil et la Cour Européenne des Droits de l'Homme. Enfin, la KEK est toujours l'une des ONG habilitées à déposer des récla-

mations collectives dans le cadre de la Charte sociale du Conseil de l'Europe.

En octobre 2012, le Conseil de l'Europe, avec d'autres partenaires, a organisé pour la première fois un « Forum mondial de la démocratie » qui a rassemblé plus de 1500 participants, dont la CSC. Cette manifestation a vocation à devenir récurrente dans l'agenda du Conseil de l'Europe.

Le nombre de relations structurelles avec l'Union européenne et le Conseil de l'Europe a aussi augmenté avec l'arrivée sur la scène de nouveaux acteurs et parties prenantes :

- suite à son travail sur l'éducation à la citoyenneté démocratique, la CSC/KEK s'est vu proposer un siège d'observateur permanent au Comité directeur pour les politiques et pratiques éducatives du Conseil de l'Europe.
- Le Comité directeur pour les droits de l'Homme du Conseil de l'Europe a invité la CSC à venir observer plusieurs de ses groupes de travail thématiques.
- 2010 a été l'année de lancement du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), la représentation diplomatique de l'Union européenne en dehors de l'Europe. La CSC y a été associée dès le début sur les questions de droits de l'homme et de liberté religieuse.
- C'est également en 2010 qu'a été mise en place la Plate-forme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale, l'une des initiatives phares de la stratégie Europe 2020. La CSC a été invitée comme membre en raison de son engagement dans les questions sociales et de sa participation à l'Année européenne 2010.
- L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne existe depuis 2008, mais en 2012, le Secrétaire aux droits de l'Homme de la CSC est devenu membre du Conseil consultatif auprès du directeur de l'agence, M. Morten Kjaerum.

À côté de ces évolutions dans les relations avec les institutions de Bruxelles et de Strasbourg, les relations avec l'ONU et l'OSCE sont restées inchangées par rapport au passé. Au sein des Nations Unies, la CSC est principalement en contact avec le Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction, pour l'informer ou pour lui demander d'intervenir dans certains dossiers.

Au niveau de l'OSCE, le directeur de la CSC est resté membre du Conseil consultatif sur la liberté de religion ou de conviction, et la CSC a supervisé les séminaires de mise en œuvre de la dimension humaine.

Les relations à long terme bâties par l'ECCS et la CSC constituent une possibilité non négligeable de faire entendre les préoccupations des Églises et leur voix commune auprès des institutions, et d'entretenir le dialogue sur l'élaboration des politiques et des cadres législatifs européens.

## 4. Communication

Pour que la CSC puisse remplir son rôle d'interlocuteur et de relais des Églises membres (cf. Charta Oecumenica) auprès des institutions européennes, la communication est cruciale. Toutefois, il n'a pas toujours été facile d'avoir une communication rapide et efficace alors que la KEK a dû supprimer le poste de Secrétaire de la communication à Genève. La CSC est donc reconnaissante pour le travail qui a pu être accompli avec un poste de secrétaire de la communication occupé seulement à 30 % à Bruxelles, l'aide du personnel administratif à Genève et Bruxelles, et le soutien des Églises membres.

Les principaux canaux de communication avec les institutions européennes ont été décrites ci-dessus. Il ne faut cependant pas oublier de mentionner la participation de la CSC à de nombreux processus de consultation des institutions européennes ou à des conférences et des rencontres informelles.

Le Secrétaire à la communication de Bruxelles consacre une fraction non négligeable de son temps à s'entretenir avec les journalistes basés dans ce qui est souvent décrit comme la « capitale de l'Europe », afin d'informer les médias et le grand public. Les fréquents communiqués de presse et déclarations publiques, ainsi que les rapports annuels publiés par la CSC depuis 2005, jouent un rôle important. Le personnel de la CSC travaille aussi à faire connaître le travail de la Commission et ses idées en écrivant des articles dans des périodiques ou d'autres médias.



Les ressources de la Commission étant limitées, elle se concentre sur les Églises membres et sur les personnes qui s'occupent des questions européennes ou de socio-éthique au sein de ces Églises. La communication n'est pas à sens unique : la plupart des outils de communication de la CSC sont ouverts et permettent de partager des nouvelles et des documents de base provenant des membres de la KEK. Le principal outil de communication bilatérale est l'implication directe des Églises dans le travail de la Commission, par les visites, les rencontres et les consultations avec les Églises.

Depuis la disparition du « CEC Monitor », le site Internet de la KEK et sa section consacrée à la CSC sont des éléments de communication importants. Le site annonce les manifestations à venir et publie des comptes-rendus des activités. Toutefois, le principal objet de la section CSC est de fournir des ressources sur certaines questions européennes, provenant non seulement de la Commission, mais aussi des Églises membres de la KEK. La bibliothèque des droits de l'homme et la section nouvellement créée sur la crise économique et financière en sont des exemples. Notre objectif est de continuer à développer le site internet pour que les Églises puissent trouver des ressources issues de toute l'Europe sur certains sujets.

Jusqu'en septembre 2011, nous avons employé Elina Eloranta avec le soutien de l'Église de Suède et de l'Église évangélique luthérienne de Finlande. L'une de ses priorités était la publication quasi mensuelle de « Up-date », qui communiquait de brèves informations sur l'actualité des institutions européennes, de la KEK et des Églises membres. La CSC a publié 39 « Up-Dates » depuis 2006, dont certains consacrés à des questions spécifiques. La liste de diffusion comptait plus de 1 800 abonnés dans toute l'Europe. Malheureusement, la publication de « Up-Dates » n'a pas pu se poursuivre après le départ d'Elina Eloranta.

En conséquence, la session plénière de la CSC a envisagé d'autres moyens de communication, y compris les médias sociaux. Les membres de la Commission s'accordaient à dire que les personnes travaillant sur les questions européennes et socio-éthiques dans les Églises ont besoin d'informations extrêmement rapides et fiables. Après avoir sollicité des avis externes, la CSC a ouvert un compte Facebook et un compte Twitter. La page Facebook dispose d'une section publique et d'une section privée où les Églises membres peuvent poster leurs actualités. Twitter permet de faire connaître,

sur une base quasi-quotidienne, les évolutions de situation et les documents importants. Les retours ont globalement été positifs, et de plus en plus de gens utilisent maintenant Facebook et Twitter pour communiquer avec la CSC. Plusieurs organisations, y compris le COE, partagent les informations de la CSC en les re-tweetant sur leur réseau.

Les publications de la CSC figurent dans la liste des publications de la KEK dans une autre section de ce rapport.

Cela dit, il est évident que la stratégie et la méthodologie d'une communication efficace dans les deux sens doit être repensée dans le cadre de la stratégie de communication globale de la KEK après l'Assemblée de Budapest.

## 5. Témoignage et responsabilité – les priorités du travail de la Commission Église et société de la KEK

Les chapitres suivants de ce rapport donnent un aperçu global des thèmes dans lesquels la CSC s'engage avec les Églises membres pour faire entendre une voix commune des Églises sur les institutions européennes et apporter un témoignage commun à la société. Il ne s'agit bien entendu que d'un aperçu très superficiel des priorités décidées chaque année par le Comité central de la KEK et de leurs principaux modes de mise en œuvre. La section Église et Société du site internet de la KEK ([www.csc.ceceurope.org](http://www.csc.ceceurope.org)) en présente une description plus détaillée, ainsi que les rapports annuels présentés lors des sessions plénières de la CSC.

La CSC a toujours essayé de travailler dans les deux directions : s'appuyer sur les témoignages de ses Églises membres et les rassembler, mais également communiquer aux Églises les informations qui méritent leur attention afin de renforcer leur témoignage.

Presque tous les domaines prioritaires dont s'occupe la CSC ont été mis en avant dans le rapport du Comité de référence sur les politiques de l'Assemblée de Lyon, à quelques exceptions près : même si l'Assemblée de Lyon a adopté une déclaration officielle sur les

principes éthiques dans la crise économique et financière, personne n'avait prévu l'ampleur et la durée de la crise, ni à quel point elle mettrait à l'épreuve le projet d'intégration européenne. Ceci n'est qu'un exemple de la manière dont l'évolution de la situation en Europe affecte les Églises et a un impact sur l'agenda de la CSC. D'autres priorités d'un domaine de travail donné ont pu évoluer ou trouver une nouvelle dimension. Cela est par exemple évident dans le domaine social, où la stratégie Europe 2020, principale priorité de l'Union européenne, réclame une attention soutenue de la part des Églises.

La coopération avec les institutions européennes souligne l'importance d'être un partenaire engagé et fiable, disposant de l'expertise nécessaire pour faire la différence. La CSC a donc instauré, conformément à l'article 8 (7) 4 du règlement intérieur de la KEK, des groupes de travail permanents dans la plupart de ses domaines de travail. Ceci a permis de faire appel aux connaissances des experts des Églises et d'accorder l'attention nécessaire aux avancées dans des domaines de travail précis.

Les mécanismes mis en place incluaient :

- un groupe de travail sur l'éducation ;
- un comité pour la préparation d'une conférence sur l'amélioration humaine, qui est par la suite devenu le groupe de travail sur la bioéthique et les biotechnologies ;
- un groupe de travail sur la législation européenne ;
- un groupe de travail sur les droits de l'homme ;
- un groupe de travail sur les questions socio-économiques ;
- un groupe d'intervention (qui est par la suite devenu un groupe de travail) sur la mondialisation.

Le Comité exécutif de la CSC a défini un mandat stipulant les principaux objectifs à atteindre pour chacun de ces mécanismes. Ces objectifs sont rappelés au début des rapports des domaines de travail pour lesquels a été instauré ce type de mécanisme.

### 5.1 La crise économique et financière

La crise économique et financière a été l'événement majeur de ces quatre dernières années en Europe. Ses conséquences ont des répercussions fondamentales sur le fonctionnement de l'Union européenne : recherche de réponses efficaces aux calamités financières

qui s'abattent sur un nombre toujours croissant d'États membres, quête de stabilité financière face au gonflement effréné de la dette publique, questions existentielles sur l'avenir de l'Union européenne dans sa forme actuelle, etc. De nombreux dirigeants européens ont reconnu que cette crise constituait la plus grave menace pour l'existence et le fonctionnement de l'UE depuis sa création. José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne, a estimé que : « La crise à laquelle nous sommes confrontés n'est pas seulement une crise financière ou économique. Elle est aussi une crise des valeurs de nos sociétés. [...] Pour l'Europe, l'heure de vérité a sonné. »

Dès le début de la crise, la situation en Grèce a été au centre de l'attention. Avec le temps, il est toutefois devenu évident que les causes profondes de la crise ne résidaient pas exclusivement dans la situation d'un seul pays. La situation catastrophique de la Grèce a fortement contribué aux problèmes que connaît l'UE, mais ceux-ci sont aussi de nature systémique. Au centre des difficultés se trouvent les déséquilibres croissants du marché interne de l'UE, l'absence d'un mécanisme de correction efficace pour y remédier, l'absence d'instruments politiques capables d'accompagner l'unification monétaire de la zone euro et la divergence des politiques économiques nationales. La complexité de la crise appelle une action globale et décisive de la part des responsables politiques européens. Il est universellement reconnu que seule une série coordonnée de décisions politiques qui s'attaqueraient simultanément aux diverses facettes de la crise, en particulier le besoin d'une discipline budgétaire, l'incitation à réaliser les investissements nécessaires et la guérison du grand malade qu'est le secteur bancaire, permettra de sortir réellement de la crise.

La priorité de la CSC fut de suivre les efforts de l'UE dans sa recherche de mesures appropriées pour répondre à la crise et de relayer la voix des Églises sur certains aspects de la situation. L'action de la CSC reposait sur les directives émises par l'Assemblée de Lyon, qui présentait les principaux aspects de la crise au centre de l'attention des Églises. Le document soulignait que : « La crise remet en question de nombreuses hypothèses de base sur l'ordre économique, hypothèses qui ont été tenues pour acquises pendant des décennies. La substance de la crise actuelle ne se limite pas à l'économie. Elle a aussi, par exemple, mis en évidence la relation entre l'économie et la politique d'une part, et entre l'économie et l'envi-

ronnement d'autre part. Elle a aussi révélé l'ampleur et l'impact des facteurs économiques sur la vie humaine, soulignant sa dimension éthique et spirituelle. »

« La crise nous rappelle que la dette a miné le tissu économique de la société et doit faire l'objet d'une profonde remise en question. Une prospérité bâtie sur des niveaux de dettes tels qu'observés ces dernières années ne peut pas être considérée comme une réelle prospérité. Nous, Églises d'Europe, demandons aux pouvoirs publics :

- de prendre en compte la dimension éthique de la crise et d'évaluer les effets de notre système économique-financier actuel sur les divers acteurs de la société ;
- de renforcer la responsabilité des grands établissements financiers et la transparence du système financier actuel ;
- d'améliorer la condition des membres les plus pauvres et les plus vulnérables de la société, ce qui est la première responsabilité des pouvoirs publics ;
- de garantir que le système financier est subordonné aux principes de justice et de durabilité afin de ne pas détruire les moyens d'existence des générations futures. »

La CSC a surveillé de près les décisions prises par les responsables politiques européens en réponse à la crise et informé les membres de la KEK de l'évolution de la réponse à la crise via des documents de synthèse. Des aspects spécifiques de la crise ont fait l'objet de discussion lors de certaines réunions des représentants des Églises (tant au niveau des experts que des dirigeants) avec des représentants des institutions européennes, y compris lors des réunions périodiques des dirigeants religieux avec les présidents de la Commission européenne, du Parlement européen et du Conseil de l'UE, ou encore avec les présidences de l'UE ou d'autres.

L'impact social de la crise, en particulier dans les pays les plus touchés, n'a cessé de monopoliser l'attention des Églises. Outre des actions et des rencontres entre les dirigeants des diverses Églises et les responsables politiques, l'appel à la solidarité avec les populations les plus affectées a été relayé dans plusieurs documents publics de la KEK. Le message clé, exprimé dans bon nombre de réunions organisées par la CSC avec des représentants des institutions européennes, était que la croissance économique, considérée comme le chemin de la reprise économique (principal problème de l'UE), doit être au service du peuple et s'accompagner de mesures sociales.

Cette opinion a été rappelée dans la déclaration publique du Comité Central de la KEK en septembre 2012, adressée aux institutions politiques que l'UE et aux gouvernements des pays européens : « Le coût de la crise ne peut pas reposer principalement sur les couches moyennes et inférieures de la société, ce qui détruirait la sécurité sociale et le modèle social européen. »

L'appel à la solidarité des Églises ne s'est pas limité aux institutions politiques. Dans ce même document, toutes les Églises membres de la KEK sont exhortées à « faire preuve de solidarité et de proximité avec les populations les plus affectées par l'impact de la crise dans leurs pays, ainsi qu'avec les pays européens les plus durement touchés. »

Les dernières évolutions dans l'UE montrent que la crise a des conséquences profondes, qu'il faut adapter les vieux mécanismes et en inventer d'autres pour éviter les désastres imminents au niveau des politiques bancaire, budgétaire et économique. En même temps, la crise a eu des répercussions sur des caractéristiques fondamentales de l'UE et la forme future de la coopération entre les États membres. Tous ne partagent pas la même vision d'une évolution vers une Union plus étroite, même si cette approche est généralement acceptée comme la stratégie de base sous-tendant la réponse de l'UE à la crise. 2013 devrait voir la mise en place d'une union bancaire, selon la proposition adoptée lors du dernier sommet des dirigeants européens, et d'autres transferts de compétences devraient avoir lieu au niveau des politiques budgétaires, mais cela a fait naître des divergences croissantes entre les États membres. À cet égard, la crise financière pourrait devenir le catalyseur de bouleversements profonds de l'architecture de l'UE dans un avenir proche. La dernière décision des dirigeants européens semble faire du scénario d'une union « à plusieurs vitesses » une issue de plus en plus probable.

## 5.2 Plaidoyer pour une Europe sociale

**Objectifs du groupe de travail :** suivre l'évolution des institutions européennes et assurer l'information et la motivation des Églises membres ; suivre les recommandations liées à l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ; coopérer avec Eurodiaconia et le réseau CALL ; s'engager avec les Églises membres pour la sanctuarisation du dimanche.

Lors de l'Assemblée générale de la KEK à Lyon, les délégués des Églises membres et les organisations associées ont cité la pauvreté et l'exclusion sociale comme l'un des principaux défis rencontrés par les Églises européennes. Leurs expériences dans leurs pays d'origine les mettent au contact de familles qui n'arrivent pas à rembourser leurs dettes, de mères célibataires qui se débattent au quotidien afin de trouver les ressources nécessaires pour leurs enfants, de sans domicile fixe qui viennent demander un abri au presbytère ou de chômeurs qui font la queue devant les soupes populaires paroissiales, tout cela parce que les allocations ne leur permettent pas de tenir au-delà de la moitié du mois. La situation s'est même dégradée en Europe entre Lyon et Budapest à cause de la crise profonde qui touche de nombreux pays et sociétés. Les questions de politique sociale en Europe sont donc devenues un problème central pour la CSC et ses Églises membres au niveau de la politique et des institutions européennes.

En 2010, l'Union Européenne a organisé et soutenu l'Année européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La CSC a participé à de nombreuses réunions et conférences à Bruxelles pour définir le contenu de cette année, qui n'a malheureusement guère rencontré d'échos en dehors de Bruxelles. En association avec Eurodiaconia, la COMECE et Caritas Europa, la CSC a publié en trois langues un livret intitulé « Tu ne porteras point atteinte au droit du pauvre : propositions pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale dans l'Union européenne dans le cadre du Traité de Lisbonne ». Le 30 septembre 2010, le livret a été présenté à l'occasion d'une conférence au Parlement européen, associée à une exposition à laquelle étaient conviés des représentants du Parlement européen ainsi que la Présidence belge de l'UE. Les recommandations de ce livret définissent l'agenda des années à venir. Elles sont liées, entre autres, à la mise en œuvre de la clause sociale du Traité de Lisbonne, du salaire-subsistance et du revenu minimum.

En 2010, le Conseil européen a défini une nouvelle stratégie en remplacement du précédent agenda de Lisbonne. Dans le cadre de la stratégie Europe 2020, l'UE vise une croissance « intelligente, durable et inclusive ». Elle a pour cela défini cinq objectifs concrets en termes d'emploi, de recherche et développement, de consommation énergétique, d'éducation et de formation professionnelle ainsi que de lutte contre la pauvreté. Sans aucun doute, l'engagement des Églises en faveur d'une politique énergique de lutte contre la pau-

vreté et d'inclusion sociale, à Bruxelles comme au niveau national, a contribué à intégrer un objectif de recul de la pauvreté dans la stratégie Europe 2020, à savoir faire sortir de la pauvreté 20 millions de personnes pauvres ou menacées de le devenir.

En 2011 la CSC a décidé, lors de sa session plénière, de travailler sur la stratégie Europe 2020 et le respect de ce qui a été appelé le semestre européen. Les gouvernements nationaux doivent signaler chaque année à la Commission européenne et au Conseil les mesures qu'ils ont prises pour atteindre ces objectifs communs. Chaque année, lors du Conseil de juillet, les chefs de gouvernement et d'État s'accordent sur des recommandations spécifiques aux pays, dont les gouvernements respectifs doivent tenir compte lors de la planification budgétaire pour l'année suivante. Dans le contexte actuel de crise financière économique et sociale, cette évaluation a un impact sur les politiques sociales nationales. Les États membres sous la surveillance et/ou la férule du FESF et du MES sont particulièrement affectés par la politique européenne. La Commission européenne et le Conseil insistent sur l'importance de faire participer la société civile et les acteurs sociaux à la définition de la politique économique et sociale. C'est pourquoi la CSC, avec Eurodiaconia et ses organisations membres, a invité les Églises membres de la KEK à une conférence à Bruxelles sur ce sujet précis (en 2011 et 2012).

Le principal objectif de ces conférences était d'informer sur la stratégie Europe 2020, ses objectifs et le processus de mise en œuvre via le semestre européen. Elles ont aussi été l'occasion de discuter et de mettre au point des façons dont les Églises et les organisations diaconales peuvent influencer ce processus politique majeur. Les conférences ont adopté une proposition sur la manière dont les Églises pourraient améliorer leur plaidoyer et leur travail de lobbying au niveau national.

La CSC suit ce processus au travers de son groupe de travail sur les questions sociales. Il est devenu évident que le rôle des Églises ne peut se limiter à celui d'acteur du semestre européen, mais qu'il est nécessaire de mener une réflexion approfondie sur la relation entre la crise et ses conséquences sociales, ainsi que de se demander à quel point la stratégie Europe 2020 et son objectif d'une « croissance intelligente, durable et inclusive » est une réponse aux problèmes urgents de l'Europe. Le groupe de travail a donc décidé d'approfondir sa réflexion sur les modèles européens d'économie, de politique



et de sécurité sociales. Ceci a débouché, entre autres, sur l'organisation d'un séminaire de dialogue sur l'économie sociale de marché en Europe avec le BEPA et la COMECE, en décembre 2012.

La mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 passe aussi par sept grands axes définis par la Commission européenne. La CSC est notamment membre de la Plate-forme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale (EPAP) et a participé à plusieurs réunions et consultations avec les parties prenantes, par exemple au sujet de la pauvreté infantile ou de l'intégration sociale.

La CSC est membre fondateur de l'Alliance européenne pour le dimanche (ESA), lancée le 20 juin 2011 lors d'une conférence du Comité économique et social européen à Bruxelles. L'objectif de l'ESA est d'inciter la Commission européenne à sanctuariser le dimanche afin de garantir de bonnes conditions de travail et de promouvoir un bon équilibre entre vie privée et vie professionnelle. En association avec la CSC, l'ESA a développé la coopération entre la CSC, la COMECE, les syndicats, les alliances nationales pour le dimanche et d'autres acteurs de la société civile.

Dans le débat sur l'avenir de la politique européenne régionale et des fonds structurels (2014-2020), la CSC, en association avec les partenaires œcuméniques, a fourni une contribution sous la forme d'une déclaration et d'un rapport sur l'implication et l'engagement des Églises dans l'éducation, la culture, les relations transnationales et transfrontalières, et le travail social diaconal (2012). L'objectif n'en était pas seulement de rappeler aux partenaires européens cet aspect particulier de la présence des Églises, mais aussi de demander l'intégration des Églises dans le cadre légal de la future politique régionale européenne, en tant qu'acteurs et partenaires potentiels.

Pour finir, n'oublions pas que la coopération personnelle dans ce domaine a approfondi la relation avec la CEPE, puisque cette dernière est venue depuis 2004 renforcer le personnel de la CSC en charge de ce domaine de travail. Tout au long de ces années, les déclarations de la CSC et de la CEPE sur la politique européenne ont été complémentaires.

### 5.3 Réseau CALL (Church Action on Labour and Life, Action de l'Église sur le travail et la vie)

Après une phase préparatoire en 2008 et 2009, le nouveau réseau chrétien européen sur l'emploi et l'économie, CALL (Church Ac-

tion on Labour and Life), a été lancé lors d'une conférence du Parlement européen à Bruxelles à l'occasion de sa première assemblée, les 28-30 avril 2010, en présence de 80 représentants des Églises européennes et à l'initiative de la CSC.

La tâche du réseau CALL est de s'attaquer aux questions d'emploi, d'économie et de société du point de vue de la théologie et du mode de vie chrétien, ainsi que de promouvoir une perspective chrétienne dans les débats sur les politiques économiques et sociales européennes. Le réseau offre une plate-forme de partage d'opinions, d'expériences et d'expertise sur les questions économiques dans diverses régions d'Europe, et, partant, permet de rapprocher les sociétés européennes. Il essaie de renforcer la capacité des Églises européennes à agir dans ces domaines, par exemple en offrant des formations et du matériel d'information et d'éducation. Les membres du réseau CALL sont délégués et invités par les Églises membres de la KEK et les organisations associées.

La première assemblée du CALL a défini les domaines de travail et constitué les groupes de travail sur l'équilibre vie privée/vie professionnelle (protection du dimanche), le travail précaire, la religion au travail et les concepts d'une économie durable. Ces groupes travaillent également entre les assemblées.

L'assemblée fondatrice comprenait une consultation d'une journée au Parlement européen sur l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, avec des représentants de l'UE et des Églises. Parmi les sujets abordés, citons la cohésion sociale dans les pays d'Europe centrale et orientale (PECO), la dimension sociale du Traité de Lisbonne et les concepts de croissance et de développement durables.

La deuxième assemblée, qui s'est tenue du 11 au 13 mai 2011 à Bucarest sous le titre « Responsabiliser les personnes », a invité les participants à un atelier sur la prise de responsabilité pour tirer les enseignements de la situation en Roumanie et évaluer le travail des différents groupes. Lors de la rencontre avec les Églises roumaines, le patriarche Daniel de l'Église orthodoxe roumaine a fait part de son inquiétude de voir la crise économique creuser le fossé entre les riches et les pauvres en Europe. Il a demandé aux Églises de dénoncer la cupidité et les profits éhontés de la spéculation. L'évêque Ciprian de l'Église orthodoxe roumaine et l'évêque vicarie

de l'Église Évangélique de la Confession d'Augsbourg en Roumaine, Daniel Zikeli, ont souhaité la bienvenue aux participants.

Entre les assemblées, les groupes de travail, constitués de 10 à 15 personnes de divers pays européens, sont le principal mode opératoire du réseau CALL. Dans certains cas, ces groupes de travail organisent des conférences sur leur domaine de travail afin d'approfondir le débat, de renforcer l'engagement et la cohérence du groupe et d'améliorer la visibilité du réseau. Par exemple, les 1-2 avril 2011, le groupe de travail CALL sur les concepts de l'économie durable a organisé, en association avec l'Académie protestante de Bad Boll, une conférence sur les politiques économiques et environnementales européennes, « Sortir du piège de la croissance ». La conférence a rassemblé quelque 40 représentants d'Églises européennes et d'organisations associées, ainsi que des experts en politiques de croissance venus de 13 pays européens. La conférence s'est demandé comment les indicateurs de croissance économique pouvaient améliorer la mesure du bien-être et la qualité de vie dans la société européenne. Dans le cadre de la conférence, le groupe de travail CALL s'est réuni pour élaborer des catégories de mesure du bien-être dans la société d'un point de vue chrétien.

Dès le début, il a été décidé d'évaluer les résultats du travail du réseau CALL. La troisième assemblée du réseau, qui a accueilli près de 40 participants venus de 20 pays européens du 8 au 10 octobre à Bruxelles, a évalué les travaux réalisés jusque-là. L'un des grands succès de CALL fut la conférence au Parlement européen « CALL for good work », qui a examiné la question du travail précaire et élaboré un concept de « travail décent », thème d'un groupe de travail. Trois groupes composés de représentants du Parlement européen, de la Commission européenne, du Comité économique et social européen, des syndicats et de l'OIT, ont discuté du phénomène du travail précaire en Europe et de ce qu'était le « travail décent ». À l'issue des discussions, l'Assemblée de CALL a publié une prise de position sur le travail précaire et un appel au travail décent en Europe.

Le groupe de travail sur l'économie durable a présenté un rapport sur ses activités et une liste d'indicateurs potentiels de ce qu'était une vie décente pouvant recevoir le soutien de l'Église. Ces indicateurs s'inscrivent dans le débat européen sur le bien-être ou l'initiative « Au-delà du PIB », lancé par la Commission européenne il y a quelques années.

Le groupe de travail sur l'aumônerie et la religion au travail avait terminé ses travaux avant l'Assemblée.

Le groupe sur la protection du dimanche a travaillé en étroite collaboration avec l'ESA (fondée par la CSC, les partenaires œcuméniques, les syndicats et les organisations civiles), si bien qu'il n'opère plus de façon indépendante mais soutient les initiatives de l'ESA.

L'Assemblée CALL, après réception des rapports, a décidé de poursuivre les activités sur le travail précaire et l'économie durable. En 2013, elle examinera également la manière dont le réseau CALL peut traiter la question urgente et cruciale de l'emploi des jeunes.

L'Assemblée a élu une nouvelle équipe de coordination comprenant le personnel de la CSC en charge du dossier, deux modérateurs, les facilitateurs des groupes de travail, une personne responsable des finances et une personne en charge de la communication.

Il faut encore développer et élargir le rôle de CALL. Son succès dépend des personnes ayant à la fois une compétence professionnelle sur les sujets abordés et une relation forte avec leur Église, qui sont prêtes à travailler pour le réseau en plus de leurs activités quotidiennes. Il dépend aussi des analyses et des conseils théoriques fournis par les experts assistant aux conférences. Le réseau est soutenu, y compris sur le plan financier, par les Églises membres de la KEK. Il fonctionne comme une plate-forme européenne d'échange et de partage sur les sujets importants pour les Églises membres de la KEK et pour les personnes qui vivent et travaillent en Europe, sachant que les questions de vie, de travail, d'emploi et de qualité de celui-ci sont un sujet central pour de nombreux Européens ainsi qu'un élément central du débat en Europe.

#### 5.4 Droits de l'Homme

Objectifs du groupe de travail : suivre et encourager la mise en œuvre des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels ; encourager le dialogue entre les Églises membres de la KEK ; finaliser le manuel de formation sur les droits de l'Homme ; encourager les Églises membres de la KEK à augmenter leurs capacités ; développer une bibliothèque des droits de l'Homme en ligne.

#### 5.4.1 Liberté de religion ou de croyance (LRC)

Les actes atroces commis à l'encontre de minorités religieuses, y compris des chrétiens, figurent en tête des préoccupations des Églises et des institutions européennes. Elles ont fait l'objet de plusieurs résolutions et déclarations, par le Parlement européen, le Conseil de l'Union Européenne, la CSC et le Conseil de l'Europe. La CES a organisé un séminaire de dialogue sur la liberté de religion ou de croyance avec ses partenaires habituels, la COMECE et la BEPA : « Liberté de religion : un droit fondamental dans un monde en rapide évolution ». Elle préconise également la rédaction par les institutions européennes de lignes directrices sur la liberté de religion ou de croyance. Cet outil vise à guider et à orienter les professionnels et les diplomates de l'UE qui doivent répondre à des questions telles que : que faut-il faire lorsque les citoyens d'un pays tiers sont confrontés à une violation de leur liberté de religion ou de croyance en tant qu'individu ou communauté ?

Plusieurs mois avant le séminaire de dialogue, la CSC a envoyé un rapport à la baronne Catherine Ashton, Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. La CSC recommandait de créer une charge de rapporteur spécial de l'UE sur les droits de l'Homme dans le cadre du Réseau des droits de l'homme et de la démocratie (HRDN). Ceci constitue un outil supplémentaire de promotion et de protection des droits de l'Homme à l'échelle de l'UE, en plus du SEAE. Le SEAE a été créé par le Traité de Lisbonne, ratifié en 2010. Le séminaire de dialogue sur la LRC a débouché sur l'organisation d'une consultation publique par le SEAE et la BEPA en 2012. Il s'agissait de la première fois que la SEAE invitait des organisations ecclésiastiques, religieuses et non confessionnelles (au sens de l'article 17 du TFUE de 2012) à contribuer au débat public sur les directives européennes en matière de LRC réclamées par les Églises.

Afin de traiter le sujet des violations de liberté religieuse ou de croyance, et d'approfondir la discussion avec les institutions européennes, la CSC a abordé la question des atrocités commises contre les minorités religieuses (chrétiennes) lors de sa Réunion annuelle des Secrétaires Église et Société qui s'est tenue à Strasbourg du 11 au 13 octobre 2011 sous le titre « Mise en œuvre de la liberté religieuse en Europe et dans d'autres régions du monde ». La CSC a rassemblé diverses perspectives pour le panel de discussion « Liberté de religion et de croyance hors de l'Europe ». Elle a eu l'honneur

d'accueillir des invités prestigieux issus de l'Église russe orthodoxe, de l'Église anglicane, de la COMECE et de l'Institut d'Études Politiques de Paris.

La plate-forme européenne pour la laïcité en politique a initié un autre processus sous la supervision du Parlement européen. Parmi les différents points débattus par les partisans de la laïcité, celui qui a soulevé le plus de passion fut l'article 17 du Traité de Lisbonne. Les tenants de la laïcité proposent de supprimer l'article 17 du TFUE car l'article 11 du TUE leur semble suffisant. Selon eux, les Églises ne devraient pas entretenir de relation « privilégiée » avec l'UE.

En juin 2011, la CSC de la KEK et la COMECE ont organisé, en coopération avec la CEME, un séminaire de dialogue sur l'intégration des Roms à la Commission européenne : « L'intégration des Roms : un besoin, un défi et un devoir ». Le séminaire a examiné la contribution des Églises à la stratégie cadre de l'UE pour intégrer les Roms, et en particulier les questions d'éducation. Pendant l'événement, les Églises ont salué le cadre européen pour les stratégies nationales d'intégration des Roms jusqu'en 2020, qui avait été adopté par les 27 États membres la semaine précédente. Cependant, les représentants des Églises ont déploré l'absence de perspectives à long terme et souligné que, même si certaines évolutions telles que l'accès aux services, à l'éducation et au logement, devaient être immédiates, d'autres évolutions sociétales plus profondes prendraient plus de temps à se concrétiser et que la formation locale des opinions exigeait un débat public sur l'intégration des Roms.

La CSC travaille en étroite collaboration avec l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (ADF) et est membre de la Plate-forme des droits fondamentaux de l'Union européenne (PDF UE). La CSC possède aussi, pour la deuxième fois (2012-2014), un représentant auprès du comité consultatif de l'ADF à Vienne, son expert secrétaire aux droits de l'Homme. En terme d'évolution institutionnelle, la CSC est devenue membre de la PDF UE et a organisé l'atelier sur l'éducation aux droits de l'homme lors de la cinquième réunion de la PDF UE en 2012. La CSC, avec d'autres organisations issues de la société civile, plaidait pour l'intégration d'un nouveau chapitre sur la discrimination en fonction de la religion ou des croyances dans le rapport annuel de la PDF UE : c'est désormais

le cas. Suivant la coutume, la CSC contribue au développement du programme de travail de l'ADF UE.

Après l'Assemblée de Lyon, la CSC a soutenu plusieurs cas à la demande de ses Églises membres. Elle a par exemple organisé un séminaire au PE « Liberté religieuses et lieux saints dans la République de Chypre » (2010) et « Besoin actuel de liberté de religion ou de croyance à Chypre » (2012). Lors du séminaire de 2012, Akir Alemdar, imam de la mosquée Hala Sultan et représentant du Grand Mufti de Chypre, a participé, à l'invitation de Sa Béatitude l'Archevêque de Nouvelle Justinienne et de tout Chypre, Chrysostome II. Il s'agissait du premier débat public sur la liberté de religion ou de croyance à Chypre. Cette rencontre a été rendue possible par la bonne coopération entre la représentation de l'Église de Chypre auprès de l'UE, la CSC et ses groupes de travail sur les droits de l'Homme.

En 2011, les Églises de Hongrie ont rencontré des difficultés d'enregistrement en vertu de la nouvelle loi hongroise sur les Églises. L'Église réformée de Hongrie et l'Église réformée de Roumanie ont sollicité l'aide de la CSC pour des questions de droit de la propriété. En l'absence d'un cadre juridique approprié au Monténégro, la CSC a également aidé l'Église orthodoxe serbe dans les relations avec l'État. Dans ce cas, la CSC a mené une mission d'enquête au Monténégro et a organisé une rencontre entre les officiels de l'UE et les représentants du diocèse orthodoxe du Monténégro pour discuter des institutions européennes. La CSC est également intervenue dans le problème de longue date posé par le cas de Sa Béatitude Mgr Jovan, archevêque d'Ohrid et métropolitain de Skopje. La CSC a signalé au rapporteur spécial de l'UE le cas de Mgr Jovan, ainsi que l'arrestation de l'évêque Mgr Porfyrios avec six autres membres du Parlement européen en Chypre du Nord en 2011.

En 2012, la CSC a participé à l'organisation de la conférence « L'Édit de Milan (313-2013) : la base de la liberté de religion ou de croyance ? » à Novi Sad. La conférence a présenté une synthèse historique, théologique, juridique et politique des relations entre l'Église et l'État. La conférence « L'acception chrétienne des droits de l'Homme – Questions difficiles ; Dialogue des Églises en Europe à l'occasion de la Journée internationale des Droits de l'Homme », qui s'est déroulée en décembre 2011 à l'Académie protestante de Bad Boll, était organisée conjointement par l'Académie protes-

tante de Bad Boll, la CEPE, le Patriarcat de Moscou et la fondation Konrad-Adenauer. Elle s'était fixé comme objectif d'approfondir le débat sur la compréhension éthique des droits de l'Homme avec la plus grande des Églises membres de la KEK, à savoir l'Église orthodoxe russe, qui a quitté la KEK en 2008 à Chypre. Devant le grand intérêt suscité par le débat sur les droits de l'Homme parmi les Églises membres, il se poursuivra en 2013 à Helsinki.

#### 5.4.2 Manuel de formation aux droits de l'homme à l'attention des Églises européennes

Le Manuel de formation aux droits de l'homme à l'attention des Églises européennes (disponible en ligne ou en version papier) a été publié en 2012. Lors de sa création, le problème le plus épineux a consisté à trouver un formateur capable de transposer un contenu théologique, politique et juridique en sessions de formation. Comme il n'existe aucune formation spécialisée en droits de l'Homme pour les Églises ou les groupes religieux, la CSC est l'une des premières ONG européennes à proposer ce type d'expertise. La première des deux consultations sur les droits de l'Homme dans le cadre de ce projet s'est déroulée en mai 2010 à l'invitation du diocèse de l'Église orthodoxe serbe à Himmelsthür (Allemagne). Les travailleurs des droits de l'Homme des Églises membres rassemblés à cette occasion ont posé les bases d'un réseau renforcé pour la défense des droits de l'Homme, et suggéré d'ajouter trois articles supplémentaires aux articles plus théoriques de la première section du manuel sur les thèmes suivants : « Passer de la maison de la peur à celle de l'amour » et « Pourquoi avons-nous besoin de droits de l'Homme et de droits sociaux ? ». Les ateliers qui se sont déroulés pendant la consultation ont fourni la base des articles de la section plus pratique du manuel, sur des situations concrètes accompagnées de réflexions et de matériel didactique.

Le Manuel de formation aux droits de l'Homme à l'attention des Églises européennes a été présenté et examiné avant publication lors de la réunion des secrétaires de la CSC.

Pour soutenir ce projet, la CSC a ouvert une *Bibliothèque des droits de l'Homme pour les Églises* sur son site Internet. À la demande des Églises membres de la KEK, cette bibliothèque s'est enrichie depuis l'Assemblée de Lyon. Elle présente les différentes voix des Églises dans le domaine des droits de l'Homme et permet de suivre les tendances en matière de droits de l'Homme parmi les Églises membres



de la KEK, en particulier si elles travaillent sur le concept des droits de l'Homme ou sur des problèmes spécifiques. La CSC a également créé un site Internet complémentaire sur *l'enseignement et la formation aux droits de l'Homme*, rédigée par plusieurs organisations internationales, ainsi qu'un site expliquant comment « *Mettre le manuel en pratique* ». Un site dédié aux décisions prises par les institutions au sujet des droits de l'Homme est en cours d'élaboration.

Pendant la réunion du groupe de travail sur les droits de l'Homme à Strasbourg, le groupe a rendu visite à la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance du Conseil de l'Europe. Il a rencontré le secrétaire exécutif de celle-ci, qui s'est montré très intéressé par une coopération avec les Églises dans le domaine de la lutte contre la discrimination fondée sur la religion ou les croyances et a proposé de contribuer à mettre en pratique les enseignements du manuel.

Le premier test de la formation est prévu pour novembre 2012, à Novi Sad, sous le titre « Formation sur les droits de l'Homme – Liberté de religion ou de croyance pour tous ». Cette formation rassemblera les Églises de la région des Balkans occidentaux après 20 années de guerre dans la région. La formation sur les droits de l'Homme a servi d'outil dans le processus de réconciliation et contribué à intégrer la région à l'Europe.

### 5.5 Législation européenne

Objectifs : surveiller la législation européenne affectant les Églises et conseiller la KEK/CSC et les Églises membres sur les actions à entreprendre ; servir de réservoir d'expertise pour les avocats des Églises membres de la KEK ; organiser une consultation pour les avocats des Églises européennes.

Le groupe de travail sur la législation européenne, établi par le responsable de l'EKD à Bruxelles, a rassemblé plusieurs experts juridiques provenant de différents milieux et pays d'Europe. Il s'est réuni trois fois à la date de rédaction de ce rapport. Son travail se concentre sur le suivi de la situation des institutions européennes, y compris la Cour Européenne des Droits de l'Homme. À partir de ce suivi, le groupe de travail débat et propose son expertise, entre autres, sur les sujets suivants :

- la mise en œuvre de l'article 17 du TFUE sur le dialogue « ouvert, transparent et régulier » avec les institutions européennes ;
- l'utilisation des symboles religieux dans la sphère publique (le « jugement crucifix » de la Cour Européenne des Droits de l'Homme) ;
- l'éventualité d'une initiative européenne pour la protection du dimanche ;
- la législation anti-discrimination ;
- la proposition de directive européenne sur la protection des données.

L'expertise du groupe de travail sur la législation européenne a été mise à contribution dans le dialogue (et parfois lors des consultations) avec les institutions européennes ainsi que pour informer les Églises membres.

À la date de rédaction du rapport, le groupe de travail est également en train d'organiser une deuxième consultation pour les avocats des Églises membres de la KEK en février 2013. Cette consultation, intitulée « La Convention européenne sur les droits de l'Homme et les Églises », reflètera l'impact sur les Églises de l'un des principaux instruments du droit dans ce domaine. Le sujet est également pertinent car le Traité de Lisbonne stipule que l'Union européenne doit adhérer à la Convention européenne des droits de l'Homme. Outre les discussions avec les experts présents, la consultation s'intéressera aussi à des sujets fréquemment soulevés par les Églises membres dans le cadre de la KEK/CSC, comme le droit du travail, la restitution des biens ecclésiastiques, et la religion dans la sphère publique. Elle fournira aussi un espace pour le renforcement du réseau d'avocats soutenant les Églises.

Enfin, il faut mentionner que les experts du groupe de travail sur la législation européenne ou sur les droits de l'Homme ont à plusieurs reprises offert des conseils aux Églises membres de la KEK.

## 5.6 Désarmement nucléaire

Lorsqu'en 1999, 10 ans après la fin de la Guerre froide, l'OTAN a célébré son 50<sup>e</sup> anniversaire par un sommet à Washington où fut adopté un nouveau « concept stratégique » pour la décennie suivante, trois conseils œcuméniques rassemblant des Églises de tous les pays de l'OTAN ont envoyé une lettre commune aux gouver-

nements des pays concernés. Il s'agissait du National Council of Churches of Christ in the USA (NCCUSA), du Conseil canadien des Églises (CCE) et de la KEK. Dans leur lettre, approuvée par le COE, ils demandaient à l'OTAN de prendre position pour une élimination rapide de toutes les armes nucléaires dans le monde, la désactivation des têtes nucléaires et le renoncement à toute utilisation autre qu'une riposte. Une consultation CSC/KEK de suivi a eu lieu en 2010, où les quatre conseils étaient représentés ainsi qu'un haut gradé de l'OTAN. Le Comité Central de la KEK a approuvé les recommandations de la consultation.

Dix ans plus tard, en mars/avril 2009, l'OTAN a célébré son 60<sup>e</sup> anniversaire et a décidé de réviser à nouveau son « concept stratégique ». Avant le sommet, les quatre conseils œcuméniques ont écrit une lettre commune au secrétaire général de l'OTAN et à tous les pays de l'Organisation, en mettant cette fois-ci l'accent sur le retrait des 150 à 250 armes nucléaires tactiques encore stationnées dans cinq États membres non dotés de l'arme nucléaire, à savoir l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, l'Italie et la Turquie. La lettre affirmait que la véritable sécurité résidait dans l'affirmation de l'interdépendance entre les hommes au sein de la Création. Elle fut la première d'une série de trois lettres communes entre 2009 et 2011 qui ont demandé le retrait de l'arsenal nucléaire tactique, relique de la Guerre froide.

Après le discours historique du président Obama à Prague en avril 2009, où il a évoqué sa vision d'un monde débarrassé des armes nucléaires, le soutien a été frileux en Europe. L'OTAN et l'UE étaient divisées. Devant cela, l'Assemblée de la KEK à Lyon en 2009 a publié une déclaration publique demandant à tous les États dotés de l'arme nucléaire d'approuver publiquement la nouvelle politique du président Obama. Les pays de l'OTAN ne disposant pas de l'arme nucléaire mais hébergeant des armes de l'OTAN devaient mettre fin à cette situation. L'Assemblée a appelé les Églises membres de la KEK à exprimer leur soutien total à un monde dénucléarisé.

L'année 2010 pouvait être charnière pour l'avancée du désarmement nucléaire, avec la Conférence d'examen du Traité de non-prolifération (TNP) à New York en mai et le sommet de l'OTAN à Lisbonne en novembre, avec adoption du nouveau concept stratégique. La CSC a élaboré un ordre du jour en quatre points en coo-

pération avec le COE et l'organisation pacifiste œcuménique néerlandaise IKV Pax Christi :

**1. Au sujet de l'Union Européenne et de la Conférence d'examen du TNP en mai**, le sujet crucial serait la position de l'UE, les 27 États membres devant parler d'une seule voix. À New York, ils pourraient aller plus loin mais ne pourraient rien retrancher.

Cette question avait déjà été soulevée pendant la réunion semestrielle entre la CSC/COMECE et la Présidence de l'UE (la Suède au second semestre 2009), suivie par une lettre rédigée en commun avec le Conseil chrétien de Suède et adressée au ministre suédois des affaires européennes. Lorsque l'Espagne a pris la présidence de l'Union en janvier 2010, un dialogue informel a eu lieu à Bruxelles avec les officiels européens et espagnols.

Le Parlement européen devait adopter une résolution sur la position de l'UE. Des contacts ont été pris avec le personnel européen en charge de la rédaction du texte. En outre, la CSC a envoyé le compte-rendu de son séminaire de mars 2010 (cf. ci-dessous) à tous les membres du Sous-comité du Parlement européen pour la sécurité et la défense. La résolution finale adoptée par le Parlement soutenait explicitement la nouvelle politique de l'administration Obama (à la différence de la résolution de l'année précédente) et appelait à la disparition complète des armes nucléaires tactiques en Europe.

En mars 2010, la CSC a organisé un séminaire à Bruxelles sur l'UE et la Conférence d'examen du TNP, qui a rassemblé comme d'habitude quelque 12-15 participants venus de toute l'Europe, y compris des experts et des représentants des Églises membres. Un haut fonctionnaire européen a assuré un briefing sur la situation. La déclaration en six points qui en a résulté a été proposée à diverses institutions européennes, aux fonctionnaires et aux diplomates, et a été discutée avec les autorités. Indéniablement, elle a positionné la CSC comme partenaire de dialogue. Certains officiels ont fait leur proposition d'impliquer les Églises et la société civile dans les travaux futurs et ont proposé cela à la commission concernée.

Lorsque l'UE a finalement arrêté sa position, celle-ci a dépassé les prévisions. La Conférence d'examen en elle-même fut un (modeste) succès, avec l'adoption d'un plan d'action et un bilan obligatoire en 2014.

**2. Le nouveau concept stratégique de l'OTAN**, y compris la politique nucléaire de l'organisation, devait faire l'objet d'une révision en 2009 et 2010. En octobre 2009, les quatre conseils œcuméniques ont de nouveau écrit à l'OTAN, ainsi qu'aux dirigeants de l'UE, des États-Unis et de la Fédération russe, pour demander le retrait des armes nucléaires d'Europe.

En juin 2010, la CSC a organisé un séminaire à Bruxelles consacré à la politique nucléaire de l'OTAN, qui incluait une fois de plus un dialogue avec un haut fonctionnaire. La déclaration finale argumentait qu'en éliminant ses armes nucléaires tactiques l'OTAN dissiperait les doutes quant à son respect des articles I et II du TNP (qui interdisent de fournir des armes nucléaires à des pays n'en disposant pas). Ceci réduirait en plus le nombre de pays possédant de têtes nucléaires sur leur sol de 14 aujourd'hui à 9. La déclaration réclamait aussi la destruction des armes nucléaires tactiques russe et recommandait de construire une relation de confiance qui s'avèrerait positive pour les deux côtés. Envoyée à tous les ambassadeurs de l'OTAN, la déclaration a débouché sur une rencontre avec un secrétaire général adjoint de l'OTAN et deux hauts gradés. Le dialogue s'est poursuivi dans un cadre informel.

Le nouveau « concept stratégique », adopté lors du sommet de Lisbonne en novembre 2010, a été décevant. Même s'il mentionnait l'objectif de créer les conditions d'un monde sans armes nucléaires, l'OTAN n'a pas renoncé à sa position issue de la Guerre froide quant aux armes tactiques en Europe. Le texte semblait ouvrir la voie à une certaine évolution mais repoussait les changements à plus tard. L'OTAN commencerait par revoir sa posture de défense et de dissuasion, et déciderait des actions à entreprendre lors d'un nouveau sommet en mai 2012.

En mars 2011, la KEK, à nouveau de concert avec le COE et les conseils nationaux des Églises aux États-Unis et au Canada, a écrit une lettre à l'OTAN, au président américain Barack Obama et au président russe Dimitri Medvedev, qui présentait ses propositions au sujet de la future politique nucléaire de l'OTAN. Le général Rasmussen, secrétaire général de l'OTAN, a invité les Églises à rester en contact avec les hauts gradés de l'OTAN en charge du processus. En effet, des discussions supplémentaires ont eu lieu entre les officiels de l'OTAN et de petites délégations œcuméniques.

Toutefois, l'OTAN, encore traversée par des divisions internes, n'a pas modifié sa posture vis-à-vis du nucléaire lors de son sommet de Chicago en mai 2012 et a conditionné toute évolution à une action réciproque de la Russie. Les experts comme les officiels ont reconnu (en privé) que le processus revenait à repousser le moment de la décision à plus tard.

**3. En ce qui concerne l'arsenal nucléaire tactique de la Russie,** la KEK et les trois autres conseils ont mis en garde contre toute liaison entre un mouvement de l'OTAN et une action de la Russie. Ils ont pressé la Russie de réduire, de relocaliser et, in fine, de supprimer ses propres armes nucléaires tactiques sans le conditionner au retrait de l'OTAN. En mars 2012, le secrétaire général du COE, Olav Fykse-Tveit, a écrit au président Medvedev pour lui présenter une « base de discussion » rédigée par les quatre conseils œcuméniques au sujet de l'arsenal nucléaire tactique de la Russie. Le texte, qui a également été proposé à l'Église orthodoxe russe, a été publié sur le site Internet du COE. Un lien se trouve également sur le site de la KEK. Un dialogue est en cours de préparation pour 2013.

**4. Lors de la convocation œcuménique internationale pour la paix, qui s'est tenue** en Jamaïque en mai 2011, la CSC n'a pas pu contribuer aux ateliers sur le désarmement nucléaire organisés par le COE, Pax Christi International, IKV Pax Christi et d'autres partenaires en raison d'un manque de ressources et de personnel. Le même problème s'est de nouveau posé lors de la rencontre de suivi à Édimbourg, qui a rassemblé les Églises écossaises pour améliorer la communication en réseau entre elles. D'une manière générale, les travaux œcuméniques effectués depuis Lyon ont plus attiré l'attention des institutions européennes et de l'OTAN que des Églises membres de la KEK. Tant que la « paix » est à l'ordre du jour, priorité est donnée à des questions comme l'intervention, le Moyen-Orient, les bombes à sous-munitions, le trafic d'armes, la résolution non-violente des conflits et le concept de « paix juste ». Ces sujets méritent certes toute notre attention, mais il ne faut pas négliger pour autant la fenêtre de tir dont dispose actuellement l'Europe pour contribuer au désarmement nucléaire.

Pour finir, ce serait une erreur de croire qu'un monde sans arme nucléaire serait simplement le monde que nous connaissons aujourd'hui, moins l'arme nucléaire. Les Églises croient toutefois

que la vision d'un monde meilleur peut aider à transformer la réalité actuelle.

### 5.7 Mondialisation de l'économie

Objectifs du groupe de travail : effectuer un suivi de la consultation sur la pauvreté, la richesse et l'écologie en Europe ; faciliter une préparation coordonnée de la KEK et de ses Églises membres pour l'Assemblée 2013 du COE ; approfondir le dialogue avec le CLAI ; intensifier la participation des Églises membres de la KEK dans ces processus.

La discussion sur l'impact de la mondialisation de l'économie s'est avérée être l'un des points les plus sujets à controverse de la dernière assemblée du COE à Porto Alegre, au Brésil. Suite à un échange sensible et clivant, le COE a décidé de lancer le programme sous le nom « Pauvreté, richesse et écologie » (PWE). La discussion, qui comprend des consultations régionales sur tous les continents, est devenue l'un des éléments centraux du programme du COE ces dernières années. Dans la période précédant l'Assemblée du COE qui se tiendra à Busan (Corée du Sud) en novembre 2013, sa finalisation fera l'objet d'une attention majeure.

Les activités de la CES/KEK après l'Assemblée de Porto Alegre ont évolué dans deux directions parallèles et complémentaires :

- coordonner la participation active des délégués des Églises européennes et de la CES/KEK dans le processus sur la pauvreté, la richesse et l'écologie ;
- initier un dialogue direct entre les représentants des Églises européennes et sud-américaines au sein du dialogue entre la CES/KEK et le CLAI sur l'impact de la mondialisation.

Cette stratégie a été validée par l'Assemblée de la KEK à Lyon, notamment par la recommandation d'*offrir un espace de dialogue sur les préoccupations mondiales avec les partenaires des autres continents*. L'Assemblée a aussi apprécié la présence du président du CLAI et sa contribution à la discussion. Dans le contexte du débat sur les structures économiques et financières mondiales, elle s'est engagée à *revitaliser la culture chrétienne de solidarité, d'amour du prochain et d'attention pour les plus vulnérables dans nos communautés, au travail et dans la société au sens large*.

C'est le groupe de travail sur la mondialisation qui a guidé les travaux de la CSC dans ce domaine. Entre 2009 et 2012, il s'est réuni officiellement à cinq reprises avec son homologue sud-américain. Des réunions communes ont eu lieu à Buenos Aires (2009), Oslo (2009), Budapest (2010), La Havane (2012) et Bruxelles (2012). Le dialogue a avant tout servi à échafauder une relation de confiance qui permette d'ouvrir la voie à des échanges supplémentaires et à l'approfondissement de la coopération entre les Églises des deux continents, ainsi qu'entre les organisations œcuméniques, la KEK et le CLAI. Une publication commune intitulée *Menaces et défis de la mondialisation – Dialogue entre les Églises d'Europe et d'Amérique latine* témoigne de ce dialogue. Le document se concentre sur le thème de la justice environnementale et économique. Il révoque les différences au niveau de l'expérience et de l'appréciation de divers aspects de la mondialisation tout en soulignant les fondamentaux qui permettent aux Églises des deux continents de parler d'une même voix. Il délimite les bases d'une position commune et identifie les domaines où une action commune serait possible.

Parmi les thèmes de dialogue figuraient la gouvernance économique durable, le rôle des Églises dans le domaine public, ou encore la justice climatique. Pour l'évêque Julio Murray, le président du CLAI, le dialogue a offert un espace d'expression d'une « solidarité pratique et d'accompagnement mutuel dans la recherche de réponses aux défis du monde actuel ». L'évêque Murray a également souligné l'importance du dialogue pour les Églises des deux continents : « Le dialogue est devenu un voyage au cours duquel nous nous préoccupons mutuellement de l'autre et prions l'un pour l'autre. Tout ceci renforce notre sensibilité à nos efforts pour devenir des instruments de paix et d'amour. »

La réunion a confirmé l'engagement mutuel de collaboration, en particulier dans l'optique des prochaines assemblées des organes respectifs de la KEK et du CLAI, ainsi que pour l'Assemblée à venir du COE. Le dialogue entre la CSC/KEK et le CLAI a joué un rôle majeur dans la formulation de la contribution européenne au processus de COE sur la pauvreté, la richesse et l'écologie (PWE), élaboré par le COE après l'Assemblée de Porto Alegre. La contribution européenne en processus PWE s'est en particulier manifestée lors de la consultation organisée par la CSC à Budapest en 2010, qui a notamment abouti à l'*Appel pour une justice climatique*. Cette déclaration appelle les Églises européennes et les organisations



diaconales associées à reconnaître le lien étroit entre la lutte contre la pauvreté et celle pour la justice climatique et souligne l'urgence d'une telle tâche. En outre, elle exhorte le COE à faire figurer des points tels que le changement climatique, l'éradication de la pauvreté et le lien entre les deux en haut de l'ordre du jour lors de la prochaine assemblée à Busan. La discussion thématique sur la consultation de Budapest a été résumée dans la publication *Pauvreté, richesse et écologie en Europe – Appel pour une justice climatique*.

Le COE a salué les conclusions du dialogue entre la CSC/KEK et le CLAI, parlant d'un « exemple positif pour le processus œcuménique mondial et le programme PWE ». Dans une lettre à la CSC/KEK et au CLAI, Olaf Fykse Tveit, secrétaire général du COE, a souligné que « ce type de coopération inter-régionale entre organisations œcuméniques devrait devenir un élément récurrent de la vie, des travaux et du témoignage du mouvement œcuménique. »

Bon nombre d'Églises européennes consacrent beaucoup d'attention à préparer la 10<sup>e</sup> Assemblée du COE qui aura lieu en octobre/novembre 2013 à Busan. La CSC ambitionne également de jouer un rôle dans ce processus, notamment un offrant un espace de partage et de coordination entre les délégués européens de l'Assemblée pour organiser une consultation au printemps 2013.

## 5.8 Environnement

Le changement climatique est devenu l'un des thèmes dominants du discours politique en Europe ces dernières années. L'urgence politique du sujet a toutefois été reléguée au second plan récemment par les efforts mis en œuvre pour gérer la crise financière et de la dette. Le sommet des dirigeants à Copenhague en décembre 2009 a constitué un jalon majeur dans les négociations politiques autour du changement climatique. Son objectif était d'adopter un cadre politique afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre pendant la période qui suivra le protocole de Kyoto. Le sommet de Copenhague a offert une opportunité de manifester, à côté du sommet politique, les préoccupations de la société civile, qui y était fortement représentée, et de faire part des souhaits et des espoirs des peuples du monde entier. Le sommet a été marqué par la présence dynamique de la communauté œcuménique, y compris celle de responsables religieux d'Églises européennes et tierces. La contribution des Églises européennes et de la KEK s'est coordonnée efficacement avec celle du COE. Les Églises européennes ont fait part

de leur déception devant le résultat du sommet et ont appelé, dans la déclaration publique rédigée par le Comité central de la KEK, les pays européens et l'UE en particulier, « à renforcer leurs efforts pour avancer dans la direction d'une conclusion satisfaisante au processus de négociation et à faire preuve de générosité envers leurs partenaires du monde en développement ».

Afin de sensibiliser l'UE avant le sommet, la KEK a envoyé une lettre, rédigée conjointement avec le CCEE, faisant état de leurs préoccupations et a organisé un séminaire de dialogue dans lequel les représentants des Églises membres ont pu discuter du thème central « Le changement climatique : un défi pour nos modes de vie, la solidarité et la justice mondiale » avec des représentants des institutions européennes. La réunion a souligné en particulier le besoin urgent de trouver une réponse efficace au changement climatique, ce qui exige à la fois un leadership politique et un débat assorti d'une réflexion éthique.

Le changement climatique est resté à l'ordre de jour de nombreuses Églises européennes au cours de la période suivante. Durant cette période, les efforts de la CSC pour motiver les institutions politiques européennes se firent par le biais de la coopération avec les organisations proches des Églises dans le groupe de travail sur le changement climatique coordonné par APRODEV. Les Églises européennes ont aussi contribué activement aux négociations politiques mondiales dans le cadre de l'ONU, en particulier en envoyant des représentants communs aux réunions annuelles de la Conférence des Parties (COP) et en participant au programme œcuménique sur le climat coordonné par le COE. Un autre grand moment de la prise de conscience des questions environnementales fut la Conférence de Rio sur le développement durable (Rio +20), qui a eu lieu à Rio de Janeiro au Brésil en juin 2012, 20 ans après la première conférence de Rio à l'occasion de laquelle la communauté internationale s'est pour la première fois attaquée au défi du développement durable. Les Églises européennes, ainsi que la CSC, ont de nouveau abordé la conférence via l'angle de la coopération avec le COE. Toutefois, cette fois la taille de l'équipe œcuménique a été considérablement réduite pour des raisons logistiques. Malgré cela, le thème du sommet, les contributions qui y ont été faites et le suivi ont été sujet d'attention et d'activité dans bon nombre d'Églises en Europe ainsi que lors de l'Assemblée de l'ECEN en août 2012.

L'une des principales tâches des travaux œcuméniques sur l'environnement consiste à contacter les Églises de tout le continent et à les motiver pour s'engager dans des activités environnementales, ce qu'a fait l'ECEN. Les dernières années se sont caractérisées par une hausse substantielle dans du nombre et de la qualité des activités environnementales parmi les Églises européennes, quoique de façon inégale à l'échelle du continent. Les Églises d'Europe du Nord en particulier, ainsi que certaines en Europe occidentale, entretiennent une louable tradition d'activités en faveur de l'environnement. Cependant, le caractère urgent du thème, combiné aux importants efforts pour stimuler l'échange d'expériences, le partage et la coopération, a significativement dopé l'intensité de ces activités dans le reste du continent européen.

Les assemblées de l'ECEN, qui offrent traditionnellement un espace de coopération intensive, ont joué un rôle considérable à cet égard. Un nombre croissant d'Église européennes dispose maintenant d'un délégué officiel qui coordonne l'engagement et les diverses initiatives locales dans les Églises respectives. Les assemblées de l'ECEN permettent ensuite d'intensifier la coopération au niveau européen.

Parmi les dernières assemblées, « Notre pain quotidien – Vivre à l'heure du changement climatique » (Prague, 2010) a mis l'accent sur le lien entre production/consommation de nourriture et changement climatique, tandis que « Éco-justice, croissance et espérance » (Elspeet, 2012) a souligné le lien entre questions environnementales et économie. Les deux assemblées ont exprimé le vœu de renforcer la coopération entre les Églises ainsi qu'avec d'autres acteurs de la société civile, dans l'espoir de faire émerger des changements structurels dans la société. Comme il a été dit lors de la dernière assemblée de l'ECEN : « Nous pouvons mettre à profit nos expériences de modes de vie nouveaux et durables pour aider à transformer plus largement la société, pour accélérer le passage vers une « économie du contentement » et une « économie du soin ». Les Églises peuvent être des témoins et des agents de changement au niveau local, car chaque crise est une opportunité de changement. »

L'ECEN a dédié une initiative spécifique à la promotion du « Temps de la création », qui invite les Églises à prévoir du temps dans leurs calendriers liturgiques respectifs pour organiser des prières, des célébrations et d'autres activités entre le 1<sup>er</sup> septembre et le deuxième

dimanche d'octobre afin d'attirer l'attention sur le soin à apporter à la création. Grâce à cette initiative, de plus en plus d'Églises produisent leurs propres matériels liturgiques pour cette période, sous la forme et dans la langue qui correspond le mieux à leurs besoins spécifiques.

La coopération avec les partenaires est un élément important de l'organisation des travaux sur le soin pour la création. Elle traduit non seulement l'urgence du problème mais constitue aussi le point de départ commun de l'expression des inquiétudes, qui transcende les frontières et ouvre la voie à une coopération entre des Églises de pays et de continent différents, ainsi qu'entre les Églises et d'autres organisations. Dans ce contexte, une attention particulière doit être portée aux aspects suivants :

- les préoccupations environnementales, qui ont joué un rôle important dans le dialogue entre la CSC/KEK et le CLAI ;
- la coopération entre l'ECEN et le CCEE ;
- la justice climatique, qui exprime le lien thématique entre le soin pour l'environnement et le souci de justice et qui a été le sujet central de la conférence mondiale organisée par la CSC en coopération avec le COE dans le cadre du programme sur la pauvreté, la richesse et l'écologie ;
- un certain nombre d'activités communes sur le sujet de la justice sociale avec les organisations œcuméniques de jeunesse, en particulier le COJE.

### 5.9 Bioéthique et biotechnologies

**Objectifs du groupe de travail :** organiser une conférence sur l'amélioration humaine, établir un programme futur pour la CSC sur la bioéthique et les biotechnologies (science et technologie) ; établir des recommandations pour les Églises membres ; élaborer des positions communes vis-à-vis des institutions européennes ; construire une bibliothèque en ligne dans le domaine de la bioéthique et des biotechnologies.

Tout au long de l'histoire, les humains ont mis au point des remèdes contre les maladies et découvert des techniques qui rendaient les difficultés de la vie plus supportables. On considérerait que toutes ces avancées rendaient la vie plus « humaine », c'est-à-dire aidaient les humains à concrétiser pleinement leur potentiel intrinsèque (naturel, donné par Dieu). Les dernières technologies, appelées

*amélioration humaine*, remettent en cause cette norme « naturelle » : en plus de restaurer le bien-être et d'optimiser le potentiel humain, elles développent des capacités pouvant être considérées comme « nouvelles ». Certains produits chimiques améliorent les performances physiques, pour le sport par exemple. D'autres améliorent le mental, le moral ou les performances cognitives. Des travaux visent à développer des implants fonctionnels internes, comme des microprocesseurs intégrés au cerveau, qui étendraient les performances au-delà des capacités naturelles de l'humain. On modifie le fonctionnement et les cellules du corps humain, et des techniques de modification génétiques sont à l'étude. Enfin, certaines techniques en cours de développement et déjà en partie appliquées visent à prolonger la durée de vie. L'amélioration humaine consiste à essayer de modifier les esprits et les corps (en termes de caractéristiques, d'aptitudes, d'émotions et de capacités) au-delà de ce qui est aujourd'hui considéré comme normal.

**Une consultation sur l'amélioration humaine**, « Les Églises appellent à la vigilance mais pas au rejet » a été organisée à Bruxelles du 25 au 27 avril 2012 sous l'égide du Secrétaire général du Conseil de l'Europe, Thorbjørn Jagland, en collaboration et avec le soutien de la Communion d'Églises Protestantes en Europe (CEPE), de membres du Parlement européen et du panel STOA (Science and Technology Options Assessment), du projet 7FP Ethentech de la Commission européenne, du Comité autrichien de bioéthique et du Centre de Sociologie des Religions et d'Éthique Sociale (CSRES) de Strasbourg. Son titre était : « L'amélioration humaine : aspects moraux, religieux et éthiques dans une perspective européenne. »

L'objectif est de faciliter un dialogue international, interdisciplinaire et interdénominationnel sur la définition, les avantages et les craintes associés à l'amélioration humaine ; d'évaluer et de prolonger la publication de 2009 de la CSC sur l'amélioration humaine afin que les Églises européennes parlent d'une seule voix face aux institutions européennes ; de renforcer la relation entre la CSC, les institutions et les organes de l'Union Européenne et le Conseil de l'Europe ; et d'aider à identifier les futures priorités de la CSC en termes de bioéthique et de biotechnologies. La journée de consultation s'est déroulée au Parlement européen, et en partie consacrée à un programme commun avec le programme STOA. Elle a réuni 55 participants venus de 18 pays, pour la plupart des délégués des Églises membres de la KEK mais aussi des représentants des points

de vue catholique romain, juif, musulman et athée humaniste, plus des membres du Parlement européen, de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe. L'atelier commun CSC/STOA, quant à lui, a attiré une centaine de participants. Les intervenants étaient des spécialistes reconnus en sciences naturelles et sociales, en médecine, philosophie, théologie et éthique, qui représentaient généralement des partenaires et soutiens de cette consultation.

La conférence s'est conclue sur ce rappel : « pour les chrétiens, l'amélioration humaine se situe entre deux pôles : d'un côté, la liberté au sens chrétien, et d'autre côté, la dépendance vis-à-vis de Dieu et du cadeau de la vie. Au sens chrétien, la liberté est liée à l'amour pour Dieu et son prochain. Nous avons donc la responsabilité de veiller à ce que notre utilisation de la liberté exprime notre respect et notre compassion pour nous-mêmes et notre prochain, en tant qu'êtres créés à l'image de Dieu. La liberté peut être pervertie et se transformer en désespoir si les gens ne s'acceptent pas tels qu'ils sont. Toutefois, certaines formes d'améliorations peuvent sembler exprimer la liberté au sens chrétien. Le principal critère est de savoir si l'amélioration humaine, à long terme, encourage à vivre en tant que créature de Dieu ou si elle comporte des menaces et des risques inacceptables pour l'individu et l'humanité dans son ensemble, aujourd'hui ou demain, ou bien pour l'environnement.

« Le programme du transhumanisme nous semble illusoire et utopiste. Bon nombre de ces améliorations manquent de réalisme. Les technologies d'amélioration ne peuvent pas être dissociées du contexte social qui pourrait exercer une pression sur les gens pour qu'ils les adoptent. Des pressions commerciales sont à l'origine d'évolutions dans la médecine et potentiellement dans les technologies d'amélioration alors qu'elles ne respectent pas les principes de base de la bioéthique.

« Nous avons besoin de temps pour comprendre les effets à long terme de toute intervention comme par exemple la stimulation cérébrale profonde. Au cours de l'histoire de la médecine, de nombreux exemples ont démontré l'importance de la prudence. Nous exhortons les Églises européennes à entreprendre et/ou poursuivre des travaux dans ce domaine, y compris les améliorations neurologiques, le contexte psycho-social de l'amélioration et la tendance à réduire la condition humaine à un problème médical ou

technologique. L'amélioration est un concept trop vague et nous devrions nous concentrer sur des cas plus précis. »

Les membres du groupe préparatoire de la CSC, devenu le groupe de travail sur la bioéthique et les biotechnologies, se sont réunis en octobre 2012. Ils ont évalué les résultats de la consultation et...

- se sont engagés à préparer la publication d'un livre sur l'amélioration humaine avant l'assemblée 2013 de la KEK, qui comprendra la plupart des présentations effectuées lors de la consultation de 2012, plus d'autres chapitres et une mise à jour du précédent document de réflexion publié par la KEK ; et
- ont suggéré de poursuivre les travaux sur la question de la contribution du point de vue chrétien au débat bioéthique sur la valeur de la vie humaine en relation avec le handicap physique ou mental, permanent ou incurable (y compris le diagnostic prénatal et la démence).

En tant qu'observateur à la DH-BIO (anciennement le Comité directeur pour la bioéthique du Conseil de l'Europe – CDBI), la CSC de la KEK a participé à un séminaire sur le processus de décision relatif au traitement médical en situation de fin de vie, qui s'est tenu en novembre 2010 au Conseil de l'Europe à Strasbourg avant l'une des réunions régulières du CDBI. L'un des experts qui intervenaient était issu de la CSC. Le DH-BIO finalise des lignes directrices à ce sujet. En 2011, la CSC a aussi fait parvenir aux délégations nationales de la DH-BIO un document du Conseil de la CEPE intitulé « Un temps pour vivre et un temps pour mourir – Repères pour une prise de position sur les décisions susceptibles d'accélérer la mort et sur l'accompagnement des mourants ».

Autres thèmes traités en tant qu'observateur au DH-BIO :

- tests génétiques à des fins médicales
- prédictivité, tests génétiques et assurance
- recherche biomédicale : élaboration d'un guide pour les membres des comités d'éthique de la recherche
- trafic d'organes, de tissus et de cellules ; trafic d'êtres humains en vue de prélever leurs organes
- banques biologiques
- protection des droits de l'Homme et de la dignité des handicapés mentaux

- réexamen du protocole additionnel concernant les organes et les tissus d'origine humaine
- réexamen du protocole additionnel concernant la recherche biomédicale
- tests génétiques prénataux et préimplantatoires (en vue d'activités futures)
- neurosciences (en vue d'activités futures)

En mars 2010 à Strasbourg, le secrétaire exécutif (de Strasbourg) a été invité à intervenir (avec le secrétaire de la DH-BIO) dans le cadre d'une grande conférence internationale « L'Automne de la vie – Défis éthiques du vieillissement ». La CSC a présenté et diffusé sa prise de position « Vieillesse et soin des personnes âgées ».

En 2012, la CSC a participé au processus d'étude et de commentaire de la Proposition de régulation du Parlement européen et du Conseil sur les essais cliniques des produits médicaux destinés à l'usage humain, et abrogeant la directive 2011/20/CE à la lumière de la Convention des droits de l'Homme et de la biomédecine, ainsi que du protocole additionnel.

L'objectif était de chercher à rendre compatible les dispositions normatives établies tant par le Conseil de l'Europe que par l'Union Européenne dans ce domaine, au niveau par exemple des risques et des avantages, du consentement éclairé, des personnes juridiquement incapables ou mineures, ou encore des essais dans des pays non membres du Conseil.

### 5.10 Éducation

**Objectifs du groupe de travail :** organiser une consultation sur l'éducation à la citoyenneté ; transposer les enseignements de la conférence et la stratégie d'éducation de la CSC dans un plan d'action ; surveiller et dialoguer avec les institutions européennes sur des questions d'éducation et relayer l'information auprès des Églises membres et des membres associés ; constituer une bibliothèque en ligne d'éducation à la citoyenneté.

En avril 2008, l'Assemblée plénière de la CSC à Prague a suggéré d'organiser un groupe de réflexion avec des représentants des Églises membres et des organisations d'éducation afin de réfléchir aux problèmes précis ainsi qu'aux méthodologies et mécanismes de la CSC dans le domaine de l'éducation. Même si l'éducation est



une compétence nationale, elle est l'objet de plus en plus d'attention dans la politique européenne. Divers projets et stratégies européennes influencent les politiques nationales. Les Églises veulent être impliquées dans la définition de la vision européenne pour l'éducation.

Un groupe de réflexion s'est réuni pour la première fois le 8-9 juin 2009 et a proposé un programme de travail pour la CSC. Avec l'élaboration d'une stratégie éducative, il a été décidé de mettre en place un groupe de travail consacré au cadre stratégique de la Commission européenne sur la coopération européenne dans les domaines « Éducation et formation 2020 » (EF 2020) et « Éducation à la citoyenneté démocratique » (ECD).

Les 5-7 octobre 2011, le groupe de travail sur l'éducation de la KEK a organisé conjointement avec le Conseil de l'Europe et la Commission européenne une conférence de deux jours à Strasbourg pour discuter du rôle des Églises dans l'éducation à la citoyenneté démocratique. 27 personnes issues de 13 pays ont participé à cette conférence.

Titre : ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ DÉMOCRATIQUE : UN RÔLE POUR LES ÉGLISES ?

Au début et à la fin de la conférence, les représentants des Églises ont été invités à remplir des questionnaires pour faciliter la mise en réseau avec la CSC et entre eux ainsi que le lancement ou développement d'activités et initiatives. Le groupe de travail a analysé et discuté les résultats du questionnaire.

### **SUIVI**

Comme il avait été prévu dès la préparation de la consultation de 2011, le groupe de travail a ensuite rédigé et envoyé une lettre aux participants au printemps 2012 :

Le groupe de travail de la CSC souhaite attirer votre attention sur les points suivants :

- Il peut être intéressant de contacter votre coordinateur ECD/HRE pour connaître les actions planifiées et la manière dont votre pays contribue aux activités du Conseil de l'Europe dans ce domaine. Ceci vous permettra de planifier et de réflé-

chir à la manière dont votre Église/organisation peut se greffer sur ces activités.

- Contribuer au système d'éducation nationale peut être délicat pour certaines Églises, en particulier s'agissant de « examiner d'un œil critique les programmes d'éducation pour s'assurer qu'ils encouragent la responsabilité, l'autonomie, l'intégrité, l'engagement et la liberté du public auquel ils sont destinés », comme mentionné dans le rapport de la conférence. N'hésitez pas à nous solliciter pour plus de renseignements ou conseils dans ce domaine.
- Dans le cadre d'« Europe 2020 – une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive », l'Union européenne a adopté sept initiatives phares pour catalyser le progrès dans chaque domaine prioritaire tel que l'éducation. Ce domaine est structuré par le « Cadre stratégique pour la coopération européenne dans l'éducation et la formation (EF 2020) ». Le groupe de travail sur l'éducation a rédigé un « Document de synthèse sur le cadre stratégique pour la coopération européenne dans l'éducation et la formation (EF 2020) » afin d'aider les Églises à gérer ce document crucial et à en tenir compte dans leurs propres activités et actions. Veuillez distribuer le document joint autour de vous et nous informer des activités prévues sur cette base.
- Le Document de synthèse sur le cadre stratégique pour la coopération européenne dans l'éducation et la formation (EF 2020) a été finalisé par le groupe de travail et envoyé en mai 2012 aux participants à la conférence de 2011. Il a également été publié sur le site Internet.

## 6. Remarques finales

Même si le rapport à l'Assemblée de Budapest sur les travaux de la KEK couvrent une période plus courte que par le passé, en ce qui concerne la CSC, il s'agit d'une période trépidante, riche en événements parfois inattendus et en nouveaux défis. Pour la CSC, ses organes dirigeants et son personnel, ce fut aussi une période d'incertitude et d'insécurité sur l'orientation que la KEK dans son ensemble voulait prendre. Cependant, bien des projets ont pu être développés

grâce à la motivation et à l'engagement des membres pour transmettre le message de l'Assemblée de Lyon, entretenir et renforcer des relations essentielles pour le travail de la CSC et contribuer à la KEK dans son ensemble.

La Commission souhaite donc remercier tout ceux d'entre vous qui se sont impliqués au cours des deux dernières années : les modérateurs, les membres de la Commission et du Comité exécutif, les membres des groupes de travail, les participants aux conférences et consultations, ceux qui ont amplifié le travail de leurs Églises d'origine, sans oublier le personnel, qui a dû supporter des réductions d'effectif et assumer une charge de travail accrue en termes de levée de fonds et de communication.

Les travaux décrits ici n'auraient pas été possibles dans les ressources mises à disposition de la CSC par les Églises membres, les agences associées, les donateurs et les partenaires de coopération. La CSC ayant dû s'occuper de son propre financement ces dernières années, la Commission est fière d'avoir terminé tous les exercices sauf un avec des comptes à équilibrés.

Les ressources ne se limitent pas au plan financier. Les Églises membres et d'autres ont apporté une contribution significative en déléguant du personnel, en offrant leur expertise, en prenant en charge les frais des participants envoyés aux événements de la CSC et en apportant un soutien en nature (par exemple, en hébergeant des réunions).

Pour finir, la Commission, copropriétaire avec la CEME du Centre œcuménique de Bruxelles, remercie toutes les Églises qui ont fourni un crédit afin de rénover le bâtiment du 174 rue Joseph II aux dernières normes écologiques et d'offrir un environnement de travail correct au personnel et aux invités des organisations qui se sont installées dans ces locaux œcuméniques.





## RAPPORT D'ACTIVITÉ :

# Commission des Églises pour les migrants en Europe

*« La CEME est une organisation œcuménique qui sert les Églises dans leur engagement envers les étrangers, répondant ainsi au message de la Bible, qui insiste sur la dignité de chaque être humain. La CEME vise à favoriser une politique inclusive des migrants, des réfugiés et des minorités ethniques au niveau européen et national » (mission de la CEME).*

La CEME est l'agence œcuménique pour la migration et l'intégration, les réfugiés et les politiques en matière d'asile. Elle s'oppose au racisme et à la discrimination en Europe. Elle s'est fixé les objectifs suivants :

- suivre de près les politiques européennes et nationales dans les secteurs de la migration, des réfugiés et de la lutte contre la discrimination et en informer les Églises ;
- soutenir et servir les Églises dans leur engagement ;
- exhorter les institutions européennes à respecter les droits de l'Homme et leurs obligations internationales dans leurs actions ;
- renforcer la coopération entre Églises, ONG et autres organisations actives dans ce domaine au niveau mondial, européen et régional ;
- aider et inciter les Églises à intégrer les migrants (Églises, groupes ou individus) dans les conseils d'Églises ;

- apaiser les peurs sociétales liées à la migration et encourager les initiatives mises en place par les Églises pour trouver des moyens de vivre ensemble dans la paix.

La CEME s'appuie sur des outils de travail tels que des conférences, des séminaires, des enquêtes, des actions d'information et de communication, des groupes de travail et des réunions thématiques ad hoc.

Ce mandat a été adopté par l'Assemblée générale de la CEME dans les articles de l'association entérinant la coopération avec la Conférence des Églises européennes (KEK) et le Conseil œcuménique des Églises (COE) en 1999, et par les Assemblées générales suivantes. Il a également été confirmé par le Comité central de la Conférence des Églises européennes en novembre 2007 lors de l'adoption de la déclaration commune d'intentions « Des histoires différentes – un avenir commun » relative à la fusion de la CEME et de la KEK.

Ce mandat fait de la CEME à la fois une plate-forme d'échange et de coopération entre ses membres et un outil permettant de communiquer de manière cohérente la position des Églises aux institutions de l'Union européenne et d'Europe en général. Avec les institutions de l'UE, la CEME cherche avant tout à dialoguer au sujet de principes généraux. En outre, la CEME, au nom de ses membres, informe, propose son expertise et réalise un travail de sensibilisation par rapport à des documents législatifs, souvent très techniques et détaillés, qui ont une incidence sur la situation des migrants, des réfugiés et des personnes discriminées en raison de leur origine ethnique au sein de l'UE.

La coopération œcuménique la plus étroite entre la CEME et d'autres organisations est le « Groupe chrétien », auquel participent également Caritas Europe, la Commission des évêques de la Communauté européenne (COMECE), la Commission internationale catholique pour les migrations (CICM), le Service jésuite européen aux réfugiés, le Conseil quaker pour les affaires européennes et, depuis peu, Eurodiaconia. Il procède aussi régulièrement à des échanges et des actions de coordination avec des partenaires laïcs actifs dans le domaine de l'asile et de la migration, tels qu'Amnesty International et la Croix-Rouge. La CEME assure la co-présidence de la plate-forme des ONG européennes travaillant sur l'asile et la migration.

Les priorités thématiques de la CEME, adoptées par les Assemblées générales de la CEME de 2008 et 2011, et approuvées par l'Assemblée générale de la KEK en 2008 sont :

1. le rôle de l'Europe dans la protection des réfugié(e)s au 21<sup>e</sup> siècle ;
2. la dignité humaine dans le processus de migration de la main-d'œuvre ;
3. s'opposer aux formes contemporaines d'esclavage, en particulier à la traite des êtres humains ;
4. l'unité dans la diversité : la migration en tant qu'occasion et défi pour l'unité de l'Église ;
5. les Églises en tant que témoignage de communautés sans exclusive en Europe ;
6. migration et développement.

Il faut ajouter à ces six grands axes l'« Année européenne des Églises pour la migration 2010 » (Migration 2010).

### CONTEXTE

La migration, tant entrante que sortante, est une réalité dans tous les pays européens. Au sein de l'Union européenne, les citoyens des États membres jouissent de la liberté de mouvement et du droit de résider et de travailler dans tout État membre de leur choix, pour autant qu'ils puissent prouver qu'ils ont les moyens de le faire ou disposent d'un contrat de travail. Les personnes non européennes doivent obtenir un permis de travail et/ou de résidence pour pouvoir migrer en Europe. L'accord de Schengen a vu la Norvège, l'Islande, la Suisse et le Liechtenstein abolir les contrôles le long de leurs frontières avec les États membres de l'UE, à l'exception du Royaume-Uni et de l'Irlande, alors que, simultanément, les contrôles aux frontières extérieures de l'UE étaient renforcés. De même, les pays ont adopté des règles communes en matière de visa et de droit d'entrée.

Depuis 1999, l'UE est tenue de réglementer les politiques en matière de migration et d'asile. Entre 1999 et 2004, le premier programme quinquennal de ce nouveau domaine politique « Liberté, justice et sécurité » visait essentiellement à obtenir l'unanimité, le Parlement européen étant alors uniquement consulté. Depuis 2005, et plus encore suite à l'adoption du traité de Lisbonne en 2009, le Parlement et le Conseil de l'UE doivent aboutir à un accord à la majorité aux deux niveaux. Le premier programme pour la migration et l'asile,



adopté à Tampere en 1999, a défini des objectifs ambitieux qui n'ont pas encore tous été atteints à l'heure actuelle. Le programme de La Haye 2005-2009 et le programme de Stockholm 2010-2014 étaient moins axés sur le cadre législatif. Davantage tournés vers la coopération pratique entre les États membres, ils ont contribué à renforcer le rôle de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures FRONTEX et d'une nouvelle agence européenne, le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO), créé en 2010 et lancé l'année suivante.

Le programme de Stockholm, un plan quinquennal dans le domaine de la justice, de la liberté et de la sécurité, a été développé et adopté en 2009, alors que la Suède assurait la présidence de l'UE. Il visait notamment à créer un système d'asile européen commun pour 2012, mais de nombreux États membres sont peu enclins à renforcer l'harmonisation dans ce domaine. Il avait également pour objectif la mise sur pied d'un programme européen de réinstallation, de partenariats et de règles plus sectorielles en matière de migration, et de programmes de protection régionaux.

### **LE RÔLE DE L'EUROPE DANS LA PROTECTION DES REFUGIÉ(E)S AU 21E SIÈCLE**

En tant que l'une des principales organisations de la société civile à encourager la protection des réfugiés en Europe, la CEME a poursuivi son travail, axant ses efforts sur deux thématiques clés, cohérentes avec les activités pratiques et la sensibilisation en cours dans les Églises européennes : la protection des réfugiés grâce au développement d'un système européen commun en matière d'asile et l'élaboration d'outils de protection supplémentaires via la réinstallation des réfugiés.

La CEME a participé au processus de mise en œuvre et de reformulation de la législation européenne en matière d'asile, à savoir la directive « Qualifications », la directive « Conditions de réception », la directive « Procédures d'asile » et le règlement dit « Dublin II ».

Elle a, en collaboration avec d'autres organisations chrétiennes, émis un avis conjoint au sujet de la proposition déposée par la Commission européenne en juin 2010 en vue d'une refonte des procédures d'asile et des directives en matière de qualifications. La CEME a notamment soutenu les amendements visant à renfor-

cer les niveaux de protection partout dans l'UE, à assurer un accès équitable aux procédures et à clarifier les dispositions légales tout en réduisant les violations des droits des demandeurs d'asile (détention, par ex.). Au cours du processus de négociation, long et souvent complexe, au sujet des propositions initiales et de leurs révisions, la CEME a travaillé avec le Conseil de l'UE et ses différentes présidences, ainsi qu'avec le Parlement européen, en vue de mettre sur pied des procédures en matière d'asile justes et accessibles, des critères de réception dignes et une protection conséquente pour ceux qui en ont besoin. La CEME et bon nombre de ses membres ont soutenu un appel à ne pas « dépasser les bornes » lors des négociations entre le Conseil et le Parlement au printemps 2012.

Malgré des résultats globalement décevants, quelques-unes des améliorations défendues par la CEME, comme l'accès plus rapide des demandeurs d'asile au marché du travail, ont été adoptées.

La CEME a pris l'initiative de proposer l'idée d'une réinstallation des réfugiés en Europe. Il s'agit d'un outil de protection des réfugiés qui, après avoir fui leur pays d'origine, ont obtenu une protection temporaire mais insuffisante dans un autre pays, et sont alors redirigés vers un troisième pays. Ce procédé reste trop peu utilisé en Europe. Pendant une dizaine d'années, la CEME a mené différents projets et manifestations en Europe pour promouvoir la réinstallation. En 2009, elle a publié « Douze arguments et sept propositions pour un système de réinstallation des réfugiés dans l'UE ». Ce document entendait faire office de feuille de route avant l'adoption du programme de Stockholm et a été présenté lors d'une conférence européenne organisée dans le cadre de la présidence suédoise. La CEME a maintenu la pression sur le Parlement européen à ce sujet et celui-ci a adopté deux rapports sur la réinstallation en avril 2010. La CEME a également contribué à trouver un compromis entre le Parlement européen et le Conseil au sujet du financement octroyé à la réinstallation, permettant ainsi d'initier le programme de réinstallation de l'UE en mars 2012.

Ayant réussi à mieux faire comprendre les tenants et les aboutissants de la réinstallation en UE, le Comité exécutif de la CEME a appelé, en mars 2012, à accroître les chiffres, les quotas et les objectifs en la matière et à en améliorer la coordination. La campagne « 20 000 en 2020 », visant à fournir 20 000 lieux de réinstallation

en UE à l'horizon 2020, a fait l'objet d'un large soutien, notamment du commissaire européen aux affaires intérieures.

La CEME a été invitée à participer au forum consultatif du Bureau européen d'appui en matière d'asile en tant que représentante de la société civile. Elle a, à ce titre, pris part à ses réunions de décembre 2011 et novembre 2012.

Dans le débat sur la refonte de la directive européenne 2003/109/CE relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée, la CEME a réaffirmé sa position et insisté pour étendre le champ d'application de la directive aux réfugiés et aux autres bénéficiaires d'une protection internationale. Les actions de sensibilisation et les recherches de la CEME ont considérablement enrichi ce débat, notamment une étude réalisée par Lilian Tsourdi, mise à jour et publiée en 2011, sur le statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée. La portée de la directive a fini par être élargie en 2011.

La CEME a poursuivi sa mission de représentante de la KEK au Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (CERE) et a participé à ses assemblées générales annuelles et à ses réunions des directeurs. Elle a en outre continué à présider le groupe restreint de la CERE sur la réinstallation des réfugiés.

La CEME a apporté son concours aux 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> Conférences sur le droit de la migration qui ont réuni des représentants des Églises et des ONG à Palerme en 2010 et à Varsovie en 2012.

### **LA DIGNITÉ HUMAINE DANS LE PROCESSUS DE MIGRATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE**

La crise financière de 2008 et ses conséquences sur le développement économique mondial ont lourdement frappé les marchés européens du travail. Ce n'est qu'en 2009-2010 que leur incidence sur la migration économique et les droits des travailleurs migrants a commencé à se faire sentir. La CEME a organisé en juin 2011, juste avant son Assemblée générale, une conférence européenne intitulée « La migration en période de crise économique – politiques, droits des migrants et rôle des Églises », pour attirer l'attention sur cette problématique. Ce fut l'occasion de faire le point sur l'incidence de la crise économique dans les pays européens et de proposer aux Églises des pistes pour intervenir en faveur des droits des migrants.

Au cours du deuxième semestre 2010, la CEME a invité ses soutiens à signer la pétition demandant aux États membres de l'UE de ratifier la convention de l'ONU sur les droits des travailleurs migrants. Elle faisait partie de la délégation qui a remis cette pétition à la présidence belge de l'UE en décembre de la même année.

La question de l'expulsion des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier est restée au cœur des préoccupations de la CEME, en particulier en raison de l'entrée en vigueur de la directive « Retour » début 2009. La CEME a continué à souligner les points les plus positifs de cette directive et des aspects importants de la jurisprudence de la Cour de justice européenne, notamment l'arrêt « El Dridi » annulant la loi italienne permettant d'appliquer une peine d'emprisonnement à un migrant resté sur le territoire italien malgré l'ordre qui lui avait été donné de quitter le pays.

Elle a par ailleurs examiné attentivement les dispositions de la directive appelant à un contrôle efficace des opérations d'expulsion, en particulier parce que les Églises de Suisse et de Norvège ont commencé à prendre part à ces contrôles. En décembre 2009, l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA) a organisé, en collaboration avec la CEME et le CERE, un atelier européen sur le contrôle des retours forcés, essentiellement consacré à l'échange d'informations avec les ONG (en particulier de pays d'Europe centrale).

La Commission européenne a organisé en 2010 et 2011 des réunions d'un « comité de contact » des États membres, qui s'est penché sur la mise en œuvre de la directive et l'interprétation plus approfondie de ses dispositions. La CEME a coordonné la participation des ONG invitées à prendre part aux ateliers et à apporter leur éclairage sur cette problématique.

La CEME s'inquiète de voir de plus en plus souvent des avions charters européens utilisés pour les expulsions, mais aussi du rôle croissant de l'agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures FRONTEX dans les expulsions à partir d'États membres de l'UE. La manière de mettre en œuvre les critères de contrôle de ces opérations européennes est l'une des questions les plus complexes et les plus débattues en matière de dignité humaine dans la migration de la main-d'œuvre.

Compte tenu des critiques de plus en plus nombreuses envers FRONTEX et le (non-) respect des droits de l'Homme dans les opérations menées par l'agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures, le règlement FRONTEX établissant son rôle a été révisé en 2010-2011. Dans la dernière ligne droite des débats relatifs au nouveau règlement FRONTEX, la CEME a insisté pour que l'agence surveille et influence fortement le respect des droits de l'Homme dans ces opérations. En 2012, la CEME a été choisie comme membre du nouveau forum consultatif sur les droits fondamentaux et a participé à la séance inaugurale organisée par FRONTEX au mois d'octobre. La CEME s'associera à d'autres organisations de la société civile pour exiger un respect total et cohérent des droits de l'Homme dans les opérations coordonnées ou soutenues par FRONTEX.

La question du regroupement familial des ressortissants extra-européens est également revenue à l'ordre du jour de l'UE. La Commission européenne a lancé un processus de consultation en novembre 2011 à partir d'un livre vert dans lequel elle demandait des propositions d'actions, dont la refonte publique de la directive. La CEME a constamment réclamé l'adoption de pratiques respectueuses des droits de l'Homme et de la famille, tant lors de l'audition initiale au Parlement européen en novembre 2011 que dans des commentaires rédigés conjointement début 2012 avec d'autres organisations chrétiennes pour alimenter la consultation, puis dans une déclaration commune émanant d'un large groupe d'acteurs de la société civile précédant l'audition publique sur le regroupement familial fin mai 2012. Lors de cette audition, la CEME a également fourni des informations issues de sources indépendantes et, avec ses collègues d'autres organisations, proposé à la Commission européenne des pistes pour le suivi possible du processus de consultation.

### **S'OPPOSER AUX FORMES CONTEMPORAINES D'ESCLAVAGE, EN PARTICULIER À LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS**

La CEME a poursuivi sa mission de centre de compétence pour les Églises européennes en matière de traite des êtres humains et a cherché à élargir la portée de cette thématique au-delà de l'exploitation sexuelle. Elle a notamment mis sur pied des réseaux et établi des contacts entre les Églises européennes, fourni des avis et des expertises sur des thématiques précises, ainsi que des informations régulières au sujet de l'évolution des politiques européennes en la matière. La CEME reste membre du groupe de pilotage de Coatnet

(Christian Organisations Against Trafficking in Human Beings, un réseau d'organisations essentiellement catholiques, mais œcuménique, emmené par Caritas Internationalis) et a activement encouragé les membres et les partenaires de la CEME et de la KEK à y participer davantage.

Depuis 2009, elle axe son travail de sensibilisation sur le suivi de la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains du Conseil de l'Europe et de la directive et de la stratégie récemment adoptées par l'UE en la matière.

Par rapport à la première, la CEME s'est employée à inciter les Églises à plaider en faveur de la ratification de la Convention dans les pays qui ne l'ont pas encore fait. La CEME a par ailleurs informé les Églises d'Europe des visites du GRETA, le groupe d'experts du Conseil de l'Europe consacré à la Convention, et a organisé les contacts entre ces experts et les Églises.

La proposition de la Commission européenne visant à reformuler la décision cadre du Conseil de l'UE pour lutter contre la traite des êtres humains (devenue ultérieurement une directive) a été influencée par le travail de lobbying de la CEME et d'autres organisations en vue de centrer l'approche sur les droits des victimes. La CEME a formulé, en collaboration avec le groupe d'organisations chrétiennes, des commentaires sur la proposition de la Commission européenne, qui ont été publiés en mai 2009. Tout au long des négociations menées avec le Conseil, la CEME a activement milité auprès des États membres de l'UE en vue de conserver et, éventuellement, de renforcer les mentions relatives aux droits des victimes et a par la suite présenté une contribution conjointe avec d'autres ONG lors d'une audition du Parlement européen en juin 2010. Le compromis négocié entre le Parlement et le Conseil en 2011 tenait compte de différents points soulignés par la CEME et ses membres.

En 2010, la CEME a été invitée à rejoindre l'équipe d'experts chargée de la coordination de l'Alliance du Bureau du représentant spécial et du coordinateur de l'OSCE contre la traite des personnes, afin de faire part de l'expérience des Églises européennes, dont elle a également fait bénéficier le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'Homme de l'OSCE.

Différents projets spécifiques ont été menés en plus du travail de mise en réseau et de sensibilisation. L'UE a financé le projet GOING BEYOND de 2009 à 2011, qui visait à créer une expertise en matière de lutte contre la traite des êtres humains et les autres formes d'exploitation en menant des recherches au niveau national afin de mesurer l'étendue du problème, ses modalités, les réponses officielles et les réactions de la société civile, puis en en présentant les résultats donnant lieu à des ateliers spécialisés sur des thématiques clés. Tout au long du projet, la CEME a procédé à des échanges constants avec les réseaux consacrés à la même problématique, tels qu'Anti-Slavery International, afin de renforcer et de mieux coordonner les efforts de sensibilisation. Ce projet, qui s'est terminé en 2011, a donné lieu à un guide qui a connu un large retentissement, de même que les études nationales.

### **L'UNITÉ DANS LA DIVERSITÉ : LA MIGRATION EN TANT QU'OCASION ET DÉFI POUR L'UNITÉ DE L'ÉGLISE**

Le travail de la CEME dans le domaine « La migration en tant qu'occasion et défi pour l'unité de l'Église » a considérablement progressé, notamment grâce à l'année des Églises pour la migration 2010 organisée conjointement par la KEK/CEME (voir ci-dessous).

Le projet MIRACLE (Modèles d'Intégration par la Religion, l'Activation, l'Apprentissage Culturel et l'Échange – cofinancé par le programme INTI de l'UE) axé en 2009 et en 2010 sur l'intégration des migrants dans les Églises et les sociétés européennes – a aussi donné une impulsion supplémentaire. Des ateliers ont été menés parallèlement à une enquête sur les migrants actifs dans les Églises traditionnelles et dirigées par des migrants. La méthodologie « WinAct » (faire des migrants des citoyens actifs) a été employée pour comprendre la participation active des migrants dans les Églises et partager des bonnes pratiques en matière d'intégration. Les résultats du projet MIRACLE ont été présentés en mai 2010 lors d'un forum public. D'autre part, une liste de recommandations a été publiée sous forme d'une brochure disponible dans plusieurs langues. La CEME a présenté le projet au Forum européen sur l'intégration et à la réunion des points focaux d'intégration des États membres de l'UE.

Le projet MIRACLE a gardé un impact conséquent sur le travail de la CEME et de ses membres au-delà de 2010 car les Églises natio-

nales, régionales et locales ont de plus en plus utilisé les outils de travail qui y ont été développés (disponibles en six langues).

De plus en plus d'Églises européennes commencent à s'intéresser à la diversité croissante des Églises en Europe. La CEME apporte à ce sujet son soutien et son expertise, met les Églises en relation et propose des pistes de réflexions sur la façon dont les Églises européennes pourraient s'intégrer et s'unir davantage dans la diversité.

Ce domaine thématique a été exploré dans le cadre de la coopération avec la Communion d'Églises protestantes (CEPE) dans le but de formuler des recommandations relatives à l'intégration des congrégations de migrants. Une consultation conjointe s'est tenue en décembre 2010 à Vienne.

En 2011, la CEME a été invitée à alimenter des débats et à y participer lors d'une conférence internationale sur le rôle de la religion dans le processus d'intégration organisée à Bruxelles, qui a souligné l'importance de la réciprocité dans l'intégration.

Le Réseau œcuménique mondial sur la migration (GEM) du Conseil œcuménique des Églises a également abordé à plusieurs reprises la problématique de l'évolution du paysage ecclésiastique. Le réseau s'est réuni en novembre 2009 lors de l'inauguration de l'Année européenne des Églises pour la migration 2010 à Budapest et a approfondi ces questions lors d'une réunion qui s'est tenue à Genève la même année. De même, la CEME a participé à la réunion régionale du GEM intitulée « Qui est mon voisin ? », qui s'est déroulée en décembre 2011 à Beyrouth, au Liban, sur fond de soulèvement populaire dans les pays méditerranéens et arabes. La CEME a aussi pris une part active à un groupe de travail théologique mis sur pied par le Conseil œcuménique des Églises (COE) afin de rédiger une prise de position théologique sur la migration en vue de la prochaine assemblée du COE.

La CEME a participé au comité consultatif du projet de recherche « Support and Opposition to Migration » organisé par l'Université de Neuchâtel, en Suisse, entre 2010 et 2012.

L'UE finance aussi un autre projet de recherche triennal, ACCEPT-Pluralism, qui se penche sur les concepts de tolérance et d'acceptation dans les sociétés européennes et élabore des recommandations



particulièrement destinées aux établissements scolaires et aux décideurs politiques. La CEME est l'une des trois ONG partenaires des 15 universités ou instituts de recherche coordonnés par l'Institut européen de Florence. Entre 2010 et 2011, la CEME a joué un rôle consultatif, tandis qu'en 2012 et 2013, elle collabore à la diffusion des résultats du projet lors d'événements nationaux et européens. La CEME a ainsi participé à des séminaires nationaux à Dublin, Utrecht, Berlin, Londres et Milan en 2012 ainsi qu'à la conférence européenne organisée à Nicosie en septembre.

### **LES ÉGLISES EN TANT QUE TÉMOIGNAGE DE COMMUNAUTÉS SANS EXCLUSIVE EN EUROPE**

En 2009, le Programme de lutte contre le racisme du Conseil œcuménique des Églises a fêté son 40<sup>e</sup> anniversaire. La CEME a participé activement à la conférence organisée par le COE, l'Église protestante et le Conseil des Églises des Pays-Bas, qui s'est conclue sur la déclaration « Faites tomber les murs ! Stop au racisme et à la discrimination raciale ».

La CEME a coordonné jusqu'à la fin de l'année 2010 les organisations membres du Réseau européen contre le racisme (ENAR) et a, de ce fait, fait partie de son conseil d'administration. En 2011, la CEME a participé à des consultations portant sur la restructuration de l'ENAR. Celles-ci se sont achevées en 2012 par l'adoption de nouveaux statuts par l'assemblée générale de l'ENAR.

La CEME est restée active dans le partage d'informations sur les problématiques Roms, en participant à différentes réunions avec des intervenants clés ainsi qu'à la liste d'actualités en ligne de la CEME sur les questions Roms.

Dans ce domaine, la coopération avec la Fédération luthérienne mondiale a été mise en place en 2011. En février 2011, l'Église réformée de Hongrie a accueilli des réunions du groupe de référence de la CEME sur les Roms et du groupe d'Eurodiaconia sur les Roms, ce qui a permis de s'interroger sur les stratégies d'inclusion et d'intégration des Roms, une problématique que la présidence hongroise de l'UE a adopté comme priorité pour cette période. Suite à ces consultations, la CEME et Eurodiaconia ont publié en mars 2011 une contribution commune à la proposition-cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms.

Le Conseil des ministres de l'UE a adopté le cadre en mai, suivi en juin par les chefs des gouvernement.

L'intégration des Roms a été abordée à nouveau suite à une « réunion de dialogue » organisée en juin 2011 entre la COMECE, la commission Église et Société de la KEK et la CEME, d'une part, et le Bureau des conseillers de politique européenne (BEP) de la Commission européenne.

La CEME a participé aux Plates-formes européennes pour l'inclusion des Roms réunies par la Commission européennes en novembre 2011 et mars 2012.

### **MIGRATION ET DÉVELOPPEMENT**

La CEME est restée impliquée dans le processus lié au Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD), que le gouvernement grec a accueilli à Athènes en novembre 2009. La CEME était présente en tant que membre d'une délégation de la société civile qui a pris part au forum des gouvernements et présenté les conclusions des journées de la société civile. La CEME a également préparé, avec d'autres, le FMMD de Mexico en 2010.

Au cours des deux dernières années, la CEME a participé à un processus organisé par la diaconie allemande et Bread for the World pour élaborer un « Texte de référence sur la migration de la main-d'œuvre et le développement », finalisé au printemps 2012. En novembre, ce texte a été publié en allemand, en anglais et en français et présenté à Bruxelles lors d'une table ronde, où il a suscité un grand intérêt. Ce document servira de note d'information pour la réunion 2012 du FMMD qui se tiendra sur l'Île Maurice.

#### **Travail en réseau**

- La CEME conserve un rôle consultatif au Conseil de l'Europe et participe aux réunions portant sur les migrants et les réfugiés.
- La CEME reste co-présidente de la plate-forme des ONG travaillant sur l'asile et la migration.
- La CEME communique régulièrement avec les bureaux de la Commission Église et Société de la KEK, l'APRODEV, Eurodiaconia, l'Association européenne œcuménique des académies laïques et le Conseil œcuménique de la jeunesse en

Europe, ainsi qu'avec les différents bureaux des Églises nationales.

- La CEME entretient des contacts permanents et collabore avec des organisations internationales, en particulier avec le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), dont le bureau européen a déménagé à Bruxelles.
- La CEME contribue toujours à des recherches universitaires, partage régulièrement ses données et informe les journalistes.

### Gouvernance

Lors de l'Assemblée générale de 2008, les membres de la CEME avaient décidé de se constituer en une commission de la Conférence des Églises européennes (KEK) au lendemain de l'Assemblée générale de la KEK, conformément au cadre négocié. Toutefois, en 2009, la révision de la KEK a fait l'objet d'un mandat totalement ouvert, ce qui a, dans les faits, mis le processus d'intégration en suspens.

Depuis lors, la CEME s'est efforcée de travailler en tant que commission de la KEK, comme convenu, en rapportant au Comité central et au présidium, mais aussi aux membres de la CEME. La CEME a tendu la main de manière constructive à la KEK au moment où celle-ci était confrontée à des difficultés financières.

Le comité exécutif de la CEME s'est réuni deux fois chaque année et le modérateur de la CEME (le révérend Arlington Trotman, du Royaume-Uni jusqu'en juin 2011, puis la professeure française Victoria Kamondji) a participé aux réunions du Comité central de la KEK.

Suivant une proposition de l'équipe de direction de la KEK, le Comité central de la KEK a chargé 24 personnes de servir la CEME provisoire. La CEME a facilité leur participation au travail et aux processus de prise de décision de la CEME, en particulier lors de l'Assemblée générale de la CEME de 2011.

Au sujet du processus d'intégration, l'Assemblée de la CEME a pris la décision suivante :

« L'Assemblée de la Conférence des Églises européennes de Lyon ayant, en 2009, suivi les propositions du Comité central en vue de modifier les statuts de la KEK pour faire de la CEME l'une de ses commissions afin de faciliter la coopération des deux organes, elle a également décidé de revoir la constitution et la structure de la KEK.

Elle a nommé un comité spécial (le groupe de travail pour la révision) qu'elle a chargé de cette mission. Cette décision de l'Assemblée de la KEK a mis en suspens le processus d'intégration en cours de finalisation car ce mandat élargi pourrait avoir un impact sur les détails de l'accord négocié. Si la CEME comprend les objectifs qui sous-tendent la révision de la KEK, soit la volonté de transparence, de flexibilité, d'obligation de rendre des comptes, mais aussi les critères d'appartenance à la KEK, certaines discussions évoquant l'abandon de la structure de la KEK en commissions ont pu faire craindre que l'accord méticuleusement négocié entre la CEME et la KEK ne soit plus valable après la prochaine assemblée de la KEK. En même temps, selon la constitution et les statuts actuels de la KEK, plus de la moitié des membres de la CEME n'auraient pas voix au chapitre dans le processus décisionnel. »

## **2. TRAVAUX DE LA CEME ET DE LA KEK**

Depuis l'Assemblée de Lyon, la CEME et la KEK travaillent comme si la CEME était une commission de la KEK, en particulier durant l'Année européenne des Églises pour la migration 2010. Tout comme les autres commissions de la KEK, la CEME rapporte au Comité central et au présidium de la KEK et participe à l'équipe de direction de la KEK.

Malgré les incertitudes considérables qui règnent depuis l'Assemblée de Lyon, ce processus est généralement considéré comme positif et constructif.

L'Assemblée de la CEME reconnaît les modifications constitutionnelles adoptées par l'Assemblée de la KEK et facilitant le travail de la CEME en tant que commission de la KEK. Dès lors, l'Assemblée de la CEME se prononce en faveur de ce fonctionnement de la CEME, qui opère comme une commission de la KEK, à laquelle elle participe et dont elle partage la vie et le travail. La CEME s'est réjoui de la nomination par le Comité central de membres de la KEK en tant que membres (provisaires sur le plan juridique) de la CEME et salue leur contribution et leur participation à la CEME.

La CEME apprécie tout particulièrement les efforts permanents de la KEK en matière de communication, dont le meilleur exemple est le site web commun des deux organes. La CEME se préoccupe donc de la réduction des capacités de la KEK, au même titre que les autres commissions de la KEK.

La CEME espère également que d'autres questions pratiques pourront être réglées, notamment la finalisation du régime salarial de la KEK et l'harmonisation des conditions de travail.

L'Assemblée de la CEME a décidé que la CEME continuerait de travailler comme une commission de la KEK.

### **3. GROUPE DE TRAVAIL DE RÉVISION DE LA KEK**

La CEME suit de très près les travaux du groupe de travail de révision de la KEK (GTR) car les négociations menées entre 2005 et 2009 sur plusieurs points n'ont pas abouti. La CEME en a informé le GTR fin 2009 et début 2010 et lui a fourni des informations et des données de contexte. Le rapport du GTR ne sera toutefois disponible qu'à la fin 2011.

La CEME espère des résultats positifs dans les domaines suivants afin de finaliser rapidement la fusion entre la CEME et la KEK et de renforcer leur action et leur témoignage communs en matière de migration, d'intégration, d'asile et de réfugiés et de lutte contre le racisme et la discrimination :

- Les critères d'appartenance à la KEK et sa commission – 60 % des membres de la CEME n'ont, dans les faits, pas la possibilité de participer aux travaux de la KEK, alors que leur contribution au travail de la CEME est indispensable et très appréciée.
- L'adhésion et la participation d'Églises noires et migrantes européennes dans les institutions œcuméniques et les organes de décision de la KEK.
- Une participation constructive et efficace des Conseils des Églises et des ministères spécialisés tels que les institutions diaconales et les organisations de jeunes aux travaux du corps œcuménique européen. S'il s'avère que c'est impossible pour la KEK dans son ensemble, la participation devrait rester possible pour et avec les commissions de la KEK.
- Une structure de prise de décision claire, efficace et participative pour le travail de la CEME ainsi qu'un système de gestion financière approprié.

La CEME apprécierait d'être consultée par le GTR pour la finalisation d'une proposition pour l'avenir de la KEK. Ceci nécessite des

contacts étroits avec le Comité exécutif de la CEME, mais aussi des démarches en direction des membres de la CEME.

Compte tenu des nombreux développements qui toucheront la migration en Europe, la CEME espère disposer de suffisamment de temps et de ressources pour « travailler à l'accueil des étrangers et favoriser la diversité au sein des sociétés européennes ».

La CEME cherchera à participer activement aux consultations sur l'avenir de la KEK jusqu'à l'Assemblée de la KEK de 2013, dans l'espoir que des décisions permettront à l'Assemblée suivante (2014) de mener à bien le processus de fusion.

L'Assemblée 2014 de la CEME devra évaluer les décisions de la KEK au regard de la déclaration d'intention « Des histoires différentes – un avenir commun », qui reste à la base de l'engagement de la CEME à devenir une seule et même organisation.

### **SE SOUVENIR DES PERSONNES QUI ONT PERDU LA VIE SUR LA ROUTE VERS L'EUROPE**

Pour souligner cette thématique, la CEME et la KEK ont organisé une cérémonie commémorative le 20 juin (Journée mondiale des réfugiés) en mémoire des personnes qui ont perdu la vie en tentant de venir chercher protection en Europe. Avec l'Église protestante allemande et des Églises allemandes membres, la CEME a développé du matériel utile pour le culte et la prière. Le nombre extrêmement élevé de décès en mer Méditerranée en 2011 a été particulièrement souligné lors d'un appel aux Églises membres de la KEK.

### **MIGRATION 2010**

L'Année européenne des Églises pour la migration 2010 a été approuvée par l'Assemblée générale de la CEME et par le Comité central de la KEK en octobre 2008 et lancée en novembre 2009 lors de la conférence internationale de Budapest.

Les Églises européennes ont adopté cette thématique tout au long de 2010 et renforcé la visibilité de leur travail sur la migration et de leurs actions de sensibilisation par rapport aux droits des migrants résidents à long terme. De nombreuses réunions consacrées à la migration et au rôle des Églises ont été organisées au niveau local, national et régional. Les Églises européennes ont organisé des services, des veillées, des processions, des colloques, des séminaires

et d'autres types d'événements en rapport avec les thématiques de Migration 2010. Celles-ci ont également fait l'objet d'affiches, de sites Internet et de publications, et un groupe Facebook a été créé.

Le comité conjoint de la CCEE catholique et de la KEK a mis la question de la migration à l'ordre du jour d'une réunion qui s'est tenue à Istanbul entre le 7 et le 11 mars. Dans une déclaration, il a qualifié les chrétiens de « migrants par vocation ».

Divers articles promotionnels (écharpes, porte-clés, etc.) ont été distribués et ont renforcé la visibilité de Migration 2010 auprès du grand public. Le calendrier reprenant des activités thématiques liées à la migration pour chaque mois de l'année a été très remarqué et ses suggestions ont été mises en œuvre dans différents contextes.

Alors que, partout en Europe, les Églises ont réagi positivement et de manière créative, proposant quantité d'autres idées, il s'est avéré difficile de mobiliser les ressources minimales indispensables pour mettre sur pied une véritable campagne et il a fallu envisager d'accroître la coordination.

Malgré cela, Migration 2010 a élargi et renforcé l'engagement des Églises européennes par rapport à la question de la migration et des droits des migrants.

L'un des objectifs de l'année visait à mettre en lumière les droits des migrants résidents à long terme. Lilian Tsourdi a réalisé une étude à ce sujet, dont elle a présenté les conclusions fin 2010.

En clôture de l'année, Vienne a accueilli les 17 et 18 décembre la conférence « Année européenne des Églises pour la migration 2010 – Réussites, défis et perspectives pour l'avenir ». Ce fut l'occasion idéale pour jeter un regard sur l'année écoulée et mettre en place des stratégies, en particulier en matière de droits des migrants.







# Rapport du Comité de préparation de l'Assemblée

1. L'origine de la mission du Comité de préparation de l'Assemblée (APC) remonte aux travaux initiaux confiés à l'occasion de la réunion du Comité central de décembre 2009 à un groupe de préparation des tâches de l'Assemblée (ATPG).
2. Lors de la réunion de septembre 2010, le Comité central a approuvé le rapport présenté par l'ATPG qui a fourni un programme de travail clair pour la préparation de l'Assemblée 2013 de la KEK, tout en permettant de faire avancer le processus de renouvellement de la KEK. Ce rapport contenait les informations suivantes : Calendrier ;
3. Relation entre l'APC (à constituer) et les organes directeurs de la KEK ; composition et mandat de l'APC et activités préalables à l'Assemblée ; thème de l'assemblée ; taille et nature de l'Assemblée ; tâches de l'APC en relation avec les finances ; dates et lieu appropriés pour l'Assemblée.
4. Le Comité central a ensuite constitué le Comité de planification de l'Assemblée afin de commencer les travaux le plus rapidement possible.
5. L'APC a entamé ses travaux dans un contexte difficile, en raison des incertitudes importantes concernant l'état des finances de la KEK, mais aussi en raison de l'attitude négative générale à l'égard de la KEK après l'Assemblée de Lyon. Toutefois, nous avons constaté avec plaisir que grâce à l'esprit d'équipe régnant

au sein de l'APC et à la confiance que lui témoignent le Comité central et le présidium de la KEK, l'APC a parcouru bien du chemin : il a non seulement réussi à collecter des fonds pour l'Assemblée de 2013, mais a également mis en place un processus logique et transparent qui garantit la légitimité démocratique.

6. Le processus de planification bénéficie de la vaste expérience des membres de l'APC. Le fait que le modérateur du Comité budgétaire fasse également partie de l'APC a contribué à l'intensification de ses travaux. Voici la liste des membres de l'APC :
  - Madame Nan Braunschweiger, Conseil œcuménique des Églises Coordinatrice du Rassemblement œcuménique international pour la paix
  - Madame Beate Fagerli, Église de Norvège Conseillère principale, Conseil des relations œcuméniques et internationales
  - Monsieur Peter Kollmar, Oberlandeskirchenrat, Église évangélique luthérienne de Brunswick Représentant de l'évêque, Modérateur du Comité budgétaire de la KEK
  - Le chanoine Leslie Nathaniel, Église d'Angleterre Secrétaire européen, Modérateur APC de la KEK
  - Monsieur Klaus Rieth, Oberkirchenrat, Église évangélique luthérienne du Wurtemberg Secrétaire de direction pour la mission, les relations œcuméniques et les services de développement des Églises
  - L'archimandrite Ignatios Sotiriadis, Église de Grèce Conseiller de la Représentation de l'Église de Grèce auprès de l'Union européenne
  - Madame Elena Timofticiuc, Association œcuménique des Églises en Roumanie et Chef de projet AIDRom Project Manager
7. Madame Orsolya Somosfalvi, employée par le Conseil œcuménique des Églises en Hongrie et basée au Bureau du Synode de l'Église réformée de Hongrie, est la coordinatrice locale.
8. Rechercher les différents lieux possibles pour la 14<sup>e</sup> Assemblée n'a pas été une tâche facile, notamment en raison des contraintes budgétaires. Après un certain nombre de vérifications et de visites sur place, le Comité central a approuvé à l'unanimité la suggestion de l'APC quant au lieu de la prochaine Assemblée : Centre RaM Colosseum et Hôtel Helia à Budapest. Le Comi-

té central a déjà adressé ses remerciements au Conseil œcuménique des Églises en Hongrie pour son invitation à Budapest. L'APC apprécie son soutien, sa coopération et sa solidarité.

9. Parmi les trois thèmes possibles proposés par l'APC, le Comité central a choisi le suivant : « Et maintenant, qu'attendez-vous ? » La KEK et sa mission dans une Europe en mutation. Ce thème, inspiré par le passage des Actes 22:14-16, fait référence au témoignage, à un sentiment d'urgence, à la mission et aux défis d'une Europe en pleine mutation.
10. L'APC a ensuite travaillé à l'épuration de la liste des participants à l'Assemblée. L'expérience de Lyon, les contraintes financières et le fait que la 14<sup>e</sup> Assemblée devait se consacrer au renouvellement de la KEK impliquait de réduire autant que possible la taille de l'Assemblée. Le Comité central a approuvé les propositions de l'APC en la matière.
11. L'APC a fait preuve d'une grande proactivité dans le domaine du financement :
  - Il n'a cessé d'actualiser son budget sur la base de l'évolution de la situation financière (collecte de fonds par exemple) et a procédé à l'affectation des contributions des Églises membres à l'Assemblée. Il remercie toutes les Églises qui ont déjà effectué des paiements dans le budget de l'Assemblée, ainsi que celles qui se sont engagées à apporter une contribution à l'avenir.
  - Le budget de l'Assemblée contient désormais deux colonnes budgétaires qui correspondent au risque minimal et au risque maximal.
  - Des coupures budgétaires ont par ailleurs été réalisées au niveau du personnel. Par exemple, le poste de coordinateur de l'Assemblée ne sera pourvu qu'à compter de janvier 2013. Durant la période transitoire, l'APC a ainsi dû réaliser un certain nombre de tâches sans le soutien d'un coordinateur à plein temps. Je remercie tous les membres de l'APC pour leur bonne volonté à assumer ces responsabilités supplémentaires.
  - L'APC souhaite également adresser ses remerciements à l'Église de Suède pour ses détachements dans le domaine de la communication. Cela a contribué à stabiliser le budget de l'Assemblée.

- Les frais d'inscription et de participation aux conférences doivent garantir l'absence de tout problème de trésorerie concernant l'Assemblée. Toutefois, il est important que les contributions approuvées provenant du budget ordinaire de la KEK et affectées au financement de l'Assemblée puissent également se concrétiser en une absence de risque pour l'Assemblée.
12. Les travaux sur la conception de l'Assemblée se poursuivent en vue de la finalisation des différents dossiers visant au renouvellement de la KEK. Le Comité central a approuvé la méthode de planification de l'APC en la matière. De la même façon, l'APC a fourni au Comité central le calendrier de réalisation des différentes tâches préalables à l'Assemblée conformément à la constitution.
  13. Le Comité de planification local (LPC) est l'un des principaux éléments. Il se réunit à intervalles réguliers et apporte des informations importantes aux réunions de l'APC. L'APC remercie le Conseil œcuménique des Églises en Hongrie pour l'ensemble des compétences et des ressources mises à la disposition du LPC dans la réalisation de ses tâches. L'APC tient également à adresser ses remerciements à tous les membres du LPC.
  14. Il existe d'autres groupes importants qui consacrent leur temps et leur énergie à préparer le terrain pour une Assemblée spirituelle réussie. L'un de ces groupes est le Comité de célébration, à qui nous devons des remerciements.
  15. Le groupe de travail de révision, constitué lors de l'Assemblée de Lyon, travaille généralement de façon autonome. L'APC a néanmoins grandement apprécié la présence de ce dernier à l'une de ses réunions, ce qui lui a permis de réfléchir aux différentes manières de concevoir la 14<sup>e</sup> Assemblée de la KEK.

16. L'APC sait qu'au moment où ce rapport est rédigé, il reste encore un certain nombre de tâches essentielles à accomplir. Il continuera à fournir à la KEK – par le biais du présidium et du Comité central – l'expertise, la transparence et l'engagement nécessaires au succès de la 14<sup>e</sup> Assemblée.

Le chanoine Leslie Nathaniel

Modérateur, Comité de planification de l'Assemblée

Novembre 2012

# Rapport sur le personnel et les ressources humaines

## CHANGEMENTS DE PERSONNEL

Depuis la 13<sup>e</sup> Assemblée de Lyon, le personnel de la KEK a connu des changements majeurs.

### PERSONNEL DE DIRECTION

Le *pasteur Luca Negro* a été appelé à de nouvelles fonctions dans son Italie natale. Jusqu'à fin 2009, il a occupé le poste de Secrétaire chargé de la communication et de l'information au sein de la KEK. Il a beaucoup fait pour la KEK, avec le développement du bulletin Monitor, deux moutures du site Web de la KEK, son habilité à expliquer les tenants et les aboutissants de la KEK, ainsi que son talent pour concevoir les services liturgiques.

*Madame Smaranda Dochia*, Secrétaire de la 13<sup>e</sup> Assemblée de la KEK, a quitté la KEK en décembre 2009. Ceux qui ont pris part à l'Assemblée ont salué unanimement le travail considérable fourni par Smaranda à la tête de l'organisation de cet événement.

Le *pasteur Dieter Brandes* a été détaché par l'Église du Wurtemberg en 2008 pour diriger le projet Guérison des mémoires en Roumanie au nom de la KEK et de la CEPE. Il a poursuivi ses travaux début 2010 sous l'égide de la Fondation pour la paix et la réconciliation à Sibiu/Hermannstadt.

Le *pasteur Viorel Ionita* a consacré une bonne partie de sa vie active à la KEK et pris sa retraite le 31 octobre 2011. Il a occupé le poste de Directeur de la Commission des Églises en dialogue et de

Secrétaire général par intérim après la démission de Colin Williams. *Monsieur Keith Jenkins* a pris la tête de l'équipe de direction après le départ à la retraite du pasteur Viorel Ionita.

Début 2009, et pendant une première période de deux ans, Madame *Kyriaki Avtzi* a été nommée Chargée de recherche pour la Mission européenne. Le renouvellement du contrat de Madame Avtzi a été reporté jusqu'à ce que le financement du poste ait pu être précisé et garanti et une liste réaliste de priorités établie. Son contrat à la KEK a pris fin le 31 mars 2011.

Au vu de la restructuration financière nécessaire, le présidium a décidé, après une longue discussion, de mettre fin au contrat de *Monsieur Jean-Daniel Birmelé* au poste de Secrétaire financier. Suite à la résiliation de ce contrat au 30 septembre 2010, la Fundraising Academy de Francfort a recommandé la nomination d'un responsable financier externe par intérim pour une durée de neuf mois. La double fonction du responsable a été de superviser les finances de la KEK et de restructurer l'ensemble de ses opérations financières, et notamment d'établir un descriptif de poste pour le prochain Secrétaire financier.

*Monsieur Arne Kasten* a exercé cette fonction entre 2010 et 2012. La *pasteure Kaisamari Hintikka* a occupé le poste de Directrice par intérim de la Commission des Églises en dialogue à l'occasion de la réunion d'avril 2011 et a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre 2011. Elle a démissionné le 13 août 2012 pour rejoindre la Fédération luthérienne mondiale.

Le pasteur *Thomas Stephan* a été détaché auprès de la CEME par l'Église protestante de Hesse et Nassau entre juillet 2008 et juillet 2009.

Le *pasteur Frank-Dieter Fischbach*, de l'Église évangélique de Rhénanie, a intégré la Commission Église et Société en mars 2011, et a ainsi travaillé au bureau bruxellois de la KEK en qualité de représentant de la CEPE dans le domaine de l'éthique sociale. En sa qualité de représentant de la CEPE, le pasteur de Rhénanie apporte son soutien à la Commission Église et Société. Ses responsabilités englobent également la coordination du comité consultatif d'éthique de la CEPE, un groupe d'experts chargés des questions d'éthique. Il a succédé au *pasteur Dieter Heidtmann* qui a quitté



Bruxelles pour rejoindre l'Académie évangélique de Bad Boll le 1<sup>er</sup> septembre 2010. Dieter Heidtmann était chargé de représenter la CEPE auprès de la Commission Église et Société de la KEK à Bruxelles depuis 2004.

La *pasteure Laurence Flachon* a été détachée par l'Église protestante unie de Belgique de novembre 2010 à mai 2011. Comme il ne lui était plus possible de concilier son travail paroissial avec cet engagement dans la Commission Église et Société, elle a dû démissionner.

*Madame Carla Maurer* a pris ses fonctions au bureau de Strasbourg en octobre 2007. Elle a régulièrement fait le lien avec le Conseil de l'Europe sur des questions telles que les droits de l'Homme, le dialogue interculturel, l'éducation et les régions européennes. Elle a également suivi les sessions du Parlement européen à Strasbourg. Elle a été détachée auprès de la KEK par la Fédération protestante suisse (SEK/FEPS) qui, au travers de cet engagement, souhaitait renforcer son action au niveau européen. Madame Maurer a travaillé au bureau de Strasbourg jusqu'en décembre 2011.

*Madame Elina Eloranta* a travaillé pour la KEK de décembre 2006 à septembre 2011. Elle a été détachée auprès de la Commission Église et Société par l'Église de Suède et par l'Église évangélique luthérienne de Finlande. La création de ce poste a été l'un des éléments clés d'un projet commun de trois ans entre les deux Églises et la Commission Église et Société. Sa principale mission au sein de la Commission Église et Société a été de suivre les travaux des institutions européennes et d'en informer dès que possible les Églises membres de la KEK.

Le 4 mai 2008, *Monsieur Gary Wilton* a été nommé représentant de l'Église d'Angleterre auprès de l'UE et chanoine de l'Église cathédrale de la Sainte-Trinité à Bruxelles. Auparavant, il a travaillé comme collaborateur associé à Bruxelles entre 2008 et 2010.

#### **PERSONNEL ADMINISTRATIF**

En octobre 2009, nous avons appris la triste nouvelle du décès de *Madame Françoise Maxian* qui a travaillé pendant de nombreuses années comme assistante au Secrétariat général à Genève. *Madame Irmela Köhler*, qui occupait le poste de Secrétaire-comptable au

sein du département financier du Secrétariat général depuis 1993, a dû cesser ses activités pour raisons de santé en 2009.

Le contrat de *Madame Lucette ten Hoeve*, assistante administrative au Secrétariat général de la KEK, a pris fin le 31 juillet 2011 à sa demande. Elle a été remplacée par *Madame Elke Peyronne* qui occupait le poste d'assistante administrative à la CiD. *Madame Thérèse Pache* est devenue la nouvelle assistante administrative de la CiD. Elle a travaillé au Secrétariat général jusqu'à son départ à la retraite le 30 novembre 2012. Deux assistantes de projet, *Madame Olivia Bertelli* (de février 2009 à février 2010) et *Madame Lilian Tsourdi* (de mars 2009 à mai 2011), ont travaillé pendant une période assez courte au sein de la CEME.

Ajoutons à cela les noms de trois stagiaires : *Madame Federica Morelli* originaire d'Italie (avril – août 2011), *Monsieur Jonathan Wiksten* originaire de Suède (janvier- juin 2012) et *Madame Jill Kirwan* originaire d'Irlande (septembre – décembre 2012).

*Madame Marie-Madeleine Linck*, assistante administrative au bureau de Strasbourg depuis de nombreuses années, a pris sa retraite en mars 2012. *Madame Maria Pomazkova* a alors intégré le bureau de Strasbourg en avril 2012. En mars 2012, *Madame Katharina Stolberg* a pris ses fonctions d'assistante administrative au bureau de Bruxelles après le départ à la retraite de *Madame Lois Hough-Stewart*, qui a travaillé pour la Commission Église et Société de janvier 2003 à février 2012.

*Elke Peyronne*, assistante administrative du bureau de Genève, a décidé de quitter la KEK à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## PERSONNEL ACTUEL DE LA KEK (NOVEMBRE 2012)

Bureau	Nom	Temps de travail	Contrat	Niveau
<b>GENÈVE</b>				
<b>Secrétariat général</b>				
Secrétaire général	Le pasteur Guy Liagre	1	KEK	Direction
Assistante administrative	Mme Elke Peyronne	0,50	KEK	Secrétariat
<b>Bureau de l'Assemblée</b>				
Coordinatrice de l'Assemblée	Mme Clarissa Balan	1	KEK (à compter du 01/01/2013)	Direction
Assistante administrative (et Secrétariat général)	Mme Sandrine Sardano	0,80	KEK	Secrétariat
<b>Communication</b>				
Assistante administrative	Mme Ruthann Shriver Gill	0,50	KEK (jusqu'au 31/12/2012)	Secrétariat
<b>Finances</b>				
Directrice financière	Mme Henriette Brachet	0,75	KEK	Secrétariat
<b>Commission des Églises en dialogue</b>				
Assistant administratif	À recruter (à compter du 01/01/2013)	0,50	KEK	Secrétariat
<b>BRUXELLES</b>				
<b>Commission Église et Société</b>				
Directeur (Bruxelles et Strasbourg) et Secrétaire général associé	Le pasteur Rüdiger Noll	1	KEK	Direction
Secrétaire d'études	Le pasteur Peter Pavlovic	1	KEK	Direction
Secrétaire de direction	Mme Elizabeta Kitanovic	1	KEK	Direction
Secrétaire de direction détaché par l'Église évangélique de Rhénanie (Allemagne) et la Communion d'Églises Protestantes en Europe (CEPE)	Le pasteur Frank-Dieter Fischbach	1	détaché	Direction
Comptable	Mme Charlotte VanderBorgh	0,5	- 0,25 pour la CSC - 0,25 pour l'Association des propriétaires	Secrétariat
Assistante administrative	Mme Véronique Dessart	1	KEK	Secrétariat
Assistante administrative	Mme Katharina Stolberg	0,50	KEK	Secrétariat
Assistante administrative	Mme Véronique Engels	0,75	KEK	Secrétariat
Personnel associé	Mme Katrin Hatzinger, Oberkirchenrat		EKD	

Bureau	Nom	Temps de travail	Contrat	Niveau
Consultant	Dr Laurens Hogebrink		Église protestante des Pays-Bas	
<b>Commission des Églises pour les migrants en Europe</b>				
Secrétaire générale	Mme Doris Peschke	1	CEME	Direction
Secrétaire de direction	Dr Torsten Moritz	1	CEME	Direction
Directeur du bureau	M. Emmanuel Kabalisa	1 (0,8 en 2012)	CEME	Secrétariat
Comptable	Mme Charlotte VanderBorgh	0,13	CEME	Secrétariat
<b>STRASBOURG</b>				
<b>Commission Église et Société</b>				
Secrétaire de direction Détaché par l'UEPAL/ la CER	Le pasteur Richard Fischer	1	détaché	Direction
Assistante administrative	Mme Maria Pomazkova	0,75	KEK	Secrétariat
Personnel associé	Le pasteur John Murray		Église d'Angleterre	



# Rapport du Comité budgétaire

**PETER KOLLMAR**  
**MODÉRATEUR DU COMITÉ BUDGÉTAIRE**  
**HANOVRÉ – 31 OCTOBRE 2012**

## 1. Introduction

Le rapport du Comité budgétaire (BC) accorde une priorité différente aux travaux thématiques de la KEK et des commissions. Toutefois, nous souhaitons commencer par souligner leur engagement visant à garantir que la KEK remplisse une mission théologique, œcuménique et éthique en Europe et pour l'Europe. C'est en cela qu'elle acquiert sa légitimité et accomplit le mandat qui lui a été confié par les églises membres.

Ces travaux doivent naturellement être financés. Il incombe au BC d'accompagner et de soutenir les activités de la KEK. Il analyse et évalue les opérations financières et économiques de la KEK à la lumière de cette priorité de fond et émet des recommandations auprès du présidium et du Comité central (CC).

### **APPRÉCIATION**

Avec grand respect, le BC aimerait attirer l'attention sur la souplesse avec laquelle toutes les personnes ayant des responsabilités au sein de la KEK ont géré la situation financière difficile à la suite de l'Assemblée de Lyon. L'équipe de direction (SMT) et le personnel ont réussi, grâce à des efforts considérables, à financer les travaux substantiels de la KEK à Genève et à Bruxelles/Strasbourg, y compris ceux des commissions, sur la base de cotisations, de subventions spéciales et de collectes de fonds.

## 2. Revue des travaux et priorités

### DÉCISIONS STRATÉGIQUES

Au cours des années passées, le BC a fondé son travail sur les critères stratégiques suivants, qui constituent également une priorité :

1. Améliorer la transparence en matière financière, et veiller particulièrement à établir le budget de manière claire et précise
2. Garantir le bon déroulement des travaux de la KEK et de ses commissions
3. Mettre en évidence le besoin urgent de constituer des réserves
4. Établir un budget réaliste pour l'Assemblée de Budapest en 2013.

Ces critères se reflètent dans les recommandations faites au présidium, au Comité central et à l'équipe de direction (SMT) afin de soutenir leur responsabilité politique et/ou leur compétence opérationnelle.

### ACQUISITION D'UNE VUE D'ENSEMBLE

Depuis 2010, le BC s'est efforcé d'acquérir une vue d'ensemble sur la position financière actuelle et structurelle de la KEK, son budget et sa rentabilité. Avec le soutien du collecteur de fonds Arne Kasten, le BC a coopéré activement avec le Secrétariat général, l'équipe de direction (SMT) et le personnel pour réorganiser la comptabilité et la gestion financière de la KEK à Genève. Il s'agissait, dans un premier temps, de vérifier les différents comptes bancaires, leur solde et leur désignation, de comprendre les encaissements et les décaissements et d'améliorer la transparence de la tenue des comptes et du système de comptabilité. Henriette Brachet à Genève et Charlotte Vanderborght à Bruxelles furent d'une aide précieuse à cet égard. Désormais, le BC peut déclarer que le budget et la comptabilité sont conformes aux principes de précision et clarté.

### AMÉLIORATION DE LA TRANSPARENCE ET DE LA POLITIQUE D'INFORMATION

Grâce à cette transparence et sur cette base, des informations fiables et à jour sur la situation financière de la KEK sont mises à la disposition du présidium, du CC et de l'Assemblée. Le BC apprécie

la forme sous laquelle le bilan consolidé a été soumis (pour la première fois en 2010), à partir des états financiers détaillés provenant du Secrétariat général, de la CSC et de la CEME. Ces états sont complétés par des graphiques et des comparatifs budget/réel avec l'année précédente. Ils comprennent également un état consolidé et détaillé des dépenses et des recettes (pour le Secrétariat général et les trois commissions), des cotisations et des subventions reçues de différentes églises, ainsi que des rapports d'audit et un avant-propos du modérateur du BC. Outre les analyses fondamentales, ils comportent des recommandations stratégiques visant à faciliter la gestion financière globale de la KEK.

Ce résultat n'aurait pas été possible sans le soutien constant des directeurs Doris Peschke (CEME) et Rüdiger Noll (CSC), ni l'excellente coordination d'Henriette Brachet et Charlotte Vanderborgh.

#### **MISE EN PLACE DU CONTRÔLE FINANCIER ET DES COÛTS**

Le BC apprécie également le fait que ce travail évolue à présent vers la mise en place d'un contrôle financier efficace. Depuis 2011, Genève envoie un rapport mensuel sur les flux de trésorerie.

Il est prévu d'introduire un système de contrôle financier et des coûts encore plus détaillé, présentant la situation financière quotidienne et indiquant les montants disponibles pour les projets et les perspectives associées. Ces informations permettraient de prendre des mesures ciblées, telles que la promotion ou l'abandon de projets, l'attribution ou non des postes vacants, etc. Grâce aux instruments disponibles et planifiés, la KEK et ses commissions sont maintenant dotées d'un système budgétaire et comptable moderne et bénéficient d'une gestion transparente.

### 3. De Lyon à Budapest – description d'un parcours financier

En accord avec le titre et le thème de ce rapport, nous allons maintenant aborder le parcours menant de Lyon à Budapest sous un angle strictement financier.

Le point de départ est l'Assemblée de Lyon en 2009, étape significative, moins d'un point de vue chronologique que par le déficit



qu'elle a engendré. Celui-ci se fera sentir jusqu'à l'Assemblée de Budapest en 2013.

### 3.1. Assemblée de Lyon en 2009

L'Assemblée de Lyon a coûté au total 1 365 750 euros, tandis que les revenus se sont élevés à 882 176 euros, menant à un déficit de 483 773 euros qui, ajouté aux factures de 2010, représente un total d'environ 500 000 euros.

Ce déficit a lourdement pesé sur l'ensemble des travaux de la KEK :

- a. Dans toutes les estimations de budget jusqu'en 2012, il a été nécessaire de trouver des fonds pour compenser les pertes.
- b. Toutes les réserves ont dû être dissoutes.
- c. En conséquence, la KEK souffre de problèmes de liquidités permanents.
- d. Seules de petites sommes d'argent ont pu être extraites des budgets en cours pour financer l'Assemblée de Budapest.

### 3.2. Réserves

En 2009, toutes les réserves disponibles de la KEK, totalisant 104 337 euros, ont dû être dissoutes pour couvrir les pertes découlant de l'Assemblée de Lyon. En raison de l'effort permanent visant à effacer le déficit, il n'a pas été possible de constituer de nouvelles réserves jusqu'en 2012. Les conséquences à long terme sont graves. La raison en est qu'une organisation comme la KEK, qui dépend des contributions, des subventions et des collectes de fonds, a besoin de réserves pour assurer ses opérations à court terme et ses flux de trésorerie. Lors de la réunion qui s'est tenue du 13 au 15 septembre 2012, le Comité central a adopté la proposition du BC consistant à affecter 5 % des cotisations à la constitution de réserves à partir de l'année budgétaire 2013.

### 3.3. Liquidités

Depuis la dissolution de toutes ses réserves et l'effort ultérieur pour combler le déficit, la KEK demeure proche de l'insolvabilité :

- a. en 2009, l'ensemble des salaires n'ont pu être payés que grâce à un prêt de l'Église de Suède, pour un montant de 52 000 euros. Ce prêt fut remboursé en 2010.

Ensuite, d'autres prêts ont été obtenus pour maintenir la KEK à flot :

- b. de la CSC pour un montant de 148 000 euros. Ce prêt a entre-temps été remboursé par des paiements effectués via le compte de compensation entre la KEK Genève et la CSC Bruxelles.
- c. La Fondation du Protestantisme avait transféré 98 000 euros de la Ville de Lyon à la KEK, mais ce montant a dû être rendu sur décision de justice.

### CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Le problème de liquidités actuel de la KEK n'est pas un phénomène temporaire. Il est bel et bien permanent et structurel. Outre les déficits des Assemblées, le problème est partiellement dû au fait que certaines églises membres ne paient pas leurs cotisations. La pratique des églises membres consistant à payer leurs contributions à différentes périodes de l'année a également des répercussions. De plus, l'euro fort entraîne des pertes de change, étant donné que certains paiements s'effectuent en devise nationale. Ces pertes pourraient être absorbées si des réserves étaient disponibles, ce qui n'est plus le cas. C'est pourquoi la KEK doit constamment rechercher des prêts relais.

Aussi bien la CSC que la CEME ont contribué à maintenir le niveau de liquidités de la KEK à travers leurs comptes de liaison. La décision prise par le CC de constituer rapidement des réserves à partir de 2013 aidera la KEK à absorber ses problèmes de trésorerie.

De plus, lors de la réunion du 30 juillet 2012, le BC a présenté les avantages d'établir des prévisions de liquidités jusqu'à la fin de 2013 (qui seraient mises à jour chaque semestre pendant les 18 mois ou les 2 ans à venir). Cela laisserait suffisamment de temps pour trouver un prêt relais.

#### 3.4. Collecte de fonds

Une grande partie des budgets de la KEK et des commissions doit être financée par la collecte de fonds. Le BC considère que les directeurs des commissions, notamment, ont effectué un travail remarquable sur ce point. Cependant, il semble également que cette priorité ne soit pas un choix mais une contrainte.

La collecte de fonds est moins aisée pour le Secrétariat général. L'expérience montre que les donations sont moins abondantes pour l'administration et le personnel. C'est la raison pour laquelle le spécialiste en collecte de fonds, Arne Kasten, fut chargé, en 2010, de développer une stratégie à cet égard. Le principe d'Arne Kasten est le suivant : « Toute collecte de fonds commence par l'assainissement du système comptable ». Se fondant sur ce principe, il établit des priorités bien différentes. Il entreprit d'analyser le système comptable de la KEK à Genève pour l'épurer. Ce fut une réussite, grâce au concours précieux d'Henriette Brachet et Charlotte Vanderborgh ainsi que de toute l'équipe de direction (SMT). Mais l'élaboration d'une stratégie de financement à grande échelle pour la KEK est restée inachevée. Cette tâche constitue l'un des prochains défis à relever par le personnel de la KEK. Elle ne peut incomber aux personnes travaillant pour la KEK à titre bénévole.

Le BC apprécie l'effort de collecte de fonds réalisé pour financer l'Assemblée de Budapest par tous les membres honoraires du Comité de planification de l'Assemblée (APC). Le BC remercie tout particulièrement le coordinateur mandaté, Klaus Rieth, et Leslie Nathaniel en tant que modérateur.

## 4. Assemblée de Budapest en 2013

L'Assemblée de 2013 devrait coûter au maximum 986 300 euros. Cette somme correspond approximativement au volume annuel des cotisations reçues par la KEK (sans les commissions). La KEK est donc exposée à des risques financiers. Afin d'éviter tout déficit cette fois-ci, de nombreuses mesures ont été prises pour garantir les revenus :

- a. L'objectif était d'extraire 240 000 euros des budgets annuels de la KEK de 2011 à 2013 mais ce ne sera pas possible. Fin 2011, la somme de 40 765 euros seulement avait été collectée (30 765 euros sur le budget 2010 et 10 000 euros sur le budget 2011). Cela est dû au fait que seulement 10 000 euros avaient été transférés au fonds pour l'Assemblée en 2011, pour veiller à ce que la KEK Genève ne finisse pas dans le rouge, au lieu des 80 000 euros prévus. L'état final des contributions de l'année 2012 ne sera disponible que lorsque le rapport annuel 2012 sera finalisé. Une somme de 80 000 euros a été affectée à l'Assemblée dans le bud-

get de l'année 2013. Nous remercions vivement les églises qui contribuent à financer l'Assemblée par des subventions spéciales, à savoir la Finlande, l'Église évangélique en Allemagne (EKD), la Norvège, l'Écosse et la Suède via des détachements.

- b. Le Comité central a déjà entrepris des mesures importantes pour financer l'Assemblée :
  - ba. Sur la proposition conjointe du BC et de l'APC, le CC a décidé en septembre 2011 d'exiger des frais de participation aux conférences d'un montant de 250 euros ainsi que des frais d'inscription s'élevant à 100 euros.
  - bb. De plus, pour la première fois, toutes les églises membres doivent régler elles-mêmes leurs frais de déplacement et d'hébergement. (Cependant, le budget de l'Assemblée comprend un fonds d'assistance qui peut servir à subventionner ces frais.)
  - bc. Il est prévu de combler le manque à gagner par une collecte de fonds intensive.

#### Partie Recettes pour Budapest

Fin 2011, les fonds disponibles étaient les suivants : 113 557 euros

Fin juillet 2012 : 284 712 euros

Engagements : Max. : 350 565 euros Min. : 185 565 euros

Il convient d'y ajouter les contributions personnelles des participants : Max. : 326 700 euros Min. : 299 400 euros

Dans le pire des cas, le déficit s'élèvera à environ 89 000 euros, et dans l'hypothèse la plus optimiste, un bénéfice pouvant atteindre 22 000 euros pourra être dégagé.

La décision du CC selon laquelle le modérateur du BC doit également être membre de l'APC s'est avérée efficace et a favorisé la collaboration entre les deux modérateurs (Leslie Nathaniel et Peter Kollmar) lors de la planification de l'Assemblée. Klaus Rieth, qui est responsable de la collecte de fonds pour l'APC, participe également aux réunions du BC.

## 5. La question particulière du financement des Assemblées

En général, les contributions régulières, les subventions et les apports spéciaux des églises membres garantissent le bon fonctionnement de la KEK et des commissions. Le financement des Assemblées aurait dû être garanti de cette manière également. Malheureusement, il n'en a pas été ainsi, quelles qu'en soient les raisons. De ce fait, les Assemblées constituent un risque financier permanent pour la KEK. Nous, membres du BC, ne sommes pas en mesure de dire s'il s'agit d'un fait nouveau. Cependant, cette situation doit à présent être reconnue pour pouvoir prendre les mesures correctives qui s'imposent.

Apparemment, les dernières Assemblées ont toutes engendré des déficits. À Lyon (2009), ils atteignirent environ 500 000 euros. À Trondheim (2003), le déficit fut compensé par le gouvernement norvégien. Après l'Assemblée de Graz (1997), la KEK dut prendre des mesures pour couvrir les coûts échus.

L'exemple de Graz montre à quel point les déficits des Assemblées ont modifié en profondeur les structures de la KEK. Pour combler le déficit en 1997, des activités humanitaires implantées à Genève (bureau, personnel et budgets des projets) furent relocalisées à la Commission Église et Société (CSC). Le bureau des réfugiés et des demandeurs d'asile, lui aussi basé jusqu'alors à Genève, fut transféré à la CEME en 1999. Ces deux commissions exercent leur mission de façon remarquable. Si l'on exclut le rôle que joue la commission des Églises en dialogue (CiD), la KEK Genève est depuis lors un bureau administratif sans projets propres à gérer ni compétences thématiques.

Toutes les questions stratégiques liées à ce problème complexe seront traitées et résolues dans le cadre du processus d'audit à venir. Sous l'angle financier, toutefois, il en ressort deux conséquences :

- a. Contrairement à la situation que l'on connaissait à la suite des Assemblées précédentes, il n'existe plus à Genève de travaux autour de projets qui pourraient être relocalisés, à moins d'abandonner le rôle de la CiD, ce qui serait un signal fatal pour les

églises membres. En outre, au vu des mesures prises ces dernières années afin de réduire les coûts, il est difficile d'imaginer d'autres compressions de personnel au Secrétariat général (qui a perdu 2,5 postes au total) et à la CiD (1,5 poste).

- b. En l'absence d'une sécurité financière réaliste, la proposition du Groupe de travail de révision, consistant à tenir une Assemblée tous les quatre ans, ne peut être considérée qu'avec scepticisme.
- c. Les Assemblées, dont l'existence et la pertinence ne font aucun doute, doivent reposer sur une autre base financière. Le BC propose donc de classer les Assemblées en tant que projets distincts devant être financés séparément. D'où notre proposition d'allouer un certain pourcentage des cotisations à l'Assemblée et de regrouper ces sommes d'argent dans un fonds spécial dédié à l'Assemblée.

## 6. Cotisations des membres

Actuellement, on observe deux tendances aux effets négatifs réciproques. Tout d'abord, les paiements des membres sont en régression depuis 2009. Deuxièmement, il existe un écart important entre les contributions demandées et les contributions réelles.

	Réel	Demandé
<b>2009</b>	1 496 913 CHF	1 694 990 CHF
<b>2010</b>	1 026 258 €	1 405 973 €
<b>2011</b>	959 052 €	1 087 000 €

De plus, de nombreuses églises (environ 25 %) ne paient aucune cotisation. Ceci est compensé par les versements spéciaux de certaines églises (notamment les Églises luthériennes de Finlande et de Suède). Le montant figurant sous « Cotisations » ne reflète donc pas entièrement la tendance et les modèles de paiement. Ces modèles sont en réalité plus négatifs que prévu.

D'une façon générale, il ne s'agit pas d'une évolution récente et les raisons de cette baisse ont déjà été communiquées à plusieurs occasions. Néanmoins, la KEK ne devrait pas accepter cette situation et devrait au contraire exhorter les églises sans relâche à payer la totalité de leurs cotisations. Ces montants pourraient résoudre bien

des problèmes mentionnés plus haut, notamment la constitution de réserves, l'alimentation du fonds pour l'Assemblée ou la mise en place d'un poste à temps complet pour prendre en charge les activités de sensibilisation et de communication auprès des églises membres. Ils pourraient également servir à financer d'autres projets. Enfin, il est judicieux d'encourager les détachements pour utiliser une source indirecte de revenus.

## 7. Changements de personnel et économies

### **BUREAU DES FINANCES**

L'année 2010 a été marquée par la démission du directeur financier, Jean Daniele Birmelé, qui, après avoir exercé cette fonction depuis 2001, a été nommé à l'Alliance ACT. Pour des raisons financières, le poste de directeur financier n'était pas pourvu en permanence. En compensation, le consultant financier et collecteur de fonds Arne Kasten fut chargé du rôle de conseiller.

Henriette Brachet a repris les tâches courantes du bureau des finances à Genève. Elle y gère les comptes en toute efficacité. Le départ du directeur financier et la longue période d'intérim du poste du Secrétaire général ont eu une incidence certaine sur les travaux effectués au siège social de la KEK et donc sur ceux du BC. Dans le même temps, ils ont ouvert de nouvelles perspectives. La nécessité de disposer d'une vision indépendante sur les finances de la KEK a mené à de nouvelles constatations. Arne Kasten a réalisé une grande avancée dans ce domaine. La stabilité du personnel à la tête des commissions et donc au sein de l'équipe de direction (SMT) a également été d'une grande aide. Le BC en est reconnaissant, puisque sans cette coopération, il aurait été impossible d'atteindre la transparence financière actuelle. Goos Minderman, membre du présidium, a été choisi comme contact pour toutes les questions financières de la KEK, ce qui facilite la communication avec le présidium sur la situation économique de la KEK.

### **SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

Après le départ de Colin Williams en qualité de Secrétaire général (2010), c'est le directeur de la CiD, l'archiprêtre Viorel Ionita, qui lui succéda par intérim jusqu'en octobre 2011. Pendant cette pé-

riode, il conserva son poste de directeur de la CiD. Le CC transféra ensuite le rôle de Secrétaire général par intérim à Arne Kasten et Keith Jenkins, qui se partagèrent la tâche de septembre 2011 à mai 2012. Le nouveau Secrétaire général élu, Guy Liagre, exerce ses fonctions depuis juin 2012.

### **PERSONNEL À GENÈVE**

Jusqu'en juillet 2011, le Secrétariat général comportait deux postes à temps complet (Lucette ten Hoeve à 60 %, Sandrine Sardano à 80 % et Therese Pache à 60 %). Depuis juillet 2011, seul 1,1 poste est maintenu (Elke Peyronne à 50 %, Sandrine Sardano à 50 % et Therese Pache à 10 %). Therese Pache a pris sa retraite en 2012. Sandrine Sardano travaille à plein temps (80 %) aux préparatifs de l'Assemblée de Budapest. En juillet 2012, le Secrétariat général ne disposait que d'une assistante à mi-temps (50 %).

Bureau de la communication : Ruthann Gill, responsable du site Web de la KEK, est à la retraite depuis mai 2012. Mais elle poursuit sa fonction en contrepartie d'honoraires (à 50 %) afin de maintenir la communication sur Internet.

Bureau des finances : Henriette Brachet (75 %) est l'unique comptable traitant toutes les opérations financières à Genève. Elle travaille en étroite collaboration avec Charlotte Vanderborcht à Bruxelles.

Assemblée : À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, Clarissa Balan occupera le poste de coordinateur de l'Assemblée au bureau de Genève. Au vu du manque flagrant de ressources à Genève,

l'Église de Suède a promis d'apporter son soutien à travers son service de communication pour tous les travaux liés aux communications et aux médias.

CSC

CEME

CiD

De mai 2011 à août 2012, la pasteure finlandaise Dr Kaisamari Hintikka fut directrice de la CiD avant d'être nommée à la Fédéra-



tion luthérienne mondiale. Depuis son départ, ce poste est vacant. Elke Peyronne ayant été mutée au Secrétariat général, la CiD n'a actuellement pas de secrétariat.

## 8. États financiers annuels de 2009 à 2011

Tous les facteurs décrits ci-dessus (compressions de personnel, postes vacants, déficits, versements spéciaux, cotisations, prêts, etc.) ont eu un impact sur les états financiers annuels de la KEK et de ses commissions au cours des trois dernières années. Pour ses délibérations et sa recommandation au CC, le BC s'est procuré les comptes détaillés (du Secrétariat général et de chaque commission) ainsi que le bilan consolidé en résultant. Nous remercions vivement les responsables des bureaux des finances à Genève et Bruxelles, notamment Doris Peschke et Rüdiger Noll, ainsi que, naturellement, Arne Kasten et Ionita Viorel (Guy Liagre n'ayant pris ses fonctions qu'en juin 2012).

### COMPTES ANNUELS 2009

Cet état financier annuel ne porte que sur la KEK Genève et les CSC Bruxelles et Strasbourg. La CEME et le bureau femmes (Women's Desk) ne sont pas inclus dans les comptes consolidés. Il est important de noter que les comptes définitifs de l'Assemblée de Lyon ne figuraient pas non plus au bilan consolidé de 2009. Ils apparaissent dans un budget distinct.

L'état financier ainsi réduit présente des dépenses s'élevant à 2 143 649 euros et des recettes s'élevant à 2 066 425 euros. La perte de 77 222 euros fut compensée par son report sur l'exercice 2010 et par un prêt de la CSC d'un montant de 60 000 euros.

### COMPTES ANNUELS 2010

Le BC estime que l'un de ses objectifs majeurs a été atteint. Pour la première fois, en effet, les comptes annuels représentent un état financier réellement consolidé puisqu'ils contiennent le budget de la CEME. N'oublions pas cependant que la CEME est une organisation associée à la KEK. Les comptes consolidés dégagent un excédent de 19 264 euros. Toutefois, ce chiffre exige une explication afin d'éviter de croire, à tort, que nos problèmes financiers sont résolus.

Si la KEK clôturait l'exercice dans le rouge et sans réserves, elle serait menacée d'insolvabilité. C'est pour éviter cette situation (indépendamment des réelles économies réalisées dans le budget actuel) que les emprunts et les dettes sont reportés sur l'exercice suivant. Bien sûr, l'objectif est de rembourser l'emprunt et les dettes. Ce fut le cas en 2010, comme en 2011 et en 2012. Ainsi, l'excédent de 19 264 euros dans les comptes annuels de 2010 n'est qu'une technique comptable. La véritable situation était différente parce que les emprunts devaient tout de même être remboursés et les dettes honorées. (Comme mentionné plus haut, il s'agissait d'une tâche reportée au budget de l'année suivante.) Les remarques qui suivent sur les comptes 2011 devraient permettre d'expliquer cela plus en détail.

### COMPTES ANNUELS 2011

La présentation des comptes annuels 2011 consolidés et, par conséquent, de la situation financière de la KEK et de ses commissions, reflète donc la situation réelle.

La KEK, CEME incluse, a terminé l'exercice 2011 avec un excédent de 11 224 euros.

Ce résultat est le cumul des résultats suivants :

Secrétariat général, y compris la CiD	4 165,64 €
---------------------------------------	------------

Ce résultat positif (4 165,64 €) est uniquement dû au fait que 10 000 euros ont été affectés à l'Assemblée 2013 au lieu des 80 000 euros prévus initialement.

CSC	1 218,54 €
consolidé :	5 384,18 €
CEME	5 840,10 €
Total consolidé :	11 224,28 €

*La CEME doit être considérée à part du fait de son statut d'organisation associée à la KEK. Néanmoins, les chiffres sont présentés parce que l'intégration de la CEME dans la KEK est en cours et que son directeur est membre de l'équipe de direction (SMT) de la KEK.*

Les recettes de 2011 s'élèvent à 2 251 435,30 euros, réparties comme suit :

*Au total, les cotisations ne représentent que 959 052,42 euros. Une grande partie des recettes provient donc d'autres sources (versements supplémentaires de certaines églises, subventions affectées aux commissions, collecte de fonds, détachements, frais d'inscription aux conférences, intérêts).*

Secrétariat général	774 066,04 €
<i>dont les cotisations générales reçues par la KEK :</i>	600 036,45 €
CiD	167 040,87 €
<i>dont les cotisations générales reçues par la KEK :</i>	127 708,57 €
CSC	936 072,67 €
<i>dont les cotisations générales reçues par la KEK :</i>	190 000 €
CEME	374 255,72 €
<i>dont les cotisations générales reçues par la KEK :</i>	41 307,40 €

Les dépenses représentent 2 240 211,01 euros, réparties comme suit :

Secrétariat général	769 900,39 €
CiD	167 040,87 €
CSC	934 854,13 €
CEME	368 415,62 €

*Pour 2011, le compte de résultat (pertes et profits) comprend les revenus issus de la collecte de l'Église de Suède pour les programmes œcuméniques de la KEK et les subventions des églises membres destinées à l'Assemblée 2013, qui n'ont toutefois pas été inclus dans les documents comptables transmis à l'auditeur. Le solde du compte de résultat s'en trouve modifié de 186 900 euros par rapport aux chiffres de l'auditeur, mais pas le solde du bilan, qui ne contient pas ces montants.*

Le bilan est influencé par les facteurs suivants :

#### Facteurs positifs

- Régression continue des cotisations contrebalancée par des versements plus élevés de la part de nombreuses églises membres, ce qui est très apprécié
- Subventions supplémentaires de la part de certains membres, venant alimenter le fonds pour l'Assemblée
- Poste non pourvu à la commission de la CiD jusqu'en août 2011
- Poste non pourvu au Secrétariat général
- Réduction des frais liés au bureau de Genève (location, frais généraux)
- Économies liées aux compressions de personnel, mais utilisées en partie pour rémunérer Keith Jenkins et Arne Kasten en intérim au Secrétariat général.

#### Facteurs négatifs

- Influence négative du taux de change du franc suisse, particulièrement au premier semestre 2011
- Pertes liées aux taux de change en général
- Les subventions de la Ville de Lyon pour l'Assemblée 2009 de la KEK (98 000 €) ont été jugées irrecevables par la justice et ont dû être remboursées à la Fondation du Protestantisme. 50 000 euros ont été inclus dans les comptes annuels 2011 et un deuxième versement de 48 000 euros a été inclus dans les comptes annuels 2012.
- Malheureusement, de nombreux membres n'ont pas pu payer les cotisations qui avaient été recalculées fin 2010 (par la conversion en euros du montant en francs suisses). Cela entraîne également un écart entre les contributions demandées (1 087 000,00 €) et versées (959 052,42 €) fin 2011.

Lors de sa réunion en avril 2012, le Comité financier de la KEK a attiré l'attention sur le fait que la KEK ne pouvait pas présenter ses comptes annuels avec un résultat négatif. En conséquence, seul un montant de 10 000 euros fut transféré au fonds pour l'Assemblée 2013 au lieu des 80 000 euros prévus.

## 9. Audit

Tous les états financiers annuels ont reçu confirmation de la part des cabinets d'audit : celui du Secrétariat général à Genève et ceux des deux commissions, CSC et CEME, à Bruxelles.

Bien que le BC ait élaboré un état financier consolidé pour la Conférence des Églises européennes (KEK) et les trois commissions, nous souhaitons souligner que les comptes de la KEK et de la CiD à Genève sont tenus séparément de ceux de la CSC à Bruxelles et Strasbourg, et de ceux de la CEME. C'est pourquoi les finances ont fait l'objet d'un audit distinct tandis que l'état consolidé n'a pas été audité en externe dans la version qui est présentée ici.

## 10. Budgets pour 2012 et 2013

Fin octobre 2012 (à la rédaction de ce document), seules des estimations de budget étaient disponibles pour 2012 et 2013. Le budget 2012 fut adopté en septembre 2011 après avoir été soumis au CC, sur proposition du BC, et le budget 2013 fut adopté à la réunion du CC en septembre 2012.

Au cours de ces dernières années, les contributions affectées aux commissions (CID, CSC et CEME) sont restées constantes. Il devrait donc en être de même pour ces deux budgets. Toutefois, une partie significative du budget de la KEK Genève et des commissions (entre 22,5 et 60 %) doit reposer sur la collecte de fonds. Dans ce domaine, on observe des fluctuations logiques selon les projets et les périodes d'affectation. En raison du temps de traitement différent selon les demandes de subventions des commissions, les montants définitifs ne sont pas encore connus à mi-année. Pour la CSC et la CEME, la collecte de fonds est un risque calculable puisque ces commissions disposent de réserves et d'un système éprouvé de gestion souple du personnel. Par contraste, la collecte de fonds pour le budget du Secrétariat général de Genève s'avère plus difficile, car nous savons par expérience que les donations sont moins élevées pour les administrations, le personnel et les structures.

Il est intéressant de présenter le budget 2013 en le comparant aux chiffres réels de l'année précédente et aux résultats prévus pour l'année en cours. Il est ainsi possible de percevoir clairement les évolutions.

Les totaux sont ventilés comme suit :

	Réel 2011	Budget 2012	Projection 2013
Secrétariat général	769 900 €	825 600 €	909 200 €
CiD	167 040 €	297 200 €	264 800 €
CSC	934 854 €	1 173 120 €	1 046 120 €
CEME	368 415 €	536 300 €	476 450 €

Les principaux écarts figurant aux postes du budget 2013 s'expliquent par les motifs suivants :

Secrétariat général : 200 000 € pour constituer des réserves (en 2011 cette somme était égale à zéro, avec 50 000 euros destinés à la résorption du déficit)

CiD : les salaires ont été pris en compte, bien qu'il y ait encore des postes vacants (au moment de la rédaction de ce document). En 2011, cette somme était moins élevée parce que le directeur Viorel Ionita était rémunéré en qualité de Secrétaire général par intérim via le budget du Secrétariat

général. Les frais de conférence sont plus bas que prévus.

CSC : le recul des salaires, des loyers et des frais de conférence sur projets donne lieu à une projection inférieure. Cependant, la somme à financer est moins élevée. La CSC et la CEME ont un système souple qui permet d'établir une corrélation entre les différents projets et les frais de personnel.

CEME : les écarts sont dus aux projets planifiés.

## 11. Questionnaire

Le BC est reconnaissant d'avoir pu se prononcer sur les points du questionnaire ayant trait aux finances, dans le cadre du processus de consultation visant à vérifier les travaux de la KEK. Ses réponses

sont fondées sur l'expérience de ces dernières années et sur les perspectives stratégiques de la KEK dans son ensemble. Citons, en substance : la réduction de l'Assemblée et du conseil de direction ; la recherche de synergies entre les commissions et la KEK par une relocalisation à Bruxelles ; la nomination au nouveau conseil de direction d'un membre ordinaire doté d'une expertise financière ; la priorité à donner à la constitution de réserves et au financement distinct des Assemblées, lesquelles impliquent de gros risques financiers pour la KEK ; la prise de nouvelles initiatives pour encourager les églises membres à payer leurs cotisations.

## 12. Regard vers l'avenir

L'Assemblée de Budapest prendra des décisions cruciales sur le devenir de la KEK. Du point de vue du BC, l'approche globale en matière de structure, de constitution et d'organisation doit absolument intégrer un financement fiable et réaliste de la nouvelle KEK. Ce rapport n'a pas pour but de dramatiser la situation. Cependant, une restructuration complète de la KEK implique l'examen pragmatique de l'ensemble des faits. C'est l'intention de cette section du rapport, orientée sur la politique et la stratégie à appliquer. Selon le BC, la collecte d'informations exhaustives sur la situation financière de la KEK dans son ensemble peut étayer la tâche des délégués chargés de construire un futur pérenne et fiable pour la KEK. La KEK et les domaines de travail des commissions sont essentiels non seulement pour les églises européennes, mais également pour la mise en place d'une Europe tolérante dotée d'une dimension sociale.

### Note de bas de page : membres du Comité budgétaire (BC)

Le Comité central a nommé les membres suivants au BC : Michael Bubik, Kostas Kenanidis, Peter Kollmar, Marianne Kronberg, Huub Lems, Roland Siegrist. Depuis 2011, Klaus Rieth est le membre effectuant la liaison avec l'APC. Huub Lems quitta sa fonction de modérateur en 2010 et fut remplacé par Peter Kollmar.

Les membres de l'équipe de direction (SMT) Doris Peschke et Rüdiger Noll participent régulièrement aux réunions, ainsi que les Secrétaires généraux Viorel Ionita (jusqu'en 2011) et Guy Liagre (depuis 2012), et le conseiller financier Arne Kasten (jusqu'en 2012). Henriette Brachet et Charlotte Vanderborgh ont été consultées fréquemment. En leur qualité de responsables des opérations

courantes et de la tenue des comptes des différents bureaux, leurs connaissances approfondies et leurs conseils pratiques se sont avérés très précieux. Le BC tient à remercier particulièrement Doris Peschke, directrice de la CEME, pour son assistance formidable lors de l'établissement des comptes annuels pour 2011.





# Annexes



## 1. BILAN CONSOLIDÉ KEK GENÈVE, CSC, CEME

	2009	2010	2011
<b>ACTIF</b>			
Encaisse	8 882,09	4 004,82	4 723,63
Avoirs en banque	663 190,59	651 488,41	530 935,18
Créances, comptes de régularisation	341 590,79	97 304,34	206 871,48
Comptes intersociétés	408 144,96	474 653,85	326 731,04
Dépenses déclarées Assemblée 2009	251 522,24	111 237,54	0,00
Dépôts, invest. à long terme	254 686,48	288 733,69	307 982,39
Immobilisations et équipement	41 904,23	31 124,58	21 967,62
Bâtiment Bruxelles	273 236,92	480 959,06	522 241,42
<b>ACTIF TOTAL</b>	<b>2 243 158,30</b>	<b>2 139 506,29</b>	<b>1 921 452,76</b>
<b>PASSIF</b>			
Passif à court terme (dettes, fournisseurs)	406 185,73	311 795,36	183 451,27
Comptes intersociétés	411 669,39	474 579,73	326 731,04
Emprunt Église de Suède	47 712,40	0,00	0,00
Consultations, réunions, fonds affectés aux projets et aux activités de programme (y compris UE)	305 623,48	224 049,91	154 100,83
<b>Autres fonds</b>			
Fonds dév., coll. Suède, ...	159 549,23	86 212,83	137 468,74
Fonds Assemblée KEK	27 107,62	30 769,23	113 557,23
Dotations aux provisions*, provisions légales personnel, fonds fluct. devises	262 656,71	161 667,45	109 953,89
<b>Passif à long terme</b>			
Bâtiment Bruxelles	273 236,92	480 959,06	496 224,47
<b>Réserves</b>			
Réserves propres CSC + CEME	406 099,95	406 099,95	406 099,95
Réserves propres KEK*	23 074,38	23 865,47	43 133,76
Résultat reporté (- = perte)	-79 757,50	-60 492,70	-49 268,42
<b>PASSIF TOTAL</b>	<b>2 243 158,30</b>	<b>2 139 506,29</b>	<b>1 921 452,76</b>

\* \* Entre 2010 et 2011, tous les types de dotations aux provisions et de réserves propres dans le bilan Genève (total de 43 133,76 €) ont été placés sous le même intitulé : « Réserves propres KEK »

## 2. CONFÉRENCE DES ÉGLISES EUROPÉENNES

### DÉTAILS DES COMPTES DE CHARGES / PRODUITS

	2009	2010	2011	Type de graphique	
<b>CHARGES</b>					
Mécanismes de travail	90 991,64	49 611,88	9 663,99	a	Structures de gouvernance
Organes directeurs	85 933,09	80 792,73	60 561,57	a	
Fonds Assemblée KEK	81 322,85	0,00	10 000,00	a	
Assemblée CEME	5 043,00	5 000,00	12 088,13	a	
Salaires	1 534 283,01	1 349 704,16	1 244 661,40	b	Personnel
Personnel détaché	254 753,02	276 418,01	171 058,37	b	
Personnel de représentation	820,82	275,00	0,00	c	Réunions + projets
Personnel en déplacement	67 666,00	56 607,21	59 839,48	c	
Accueil	5 799,02	7 802,27	7 001,07	c	
Abonnements	5 905,25	4 446,86	5 884,70	e	Frais fixes
PTT	27 023,27	25 563,56	20 403,65	d	Communication
Équip./fournitures de bureau	12 593,35	14 881,79	9 581,75	e	
Duplc., doc., public.	46 610,49	39 032,15	48 440,72	d	
Expert-conseil / audit	16 275,53	35 188,36	118 994,81	f	Expert-conseil / audit
Services d'appui aux projets	30 216,35	191 184,83	53 453,69	c	
Frais informatiques	46 399,18	54 928,00	41 360,54	d	
Loyers	146 016,91	155 602,94	136 960,09	e	
Traductions	1 358,00	1 021,54	8 120,00	d	
Formation du personnel	0,00	511,54	1 239,75	b	
Coûts compensation carbone	0,00	544,00	0,00	c	
Cotisations	31 882,64	26 914,89	24 670,42	d	
Divers	15 292,22	-1 129,91	50 836,00	e	
Frais de réunion	258 640,14	270 524,66	95 390,88	c	
Résorption des déficits (Assemblée 2009)	1 334 527,74	239 074,64	50 000,00	a'	Assemblée 2009
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4 099 353,51</b>	<b>2 884 501,12</b>	<b>2 240 211,01</b>		

	2009	2010	2011	Type de graphique	
<b>PRODUITS</b>					
Contributions des membres budget général	1 033 875,45	1 087 913,85	959 052,42	A	Revenu général
Contribution des membres CSC / CEME	543 736,28	548 031,94	540 833,50	A	
Personnel détaché	337 688,70	273 844,34	167 371,59	B	Personnel détaché
Dons / autres produits	106 138,74	86 299,18	217 777,71	A	
Contrib. affectées	374 063,79	402 217,55	186 202,81	C	Revenu affecté
Réunions des participants	17 895,45	34 430,60	25 470,63	C	
Produit compensation carbone	2 500,00	544,00	95,00	C	
Contributions UE	67 500,04	275 649,67	85 657,77	C	
Revenu et utilisation des ressources Assemblée 2009	1 334 527,74			A'	Assemblée 2009
Contributions Assemblée générale KEK		0,00	72 788,00	C	
Contributions Assemblée générale CEME	1 275,00	0,00	7 250,00	C	
Utilisation des fonds affectés / (report sur année suivante)	181 855,82	194 834,79	-61 122,59	C	
Intérêts bancaires / écarts taux de change	18 539,01	0,00	50 058,46	A	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>4 019 596,02</b>	<b>2 903 765,92</b>	<b>2 251 435,30</b>		
<b>Résultat de l'année</b>	<b>-79 757,49</b>	<b>19 264,80</b>	<b>11 224,29</b>		

### 3. CONFÉRENCE DES ÉGLISES EUROPÉENNES CONTRIBUTIONS DES ÉGLISES MEMBRES KEK GÉNÉRAL GENÈVE BRUXELLES

Églises membres	Demande	Contrib 2009	Contrib 2010	Contrib 2011	Contrib 2012
	Euros	CHF	CHF	Euros	Euros
<b>ALBANIE</b>	830,00	982,80	837,90	630,00	830,00
Église orthodoxe d'Albanie	830,00	982,80	837,90	630,00	830,00
<b>ARMÉNIE</b>	4 700,00	5 436,00	2 660,00	2 000,00	2 000,00
Église apostolique arménienne	4 700,00	5 436,00	2 660,00	2 000,00	2 000,00
<b>AUTRICHE</b>	7 890,00	8 978,70	7 743,70	5 360,00	6 230,00
Église vielle-catholique d'Autriche	830,00	951,30			
Église évangélique de la confession d'Augsbourg en Autriche	5 400,00	6 150,00	5 986,00	4 100,00	5 400,00
Église évangélique de la confession d'Augsbourg en Autriche	CSC euros	0,00	700,00	700,00	
Église évangélique de la confession d'Augsbourg, Église réformée en Autriche	830,00	945,00	919,80	630,00	830,00
Église méthodiste en Autriche	830,00	932,40	837,90	630,00	
<b>BELGIQUE</b>	2 100,00	2 793,50	3 092,25	1 645,00	2 100,00
Église protestante de Belgique	2 100,00	2 793,50	3 092,25	1 645,00	2 100,00
Église protestante unie de Belgique	CSC euros			700,00	400,00
<b>BULGARIE</b>	2 490,00	1 030,00	950,00	630,00	830,00
Union baptiste en Bulgarie	830,00	0,00			
Union des Églises évangéliques pentecôtistes	830,00	0,00			
Église méthodiste unie en Bulgarie	830,00	1 030,00	950,00	630,00	830,00
<b>CROATIE</b>	4 150,00	2 181,42	418,95	857,86	315,00
Union baptiste de Croatie	830,00	0,00			
Église évangélique en Croatie/ Bosnie-Herzégovine	830,00	306,00			
Église évangélique en Croatie	830,00	0,00		220,59	0,00
Église chrétienne réformée en Croatie	830,00	1 396,62	418,95	322,27	
Église de Dieu en Croatie	830,00	478,80		315,00	315,00
<b>CHYPRE</b>	8 300,00	9 450,00	9 513,00	6 300,00	8 300,00

Églises membres	Demande	Contrib 2009	Contrib 2010	Contrib 2011	Contrib 2012
	Euros	CHF	CHF	Euros	Euros
Église de Chypre	8 300,00	9 450,00	9 513,00	6 300,00	8 300,00
<b>RÉPUBLIQUE TCHÈQUE</b>	6 590,00	6 799,74	6 156,48	4 165,00	4 465,00
Église évangélique des frères tchèques	1 100,00	1 327,50	1 177,05	885,00	1 000,00
Église évangélique méthodiste	830,00	1 030,00	950,00	630,00	830,00
Église orthodoxe	830,00	951,30	837,90	630,00	
Église évangélique silésienne de la Confession d'Augsbourg	1 200,00	1 422,42	1 256,85		945,00
Église hussite tchécoslovaque	1 800,00	2 068,52	1 934,68	1 390,00	1 390,00
Starokatolicka Cirkev V CR (Église vieille-catholique)	830,00			630,00	300,00
Conseil œcuménique de la République tchèque	CSC euros	184,16	200,00	200,00	
<b>DANEMARK</b>	60 060,00	46 724,64	43 712,76	32 630,00	34 203,11
Union baptiste du Danemark	830,00	0,00			830,00
Église évangélique luthérienne du Danemark	58 400,00	46 724,64	43 712,76	32 000,00	32 538,11
Église méthodiste unie Scandinavie et région de la Baltique	830,00			630,00	835,00
<b>ESTONIE</b>	3 460,00	2 853,90	2 513,70	1 890,00	500,00
Église évangélique luthérienne d'Estonie	1 800,00	2 098,90	1 848,70	1 390,00	
Église évangélique luthérienne d'Estonie en exil	830,00	0,00			
Église orthodoxe d'Estonie	830,00	755	665,00	500,00	500,00
<b>FINLANDE</b>	80 300,00	284 588,87	272 438,40	137 300,00	77 900,00
Église évangélique luthérienne de Finlande	77 900,00	281 184,87	267 640,50	135 000,00	77 900,00
Église évangélique luthérienne de Finlande	CSC euros	75 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
Église orthodoxe de Finlande	2 400,00	3 404,00	4 797,90	2 300,00	
<b>FRANCE</b>	19 890,00	22 674,80	19 628,30	13 276,15	9 160,00
Église Confession d'Augsb. Alsace/Lorraine	5 000,00	5 700,00	5 434,00	3 800,00	
Église Confession d'Augsb. Alsace/Lorraine	CSC euros	1 910,00	1 910,00	1 910,00	
Église évangélique luthérienne de France	830,00	1 050,00	931,00	716,15	830,00
Église réformée d'Alsace et de Lorraine	3 300,00	2 793,50	2 405,00		



Églises membres	Demande	Contrib 2009	Contrib 2010	Contrib 2011	Contrib 2012
	Euros	CHF	CHF	Euros	Euros
Église réformée d'Alsace et de Lorraine	CSC euros	150,00	150,00	400,00	
Église réformée de France	9 100,00	11 250,00	9 938,50	7 500,00	7 500,00
Église protestante malgache en France	830,00	930,00		630,00	
Fédération des Églises évang. baptistes	830,00	951,30	919,80	630,00	830,00
<b>GÉORGIE</b>	830,00	472,50	0,00	0,00	0,00
Union des Églises évangéliques baptistes	830,00	472,50			
<b>ALLEMAGNE</b>	381 560,00	443 776,70	398 800,14	288 435,00	261 730,00
Union des Églises évangéliques libres	4 100,00	4 676,80	4 550,40	3 160,00	4 100,00
Église évangélique en Allemagne	373 700,00	435 700,00	390 928,24	283 000,00	283 000,00
Église évangélique en Allemagne EKD	CSC euros	166 500,00	166 300,00	166 300,00	166 300,00
Alloc. EKD 10 % à l'AG					-28 300,00
Église méthodiste unie en Allemagne/EMK	2 100,00	2 467,50	2 401,70	1 645,00	2 100,00
Diocèse catholique des vieux-catholiques	830,00	932,40	919,80	630,00	830,00
Église évangélique luthérienne de Lituanie en Allemagne	830,00				
Église évangélique de Bade	CSC euros	4 200,00	4 200,00	4 200,00	4 200,00
Église évangélique de Bavière	CSC euros	8 246,00	8 400,00	8 400,00	8 400,00
Église évangélique de Hesse-Nassau	CSC euros	7 300,00	7 300,00	7 300,00	7 300,00
Église évangélique du Palatinat	CSC euros	2 100,00	2 100,00	2 100,00	
Église évangélique de Rhénanie	CSC euros	16 100,00	16 100,00	16 100,00	16 100,00
Église évangélique du Wurtemberg	CSC euros	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
<b>GRANDE-BRETAGNE</b>	228 290,00	203 124,97	189 590,67	135 769,83	172 151,85
Union baptiste de Grande-Bretagne	8 000,00	8 304,00	8 000,00	5 700,00	5 685,72
Église d'Angleterre	137 700,00	111 680,10	108 414,60	74 898,00	88 479,21
Église d'Angleterre	CSC euros	21 098,80	22 259,27	22 800,00	19 472,73
Église d'Écosse	35 000,00	35 758,77	36 480,00	25 970,44	27 731,90
Église d'Écosse	CSC euros				4 742,57

Églises membres	Demande	Contrib 2009	Contrib 2010	Contrib 2011	Contrib 2012
	Euros	CHF	CHF	Euros	Euros
Église du Pays de Galles	9 300,00	10 645,50	9 376,50	7 050,00	
Église méthodiste de Grande-Bretagne	12 500,00	14 307,00	13 700,00	10 000,00	31 500,00
Église méthodiste de Grande-Bretagne	CSC euros	3 700,00	8 343,80	11 000,00	5 500,00
Église épiscopale d'Écosse	2 900,00	4 350,00			
Shilo United Church of Christ	830,00	0,00		621,35	
Église réformée unie	17 100,00	12 320,00	11 200,00	7 980,00	14 138,31
Église réformée unie	CSC euros	5 245,00	5 255,47	5 130,00	
Fédération des congrégations du Royaume-Uni	1 500,00	1 490,00	1 501,07	1 030,04	1 497,00
Église presbytérienne au Pays de Galles	830,00	840,00	918,50	630,00	819,71
Armée du Salut – Royaume-Uni et Irlande	1 800,00	2 078,40		1 390,00	1 800,00
Conseil des Églises africaines/afro-antillaises	830,00	1 351,20		500,00	500,00
Churches Together in Britain and Ireland (Églises réunies en Grande-Bretagne et Irlande)	CSC euros	1 309,31	1 405,56	1 345,22	
<b>GRÈCE</b>	38 330,00	23 412,79	20 688,32	7 789,98	10 600,00
Église de Grèce	37 500,00	22 437,79	19 688,32	6 920,42	10 000,00
Église évangélique grecque	830,00	975,00	1 000,00	869,56	600,00
<b>HONGRIE</b>	8 660,00	14 046,30	14 414,15	6 360,00	7 830,00
Union baptiste de Hongrie	830,00	0,00			
Église évangélique luthérienne de Hongrie	1 500,00	2 265,00	1 995,00	1 500,00	1 500,00
Église évangélique méthodiste de Hongrie	830,00	1 030,00	950,00	630,00	830,00
Église réformée de Hongrie	5 500,00	10 751,30	11 469,15	4 230,00	5 500,00
<b>ISLANDE</b>	3 300,00	2 038,50	0,00	0,00	0,00
Église évangélique luthérienne d'Islande	3 300,00	2 038,50			
<b>IRLANDE</b>	14 000,00	17 883,14	6 124,65	11 160,00	10 854,00
Église d'Irlande	5 800,00	6 630,00	6 124,65	3 600,00	3 000,00
Église méthodiste d'Irlande	1 600,00	1 803,14		1 260,00	1 254,00
Église presbytérienne en Irlande	6 600,00	9 450,00		6 300,00	6 600,00
<b>ITALIE</b>	6 590,00	8 820,90	7 887,60	5 864,54	4 930,00
Église évangélique luthérienne d'Italie	830,00	932,40	951,30	644,54	830,00

Églises membres	Demande	Contrib 2009	Contrib 2010	Contrib 2011	Contrib 2012
	Euros	CHF	CHF	Euros	Euros
Église évangélique méthodiste d'Italie	830,00	951,30	837,90	630,00	
Union baptiste d'Italie	830,00	957,60	831,60	630,00	
Église vaudoise	4 100,00	5 979,60	5 266,80	3 960,00	4 100,00
FCPI	CSC euros	400,00	400,00	400,00	
<b>LETTONIE</b>	2 830,00	600,00	302,40	0,00	0,00
Église évangélique luthérienne de Lettonie	2 000,00	0,00	302,40		
Église évangélique luthérienne à l'étranger	830,00	600,00			
<b>LIECHTENSTEIN</b>	830,00	945,00	951,30	603,08	830,00
Église évangélique de la Principauté du Liechtenstein	830,00	945,00	951,30	603,08	830,00
<b>LITUANIE</b>	830,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Église évangélique luthérienne de Lituanie	830,00	0,00			
<b>LUXEMBOURG</b>	830,00	472,50	459,90	315,00	990,00
Alliance des Églises protestantes en Lux.	830,00	472,50	459,90	315,00	990,00
<b>PAYS-BAS</b>	44 990,00	48 750,10	36 260,00	32 909,10	34 990,00
PCN Kerkinactie	42 500,00	45 902,50	33 582,50	31 000,00	32 500,00
Église mennonite des Pays-Bas	830,00	945,00	919,80	630,00	830,00
Église catholique-chrétienne	830,00	951,30	837,90	624,33	830,00
Remonstrantse Broedershap	830,00	951,30	919,80	654,77	830,00
Église protestante des Pays-Bas	CSC euros	500,00		5 500,00	
<b>NORVÈGE</b>	54 200,00	56 129,15	60 262,37	42 619,10	43 800,00
Église de Norvège	54 200,00	56 129,15	60 262,37	42 619,10	43 800,00
<b>POLOGNE</b>	6 480,00	4 920,60	3 506,91	3 709,56	2 479,67
Union baptiste de Pologne	830,00	0,00			
Église évangélique de la confession d'Augsbourg en Pologne	830,00	951,30	730,00	630,00	830,00
Église évangélique réformée en Pologne	830,00	951,30	833,91	630,00	
Église mariavite de Pologne	830,00	500,00		487,49	
Église orthodoxe de Pologne	1 500,00	1 488,00	993,00	932,07	819,67
Église catholique polonaise	830,00	0,00		400,00	
Église méthodiste unie en Pologne	830,00	1 030,00	950,00	630,00	830,00
<b>PORTUGAL</b>	2 490,00	1 020,10	962,56	315,00	1 510,00

Églises membres	Demande	Contrib 2009	Contrib 2010	Contrib 2011	Contrib 2012
	Euros	CHF	CHF	Euros	Euros
Église évangélique presbytérienne	830,00	0,00			1 145,00
Église lusitanienne	830,00	540,20	532,90		365,00
Église méthodiste	830,00	479,90	429,66	315,00	
<b>ROUMANIE</b>	35 890,00	3 086,85	1 556,00	798,08	830,00
Église évangélique de la confession d'Augsbourg en Roumanie	830,00	1 016,85	625,00		830,00
Église réformée en Roumanie	830,00	570,00			
Église orthodoxe roumaine	33 400,00	1 500,00	931,00	798,08	
Synode église évangélique presbyt. luthérienne de la confession d'Augsbourg en Roumanie	830,00	0,00			
<b>RUSSIE</b>	111 830,00	945,00	0,00	0,00	200,00
Église orthodoxe russe	108 500,00	0,00		suspended	suspended
Unions chrétiennes évangéliques baptistes	2 500,00	0,00			
Église évangélique luthérienne d'Ingrie	830,00	945,00			200,00
<b>SERBIE</b>	19 190,00	3 280,00	2 975,00	2 130,00	2 330,00
Église réformée de Serbie	830,00	0,00			
Église orthodoxe serbe	16 700,00	2 250,00	2 025,00	1 500,00	1 500,00
Église méthodiste unie dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine	830,00	0,00		315,00	415,00
Église évangélique méthodiste de Serbie	830,00	1 030,00	950,00	315,00	415,00
<b>RÉPUBLIQUE SLOVAQUE</b>	2 430,00	2 060,00	1 725,00	2 043,94	1 415,21
Église chrétienne réformée de Slovaquie	830,00	0,00		630,00	
Église évangélique de la confession d'Augsbourg en Slovaquie	1 600,00	2 060,00	1 725,00	1 413,94	1 415,21
Conseil œcuménique de la République slovaque	CSC euros	200,00			
<b>SLOVÉNIE</b>	830,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Église évangélique de la confession d'Augsbourg en Slovénie	830,00	0,00			
<b>ESPAGNE</b>	2 200,00	1 671,12	1 380,96	1 060,00	1 060,00

Églises membres	Demande	Contrib 2009	Contrib 2010	Contrib 2011	Contrib 2012
	Euros	CHF	CHF	Euros	Euros
Iglesia Espanola Reformada Episcopal	1 000,00	0,00			
Iglesia Evangelica Espanola	1 200,00	1 671,12	1 380,96	1 060,00	1 060,00
Iglesia Evangelica Espanola	CSC euros	200,00	200,00		
<b>SUÈDE</b>	93 560,00	140 963,31	149 327,86	105 606,30	109 420,66
Union baptiste de Suède	830,00	945,00	630		630,00
Église de Suède	89 100,00	135 860,91	145 623,36	102 836,30	105 990,66
Église de Suède	CSC euros	45 219,06	54 216,89	51 418,12	51 667,00
Église de la convention missionnaire de Suède	2 800,00	3 225,00	3 074,50	2 140,00	2 800,00
Conférence annuelle de l'Église méthodiste unie en Suède	830,00	932,40		630,00	
<b>SUISSE</b>	87 130,00	102 353,40	112 320,04	84 225,25	29 113,32
Église catholique-chrétienne de Suisse	830,00	932,40	921,44	630,00	830,00
Église évangélique méthodiste de Suisse	1 200,00	1 421,00	1 398,60	945,00	1 200,00
Fédération des Églises protestantes de Suisse	85 100,00	100 000,00	110 000,00	82 650,25	27 083,32
FEPS-SEK	CSC euros	35 697,43	38 372,59	33 893,44	22 208,32
<b>UKRAINE</b>	830,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Église réformée de Transcarpatie	830,00	0,00			
<b>ZONES INTERNATIONALES</b>	23 290,00	22 597,90	26 812,35	12 112,30	4 930,00
Église évangélique luthérienne en Russie et dans d'autres États/ELKRAS	830,00	945,00	831,25		
Patriarcat œcuménique de Constantinople					9 008,30
Patriarcat œcuménique de Constantinople	16 700,00	15 000,00	20 000,00	7 692,30	
Église morave du continent européen – Brüder Unität	830,00	951,30	919,80	630,00	830,00
Église méthodiste unie Europe du Nord	830,00	930,00	871,80	630,00	x
Armée du Salut / Siëge international	4 100,00	4 771,60	4 189,50	3 160,00	4 100,00
<b>TOTAL</b>	1 372 980,00	1 497 865,20	1 405 973,62	950 510,07	848 827,82
KEK Genève		en CHF	en CHF	en Euro	2012-10-15
<b>CSC Bruxelles</b>	en Euros	403 259,76	420 813,58	422 796,78	389 290,62

**REMERCIEMENTS POUR LES CONTRIBUTIONS EN NATURE**

Pour reprendre une citation bien connue, « ce que j'ai dépensé, je ne l'ai plus ; ce que j'ai gardé, je l'ai perdu ; ce que j'ai donné, je l'ai toujours ». La KEK tient à exprimer sa reconnaissance et ses remerciements pour les nombreuses contributions en nature reçues entre 2009 et 2012, notamment l'accueil de réunions d'organes dirigeants ; l'appui en matière de communication ; le soutien apporté pour l'organisation de l'Assemblée générale 2013 ; les services rendus par le personnel délégué ; le financement de la participation de représentants à des réunions/consultations organisées par la KEK.

## 4.1 CONFÉRENCE DES ÉGLISES EUROPÉENNES

### CONTRIBUTIONS DES ORGANISATIONS ASSOCIÉES – 2009–2010 GENÈVE

	2009	2010
	CHF	CHF
Churches Together in Britain and Ireland (Églises réunies en Grande-Bretagne et Irlande)	957,60	858,00
Forum œcuménique de femmes chrétiennes d'Europe (FOFCE)	937,50	465,50
Association œcuménique des académies et centres laïcs en Europe	937,50	912,50
EURODIACONIA – Fédération européenne de la Diaconie	1 012,50	912,50
Action of Churches Together in Scotland (Action commune des Églises en Écosse)	813,45	917,40
Churches Together in Wales (Églises réunies au Pays de Galles)	600,21	932,26
Gustav Adolf Werk	943,75	831,25
Church Mission Society	943,75	
Église et Paix	377,50	332,50
Conseil chrétien de Suède	937,50	912,50
Conférence européenne d'associations des pasteurs (KEP)	950,00	900,00
Federazione delle Chiese Evangeliche in Italia	943,75	943,75
Conselho Português de Igrejas Cristãs	937,50	831,25
Raad Van Kerken in Nederland	975,00	912,50
Conseil œcuménique des Églises en Hongrie	943,75	
Vereinigung Evangelischer Freikirchen	950,00	912,50
Conseil irlandais des Églises	1 081,25	893,75
Fédération baptiste européenne	950,00	831,25
Commission intereuropéenne sur l'Église et l'école (ICCS)	514,80	399,00
Conseil œcuménique des Églises en Slovaquie	940,50	
Fédération universelle des associations chrétiennes d'étudiants FUACE Europe		831,25
Conseil chrétien de Norvège	935,84	831,25
Association internationale pour l'enseignement chrétien		446,88
Conseil œcuménique finlandais	937,50	
UCJF Europe	937,50	943,75
Alliance européenne des UCJG	920,56	817,95
Conseil des Églises chrétiennes d'Estonie	1 881,25	831,25
Conference of European Uni. Chaplains		858,00
Association œcuménique des Églises en Roumanie / AIDRom 2008	937,50	0,00
Fédération protestante de France	1 480,00	2 291,25
<b>Total en CHF</b>	<b>25 677,96</b>	<b>21 549,99</b>

#### 4.2 CONTRIBUTIONS DES ORGANISATIONS ASSOCIÉES – 2009 – 2010 BRUXELLES ET STRASBOURG

	<b>2009</b>	<b>2010</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Forum œcuménique de femmes chrétiennes d'Europe	330,00	330,00
Conseil chrétien de Suède	330,00	330,00
ICCS – Commission intereuropéenne sur l'Église et l'école	330,00	
Patriarcat œcuménique	331,13	
<b>Total en euros</b>	<b>1 321,13</b>	<b>660,00</b>



## 5.1 CONFÉRENCE DES ÉGLISES EUROPÉENNES

### CONTRIBUTIONS DES ORGANISATIONS ASSOCIÉES – 2011-2012 GENÈVE

	<b>Demande</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
	<b>Euros</b>	<b>Euros</b>	<b>Euros</b>
Churches Together in Britain and Ireland (Églises réunies en Grande-Bretagne et Irlande)	800,00	605,05	
Forum œcuménique de femmes chrétiennes d'Europe (FOFCE)	800,00	325,00	
Association œcuménique des académies et centres laïcs en Europe	800,00	625,00	
EURODIACONIA – Fédération européenne de la Diaconie	800,00	639,42	800,00
Action of Churches Together in Scotland (Action commune des Églises en Écosse)	800,00	625,00	800,00
Churches Together in Wales (Églises réunies au Pays de Galles)	800,00	650,03	784,41
Gustav Adolf Werk	800,00		
Église et Paix	800,00	250,00	250,00
Conseil chrétien de Suède	800,00		800,00
Conseil œcuménique finlandais	800,00	625,00	800,00
Conférence européenne d'associations des pasteurs (KEP)	800,00		800,00
Federazione delle Chiese Evangeliche in Italia	800,00	639,42	800,00
Conselho Português de Igrejas Cristãs	800,00		
Raad Van Kerken in Nederland	800,00	622,00	800,00
Vereinigung Evangelischer Freikirchen	800,00	625,00	
Conseil irlandais des Églises	800,00	625,00	800,00
Fédération baptiste européenne	800,00	625,00	
Commission intereuropéenne sur l'Église et l'école (ICCS)	800,00		
Church Mission Society, Royaume-Uni	800,00		800,00
Conseil chrétien de Norvège	800,00	622,00	800,00
Association internationale pour l'enseignement chrétien	800,00		
UCJF Europe	800,00	625,00	780,00
Alliance européenne des UCJG	800,00	625,00	625,00
Conseil des Églises chrétiennes d'Estonie	800,00	625,00	800,00
Conférence des associations européennes de pasteurs	800,00	625,00	
Conference of European University Chaplains	800,00		0,00
Fédération protestante de France	800,00	1639,42	800,00
<b>Total en euros</b>	<b>21.600,00</b>	<b>12.242,34</b>	<b>12.039,41</b>

## 5.2 CONTRIBUTIONS DES ORGANISATIONS ASSOCIÉES – 2011-2012 BRUXELLES ET STRASBOURG

	<b>Demande</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
	<b>Euros</b>	<b>Euros</b>	<b>Euros</b>
Forum œcuménique de femmes chrétiennes d'Europe		330,00	0,00
Conseil chrétien de Suède		330,00	0,00
ICCS – Commission intereuropéenne sur l'Église et l'école		300,00	0,00
Association internationale pour l'enseignement chrétien		330,00	0,00
Armée du Salut		330,00	
<b>Total en euros</b>		<b>1.620,00</b>	<b>0,00</b>

## 6. MEMBRES DES ORGANES DIRIGEANTS DE LA KEK, DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL

### **MEMBRES DU COMITÉ CENTRAL DE LA KEK**

Son Excellence l'évêque Andrej de Remesiana, délégué du Saint-Synode de l'Église orthodoxe serbe (depuis sept. 2012)

Son Éminence le métropolite d'Autriche, Arsenios, patriarcat œcuménique (depuis oct. 2011)

Son Éminence le métropolite Athanasios d'Achaïa, Église de Grèce

Le pasteur Dimitrios Boukis, Église évangélique grecque

La pasteure Karin Burstrand, Église de Suède

Madame Sonila Dedja Rembeci, Église orthodoxe autocéphale d'Albanie

Madame Katerina Dekanovska, Église hussite tchécoslovaque

Son Éminence le métropolite Emmanuel de France, patriarcat œcuménique

Madame Dine Fecht, Oberkirchenrat, Église évangélique en Allemagne (EKD)

Son Éminence le métropolite Gennadios de Sassime, patriarcat œcuménique

Son Excellence l'évêque Grigorije de Zahumlje et d'Herzégovine, Église orthodoxe de Serbie (jusqu'en septembre 2012)

Le pasteur Thomas Hennefeld, Église réformée d'Autriche

L'évêque Christopher Hill, Église d'Angleterre

Son Éminence le métropolite Irineu de l'Olténie, Église orthodoxe roumaine

L'évêque Frank-Otfried July, Église évangélique luthérienne du Wurtemberg

Le pasteur Peeter Kaldur, Église évangélique luthérienne d'Estonie

La pasteure Sheilagh Kesting, Église d'Écosse

Monsieur Edouard Kibongui-Kanza, Union chrétienne évangélique baptiste d'Italie

Madame Marina Kolovopoulou, Église de Grèce

Madame Cordelia Kopsch, Oberkirchenrat, Église protestante de Hesse et Nassau

Madame Charlotte Kuffer, Fédération des Églises protestantes de Suisse (depuis sept. 2011)

Monsieur Andrzej Kuzma, Église orthodoxe autocéphale de Pologne  
 La pasteure Mette Ladefoged, Église évangélique luthérienne du Danemark  
 L'évêque Hovakim Manukian, Église apostolique arménienne  
 Madame Joanna Matuszewska, Église évangélique réformée en Pologne  
 Son Éminence le métropolitain Michel d'Autriche, patriarcat œcuménique (jusqu'au 18 octobre 2011)  
 Monsieur Goos Minderman, Frères de la remontrance  
 Adejare Oyewole, Conseil des Églises d'Afrique et des Caraïbes au Royaume-Uni  
 Madame Alina Patru, Église orthodoxe roumaine  
 Père Rauno Pietarinen, Église orthodoxe de Finlande  
 Le pasteur Arjan Plaisier, Église protestante des Pays-Bas  
 Son Excellence l'évêque Porfýrios de Neapolis, Église de Chypre  
 Madame Krisztina Rajos, Église réformée de Hongrie  
 Le pasteur Tapani Rantala, Église évangélique luthérienne de Finlande  
 Monsieur Erlend Rogne, Église de Norvège  
 La pasteure Elise Sandnes, Église de Norvège  
 La pasteure Claire Sixt-Gateuille, Église réformée de France  
 Madame Carole Soland, Église catholique-chrétienne de Suisse  
 Madame Anthea Sully, Église méthodiste de Grande-Bretagne  
 L'évêque Sifredo Teixeira, Église évangélique méthodiste du Portugal  
 La pasteure Silke Tosch, Union des Églises évangéliques libres en Allemagne  
 Madame Julija Vidovic, Église orthodoxe de Serbie  
 Le pasteur Thomas Wipf, Fédération des Églises protestantes de Suisse (jusqu'en septembre 2011)

### **MEMBRES DU PRÉSIDIUM DE LA KEK**

Son Éminence le métropolitain Emmanuel de France, président

Le pasteur Christopher Hill, vice-président  
 Madame Cordelia Kopsch, Oberkirchenrat, Église évangélique en Allemagne, vice-présidente

Son Éminence le métropolitain Athanasios d'Achaïa  
 La pasteure Karin Burstrand  
 Madame Sonila Dedja  
 Madame Katerina Dekanovska

Son Éminence le métropolite Irineu de l'Olténie

Madame Charlotte Kuffer (depuis sept. 2011)

Monsieur Goos Mindermann

Le pasteur Thomas Wipf (jusqu'en sept. 2011)

### **COMITÉ CONJOINT KEK-CCEE**

#### **Membres de la KEK :**

Son Éminence le métropolite Emmanuel de France

Le pasteur Christopher Hill

Madame Cordelia Kopsch, Oberkirchenrat, Église évangélique en Allemagne (EKD)

Madame Joanna J. Matuszewska

La pasteure Claire Sixt-Gateuille

Le pasteur Rauno Pietarinen

Le pasteur Guy Liagre

#### **Membres du CCEE :**

Son Excellence le Cardinal Péter Erdö

Son Excellence le Cardinal Angelo Bagnasco

Son Excellence Monseigneur Józef Michalik

Son Excellence Monseigneur Vasile Bizau

Son Excellence Monseigneur Matthias Heinrich

Son Excellence Monseigneur Kevin McDonald

Monseigneur Piotr Mazurkiewicz

Monseigneur Duarte da Cunha

### **COMITÉ DU PERSONNEL**

Son Éminence le métropolite Emmanuel de France, patriarchat œcuménique, président de la KEK

Madame Cordelia Kopsch, Oberkirchenrat, Église protestante de Hesse et Nassau, vice-présidente de la KEK

Monsieur Peter Kollmar, Oberlandeskirchenrat, Église évangélique luthérienne de Brunswick, modérateur du comité budgétaire

Le pasteur Guy Liagre, secrétaire général de la KEK

### **COMITÉ DES NOMINATIONS**

Le pasteur Dimitrios Boukis, Église évangélique grecque

La pasteure Sheilagh Kesting, Église d'Écosse

L'évêque Hovakim Manukian, Église apostolique arménienne

Le pasteur Arjan Plaisier, Église protestante des Pays-Bas

Madame Julija Vidovic, Église orthodoxe de Serbie

**COMITÉ BUDGÉTAIRE**

Monsieur Michael Bubik, Diakonie Eine Welt  
 Monsieur Konstantinos Kenanidis, patriarcat œcuménique, académie orthodoxe de Crête  
 Monsieur Peter Kollmar, Oberlandeskirchenrat, Église évangélique luthérienne de Brunswick (modérateur)  
 Madame Marianne Kronberg, Église de Suède  
 Monsieur Roland Siegrist, Église méthodiste unie en Autriche  
 Monsieur Antonio Zambelis, Église de Grèce

**COMITÉ DE PLANIFICATION DE LA 14<sup>E</sup> ASSEMBLÉE DE LA KEK**

Madame Clarissa Balan, Conférence des Églises européennes (KEK)  
 Madame Nan Braunschweiger, Église d'Écosse/Conseil œcuménique des Églises  
 Madame Beate Fagerli, Église de Norvège  
 Peter Kollmar, Oberlandeskirchenrat, Église évangélique luthérienne de Brunswick  
 Le pasteur Guy Liagre, Conférence des Églises européennes (KEK)  
 Le chanoine Leslie Nathaniel, Église d'Angleterre (modérateur)  
 Monsieur Klaus Rieth, Oberkirchenrat, Église évangélique luthérienne du Wurtemberg  
 Madame Orsolya Somosfalvi, Église réformée de Hongrie (Comité local)  
 L'archimandrite Ignatios Sotiriadis, Église de Grèce  
 Madame Elena Timofticiuc, Association œcuménique des Églises en Roumanie/AIDRom

**COMITÉ DE CÉLÉBRATION – 14<sup>E</sup> ASSEMBLÉE DE LA KEK**

Madame Betty Arendt, Église évangélique luthérienne du Danemark  
 Monsieur Peter Arendt, Église évangélique luthérienne du Danemark  
 Madame Katerina Dekanovska, Église hussite tchécoslovaque (membre du CC)  
 Père Sorin Dobre, Église orthodoxe roumaine  
 La pasteure Caterina Dupré, Église Vaudoise en Italie  
 Le chanoine Robert Jones, Église d'Angleterre (modérateur)  
 Madame Kinga Pap, Église luthérienne de Hongrie  
 La pasteure Sabine Udodesku, Église évangélique en Allemagne (COE)

**COMITÉ DE PLANIFICATION LOCAL DE LA 14<sup>E</sup> ASSEMBLÉE DE LA KEK**

Le pasteur Vilmos Fischl, Conseil œcuménique des Églises en Hongrie  
 Monsieur István Kecser, Église pentecôtiste hongroise

Madame Judit Lakatos, Église méthodiste unie en Hongrie  
 Le pasteur Zoltán Nemeshegyi, Union baptiste de Hongrie  
 Le pasteur Balázs Ódor, Église réformée de Hongrie – Département des relations internationales et œcuméniques  
 Le protopresbytre József Kalota, éparchie orthodoxe en Hongrie – Patriarcat œcuménique  
 Madame Orsolya Somosfalvi, Église réformée de Hongrie – Coordinatrice locale  
 Madame Klára Tarr Cselovszkiné, Église évangélique luthérienne de Hongrie – Département des relations internationales et œcuméniques

### **COMMISION DES ÉGLISES EN DIALOGUE**

La pasteur Myra Blyth, Union baptiste de Grande-Bretagne  
 Le pasteur Mihail Cekov, Église méthodiste unie  
 La chanoinesse Elizabeth Fisher, Église d'Angleterre  
 Son Éminence le métropolite Gennadios de Sassime, patriarcat œcuménique  
 Monsieur Andreas Hunziker, Fédération des Églises protestantes de Suisse (SEK-FEPS)  
 Monsieur Anestis Keselopoulos, Église de Grèce  
 Monsieur Pekka Metso, Église orthodoxe de Finlande  
 Madame Marie Vejrup Nielsen, Église évangélique luthérienne du Danemark  
 Madame Friederike Nüssel, Église évangélique en Allemagne (EKD)  
 Madame Aikaterini Pekridou, Fédération universelle des associations chrétiennes d'étudiants (FUACE Europe)  
 Père Mkrtych Proshyan, Église apostolique arménienne  
 Le pasteur Matti Repo, évêque de Tampere, Église évangélique luthérienne de Finlande  
 Père Sorin Selaru, Église orthodoxe roumaine  
 Le pasteur Antti Siukonen, Conseil œcuménique de la jeunesse en Europe (COJE) (depuis sept. 2010)  
 Madame Faye Skyvalaki, Conseil œcuménique de la jeunesse en Europe (COJE) (jusqu'en sept. 2010)  
 L'évêque István Szabó, Église réformée de Hongrie

### **COMITÉ CCEE-KEK POUR LES RELATIONS AVEC LES MUSULMANS**

*(Ce comité a été dissous en 2010.)*

#### **Membres de la KEK :**

Madame Gerd Marie Aadna, Église de Norvège  
 Le métropolite Emmanuel Adamakis de France  
 Martin Affolderbach, Oberkirchenrat, Église évangélique en Allemagne (EKD)  
 Monsieur Paul Brusznowski, Église orthodoxe roumaine

La pasteure Berit Schelde Christensen, Église évangélique luthérienne du Danemark

Père Georgy Roshchin, Église orthodoxe russe

Le chanoine Andrew Wingate, Royaume-Uni

#### **Membres du CCEE :**

Monseigneur Jean-Luc Brunin, France

Madame Bénédicte du Chaffaut, France

Monsieur Joseph Ellul, Malte

Monsieur Claudio Monge, Turquie

Monsieur Erwin Tanner, Suisse

Monsieur Hans Vöcking, Belgique

Madame Kari Vogt, Norvège

Monsieur Helmut Wiesmann, Allemagne

Père Gordian Marshall, Royaume-Uni (jusqu'en 2006)

#### **Observateurs permanents :**

Monseigneur Khaled Akasheh, observateur pour le Vatican

Madame Rima Barsum, observatrice pour le COE (depuis 2007)

#### **MEMBRES DE LA COMMISSION ÉGLISE ET SOCIÉTÉ**

Le pasteur Ewan Aitken, Église d'Écosse

Madame Kristina Barnett, Église méthodiste d'Irlande Monsieur Lubomir

Batka, Église évangélique Luthérienne en Slovaquie

La pasteure Christine Busch, Église évangélique en Allemagne (EKD)

Madame Laura Casorio, Fédération des Églises protestantes en Italie

Monsieur Jean-François Collange (membre d'office), Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine

Le pasteur Christer Daelander (depuis septembre 2012), Gemensam Framtid (Suède)

Monsieur Vincent Dubois (depuis septembre 2012), Église protestante unie de Belgique

Le pasteur Jan Dus (co-modérateur, Église évangélique des frères tchèques

Le pasteur Serge Fornerod (modérateur), Fédération des Églises protestantes de Suisse

Le pasteur Jacob Franken (depuis septembre 2012), Église protestante des Pays-Bas

Père Alexandru Gabriel Gherasim, Église orthodoxe roumaine La pasteure Rusudan Gotsiridze, Église évangélique baptiste de Géorgie

Monsieur Adam Hamori, Église réformée de Hongrie

Le métropolite Arsenios Kardamakis, patriarcat œcuménique Madame Katerina Karkala-Zorba (co-modératrice), Église de Grèce

Madame Rachel Lampard, Église méthodiste de Grande-Bretagne

Madame Aila Lauha, Église évangélique luthérienne de Finlande

Le pasteur Guy Liagre, Église protestante unie de Belgique (jusqu'en septembre 2012)



Madame Joanna Matuszewska, Église évangélique réformée en Pologne  
 Père Mesrop Parsamyan, Église apostolique arménienne Son Excellence  
 l'évêque Porfyrios de Neapolis, Église de Chypre  
 Monsieur Charles Reed, Église d'Angleterre  
 Le pasteur Raag Rolfsen, Église de Norvège  
 Madame Liv Södahl (jusqu'en février 2012), Église de la convention  
 missionnaire de Suède  
 Madame Verena Taylor, Église protestante d'Autriche  
 Monsieur Kees Tinga (jusqu'en décembre 2011), Église protestante des  
 Pays-Bas  
 Madame Silke Tosch, Union des Églises évangéliques libres en Allemagne  
 (Union baptiste allemande)

### **COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION ÉGLISE ET SOCIÉTÉ**

Le pasteur Jan Dus (co-modérateur), Église évangélique des frères tchèques  
 Le pasteur Serge Fornerod (modérateur), Fédération des Églises  
 protestantes de Suisse Madame Katerina Karkala-Zorba (co-modératrice),  
 Église de Grèce Son Excellence l'évêque Porfyrios Papastilianou, Église de  
 Chypre  
 Monsieur Charles Reed, Église d'Angleterre  
 Madame Verena Taylor, Église protestante d'Autriche

### **MÉCANISMES DE TRAVAIL DE LA COMMISSION ÉGLISE ET SOCIÉTÉ (2010 – 2013)**

#### **Groupe de travail sur l'éducation**

Madame Hanna Broadbridge, Église évangélique luthérienne du  
 Danemark  
 Monsieur Vincent Dubois, Église protestante unie de Belgique  
 Monsieur Maximilian Karrasch, Fédération universelle des associations  
 chrétiennes d'étudiants (FUACE Europe)  
 Le pasteur Daniel Schmid-Holz, Fédération des Églises protestantes de  
 Suisse  
 Monsieur Peter Schreiner, Église évangélique en Allemagne + ICCS + IACE  
 Le pasteur Wolfgang Wunsch, Église évangélique de la confession  
 d'Augsbourg en Roumanie  
 Monsieur Kostas Zorbas, Église de Grèce

#### **Groupe de travail sur la législation européenne**

Madame Altana Filos, Église évangélique grecque  
 Madame Lena Kumlin, Église évangélique luthérienne de Finlande  
 Monsieur Gianni Long, Fédération des Églises protestantes en Italie  
 Madame Joanna Matuszewska, Église évangélique réformée en Pologne  
 Monsieur David McClean, Église d'Angleterre  
 Monsieur Fredrik Nilsson Björner, Église de Suède

Monsieur Gerhard Robbers (conseiller), Église évangélique en Allemagne  
 Monsieur Rüdiger Stotz, Église évangélique en Allemagne  
 Madame Ilaria Valenzi, Fédération universelle des associations chrétiennes d'étudiants (FUACE Europe)  
 N.N. Patriarcat œcuménique

#### **Groupe d'intervention sur la mondialisation**

Madame Elvira Gömböcz, Église évangélique luthérienne de Hongrie  
 Monsieur Jacob Houtman (jusqu'en décembre 2011), Église protestante unie de Belgique  
 Monsieur Carl-Henrik Jacobsson (jusqu'en juin 2011), Église de Suède  
 Monsieur Nicolas Kazarian, patriarcat œcuménique  
 Le pasteur Tamas Kodacsy, Église réformée de Hongrie  
 Monsieur Chris Lefebvre (depuis janvier 2012), Église protestante unie de Belgique  
 Le pasteur Ulrich Möller, Oberkirchenrat, Église évangélique en Allemagne  
 Le pasteur Raag Rolfsen, Église de Norvège/Conseil œcuménique  
 Madame Sofia Svarfar (depuis juin 2011), Église de Suède  
 Monsieur Rob van Drimmelen, APRODEV

#### **Groupe préparatoire sur l'amélioration humaine**

Monsieur Stavros Baloyannis, Église de Grèce  
 Monsieur Theo Boer, Église protestante des Pays-Bas  
 Madame Andrea Dörries, Église évangélique en Allemagne  
 Monsieur Ulrich Körtner, Église protestante d'Autriche  
 Monsieur Karsten Lehmkuhler, Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine  
 Monsieur Brendan McCarthy, Église d'Angleterre  
 Madame Miriam Szurman, Église luthérienne de Pologne

#### **Groupe de travail sur les droits de l'Homme**

Le pasteur Peter Ciaccio, Fédération des Églises protestantes en Italie  
 Monsieur Göran Gunner (depuis juin 2012), Église de Suède  
 Monsieur Georgios Ioannou, Église orthodoxe de Chypre  
 Madame Kati Jääskeläinen, Église évangélique luthérienne de Finlande  
 Monsieur Peter Krömer, Église protestante d'Autriche  
 Le pasteur Thorsten Leißer, Église évangélique en Allemagne  
 Monsieur Alexandru Gabriel Negoita, Église orthodoxe roumaine  
 Madame Sofia Nordenmark (jusqu'en avril 2012), Église de Suède  
 Madame Natallia Vasilevich, Fédération universelle des associations chrétiennes d'étudiants (FUACE Europe)

Monsieur Donald Watts, Église presbytérienne en Irlande

#### **Groupe de travail sur les questions sociales**

La pasteur Cornelia Coenen-Marx, Oberkirchenrat, Église évangélique en Allemagne

Monsieur Alexander Heit, Fédération des Églises protestantes de Suisse

Monsieur Vladimir Moravec, Église hussite tchécoslovaque

Le pasteur Matthew Ross, Église d'Écosse

Monsieur Martin Schenk, Église protestante d'Autriche

Madame Elena Timofticiuc, Association œcuménique des Églises en Roumanie

### **COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DES ÉGLISES POUR LES MIGRANTS EN EUROPE (DEPUIS 2011)**

#### **Modérateur**

Madame Victoria Kamondji, France

#### **Vice-modérateurs**

Monsieur Antonios K. Papantoniou, Grèce

Madame Kristina Hellqvist, Suède

#### **Trésorier**

Adejare Oyewole, Royaume-Uni

#### **Membres :**

Le pasteur Alfredo Abad, Espagne

Le pasteur Thorsten Leisser, Allemagne

Madame Elena Timofticiuc, Roumanie

Monsieur Amélé Ekué (représentant du Conseil œcuménique des Églises)

Père Cristian Popescu (représentant de la

Conférence des Églises européennes)

#### **Membres suppléants :**

Le pasteur Rainer Mittwollen, Allemagne

Madame Tetty Rooze, Belgique

### **COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DES ÉGLISES POUR LES MIGRANTS EN EUROPE (JUSQU'EN 2011)**

#### **Modérateur**

Le pasteur Arlington Trotman, Royaume-uni

**Vice-modérateurs**

Monsieur Antonios Papantoniou, Grèce

Madame Franca di Lecce, Italie

**Trésorier**

Monsieur Michael Bubik, Autriche

**Membres**

Monsieur Joël le Billan, France

Madame Kristina Hellqvist, Suède

Adejare Oyewole, Royaume-Uni

Madame Elena Timofticiuc (représentante du Conseil œcuménique des Églises)

Père Cristian Popescu (représentant de la Conférence des Églises européennes)

**MEMBRES NOMMÉS À LA CEME PAR LE CC 2009 DE LA KEK (COMMISSION TEMPORAIRE DE LA CEME)**

Monsieur Razvan Samoila, ARCA – Forum roumain pour les réfugiés et les migrants

Père Barouyr Avetisyan, Église apostolique arménienne (Saint-Siège d'Etchmiadzin)

Madame Eva Frydenborg, Conseil chrétien de Norvège

Monsieur Antonios Papantoniou, Église de Grèce

Madame Kristina Hellqvist, Église de Suède

Madame Patricia White, Churches Together in Britain and Ireland (Églises réunies en Grande-Bretagne et en Irlande)

Adejare Oyewole, Churches Together in Britain and Ireland (Églises réunies en Grande-Bretagne et en Irlande)

L'archevêque Fidelia Onyuku Opukiri, Conseil des Églises d'Afrique et des Caraïbes au Royaume-Uni

Monsieur Jiri Vanicek, Église hussite tchèque slovaque

Monsieur Christoph Riedl, Diakonie Flüchtlingsdienst (service réfugiés)

Madame Wiebke Henning, Diakonisches Werk de l'EKD

Monsieur Andreas Lipsch, Église évangélique en Allemagne (EKD)

La pasteure Agnes Köber, Église évangélique de la confession d'Augsbourg en Roumanie

Madame Elisabeth Krarup de Medeiros, Église évangélique luthérienne du Danemark

Madame Marja Liisa Laihia, Église évangélique luthérienne de Finlande

Madame Franca Di Lecce, Fédération des Églises protestantes en Italie

Monsieur Simon Röthlisberger, Fédération des Églises protestantes de Suisse

Madame Monda Ana Kercyku, Église orthodoxe autocéphale d'Albanie  
Père Cristian Popescu, Église orthodoxe des pays tchèques et de Slovaquie  
Madame Geesje Werkman, Église protestante des Pays-Bas  
Monsieur Slavisa Sanjic, Église orthodoxe de Serbie  
Le pasteur Rainer Mittwollen, Église méthodiste unie en Allemagne  
Madame Tetty Rooze-de Boer, Église protestante unie de Belgique  
Monsieur Marco Fornerone, Fédération universelle des associations  
chrétiennes d'étudiants (FUACE)

## 7. ORGANISATIONS ASSOCIÉES À LA KEK (36)

Organisation	Interlocuteur	Pays
ACTS (Action of Churches Together in Scotland – Action commune des Églises en Écosse)	Frère Stephen Smyth	Royaume-Uni
Conseil chrétien de Norvège	Le pasteur Knut Refsdal	Norvège
Conseil chrétien de Suède	La pasteure Karin Wiborn	Suède
Église et Paix	La pasteure Marie-Noelle Von der Recke	Allemagne
Church Mission Society	Le chanoine Philip Mounstephen	Royaume-Uni
Commission des Églises pour les migrants en Europe (CEME)	Madame Doris Peschke	Belgique
Churches Together in Britain and Ireland (Églises réunies en Grande-Bretagne et Irlande)	Le chanoine Bob Fyffe	Royaume-Uni
Churches Together in England (Églises réunies en Angleterre)	Le pasteur David Cornick	Royaume-Uni
Churches Together in Wales (Églises réunies au Pays de Galles)	Le pasteur Aled Edwards	Royaume-Uni
Conférence européenne d'associations des pasteurs (KEP)	Le pasteur Rinze Marten Witteveen	Allemagne
Conference of European University Chaplains (CEUC)	Madame Esther Diederer	Pays-Bas
Conseil des Églises des Pays-Bas	Le pasteur Klaas van der Kamp	Pays-Bas
EAEE (Ecumenical Association for Adult Education in Europe – Association protestante pour la formation des adultes en Europe)	Madame Helena Ahonen	Finlande
Association œcuménique des Églises en Roumanie / AIDRom	Monsieur Christian-Peter Teodorescu	Roumanie
Conseil œcuménique des Églises de la République slovaque	Monseigneur Ladislav Krpala	République slovaque
Forum œcuménique de femmes chrétiennes d'Europe (FOFCE)	Madame Annika Damirjian	Belgique
Conseil œcuménique de la jeunesse en Europe (COJE)	Madame Kristine Jansone	Belgique
Conseil des Églises chrétiennes d'Estonie	Le pasteur Tauno Teder	Estonie
Eurodiaconia	Madame Heather Roy	Belgique
Fédération baptiste européenne	Monsieur Anthony Peck	République tchèque
Groupe européen pour l'action sociale œcuménique (devient l'Association Josef Cardijn pour la formation des ouvriers)	Le pasteur Jean-Pierre Thévenaz	Suisse (à approuver durant l'AG)
European Forum for Christian Men (forum européen pour les hommes chrétiens)	Monsieur Martin Rosowski	Allemagne
UCJF Europe	Madame Michelle Higelin	Suisse
Fédération des Églises protestantes en Italie	Monsieur Domenico Maselli	Italie
Conseil œcuménique finlandais	Père Heikki Huttunen	Finlande
Fédération protestante de France	Le pasteur Claude Baty	France
Commission intereuropéenne sur l'Église et l'école (ICCS)	Monsieur Peter Schreiner	Allemagne
Association internationale des aumôniers de prison – Section Europe (IPCA)	Le pasteur Tobias Müller-Monning	Allemagne
Conseil irlandais des Églises	Monsieur Mervyn McCullagh	Irlande
Oikosnet Europe – Association œcuménique des académies et centres laïcs en Europe	Monsieur Wolfgang Lenz	Belgique
Conseil portugais des Églises chrétiennes	L'évêque Sifredo Teixeira	Portugal
Comité espagnol de coopération entre les Églises	Le pasteur Enrique Capo i Puig	Espagne
SYNDESMOS – Fédération mondiale des mouvements de jeunesse orthodoxe	Le pasteur Christophe D'Aloisio	Belgique
Union des Églises évangéliques libres	Secrétariat	Allemagne
Fédération universelle des associations chrétiennes d'étudiants (FUACE Europe)	Monsieur Hans Hommens	Allemagne
UCJG Europe (Alliance européenne des UCJG)	Monsieur Juan Simoes Iglesias	République tchèque

## 8. Églises membres de la KEK : 116

### **ALBANIE 1**

Église orthodoxe autocéphale d'Albanie

### **ARMÉNIE 1**

Église apostolique arménienne

### **AUTRICHE 4**

Église évangélique de la confession d'Augsbourg en Autriche

Église vieille-catholique en Autriche

Église réformée d'Autriche

Église méthodiste unie en Autriche

### **BELGIQUE 1**

Église protestante unie de Belgique

### **BULGARIE 3**

Union baptiste de Bulgarie

Assemblées pentecôtistes de Bulgarie

Église méthodiste unie en Bulgarie

### **CROATIE 5**

Union baptiste de Croatie

Église de Dieu en Croatie

Église évangélique luthérienne de la République de Croatie

Église évangélique pentecôtiste en Croatie

Église chrétienne réformée en Croatie

### **CHYPRE 1**

Église de Chypre

### **RÉPUBLIQUE TCHÈQUE 6**

Église hussite tchécoslovaque

Église évangélique des frères tchèques

Église vieille-catholique en République tchèque

Église orthodoxe des pays tchèques et de Slovaquie

Église évangélique silésienne de la Confession d'Augsbourg en République tchèque

Église méthodiste unie en République tchèque

### **DANEMARK 2**

Union baptiste du Danemark

Église évangélique luthérienne du Danemark

**ESTONIE 3**

Église évangélique luthérienne d'Estonie

Église évangélique luthérienne d'Estonie à l'étranger (adresse postale au Canada)

Église orthodoxe d'Estonie

**FINLANDE 2**

Église évangélique luthérienne de Finlande

Église orthodoxe de Finlande

**FRANCE 5**

Église évangélique luthérienne de France (fusion)

Fédération des Églises évangéliques baptistes de France

Église protestante malgache en France

Église réformée de France (fusion)

Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine

**GÉORGIE 1**

Église évangélique baptiste de Géorgie

**ALLEMAGNE 6**

Diocèse catholique des vieux-catholiques d'Allemagne

Église évangélique en Allemagne (EKD)

Union des Églises évangéliques libres en Allemagne (Union baptiste allemande)

Église méthodiste unie en Allemagne

Église évangélique luthérienne de Lettonie à l'étranger

Église évangélique luthérienne de Lituanie en Allemagne

**GRÈCE 2**

Église de Grèce

Église évangélique grecque

**HONGRIE 4**

Union baptiste de Hongrie

Église évangélique luthérienne de Hongrie

Église réformée de Hongrie

Église méthodiste unie en Hongrie

**ISLANDE 1**

Église évangélique luthérienne d'Islande

**IRLANDE 1**

Église d'Irlande



**IRLANDE DU NORD 2**

Église méthodiste d'Irlande

Église presbytérienne en Irlande

**ITALIE 4**

Union chrétienne évangélique baptiste d'Italie

Église évangélique luthérienne d'Italie

Église évangélique méthodiste d'Italie

Église vaudoise

**LETTONIE 1**

Église évangélique luthérienne de Lettonie (e-mail reçu le 5 décembre 2011, démission ?) : les contacter

**LIECHTENSTEIN 1**

Église évangélique de la Principauté du Liechtenstein

**LITUANIE 1**

Église évangélique luthérienne de Lituanie

**LUXEMBOURG 1**

Alliance des Églises protestantes au Luxembourg

**MACÉDOINE (ANCIENNE RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE) 1**

Église méthodiste unie dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine

**PAYS-BAS 4**

Église mennonite des Pays-Bas

Église vieille-catholique des Pays-Bas

Église protestante des Pays-Bas

Frères de la remontrance

**NORVÈGE 1**

Église de Norvège

**POLOGNE 7**

Union baptiste de Pologne

Église évangélique de la confession d'Augsbourg en Pologne

Église évangélique réformée en Pologne

Église vieille-catholique mariavite de Pologne

Église orthodoxe autocéphale de Pologne

Église catholique polonaise de Pologne (vieille-catholique)

Église méthodiste unie en Pologne

**PORTUGAL 3**

Église évangélique méthodiste du Portugal

Église évangélique presbytérienne du Portugal

Église catholique apostolique évangélique lusitanienne

**ROUMANIE 5**

Église évangélique de la confession d'Augsbourg en Roumanie (Sibiu)

Église évangélique luthérienne de la confession d'Augsbourg en Roumanie (Cluj-Napoca)

Église réformée de Roumanie (Kiralyhagomelléki – district d'Oradea)

Église réformée de Roumanie (district de Transylvanie)

Église orthodoxe roumaine

**RUSSIE 3**

Fédération eurasiatique des Unions chrétiennes évangéliques baptistes

Église évangélique luthérienne d'Ingrie en Russie (ELCIR)

Église orthodoxe russe (suspension durant la réunion du CC, Chypre 2008)

**SERBIE / MONTÉNÉGR0 4**

Église chrétienne réformée de Serbie et du Monténégro

Église orthodoxe serbe

Église évangélique slovaque de la confession d'Augsbourg en Serbie

Église méthodiste unie en Serbie

**RÉPUBLIQUE SLOVAQUE 2**

Église évangélique de la confession d'Augsbourg en Slovaquie

Église chrétienne réformée en Slovaquie

*(Église orthodoxe des pays tchèques et de Slovaquie)*

**SLOVÉNIE 1**

Église évangélique de la confession d'Augsbourg en République de Slovénie

**ESPAGNE 2**

Église évangélique espagnole – Commission permanente de l'IEE

Église réformée épiscopale d'Espagne

**SUÈDE 4**

Union baptiste de Suède\*

Église de Suède

Église de la convention missionnaire de Suède\*

Conférence annuelle de l'Église méthodiste unie en Suède

\* *Fusion : ÉGLISE AVENIR COMMUN*

**SUISSE 3**

Église évangélique méthodiste de Suisse  
 Fédération des Églises protestantes de Suisse  
 Église catholique-chrétienne de Suisse

**UKRAINE 1**

Église réformée de Transcarpatie

**ROYAUME-UNI 11**

Union baptiste de Grande-Bretagne  
 Église du Pays de Galles  
 Église d'Angleterre  
 Église d'Écosse  
 Fédération des congrégations du Royaume-Uni  
 Conseil des Églises d'Afrique et des Caraïbes  
 Église méthodiste de Grande-Bretagne  
 Église presbytérienne du Pays de Galles  
 Armée du Salut – Royaume-Uni et Irlande  
 Shiloh United Church of Christ Apostolic (mondiale)  
 Église réformée unie

**ZONES INTERNATIONALES 5**

Patriarcat œcuménique (Turquie)  
 Église évangélique luthérienne en Russie et dans d'autres États – ELKRAS (Russie)  
 Église morave du continent européen – Brüder Unität (Allemagne)  
 Armée du Salut – Zone Europe, siège international (Danemark)  
 Église méthodiste unie – Scandinavie et région de la Baltique (Danemark)



## 9. ABRÉVIATIONS

ABM	Alliance baptiste mondiale
ACT	Action by Churches Together – Action commune des Églises
AMCC	Association mondiale pour la communication chrétienne
APRODEV	Association des organisations de développement européennes liées au Conseil oecuménique des Églises
AYO	Associated Youth Organisation (organisation de jeunesse associée)
CAT	Réseau chrétien contre la traite des femmes
CCA	Conférence chrétienne d'Asie
CCC	Conférence des Églises des Caraïbes
CCEE	Conseil des Conférences épiscopales d'Europe
CEL	Communion ecclésiale de Leuenberg
CEME	Commission des Églises pour les migrants en Europe
CEMO	Conseil des Églises du Moyen-Orient
CEP	Conférence des Églises du Pacifique
CEPE	Communion d'Églises protestantes en Europe
CEPPLE	Conférence des Églises protestantes des Pays latins d'Europe
CERN	Réseau rural d'Églises en Europe
CETA	Conférence des Églises de toute l'Afrique
GiD	Churches in Dialogue – Églises en Dialogue
CLAI	Conseil des Églises d'Amérique latine
CMER	Communion mondiale d'Églises réformées
CMM	Conseil méthodiste mondial
CMS	Church Mission Society
CNE	Conseils nationaux d'Églises
COE	Conseil oecuménique des Églises
COGREE	Réseau de coordination sur la religion et l'éducation en Europe
COJE	Conseil oecuménique de la jeunesse en Europe

COMECE	Commission des évêchés de la Communauté européenne
CONGO	Conférence des ONG ayant des relations consultatives avec les Nations Unies
CRME	Comité pour les relations avec les musulmans en Europe
CSC	Commission Église et Société
CWM	Council for World Mission
ECEN	Réseau chrétien européen pour l'environnement
ECG	Communauté européenne de travail Église et société industrielle
ECRL	Conseil européen des leaders religieux
ECWGAR	Groupe de travail des Églises européennes sur l'asile et les réfugiés
EECCS	Commission oecuménique européenne pour l'Église et la société
EEMA	Association des missions évangéliques européennes
EFCM	European Forum for Christian Men (forum européen pour les hommes chrétiens)
EKD	Église évangélique en Allemagne
ENI	Ecumenical News International (agence de presse oecuménique)
FLM	Fédération luthérienne mondiale
FOFCE	Forum oecuménique de femmes chrétiennes d'Europe
FUACE	Fédération universelle des associations chrétiennes d'étudiants
GRE	Groupe régional européen
GTR	Groupe de travail de révision
ICCS	Commission intereuropéenne sur l'Église et l'école
INTERFILM	Organisation protestante internationale du cinéma
KEK	Conférence des Églises européennes
NCC-USA	Conseil national des Églises aux États-Unis
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUSIDA	Programme de l'ONU pour lutter contre le VIH/sida
OOR	Organisations oecuméniques régionales

OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
PONEC	Réseau des chargés de presse des Églises européennes
ROE <sub>1</sub>	1 <sup>er</sup> rassemblement oecuménique européen, 1989, Bâle
ROE <sub>2</sub>	2 <sup>e</sup> rassemblement oecuménique européen, 1997, Graz
ROE <sub>3</sub>	3 <sup>e</sup> rassemblement oecuménique européen, 2007, Sibiu
SEEEP	Partenariat oecuménique pour l'Europe du Sud-Est
Syndesmos	Fédération mondiale des mouvements de jeunesse orthodoxe
UCJF	Union chrétienne de jeunes filles
UCJG	Union chrétienne de jeunes gens
UE	Union européenne









Conférence des Églises européennes  
P.O. Box 2100  
Route de Ferney, 150  
CH-1211 Geneva  
Switzerland

[www.ceceurope.org](http://www.ceceurope.org)



conference of european churches